

HISTOIRE

DE FRANCE.

VI.



PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.
AVRIL 1830.

HISTOIRE

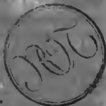
DE FRANCE,

DEPUIS
LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR ANQUETIL,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS,
PAR M. J. C.,
PROFESSEUR D'HISTOIRE,
DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

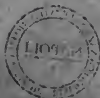
*****
TOME SIXIÈME.
*****



Paris.
AU BUREAU PRINCIPAL DES ÉDITEURS,
Rue des Gros-St.-Jacques, N° 10.

1830.





HISTOIRE

DE FRANCE.

QUATRIÈME PÉRIODE.

CAPÉTIENS.

BRANCHE DES VALOIS.
(SUITE.)

RAMEAU D'ORLÉANS-D'ANGOULÊME.



1515—1560.

FRANÇOIS Ier, DIT LE PÈRE DES LETTRES.

AGÉ DE 20 ANS.

1515. — La reine Marie déclara qu'elle n'était pas enceinte. Le roi la fit reconduire honorablement en Angleterre, où elle épousa Brandon, sa première inclination, favori de son frère, duc de

Suffolk par la grâce de ce prince, qui avait enlevé le duché à la maison de Poole, et elle prit le nom de *duchesse-reine*.

François 1er. monta sur le trône à l'âge vingt ans avec un applaudissement général, et donnant toutes les belles espérances qui ne manquent jamais de flatter le peuple au commencement d'un règne. Il était arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne, et de Valentine de Milan, par Jean, comte d'Angoulême, leur second fils, qui avait épousé Marguerite de Rohan. Louise de Savoie, sa mère, restée veuve à vingt-deux ans de Charles, comte d'Angoulême, réputé *le plus homme de bien entre les princes du sang*, l'éleva avec beaucoup de soins. François avait des traits nobles, un port majestueux, un air affable, une conversation agréable, une grande adresse dans les exercices du corps, et une passion marquée pour tous les genres de gloire. Après son sacre, qui fut célébré à Reims avec la plus grande magnificence, il fit une entrée solennelle à Paris, et y donna des fêtes et des tournois. A son couronnement, il prit le titre de *duc de Milan* : ce qui fit connaître que la France n'était pas encore délivrée de cette fâcheuse guerre d'Italie, qui lui avait été si funeste.

Malgré les désastres que Louis XII avait éprouvés, cette guerre fut le dernier vœu de ce prince; et, lorsqu'il mourut, il tenait sur la frontière d'Italie une armée prête à y rentrer. Héritier comme lui de Valentine, François fixa aussi ses regards sur le

duché de Milan, que Maximilien Sforce, protégé par l'empereur Maximilien d'Autriche, possédait tout entier, à deux villes près. Le nouveau monarque renforça cette armée de la frontière; mais, avant que de la faire agir, il prit des mesures de prudence propres à en assurer le succès.

Il confirma l'alliance conclue par son prédécesseur avec les Vénitiens; ils devaient l'aider à conquérir le Milanais, et lui, leur faire recouvrer les places que l'empereur leur avait prises. Il eut l'adresse de rendre le pape suspect aux Génois, qui, ne se sentant plus appuyés, et craignant la protection ruineuse des Suisses et des Espagnols, rentrèrent sous la domination de la France. Henri VIII, généreusement payé de la dot de sa sœur, ne fit point de difficulté de renouveler le traité fait avec Louis XII. Enfin Charles, devenu roi de Castille par la démence de Jeanne la Folle sa mère, souverain des Pays-Bas du chef de Philippe son père, et qui commençait à gouverner par lui-même; ce Charles, depuis Charles-Quint, se trouva dans des circonstances à avoir besoin du roi de France. Ferdinand le Catholique, son grand-père, roi d'Aragon, paraissait vouloir toujours retenir en Castille, au préjudice de son petit-fils, l'autorité qu'il y exerçait du temps d'Isabelle sa femme, et de Jeanne sa fille, et lui donnait des inquiétudes sur la succession aux royaumes d'Aragon et de Naples qu'il possédait. François se défiait aussi des ruses familières à l'Espagnol; de sorte que les deux jeunes princes,

ayant un égal intérêt à se précautionner contre ses piéges, convinrent, François Ier., de prêter à Charles des troupes et des navires, s'il en avait besoin pour s'emparer de l'Aragon après la mort de son grand-père, et, en attendant, de le faire sommer par des ambassadeurs de reconnaître sous trois mois l'archiduc, prince, c'est-à-dire héritier des Espagnes. Ces envoyés devaient en même temps sommer Ferdinand, du consentement de son petit-fils, de rendre la Navarre et de ne point s'opposer aux efforts que François ferait pour récupérer le Milanais; Charles, de son côté, promettait d'agir auprès de son autre grand-père, l'empereur Maximilien, pour qu'il ne soutînt plus Sforce dans ce duché. A l'appui de ces conventions, Charles devait épouser la princesse Renée, seconde fille d'Anne de Bretagne, et elle lui rapporterait en dot le comté d'Ast et une grosse somme d'argent. Mais on croit que ni l'un ni l'autre des deux princes n'avait dessein d'accomplir ce mariage, trop peu avantageux pour Charles, auquel il ne donnait qu'une si petite augmentation de territoire, dangereux pour François, parce qu'il pourrait autoriser l'époux à revendiquer la Bretagne, qui, selon le contrat de mariage d'Anne avec Louis XII, devait revenir à sa fille cadette si son aînée devenait reine de France, ce qui était arrivé. François et Charles, à peu près du même âge, montèrent ensemble sur le trône et combattirent ou négocièrent pendant tout leur règne. Ils se jurèrent une *amitié indissoluble* dans

ce traité, qui, pour les intentions et le succès, peut être regardé comme le modèle de ceux qui ont suivi.

Les premiers jours du règne de François Ier. furent marqués par des dons et des grâces à toute sa cour. Il commença avec raison par sa mère, et érigea en duché le comté d'Angoulême, dont elle portait le nom. Il combla de faveurs les princes de la maison de Bourbon, donna l'épée de connétable à Charles de Montpensier, un des plus distingués d'entre eux; fit des promotions dans le militaire et quelques changemens dans la robe. Il y créa des offices qu'il mit à prix. Alors se multiplia la vente des magistratures. Il n'y en avait eu sous Louis XII que deux exemples, dont ce bon roi se repentit.

A la nouvelle de l'alliance contractée entre le roi, l'archiduc et les Vénitiens, l'empereur, le roi de Naples et le pape firent une ligue pour maintenir Sforce dans le duché de Milan. Plusieurs princes d'Italie y accédèrent : ils aimaient mieux voir au milieu d'eux Sforce leur égal, qu'un monarque puissant. Léon X, qui du temps de Louis XII paraissait s'être prêté volontiers à la réconciliation de la France avec la cour de Rome, ne voyait pas de bon œil François disposé à devenir son trop proche voisin. Léon affectait de le croire et de le publier ennemi du saint siége, parce qu'il n'envoyait pas les évêques de France au concile de Latran, où ils étaient mandés, et parce qu'il sou-

tenait la pragmatique, ce boulevart des libertés de l'église gallicane, toujours regardé par les souverains pontifes comme un attentat horrible à leur puissance. On répandit que François était hérétique, schismatique, ennemi de l'église, et qu'il se préparait à passer les Alpes principalement dans le dessein de la détruire. Ces préjugés acquirent une grande autorité chez les Suisses par les prédications du cardinal de Sion et de ses émissaires. Pour s'opposer aux desseins de François, le pape et les Florentins avaient une armée sous le commandement de Laurent de Médicis, neveu du pontife; la ligue en avait levé une autre, qui, sous le commandement de Raymond de Cardonne, devait garder le centre de l'Italie; les Suisses se chargèrent d'en défendre l'entrée.

Ils prirent des positions avantageuses, et se fortifièrent au nombre de seize mille du côté du Mont-Genèvre et du Mont-Cenis, les seuls passages par où ils croyaient que les Français pussent pénétrer. François arrive en effet au pied des Alpes avec une des plus formidables armées que la France ait jamais eue : deux mille cinq cents lances, ce qui faisait environ vingt-cinq mille hommes de cavalerie, quarante mille fantassins tant lansquenets que Gascons et Basques, et entre eux huit mille Normands, Picards ou Champenois, trois mille pionniers, un équipage incroyable d'artillerie et de munitions, des vivandiers, des pourvoyeurs, et ce qu'on peut imaginer des gens de toute espèce au service des

grands seigneurs qui accompagnaient le monarque.

Risquera-t-on d'attaquer les Suisses sur les sommets escarpés, dans les vallées profondes où ils se sont retranchés? hasardera-t-on de combattre en même temps, et leur courage, et les obstacles que la nature fortifiée de l'art oppose aux Français? Pendant qu'on délibérait sur ces questions, Trivulce avertit qu'on vient de lui découvrir un passage nommé *Roque-Sparvière*, que les Suisses ont négligé de garder, parce qu'ils le croient assez défendu par l'escarpement des montagnes, l'entassement des rochers et la profondeur des précipices: toute l'armée s'y porte avec le plus grand zèle. On établit seulement sur des hauteurs, à la vue des Suisses, des troupes voltigeantes pour fixer leur attention, et les distraire des travaux de Roque-Sparvière.

Mézerai peint ainsi ce mémorable passage: « Par-dessus ces effroyables montagnes par lesquelles il faut grimper dans une continuelle frayeur de la mort, par ces détroits horribles non-seulement à passer, mais encore à regarder, les Français font monter leur artillerie et leurs charrois à force de bras et de poulies, les traînent de rocher en rocher avec une peine incroyable et un ardent travail. Les soldats mettaient la main à l'œuvre avec les pionniers: les capitaines ne s'épargnaient pas à remuer, qui la pioche, qui la cognée, à pousser aux roues et à tirer sur les cordages; tantôt ils dressaient des esplanades et cassaient de gros rochers; tantôt ils

se servaient de ceux qu'ils ne pouvaient briser, pour appuyer les cabestans et tirer leurs fardeaux ; en d'autres lieux ils couvraient les précipices avec de grands arbres qu'ils renversaient de travers, jetant des fascines par-dessus, en telle sorte qu'après quatre ou cinq jours de fatigue, toute l'armée se trouve dans la vallée d'Argentière. » Pierre Novarre, négligé par Ferdinand depuis la bataille de Ravenne où il avait été fait prisonnier, et qui, faute de pouvoir payer sa rançon, avait pris du service auprès de François 1er., et avait déjà discipliné un corps de huit mille Basques et Gascons sur le modèle de l'infanterie espagnole, fut celui qui dirigea les travaux de ce mémorable passage. Bayard déboucha des premiers. Prosper Colonne, général de la cavalerie des confédérés, dont la prudence et la circonspection étaient vantées, surpris à Villefranche, dînant tranquillement, et ne se doutant pas de l'arrivée des Français, est fait prisonnier avec son escorte, qui était toute de cavalerie. A cette nouvelle, les Suisses quittent leurs postes, et se replient sur Milan pour en fermer le chemin aux Français. A eux se joignent l'infanterie de la ligue échappée à la surprise de Villefranche, et Maximilien Sforce leur protégé.

Comme il vaut toujours mieux risquer de l'argent que des hommes, le roi ou provoqua ou accepta une négociation. Les Suisses convinrent, moyennant sept cent mille écus, qui leur seraient payés comptant, de laisser le passage libre et de se

retirer dans leur pays. Le traité allait être conclu et signé; l'argent ramassé avec peine de la bourse des seigneurs de l'armée était tout prêt : arrive au camp des Suisses le cardinal de Sion. Il leur amenait un renfort de troupes; il les réunit à Milan, et leur adresse une de ces exhortations véhémentes par lesquelles il avait coutume de séduire ce peuple plus pieux qu'éclairé. « Le roi, leur dit-il, veut détruire la religion; le pape n'a de ressource qu'en vous; quelle honte serait-ce d'abandonner le chef de l'église qui a béni vos armes, le jeune duc de Milan qui s'est remis entre vos mains, l'Italie entière qui attend de vous sa liberté! Qu'est-ce que l'or qu'on vous offre, sinon un piége pareil à celui qu'ils ont préparé à votre crédulité sous les murs de Dijon? Tout leur or n'appartiendra-t-il pas à leurs vainqueurs! et ne sont-ce pas les mêmes hommes qu'en petit nombre, sans chevaux, sans canon, vous avez affrontés à Novarre et que vous avez vaincus avec leurs propres armes? Marchez donc où la gloire vous appelle, et faites aujourd'hui un exemple qui intimide à jamais quiconque penserait encore à franchir vos montagnes. Ceux qui mourront pour une cause si sainte sont assurés d'un bonheur qui ne finira jamais; et, quelque flatteuse que soit la récompense qui attend les vainqueurs, ils auront encore à envier le sort des braves qui seront morts au combat. » Il finit en leur accordant comme légat une absolution générale et des indulgences plénières.

Entraînés par ces discours, ils partent précipitamment de Milan, où ils attendaient les députés qui devaient signer le traité et compter l'argent; peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent du trésor. Laissant tambours et trompettes, et marchant dans le plus profond silence, ils parviennent jusqu'au camp dans l'après-midi du 13 septembre; et, au son lugubre et étouffé des rauques cornets d'Uri et d'Unterwalden, ils fondent inopinément sur les Français. Le vigilant La Trémouille, qui rôdait autour de Milan, s'était aperçu de leur marche et s'était empressé d'en donner avis au roi, qui se reposait dans la sécurité de la paix. On n'eut que le temps de faire les dispositions les plus nécessaires pour les recevoir. Leur attaque fut terrible : le canon qui tirait sur eux à mitraille, et qui renversait des rangs entiers, ne les épouvantait pas; ils forcèrent les barricades, pénétrèrent jusqu'au roi dans le centre de l'armée, et essayaient déjà de diriger contre les Français l'artillerie dont ils s'étaient emparés. Un malentendu contribua à leur succès. Le duc de Gueldre, persuadé de la paix, et menacé dans ses états par l'archiduc Charles, était parti en poste, laissant à son neveu le jeune Claude de Lorraine, comte de Guise, qui paraissait pour la première fois dans les armées, le commandement de ses lansquenets. Ceux-ci conclurent de la retraite subite de leur chef, que, dans le traité négocié avec les Suisses, on les avait sacrifiés à leurs rivaux, et que, pour se dispenser de les payer, on avait résolu

leur perte. Ce soupçon refroidit leur courage; et, au lieu de tenter de repousser les Suisses, ils battirent en retraite, et il fallut du temps pour dissiper leur erreur. On combattit tant que le jour dura: la nuit suspendit les coups. Suisses et Français restèrent pêle-mêle chacun dans l'endroit où l'obscurité les avait surpris, couchés les uns près des autres dans un profond silence. Le roi prit un court sommeil sur un affût de canon, et si près d'un bataillon suisse, que, de peur qu'il ne fût reconnu et assailli, il fallut éteindre une lumière dont il était faiblement éclairé. Les premiers rayons de l'aurore réveillèrent les combattans et leur fureur. La mêlée recommença; et la victoire resta incertaine jusqu'à ce que l'Alviane, général des troupes vénitiennes, averti de la bataille vers minuit par un courrier que lui dépêcha le chancelier Duprat, accourut, prit les Suisses à dos, les força d'abandonner le champ de bataille, et décida la victoire: mais il en fut la victime. Violemment incommodé dans ce moment d'une hernie, il crut devoir à l'urgence des circonstances le sacrifice d'un repos que réclamait la nature, demeura vingt-quatre heures à cheval, et succomba à cette généreuse imprudence. Les Suisses laissèrent quatorze mille morts ou blessés, ne prirent point la fuite, mais se retirèrent en bataillons serrés. Le roi, soit considération de leur valeur, soit prudence, et se ressouvenant peut-être du malheur du jeune comte de Foix à Ravenne, défendit qu'on les poursuivît. Les Français perdirent à peu près quatre

mille hommes. Le connétable de Bourbon, qui dirigea toute l'action, eut à regretter le duc de Châtelleraut son frère; et La Trémouille, le prince de Talmont son fils. Le comte de Guise, atteint de vingt blessures, aurait été écrasé si son écuyer ne l'eût couvert de son bouclier. Mais ce fidèle serviteur, privé de ce moyen de défense, fut frappé lui-même d'un coup mortel et expira sur le corps de son maître. Un Écossais, témoin de ce dévouement, vint après le combat dégager le corps du jeune prince, enseveli sous un tas de morts; il était sans connaissance et respirait à peine. Ses soins et l'art des chirurgiens le rendirent à la santé au bout de trois mois. Le maréchal de Trivulce, qui s'était trouvé à dix-sept batailles, dit qu'auprès de celle-ci, qui était un combat de géans, les autres n'étaient que des jeux d'enfans. On l'appelle la *bataille de Marignan*, du nom d'une ville située sur le Lambro, à quatre lieues de Milan, voisine de l'emplacement où elle fut livrée.

Ce fut immédiatement après cette bataille que le roi voulut se faire armer chevalier par Bayard, *le chevalier sans peur et sans reproche*. Celui-ci se défendait de cet honneur, se voyant en présence du connétable, des princes du sang et de plusieurs généraux qui lui paraissaient y avoir plus de droit que lui, mais qui tous applaudissaient au choix du monarque. Cédant enfin à leurs instances et à celles du prince, Bayard tire son épée, et du plat frappant le roi sur le cou: *Sire*, lui dit-il, *autant*

vaille que si c'était Roland ou Olivier, Godefroi, ou Baudouin, son frère. Certes, êtes le premier prince que oncques fis chevalier: Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la fuite. Regardant ensuite son épée avec une joie ingénue : *Tu es bien heureuse, mon épée*, dit-il, *d'avoir aujourd'hui à si vertueux et si puissant roi donné l'ordre de la chevalerie. Certes, ma bonne épée, vous serez moult bien comme relique gardée, et sur toutes autres honorée; et ne vous porterai jamais, sinon contre Turcs, Sarrasins ou Maures. Puis*, ajoute son historien, *il feit deux sauts, et remit son épée dans le fourreau.*

Le cardinal de Sion s'était sauvé pendant la nuit à Milan, sous prétexte d'aller y chercher des secours. Quand les Suisses y arrivèrent harassés, et bien diminués de nombre, ils demandèrent leur solde. Sforce n'avait point d'argent. Leurs oreilles restèrent fermées à ses promesses et aux adulations du prélat. Honteux d'être trompés, ils regagnèrent tristement leurs montagnes. Quinze cents seulement restèrent à la garde du château où Sforce s'enferma avec eux; mais bientôt, craignant le sort de son père à Novarre, et d'être livré comme lui par ses protecteurs, il préféra un traité, sinon glorieux, du moins tranquillisant, à une résistance d'un succès douteux. Il céda au roi les châteaux de Milan et de Crémone, les seules places fortes qui lui restaient, et renonça à tous les droits et prétentions qu'il pouvait avoir sur le duché. On

lui assura une pension de soixante mille ducats, à condition de fixer sa résidence en France, et de n'en point sortir sans la permission du roi. A ces conditions Sforce partit pour la France; *bien heureux*, disait-il, *d'être délivré de la servitude des Suisses, des caprices de l'empereur, et des fourberies des Espagnols.*

Sitôt que François 1er. fut vainqueur, les princes d'Italie s'empressèrent de le visiter par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs. Le pape ne fut pas des derniers. Il eut avec le monarque une entrevue à Bologne. C'était un travail digne de la politique italienne, de trouver le moyen de faire renoncer volontairement le roi de France à cette *pragmatique*, dépositaire des priviléges et des libertés de l'église gallicane, et si chère aux personnages les plus éclairés du clergé et de la magistrature. Sans doute le plan de la conciliation était déjà dressé. On l'a appelé *concordat*, c'est-à-dire transaction propre à faire disparaître les difficultés nuisibles à un accord permanent entre les souverains pontifes et les rois de France. Ils se donnèrent, comme on l'a dit alors, chacun ce qui ne leur appartenait pas: Léon x à François 1er., le pouvoir de nommer des évêques, abbés, prieurs, chanoines, et presque toutes les dignités ecclésiastiques, qui s'obtenaient auparavant par élection; et François à Léon, pour prix de ses bulles, l'*annate*, ou le revenu de la première année des bénéfices *consistoriaux*, c'est-à-dire, qu'il proclamerait en *consistoire* sur

la nomination du roi. Les grâces expectatives et les préventions en cour de Rome, que la pragmatique condamnait comme monopoles et abus, furent la plupart conservées par le concordat, mais sous d'autres noms, et avec quelque adoucissement de finance. Le parlement, en 1517, fit une longue résistance pour enregistrer le concordat, et ne se rendit aux désirs du monarque que sous la clause *du très-exprès commandement du roi plusieurs fois réitéré*, et dans la vue de prévenir les malheurs que les mesures violentes auxquelles le roi paraissait disposé à se porter pouvaient amener. Il obtint d'ailleurs gain de cause sur la bulle d'abrogation de la pragmatique, rédigée en effet d'un style aussi injurieux à la nation qu'attentatoire à l'autorité du roi et aux libertés de l'église gallicane. On eut honte d'insister pour son enregistrement : la bulle fut retirée et la pragmatique ne fut pas juridiquement abolie. Le parlement s'en autorisa pour continuer à juger les causes ecclésiastiques d'après les principes de la pragmatique : le roi, ne pouvant l'amener à sa volonté, lui ôta la connaissances de ces causes et l'attribua au grand conseil.

François rétablit le sénat de Milan, confia le gouvernement du duché au connétable Charles de Bourbon, austère dans ses mœurs, zélé pour la discipline, et possédant l'art si difficile de se faire aimer et craindre tout à la fois. Il ne lui laissa de troupes que ce qui était nécessaire pour contenir

un pays soumis; et, avant que de revenir en France, il licencia le reste, dont la solde pesait au trésor royal. Il n'avait été absent qu'environ huit mois, pendant lesquels la duchesse d'Angoulême, sa mère, gouverna comme régente.

1516. — L'empereur Maximilien, qui ne s'était pas montré en Italie pendant que le roi se rendait maître du duché de Milan, y parut quand François fut parti, comme protecteur de François-Marie Sforce, frère puîné de Maximilien retiré en France, et qui se dit substitué aux droits du cessionnaire. Le connétable, trop faible pour résister à la première impétuosité des légions d'Allemands et de Suisses vagabonds, que l'appât du butin avait rassemblés sous les drapeaux de l'empereur, lui abandonna la campagne et se renferma dans Milan, dont il augmenta les fortifications. Pendant que l'empereur, avançant lentement, perdait son temps à s'emparer des petites villes qui se trouvaient sur la route, il arriva aux Français un corps de dix mille Suisses, sous le commandement de chefs autorisés par les cantons. Les compatriotes se trouvant en présence, entrèrent en conversation d'une armée à l'autre. L'empereur eut peur que les siens ne se laissassent débaucher par les nouveaux arrivés, et n'en vinssent jusqu'à le livrer aux Français, ainsi qu'il était arrivé à Ludovic le Maure à Novarre. Il abandonna précipitamment son armée, comme il avait fait au siége de Padoue, et se sauva en Allemagne. Ainsi fi-

nit, à peine commencée, cette expédition mal conçue.

Il est vraisemblable que l'événement aurait été moins malheureux, si l'empereur avait pu être aidé des conseils et des troupes de Ferdinand, intéressé, par son royaume de Naples, à éloigner les Français; mais ce prince venait de mourir, de l'effet, dit-on, d'un breuvage qu'il s'était fait administrer dans l'espérance d'avoir des enfans. Cette mort inopinée jeta Charles d'Autriche dans de grands embarras. Il avait à pourvoir en même temps à la sûreté et à la tranquillité de la Castille, de l'Aragon, du royaume de Naples et de la Flandre, tous pays qui avaient besoin chacun de sa présence, et pour lesquels le roi de France, voisin limitrophe de tous côtés, pouvait lui donner des inquiétudes pressantes. Des mariages, moyens si favorables à la maison d'Autriche, vinrent à son secours; ces mariages, à la vérité, n'étaient qu'en projet, mais ils allaient à leur but, et conjuraient l'orage. Ce n'était plus la princesse Renée que Charles devait présentement épouser, comme il était stipulé par le traité de l'année dernière; mais madame Louise, fille du roi, quand elle serait nubile; elle n'avait qu'un an; et, ce qui paraîtra bien singulier, si Louise mourait, toute autre qui naîtrait au roi de France, et enfin, s'il en manquait, madame Renée, fille de Louis XII, qui lui avait été destinée dans le dernier traité. Pour l'entretien de ces futures épouses, Charles devait payer

dès à présent, et tous les ans, cent mille ducats jusqu'à l'un de ces mariages, et en retour, François Ier. se démettait de ses droits sur le royaume de Naples, sauf réversion à défaut d'héritiers. De son côté, Charles ferait examiner par son conseil les droits sur la Navarre et ceux de l'héritier de Foix, pour en remettre Henri d'Albret en possession, si ceux de sa mère étaient jugés les meilleurs. A défaut de cette restitution sous six mois, le monarque français pourrait aider le Navarrois à recouvrer sa couronne, et il se réservait aussi le droit de secourir les Vénitiens, si l'empereur, qui voulait toujours conserver un ferment de guerre en Italie, continuait de les tourmenter, et refusait d'accéder à la paix. Ainsi, moyennant une espèce de pension de cent mille ducats, un engagement fictif de mariages illusoires, dont la simple proposition était un vrai ridicule; moyennant la promesse de la restitution de la Navarre, qu'on pouvait exiger sur-le-champ, et qu'on prolongeait jusqu'à six mois, Charles eut le temps et la facilité de mettre ses états de Flandre à l'abri de toute inquiétude de la part des Français; de s'établir solidement dans la Castille et l'Aragon, dont la réunion lui donna le titre de roi d'Espagne; de prendre de si bonnes mesures dans le royaume de Naples, que la reine Germaine n'en pût conserver la couronne, comme elle le désirait; enfin, de faire de ces états séparés un faisceau de puissance que tous les efforts de François Ier. ne purent

rompre quand arriva le moment d'en redouter la force. Ce traité fut conclu à Noyon. Maximilien y accéda, et rendit Vérone, qui fut remise aux Vénitiens, en sorte que la république se retrouva au même état où elle était avant la ligue de Cambrai. Cette même année fut conclu avec les Suisses le traité de Fribourg, auquel on a donné le nom de *paix perpétuelle*, parce qu'en effet leur attachement pour la France a été inaltérable depuis cette époque.

1517.— Outre le présent du lucratif concordat, le roi saisissait toutes les occasions d'obliger le pape. Quoiqu'il n'ignorât pas les menées secrètes du pontife contre lui, il lui offrit ses vaisseaux contre les corsaires de Barbarie, qui infestaient les côtes de l'état ecclésiastique. Il contribua à établir solidement la maison de Médicis à Florence, la mit en possession du duché d'Urbin, par les secours qu'il lui accorda contre les Rovères, qui cependant étaient alors partisans de la France, et fit épouser à Laurent de Médicis, neveu du pape, et devenu ainsi duc d'Urbin, Madeleine de La Tour, héritière du comté d'Auvergne. C'est de ce mariage que naquit la fameuse Catherine de Médicis, qui fut reine de France.

La reconnaissance due à ces bienfaits n'a point empêché que Léon n'ait été soupçonné, avec quelque fondement, d'avoir toujours cherché à borner la puissance de François 1er. en Italie, et même d'avoir tâché de rendre actifs des motifs de dis-

corde existans entre ce prince et Henri VIII, roi d'Angleterre, monarque du même âge à peu près que François et que Charles, et destiné à jouer un rôle important dans leurs querelles. Mais ces deux rois suspendirent par leurs ambassadeurs tout acte d'hostilité, et se promirent de s'aboucher au plus tôt pour terminer eux-mêmes leurs différens. En attendant, ils convinrent de marier le dauphin de France avec Marie, fille unique du roi d'Angleterre, enfans encore au berceau, et dont l'alliance ne devait pas avoir plus de réalité que toutes celles du même genre que nous avons vu projeter jusqu'ici.

1519. — L'empereur Maximilien mourut, et laissa vacant le premier trône de l'Europe, l'objet de l'ambition des deux princes qui venaient de se jurer une amitié inaltérable. François désirait que leur rivalité ne rompît pas la paix qui régnait entre eux. Il dit aux ambassadeurs que Charles lui envoya à ce sujet : « Nous devons nous conduire avec les mêmes égards que deux gentilshommes voisins et bons amis, qui cherchent à acquérir par des services les bonnes grâces de leur maîtresse ; » et protesta que, quel que fût l'événement, il n'en saurait pas mauvais gré à son compétiteur. On ne sait ce que dit celui-ci, mais on sait ce qu'il fit. L'élection se traitait à la diète de Francfort. Les deux rivaux y accréditèrent des négociateurs chargés de capter les suffrages. Charles fit suivre les siens par des troupes qu'il tint au loin, prêtes à

approcher quand il en aurait besoin. Ni l'un ni l'autre des aspirans ne plaisait aux électeurs. Ils craignaient de se donner un maître. Leurs voix paraissaient se réunir en faveur de Frédéric, duc de Saxe. L'Autrichien fait arriver ses troupes; elles investissent Francfort. Le duc craint qu'au lieu du trône impérial, la bonne volonté de ses confrères ne le mène à la prison. Il refuse et conseille lui-même de choisir Charles, qui est élu.

Quoique le roi de France eût promis de voir avec indifférence l'événement de l'élection, s'il lui était contraire, on ne peut douter que la supercherie de Charles-Quint ne lui ait été très-sensible, et on peut dater de ce moment le refroidissement de ces deux princes, jusque-là assez bons amis, du moins en apparence. L'émulation de puissance dégénéra en jalousie, et la jalousie en haine. François commença à prendre de sérieuses précautions contre un ennemi si cauteleux. Ses premières vues se portèrent sur l'Angleterre. Henri VIII avait trouvé, en montant sur le trône, un trésor immense, fruit des épargnes de Henri VII, son père, et une bonne armée, ouvrage de sa prudence. Son union à Charles ou à François pouvait être d'un grand avantage à celui qu'il choisirait. Le roi de France était déjà en relation de bonne intelligence avec ce puissant voisin. On a vu qu'ils comptaient même s'unir plus étroitement par un mariage entre leurs enfans. L'intermédiaire de cette alliance était le cardinal Wolsey, ministre et favori de Henri.

1520. — Le prélat n'était rien moins qu'indifférent aux présens et aux flatteries. Le roi de France ne les lui épargna pas dans une entrevue avec celui d'Angleterre. Elle eut lieu en pleine campagne, entre Guines et Ardres. Les deux monarques y amenèrent leurs épouses, et chacune d'elles les dames les plus distinguées de leur cour. On y fit assaut de magnificence. Le lieu où étaient dressées les tentes, et de vrais palais construits en bois, revêtus de riches étoffes, fut appelé *le Champ du Drap d'Or*; les courtisans des deux royaumes s'y ruinèrent par émulation de profusion. *Plusieurs*, dit du Bellai, témoin oculaire, *y portèrent leurs forêts, leurs prés et leurs moulins sur leurs épaules*. On remarquait sur le frontispice du palais d'Angleterre un archer anglais avec cette inscription : *Qui j'accompagne est maître*. Ce trait de vanité n'était pas sans justesse ; car, quoique les déférences dans les festins, les bals, les tournois et autres divertissemens, qui durèrent près d'un mois, fussent réciproques et à peu près égales, on apercevait cependant de la part du Français l'empressement d'un homme qui recherche, et chez l'Anglais la morgue du courtisé : le premier, qui s'était flatté de tirer de Henri la restitution de Calais, n'en obtint, avec toutes ses complaisances, qu'une promesse vague d'être secouru si l'empereur faisait quelque entreprise capable de troubler la paix de l'Italie.

Charles-Quint, moins fastueux et moins curieux

du brillant que du solide, avait pris des précautions contre les effets du rapprochement des deux princes, et l'avait prévenu. En passant par mer, d'Espagne en Allemagne, pour y recevoir la couronne impériale, il était descendu sans suite et sans cérémonie en Angleterre; il conféra avec le roi, affecta une entière confiance en sa justice; ne lui demanda ni argent, ni troupes, ni aucune espèce d'engagement, mais seulement que, s'il survenait quelque différent entre lui et le roi de France, il voulût bien être leur arbitre, promettant de s'en rapporter sans restriction à tout ce qu'il déciderait. Charles fit encore mieux; il insinua au cardinal Wolsey que Léon x, quoique peu âgé pour un pape, était ruiné par les maladies et presque moribond, et il promit au prélat, la mort du pontife arrivant, de faire tous ses efforts pour lui procurer la tiare. Mézerai, en faisant le parallèle des deux rivaux, après avoir reproché au roi de France, entre autres défauts, sa prodigalité, et à l'empereur sa trop grande adresse, tenant de la fausseté, finit par ces mots: François *avait des vertus éclatantes et des vices ruineux*, *et* Charles *des vices utiles et des vertus politiques.*

1521.— Ils commencèrent, comme les athlètes, par se considérer et se mesurer avant que de se porter les premiers coups; et de se prendre, pour ainsi dire, au corps. Charles, qui, du vivant de son grand-père Ferdinand, avait pris l'engagement de ne pas empêcher les Français d'aider Henri

à recouvrer son royaume de Navarre, les y avait formellement autorisés à la mort du même Ferdinand, si lui-même ne restituait pas ce royaume dans six mois; il y avait cinq ans que ce dernier traité était signé sans que l'on eût encore paru penser à son exécution. Le jeune Henri, profitant des troubles qui existaient alors en Espagne, assembla nne armée qui, à la vérité, portait ses bannières, mais qui n'était réellement composée que de Français. Elle était commandée par André de Foix, sieur de l'Espare, frère de Lautrec, et parent de Henri. Ses premiers efforts obtinrent de grands succès; mais, ayant voulu les pousser jusqu'en Espagne, la régence, qui gouvernait en l'absence de Charles-Quint, arma vigoureusement et reprit la Navarre. Dans le cours de cette guerre fut blessé au siége de Pampelune, où il échauffait le courage des Espagnols, don Inigo ou Ignace de Loyola, jeune gentilhomme ne respirant alors que la gloire et la galanterie, et destiné depuis à devenir le fondateur de la célèbre société des *Jésuites*.

D'auxiliaires, l'empereur et le roi en vinrent directement aux mains. Un procès entre les maisons de Crouy et de Bouillon, pour un petit territoire dans les Ardennes, donna commencement à une guerre directe qui dura vingt-sept ans entre les deux monarques régnans, et laissa encore des motifs d'hostilités à leurs successeurs. Les princes de Crouy voulaient porter l'affaire par-devant l'empereur. Robert de la Marck, prince de Bouillon et

de Sedan, récuse son tribunal; et, non content de faire à Charles-Quint cet affront, il envoie le défier en pleine diète, lève des troupes et fait des courses sur les Pays-Bas. L'empereur se persuada qu'un si *petit prince* n'aurait pas une pareille audace, s'il n'était assuré de la protection du roi de France, et même excité par lui. François l'a toujours nié; mais Charles, ferme dans son opinion, et sans autre explication, entre en France par la Flandre à la tête d'une armée, et y lève des contributions. Le comte de Nassau, son général, avait assiégé et pris Mouzon, où n'avait su se maintenir une garnison de nouvelles levées, et s'était présenté ensuite devant Mézières, place en mauvais état qu'on se proposait de démolir : mais Bayard, qui s'y jeta, promit de la défendre, et en fit lever le siége. L'empereur se porta alors vers l'Escaut. François va au devant de lui; ils se rencontrent près de Valenciennes. L'empereur, mal posté, aurait pu être battu si le roi l'avait attaqué sur-le-champ : c'était l'avis des principaux capitaines, entre autres du connétable de Bourbon. Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, combattit cet avis par des raisons assez plausibles. Le monarque hésita, différa et laissa échapper son ennemi. L'armée de l'empereur se mit en sûreté par une marche que l'inaction des Français rendit facile, et lui-même, comme faisait Maximilien son grand-père, effrayé des risques qu'il avait courus, quitta honteusement son camp la nuit avec une simple escorte de cent

chevaux, se retira en Flandre, et de là réclama l'arbitrage du roi d'Angleterre.

Pendant ce même temps Guillaume Gouffier, favori du roi, plus connu sous le nom de l'*amiral Bonivet*, pénétrait en Navarre; donnant le change aux Espagnols qui avaient fortifié Pampelune avec soin, il tourna brusquement sur Fontarabie, et s'en empara. La vanité de faire parade de sa conquête lui fit rejeter l'avis donné par le comte de Guise, de démolir une place qui tôt ou tard devait revenir aux Espagnols, et cette faute devint une pierre d'achoppement aux mesures pacifiques qui pouvaient terminer la guerre. Depuis long-temps il se tenait à Calais des conférences pour y amener les parties belligérantes. Le cardinal Wolsey y présidait au nom de *Henri*, son maître, réclamé pour médiateur. Mais Charles redemandait Fontarabie, et il déplaisait à François de rendre cette ville qu'il souhaitait conserver, comme propre à lui servir de point d'appui en Espagne en cas de besoin. Charles élevait d'ailleurs des prétentions propres à éloigner la paix; il réclamait l'héritage des anciens ducs de Bourgogne, refusait de faire pour la Flandre et pour l'Artois un hommage mal séant à la dignité impériale dont il était revêtu; et témoignait, par ces difficultés, vouloir profiter des espérances que lui donnait la situation des Français en Italie.

Odet de Foix, sieur de Lautrec, commandait dans le Milanais, à la place de Charles, connétable de Bourbon, qui en avait été rappelé pour être

auprès du roi dans l'armée qui aurait dû combattre près de Valenciennes. Bourbon fut un des capitaines qui insistèrent le plus pour la bataille, et on dit que ce furent ces instances mêmes qui firent prendre au monarque la résolution contraire, parce qu'il appréhenda que le connétable n'eût le principal honneur de la victoire. Il venait déjà de lui enlever la distinction périlleuse de commander l'avant-garde, qui était un droit de sa charge, et l'avait confiée au duc d'Alençon, époux de sa sœur. Bourbon ressentit vivement cet affront, qui n'était pas le premier qu'il eût dévoré en silence. Il est certain que le roi et le prince, celui-ci plus âgé seulement de cinq ou six ans, discordaient de caractère. Le premier, enjoué, libre dans ses paroles, d'une conduite assez relâchée; l'autre, grave, silencieux et sévère. Quand il revint du Milanais, le bruit courut qu'on ne l'en avait retiré que pour y placer Lautrec, frère de Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriand, maîtresse de François 1er.

Au reste, quel qu'ait été le motif qui fit appeler Lautrec au gouvernement du Milanais, il y porta de la bravoure et de la bonne volonté. Il avait aussi des talens d'administration, mais il se trouva dans des circonstances fâcheuses. Soit abus d'autorité d'un côté, soit lassitude de soumission de l'autre, il y avait alors dans le duché un mécontentement sourd qui éclata en révolte dans plusieurs villes. Les châtimens que le gouverneur employa pour arrêter la conspiration aigrirent les esprits. Il se vit

entouré d'ennemis, et à la veille de perdre tout ce qu'on possédait dans le Milanais.

Dans cette pénible occurrence il laisse le gouvernement à son frère Thomas de Foix, sieur de Lescun, dit le maréchal de Foix, vient à la cour peindre sa détresse, et paraît déterminé à ne point s'exposer à la honte de voir le Milanais échapper à la France entre ses mains. Ses amis, excités par sa sœur, le pressèrent de retourner. Il y consentit, à condition qu'il serait précédé ou du moins accompagné d'une somme de trois cent mille ducats, qui lui étaient absolument nécessaires. On ne les avait pas; mais on l'engage à partir, avec promesse que les ducats arriveront aussitôt que lui.

Le maréchal de Foix, pendant son absence, observait les bannis de Milan, qui, d'accord avec ceux de Gênes, menaçaient la domination française à ses deux extrémités. Les premiers se réunissaient dans un château appartenant à Mainfroi Pallavicini. Le maréchal le fait avertir du danger où il s'expose en favorisant une pareille réunion. Pallavicini, moins touché de l'avis qu'effrayé des suites qu'il pouvait avoir, se croit perdu; et, n'ayant plus rien dès lors à ménager, fait pendre l'envoyé, et s'enfuit à Reggio, ville papale, et refuge ordinaire des exilés. Le maréchal les y poursuit dans la crainte de quelque tentative de leur part sur la ville de Parme, et pour demander au gouverneur, le célèbre historien Guichardin, une explication sur la nature de la protection accordée aux bannis. Les-

cun, sans échelles et sans canon, fit une démarche qui n'intimida personne, et dont le pape, qui ne cherchait qu'un prétexte honnête pour rompre et pour légitimer une entreprise qu'il tentait alors contre Gênes, fit son profit. Il cria à la violation des traités, leva des troupes, nomma Prosper Colonne pour les commander, excommunia le maréchal et tous ceux qui avaient pris part à son expédition, et les fit investir dans la ville de Parme.

Ils y étaient réduits à une fâcheuse extrémité, lorsque Lautrec rentra dans le Milanais. Il était impatient de voler au secours de son frère; mais il n'avait pas de troupes, et il lui fallut du temps pour en lever avec des promesses. Parvenu enfin à se procurer une armée, il s'avance vers Parme; mais, au passage du Pô, les Suisses lui déclarent qu'ils n'iront pas plus loin; qu'ils se sont engagés à défendre le Milanais, mais non à faire la guerre au pape : et ils demeurent inflexibles dans leur résolution. Lautrec au désespoir, et avec le peu de troupes qui lui reste, se déterminait à aller chercher un ennemi supérieur, lorsque le duc de Ferrare, Alphonse, qui lutta presque toute sa vie contre les papes, et qui était alors presque aussi dénué que Lautrec, fit une heureuse diversion contre Modène. Ce mouvement fit lever le siége. Lautrec se hâta de ravitailler Parme, mais il négligea d'attaquer l'ennemi dans sa retraite.

Léon répara cet échec par des négociations en Suisse. Il y obtint une armée pour défendre l'église,

mais non pour combattre les Français. Moins scrupuleux que leurs compatriotes de l'armée française, ceux-ci soutenaient les troupes du pape, en combattant seulement au second rang. Enchaîné au contraire par ceux de son armée, Lautrec ne put attaquer les autres avant leur jonction, ni les combattre après, et il se vit obligé de se réfugier dans Milan; mais, trop peu surveillant, il donna lieu à la trahison d'en livrer les portes au marquis de Pescaire, général de l'empereur, et fut contraint de se retirer, sans perte d'ailleurs, et après avoir laissé une garnison dans le château. Presque toutes les villes du duché suivirent l'exemple de la capitale, et il ne resta aux Français que Crémone, Pizzighitone, Novarre, le château de Milan et l'état de Gênes. Léon x, témoin du bonheur des impériaux, voulut aussi en avoir sa part. Il prit plusieurs forteresses à sa bienséance, et mourut, dit-on, de la joie de ses succès.

1522. — Le jour même que les cardinaux entrèrent au conclave, ils élurent Adrien Florent, cardinal, évêque de Tortose, qui, né de parens obscurs, commença sa fortune par être précepteur de Charles-Quint. On a dit que son élève avait préparé cet événement : il en tira du moins tout l'avantage possible, en dix-huit mois que ce pape occupa le saint siége.

François-Marie Sforce, venu dans le Milanais sous les auspices de l'empereur, se forma une armée d'Italiens et d'Allemands que Lautrec pour-

suivit avec sa gendarmerie, et dix mille Suisses, qu'il réunit de nouveau sous la promesse des ducats qu'il attendait. Après bien des marches il atteignit les ennemis près de Milan. Ils étaient retranchés dans le parc d'un vieux château, nommé *la Bicoque*, entouré de murs et de fossés profonds, et où l'on ne pouvait pénétrer que par une chaussée étroite. Les capitaines français envoyés pour observer ce poste le jugèrent inexpugnable. Lautrec en pensa de même, et résolut sur leur conseil de différer l'attaque. Les Suisses ne furent pas du même avis. Fatigués de servir sans être payés, ils demandèrent à grands cris leur montre ou le combat, persuadés que la victoire leur ouvrirait les portes de Milan, et que le pillage suppléerait à la somme qui leur était due. En vain Lautrec leur remontra qu'il ne lui fallait que quelques jours pour affamer ces gens, qui se rendraient d'eux-mêmes. Ils continuèrent de crier comme des forcenés, *de l'argent! ou le combat! Eh bien! combattez donc*, répond le général. Aussitôt et sans attendre les travaux ordonnés par Novarre pour faciliter le passage du fossé, ils s'avancent contre ces retranchemens formidables, hérissés de canons, soutiennent avec leur constance ordinaire le feu des ennemis qui leur emportaient des lignes entières, et pénètrent dans les fossés. Mais là, s'ils ne sont plus exposés au ravage du canon, la mousqueterie leur fait éprouver des dangers plus grands en ce qu'ils ne peuvent s'y soustraire. De leurs piques ils mesurent en vain la

hauteur des murs, ils n'ont aucun moyen d'en atteindre le sommet. Cette tardive réflexion les obligea à la retraite, et l'humeur ou la honte leur fit quitter le champ de bataille, pendant que la gendarmerie française, qui avait forcé la chaussée, prenait les ennemis à dos et les mettait en désordre. Les généraux courent au devant des Suisses, tâchent de les ramener au combat, leur remontrent le succès de la cavalerie, les supplient de demeurer au moins en observation. Ils n'écoutent pas; ils plient bagage avec un silence farouche, et prennent le chemin de Moza pour retourner chez eux. Lautrec est obligé de les suivre: mais la contenance des uns et des autres fait perdre à Colonne l'envie d'inquiéter leur retraite. La nécessité de se défendre eût peut-être forcé les Suisses à vaincre. Lautrec tâcha en vain de les retenir. Même impossibilité. *Point d'argent;* ils partirent. Leur présence aurait pu soutenir les Français en Italie; leur défection les força d'en sortir. Ils n'y gardèrent que les châteaux de Novarre et de Milan, et perdirent même l'espérance d'y rentrer, par la perte qu'ils firent de la ville de Gênes, dont le marquis de Pescaire s'empara. Le brave et intelligent Novarre ne put, faute de vaisseaux, y introduire que deux cents hommes, et y entrer par mer lorsque l'ennemi, pénétrant du côté de terre, le fit prisonnier.

Lautrec vint en France porter ses plaintes. Le roi refusait de le voir, et ne le reçut que sur les vives instances de la comtesse de Châteaubriand,

sa sœur ; encore ne fut-ce qu'avec beaucoup de froideur. Lautrec s'en plaignit. « Puis-je, lui dit le roi, voir de bon œil un homme coupable de la perte de mon duché de Milan ? Sire, répondit-il fermement, j'ose dire à votre majesté que c'est elle seule qui en est la cause. Votre gendarmerie a servi dix-huit mois entiers sans recevoir un sou de votre épargne. Les Suisses, dont vous connaissez le génie, n'ont point été payés. Ma seule adresse les a retenus plusieurs mois dans votre armée, menaçant toujours de quitter. Ils m'ont forcé à donner un combat sanglant ; j'en prévoyais l'issue ; mais j'ai dû le hasarder malgré le peu d'apparence du succès. Voilà tout mon crime. »

« Eh quoi ! reprend le roi surpris, n'avez-vous pas reçu quatre cent mille ducats, que j'ai donné ordre de vous envoyer ? J'en ai reçu les lettres, répond Lautrec ; mais l'argent n'est pas venu. » Le monarque fait appeler le surintendant des finances, auquel il avait donné l'ordre. Il se nommait *Jacques de Baulne*, seigneur de Semblançay, honoré de la pleine confiance du roi, qui l'appelait ordinairement *son père*. Il répond qu'il n'a pas envoyé l'argent en Italie, parce que la duchesse d'Angoulême a exigé qu'il le lui donnât, se chargeant de pourvoir à tout, et qu'il a sa quittance.

Le monarque passe fort échauffé dans l'appartement de sa mère. On n'est pas sûr de la réponse qu'elle lui fit. Selon quelques-uns, elle avoua qu'elle avait touché cette somme ; mais qu'elle ignorait

que ce fût l'argent de l'état; et qu'elle l'avait retiré comme deniers qui lui étaient propres, et un dépôt qu'elle avait confié au surintendant. D'autres disent qu'elle nia l'avoir reçu, et nia d'autant plus hardiment, qu'elle avait fait voler sa quittance dans les cartons de Semblançay, par un nommé *Gentil*, son commis de confiance, qui était amoureux d'une des femmes de la duchesse. Ce qui donne à ce fait de la probabilité, c'est que ce Gentil fut pendu quelque temps après pour des crimes assez peu avérés. Cette affaire ne fut pas éclaircie alors: Semblançay conserva même son emploi; mais cinq ans après, et à la suite d'un procès de deux ans, il fut condamné à être pendu, sans qu'il soit question de ce fait dans sa sentence, mais seulement d'avoir mal administré les finances du royaume.

En effet, il était coupable d'avoir sans l'aveu du roi changé la destination d'une pareille somme, dont l'emploi était si important: mais le roi lui-même est-il excusable de s'être tellement reposé du soin des affaires du Milanais sur son ministre, qu'il ne s'informa même pas si ses ordres étaient exécutés! Il était alors partagé entre deux femmes, sa mère et la comtesse de Châteaubriand, sa maîtresse, à la vérité intéressée aux succès de Lautrec, son frère. Mais l'envie de servir est-elle aussi active qu'est vigilant le désir de nuire? On croit que ce fut ce dernier motif qui porta la mère du monarque à soustraire l'argent, afin d'arrêter les progrès

du général, dont la gloire aurait pu augmenter la puissance de la favorite. Par ce combat de crédit, s'il est vrai, se perdit le Milanais presque entier.

Mézerai représente François 1er. dans cette époque de sa vie, âgé de vingt-sept ans, comme absorbé par les plaisirs, dans une cour, sinon débordée du moins trop galante; il le peint léger, insouciant pour tout ce qui n'était pas jeux, ballets, festins et divertissemens de toute espèce, pendant que Charles, âgé seulement de vingt et un ans, enfoncé dans son cabinet, ou parcourant ses royaumes, ne faisait pas une action ni un pas qui n'eût son intérêt pour objet. Dans la guerre d'Italie, où il avait eu Léon x pour associé, il n'avait presque rien mis du sien en argent ni en troupes. C'était avec l'argent que le pontife tirait des indulgences, sous prétexte d'une croisade contre les Turcs, que l'empereur paya les Allemands, amenés à son allié en nombre peu considérable à la vérité, mais suffisant pour se donner l'honneur d'avoir secondé puissamment le pape, et pour profiter lui-même de la conquête de presque tout le Milanais. Pour le second désastre de Lautrec, Charles-Quint ne prêta, pour ainsi dire, que ses drapeaux à Sforce. L'enthousiasme des Milanais fit le reste.

Mais le chef-d'œuvre de sa politique dans le dessein qu'il avait de reprendre Fontarabie, de conserver le royaume de Navarre, et cependant de ne point exposer la Franche-Comté aux incursions

des Français, fut d'obtenir pour cette province une neutralité par la médiation de la Suisse; et d'avoir fait déclarer Henri VIII contre François Ier. En passant d'Allemagne en Espagne, il aborda encore en Angleterre, représenta au roi que c'était son rival qui avait rompu par ses expéditions d'Italie l'accommodement préparé par leurs commissaires à Calais, et dont le monarque anglais s'était rendu médiateur et en quelque sorte garant; que François avait frappé les premiers coups sans l'avertir, et par-là méprisé l'arbitrage de Henri, que lui Charles réclamait. Quant à Wolsey, qui paraissait piqué d'avoir vu élire un autre pape après la mort de Léon X, il lui remontra que l'élection avait été si brusque, qu'il n'avait pas eu le temps de travailler les cardinaux et d'influencer leur choix, et il lui promit des efforts plus efficaces pour une autre occasion. Enfin il sut si bien donner tort à son rival, et échauffer l'Anglais, qu'il obtint de lui une ligue offensive et défensive contre la France.

Elle fut signée dans le palais de Windsor. On y remarque ces articles : « L'empereur épousera en » temps et lieu Marie, fille unique de Henri. » Elle avait six ans et lui vingt-deux, et c'était celle que le traité conclu au champ du Drap d'Or donnait au dauphin. « Chacun des deux rois tiendra » quinze mille hommes de pied et trois mille che- » vaux tout prêts à marcher contre l'ennemi, et » celui des deux qui manquera à cet accord paiera

» quatre cent mille écus à l'autre. » Autre clause pécuniaire : la France faisait au roi d'Angleterre une pension de cent trente-trois mille écus; comme elle ne la paiera plus, l'empereur se charge d'en faire une pareille, et une de quatre-vingt mille écus au cardinal Wolsey, en dédommagement de celle qu'il tirait du roi de France.

En exécution du traité, l'Anglais verse par Calais son contingent sur le continent, l'empereur y joint le sien sur la frontière de Picardie, et ils forment ensemble une armée de trente-cinq mille hommes. La saison était avancée. On présuma dans le conseil que les ennemis ne tiendraient pas longtemps la campagne, et qu'ils seraient forcés de se retirer s'ils ne prenaient pas quelque ville importante pour centre de leurs quartiers d'hiver. Ainsi on s'appliqua à mettre en bon état de défense celles qui étaient menacées. Les confédérés s'attachèrent à Hesdin. Plusieurs guerriers célèbres s'y jetèrent. Elle était bien munie. Les alliés la battirent pendant six semaines; et, tourmentés par les frimas et les maladies, ils levèrent le siége; mais, en se retirant, ils pillèrent, brûlèrent et firent un dégât affreux dans les campagnes. Mézerai remarque que, dans cette même année, Soliman II prit Rhodes, et en chassa les chevaliers qui depuis ont occupé Malte; et à l'occasion des horreurs commises dans la Picardie, il dit que « si l'infidèle » arrachait ainsi les cheveux aux chrétiens, leurs » princes ne cessaient d'en déchirer les entrailles. »

C'est énergiquement dépeindre les guerres entre François Ier. et Charles-Quint, qui furent aussi cruelles que destructives.

1523. — Dans cette campagne les grandes actions furent rares, mais les surprises, les rencontres, les marches, les retraites, les siéges très-fréquens, et toujours accompagnés de grande perte d'hommes des deux côtés. La pétulance de François Ier. fut très-nuisible dans une occasion dont il n'aurait pas dû se mêler. Nicolas de Bossut, gouverneur de Guise, tenté par le duc d'Arscot, général de l'empereur, fait semblant de prêter l'oreille à ses sollicitations, et promet de lui livrer sa place pour une somme convenue. C'était une ruse, afin de l'attirer et de le prendre lui-même quand il se présenterait. Bossut en donne avis au roi, qui, par un excès de bravoure plus digne d'un jeune capitaine que d'un monarque, ou peut-être un sentiment de jalousie dont il a été soupçonné contre tous ses généraux, résout que l'affaire ne se passera pas sans lui. Il part en poste de Chambord, où il passait le printemps, et se rend à La Fère, accompagné d'une foule de courtisans empressés à le suivre. Son arrivée fit éclat. Arscot en est averti. Il pense que ce rassemblement peut bien le regarder. Il était déjà en route, mais il rebrousse chemin, et le projet de Bossut, très-bien concerté, échoue d'autant plus désagréablement pour le roi, que ce coup manqué donna de la hardiesse aux ennemis. Ils se promenèrent librement sur ses

frontières. Le duc de Vendôme, Charles de Bourbon, aïeul de Henri IV, qui commandait les Français, ayant des ordres timidement limités, n'osa hasarder un combat, qui lui aurait été avantageux; et lui-même courut risque d'être défait près d'un village nommé Audinçton, où il éprouva un échec, qui aurait été complet sans le généreux dévouement d'un gendarme, nommé Tignerette. Il entend quelque mouvement à ses vedettes, s'avance pour en reconnaître la cause, est enveloppé par les ennemis, et le poignard sur la poitrine, il ne laisse pas de crier *alarme!* on se met en défense, et l'armée, qui était déjà entamée d'un autre côté, est sauvée. L'ennemi respecta le dévouement de Tignerette, qui put jouir de sa gloire.

L'empereur et le roi abandonnèrent la guerre dans cette contrée à l'activité des commandans et des gouverneurs qu'ils y laissaient, et en rappelèrent la plus grande partie de leurs troupes pour l'Italie, qui fixait principalement leur attention. L'empereur s'était emparé du château de Milan. Il était content de l'état où il se trouvait dans ce pays, et souhaitait de n'y être pas troublé; mais François Ier. ne renonçait pas à se rétablir dans son Milanais; et commençait à faire filer des troupes au delà des monts sous l'amiral Bonnivet, qui s'emparait des passages. Charles-Quint, n'espérant pas se mettre entièrement à l'abri des efforts des Français, essaya du-moins de les retarder. Il employa l'autorité du pape, son ancien précepteur. Adrien

somma le roi d'entendre à une trève de plusieurs années avec l'empereur, afin que ce prince pût défendre l'Italie menacée par les Turcs après la prise de Rhodes.

Mais cette exhortation à une trève n'était rien en comparaison d'une ligue à laquelle Adrien se prêta entre lui, l'empereur, le roi d'Angleterre, la république de Venise, les seigneuries de Gênes, Florence, Sienne, Lucques et autres petits états, pour la défense de l'Italie contre tous les étrangers, principalement contre le roi très-chrétien; on ne parla pas des Turcs, parce que les Vénitiens, qui, voyant les désastres des Français, venaient de les abandonner, craignaient que Soliman, s'il était signalé dans la ligue, ne tournât ses armes contre eux. On a dit qu'Adrien se prêta à cette considération, parce que de lui-même il ne paraît pas avoir été propre aux intrigues politiques. Il était juste par caractère, et on le vit rendre à divers feudataires du saint siége plusieurs des places qui avaient excité la cupidité de ses prédécesseurs, et dont ils s'étaient emparés par des moyens violens. Il a passé pour un pontife sans ambition, renfermé dans ses devoirs religieux, et a mérité cette épitaphe assez étonnante pour un pape de ce temps: *Ici repose Adrien* VI, *qui n'estima rien de plus malheureux pour lui que de commander.* Jules de Médicis, Clément VII, lui succéda. Il était cousin germain de Léon X, et fils du malheureux Julien, assassiné par les Pazzi.

Loin d'être déconcerté par cette ligue, François Ier, n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur ses préparatifs. Il vendit des domaines; augmenta les impôts ordinaires, en mit de nouveaux, et créa des charges qu'il fit payer. Par tous ces moyens, qui excitèrent des plaintes et des murmures, il amassa beaucoup d'argent et rassembla une forte armée, qu'il comptait mener lui-même en Italie; mais des soins plus pressans le retinrent en France.

Le connétable de Bourbon vivait splendidement à la cour, mais en homme mécontent. Sa maison était ouverte et pouvait être considérée comme le point de ralliement de ces sortes de gens qu'on a depuis nommés *Frondeurs*, censeurs assidus du gouvernement et du chef. Bourbon nourrissait presque dès l'enfance une haine sombre contre François Ier. On dit que l'antipathie entre eux était poussée au point que, lorsque celui-ci n'était encore que comte d'Angoulême, ils pensèrent se battre pour un sujet assez léger. Le roi, montant sur le trône, lui avait donné l'épée de connétable; mais Bourbon se plaignait qu'en plusieurs occasions François lui avait envié les plus belles fonctions de sa charge, soit en ne le mettant pas à la tête des troupes dans des occasions importantes, soit en ne suivant pas ses avis.

Il jouissait d'une très-grande fortune par le mariage qu'il avait contracté avec Suzanne de Bourbon, dont il était cousin issu de germain, et qui

était fille de monsieur et de madame de Beaujeu. Ce mariage avait été résolu principalement pour réunir les prétentions des deux branches de la même famille et prévenir un procès ruineux. Cette princesse mourut sans enfans. Tant qu'elle vécut, Louise de Savoie, mère du roi, et fille d'une sœur de M. de Beaujeu, retint dans les bornes d'une galanterie agaçante le goût qu'elle avait pour le connétable; la mort de l'épouse présenta, dit-on, à la douairière l'occasion de déclarer sa passion. Elle lui offrit sa main; il la refusa, et même avec quelques mots de raillerie. « Or, dit Mézerai, comme il n'est point d'injure plus outrageante envers ce faible sexe que le refus de ses poursuites, la régente, outrée des mépris de Bourbon, se portant à une extrême vengeance, le pousse aussi à un extrême désespoir. » Elle intenta le procès qu'on avait voulu prévenir, mit dans la suite de l'affaire toute l'ardeur d'une femme piquée, et employa avec chaleur tous les moyens que son rang et sa puissance lui fournissaient.

Il s'agissait de savoir si les domaines de la maison de Bourbon étaient fiefs masculins ou féminins. Le connétable disait qu'ils étaient régis par les règles de la loi salique; autrement il eût été justement évincé par la proximité de la duchesse. Celle-ci soutenait au contraire que ces domaines étaient fiefs féminins, non en ce sens, que les femmes pussent en exclure leurs frères, même puînés, mais du moins tous autres collatéraux.

Entre ces prétentions opposées, le droit n'était pas aussi facile à saisir que la prévention qui pèse sur la duchesse le fait communément supposer.

Depuis que la maison de France possédait la baronnie de Bourbon, il ne s'était point présenté d'exemple qui pût faire loi à cet égard, les princes de ce nom ayant toujours eu des fils pour leur succéder; mais, avant cette époque, on en trouvait plusieurs qui étaient interprétés diversement. Le premier et le plus remarquable de tous, est celui de Marguerite, fille d'Archambauld VII et petite-fille d'Archambauld VI, laquelle, en 1171, succéda sans trouble à ce dernier, quoiqu'il existât une branche masculine de Bourbon-Montluçon, issue d'Archambauld II, trisaïeul d'Archambauld VI.

Marguerite eut deux maris. Du premier, Gaucher de Vienne, seigneur de Salins, et duquel elle fut séparée pour cause de parenté, provint Marguerite de Salins, épouse de Guillaume de Sabran, seigneur de Forcalquier. Du second, qui fut Gui de Dampierre, illustre pour avoir été par les femmes la tige commune des maisons de Bourbon et d'Autriche, elle eut Archambauld VIII, sire de Bourbon, Guillaume de Dampierre, comte de Flandre par sa femme, et de plus Gui et Combault de Bourbon qui laissèrent une postérité. A la mort de Gui de Dampierre, la comtesse de Forcalquier, apparemment comme aînée, réclama la baronnie de Bourbon contre Archambauld VIII, l'aîné de ses frères utérins. Il y eut procès par-

devant Philippe-Auguste et son parlement. Archambauld prouva que la baronnie de Bourbon ne pouvait être démembrée, ni devenir le partage des femmes qu'à défaut des mâles. La comtesse renonça à ses prétentions, moyennant un dédommagement, et cette transaction fut autorisée d'une charte de Philippe-Auguste, sous la date de 1211.

Mais ce titre qui confirme l'exclusion des femmes, en concurrence avec des frères, préjuge-t-il qu'elles doivent être évincées par d'autres collatéraux, et qu'elles puissent être privées, par exemple, de l'héritage d'un père pour en voir investir un oncle, ou ses descendans mâles? On peut dire à cet égard que le droit contraire avait assez généralement prévalu par l'usage, et que, le royaume de France excepté, c'était une chose ordinaire, lorsque les héritiers mâles étaient éloignés, de voir les grands fiefs qui n'étaient point apanages, passer aux femmes, et de celles-ci dans des maisons étrangères, et que celle de Bourbon elle-même en fournissait plus d'un exemple. La baronnie de Bourbon, en effet, était entrée dans la maison de Bourgogne par Agnès de Bourbon, arrière-petite-fille d'Archambauld VIII; et de celle-ci, dans celle de France, par le mariage de Béatrix, fille d'Agnès, avec Robert de Clermont, fils de saint Louis; et chaque fois, sans qu'il paraisse d'opposition, soit de la part des comtes de Flandre, descendans de Guillaume de Dampierre, soit des deux autres

frères d'Archambauld VIII. Cet exemple était d'autant plus favorable à la duchesse d'Angoulême, que par sa mère elle était petite-fille de Charles Ier., duc de Bourbon, de la même manière que Béatrix était petite-fille d'Archambauld IX, fils du huitième.

La contestation se compliquait encore, et de la diversité des titres auxquels les Bourbons avaient acquis les domaines particuliers dont ils avaient accru leur domaine originaire, et des dispositions diverses qu'ils avaient faites eux-mêmes à ce sujet.

Jean de Bourbon, qui fut duc après Louis II le Bon, son père, l'un des tuteurs de Charles VI, épousa en 1400 Marie de Berri, fille du duc de Berri, frère de Charles V. Le duc de Berri ne laissait point d'enfans mâles, et la totalité de son apanage devait retourner à la couronne. Cependant en faveur du mariage de sa cousine, Charles VI, de l'avis de son conseil, consentit à ce que le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier fussent détachés de ce même apanage, pour en faire la dot de la princesse; mais sous la réserve toutefois qu'à l'effet de dédommager la couronne de son droit de retour en cette occasion, les domaines des ducs de Bourbon y deviendraient réversibles à défaut d'hoirs mâles issus de ce mariage. Le duc Louis, séduit par les avantages qu'il rencontrait dans cette alliance, acquiesça à cette condition, sans égard aux droits que la branche de la

Marche avait à ces héritages au même défaut. Depuis, soit de plein gré, ou par artifice, sur des motifs légitimes ou contestables, le petit-fils de Jean Charles, duc de Bourbon, et Jean II, fils de celui-ci, obtinrent de Louis, comte de Montpensier, frère du duc Charles, et aïeul du connétable, une renonciation absolue, tant pour lui que pour sa postérité, à l'expectative des domaines des ducs de Bourbon. Enfin, en 1473, par le contrat de mariage de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, frère de Jean II, et duc après lui, avec Anne de France, fille de Louis XI, cette renonciation fut de nouveau consolidée par l'abandon qui y était fait des mêmes domaines, pour être réunis à la couronne, en cas qu'il ne provînt pas d'enfans mâles de ce mariage. Ainsi l'avait voulu Louis XI, pour faire payer l'honneur de son alliance. Il se trouvait à la vérité dans le contrat une clause conservatrice, mais à peine sensible, et telle qu'elle devait être libellée, pour ne pas effaroucher le volontaire et ombrageux monarque : *en tant qu'il peut toucher audit futur époux, pour le présent et pour l'avenir.*

A la mort de Louis XI, les deux époux se voyant sans enfans, et pressés de se donner réciproquement des témoignages de leur estime, obtinrent facilement du jeune roi, leur élève, des lettres patentes, non-seulement dérogatoires à la clause de leur contrat, mais qui leur permettaient encore de disposer de leurs biens, par telle donation mu-

tuelle et perpétuelle qu'ils l'entendraient. Cette latitude de disposition inquiéta Gilbert de Montpensier, fils de Louis, et cousin-germain du duc. Il réclama au parlement contre l'abandon de son père. Mais le duc lui-même, frappé de la justice de ses prétentions, s'empressa d'y faire droit; et, par une transaction de 1488, passée à Chinon, il consentit à ce que tous ses biens substitués passassent à la branche de Montpensier, s'il venait à mourir sans enfans mâles. Cependant, au bout de trois ans, devenu père de Suzanne de Bourbon, il vit avec regret la fortune de cette princesse compromise également par ses anciens et ses nouveaux engagemens.

Charles VIII n'existait plus, et Louis XII occupait le trône. Si ce prince tenait à l'exécution du contrat de mariage, les biens du duc devaient être réunis au domaine, puisqu'il n'avait pas de fils; et, si le roi voulait bien s'en départir, la transaction de Chinon le liait de la même manière du côté des Montpensiers. Il ne fallait pas moins que l'entremise de l'autorité souveraine pour le soustraire à ce double inconvénient; mais Louis XII, qui avait eu tant à se plaindre d'Anne de France, serait-il bien disposé à lever ces obstacles? Le duc en courut les hasards, et reconnut bientôt que Louis n'avait point émis de vaines paroles, quand il avait dit que le roi de France oubliait les injures du duc d'Orléans. Louis s'empressa de seconder le vœu des époux, en ratifiant les lettres patentes de son pré-

décesseur. Mais le jeune Louis, comte de Montpensier, fils de Gilbert et frère aîné de Charles, depuis connétable, crut devoir les attaquer avec chaleur au parlement, ainsi qu'avait fait son père à l'égard de Charles VIII. Il devait son éducation au duc Pierre, et celui-ci paraissait le destiner à devenir un jour son gendre. Ce procédé le révolta. Il tourna dès lors ses vues sur le duc d'Alençon, les communiqua au roi, qui y applaudit, et qui, en faveur de cette alliance, donna de nouvelles lettres patentes; par lesquelles, frustrant les Montpensiers de l'expectative des domaines des ducs de Bourbon, il déclarait ces domaines transmissibles dans la maison d'Alençon, à l'époque du mariage du duc avec la jeune Suzanne de Bourbon. Dans l'impossibilité de faire valoir ses droits contre l'autorité souveraine, Montpensier se réfugia dans les camps, et espéra se faire accorder, par le mérite de ses actions, la justice qu'on refusait peut-être à son obscurité. Le recouvrement du royaume de Naples, qui fut en partie son ouvrage, fixa en effet sur lui les regards de Louis XII : en récompense de ses exploits, le roi lui destinait, dit-on, Germaine de Foix, sa nièce, et la couronne même de Naples, lorsque le jeune prince, qui venait de rendre les derniers devoirs à son père, inhumé cinq ans auparavant sans honneurs sur les bords de la mer près de Pouzzoles, voulut se donner la funeste consolation de repaître un instant ses regards du triste spectacle de ses dépouilles; mais à peine le cercueil

fut-il ouvert, que, succombant à la douleur qui l'oppressa, il s'acquit d'autres titres à la gloire, comme la victime et le héros de la piété filiale.

Deux ans après le duc Pierre mourut. A ses obsèques le hérant, après avoir crié trois fois : *Notre bon duc Pierre* II *est mort*, n'avait pas ajouté : *Vive le duc Charles* II ! mais *vivent mesdames et damoiselles duchesses de Bourbon et d'Auvergne !* Le jeune Charles, qui n'était âgé que de quatorze ans, filleul de la duchesse de Bourbon et élevé par elle, lié par la reconnaissance et surtout par son âge, ne pouvait réclamer ses droits. Son tuteur s'en chargea, et s'acquitta de ce soin avec autant d'adresse que de bonheur. C'était Louis de Bourbon-Vendôme, prince de La Roche-sur-Yon, beau-frère du jeune Charles, dont il avait épousé la sœur. Ce prince habile sut tellement ménager les préjugés de la duchesse de Bourbon, qu'il tira d'elle la permission de mettre à couvert les droits de son pupille par des protestations. Une circonstance lui avait facilité l'accès dans l'esprit de la princesse : depuis long-temps elle comparait le duc d'Alençon avec le jeune Charles, son élève : la nullité du premier avait affaibli la bonne volonté qu'elle avait autrefois conçue pour lui, et détourné ses premières pensées pour les porter sur son propre ouvrage ; mais ces idées n'étaient encore que vagues, et telles pourtant que, loin d'être choquée des réclamations de son filleul, elle l'encouragea dans ses démarches à la cour, en lui procurant elle-même les moyens

d'y paraître avec éclat. Le prince de La Roche-sur-Yon plaida avec plus de vivacité encore auprès du roi la cause de son jeune frère. Il représenta l'injustice de la spoliation, et surtout le danger de rappeler le temps désastreux des ducs de Bourgogne, en cumulant sur une seule tête les biens immenses de deux maisons aussi puissantes que celles des ducs d'Alençon et de Bourbon.

Frappé de ces raisons, Louis XII chargea une commission, composée de seigneurs, de ministres et de jurisconsultes, de vérifier les prétentions de Charles et celles de Suzanne. Les droits du premier furent trouvés incontestables; mais il paraissait dur de dépouiller la jeune princesse d'un héritage dont son père avait joui, et que l'autorité royale lui avait garanti tant de fois. Un expédient se présentait naturellement pour accommoder tous les intérêts : c'était d'unir les deux prétendans. Il fut indiqué à Louis XII qui l'adopta avec chaleur, et qui fit son affaire de le proposer à la duchesse de Bourbon. On juge aisément à ses dispositions si elle écouta favorablement cette ouverture. Le contrat fut passé en 1505. Louis voulut qu'il fût discuté solennellement dans une assemblée de princes, de grands, d'évêques et de magistrats, présidés à son défaut par le cardinal d'Amboise. Il fut stipulé que les deux époux se feraient une donation mutuelle de tous leurs biens, et qu'à défaut d'enfans, François de Bourbon, frère de Charles (celui qui fut tué à Marignan), serait leur héritier. Louis XII

saisit généreusement cette occasion de renoncer, tant pour lui que pour ses successeurs, aux droits que Louis XI avait voulu s'acquérir sur les domaines de la maison de Bourbon. A toutes ces dispositions il faut ajouter enfin la dernière volonté de Suzanne, qui confirma son contrat de mariage en instituant de nouveau son mari pour son héritier.

Tels sont les faits que commentaient à leur gré les avocats des diverses parties : Poyet, qui fut depuis chancelier, pour la duchesse d'Angoulême; Lizet, pour le roi; et Montholon, pour le connétable. Il est sensible que la solution de la difficulté tenait à savoir jusqu'à quel point pouvaient être légitimes et obligatoires des usages contraires, des concessions incertaines, des abandons équivoques, des reconnaissances douteuses, des accords opposés, des édits enfin et des déclarations contradictoires, et par conséquent aussi jusqu'à quel point chacune des parties pouvait s'autoriser de ces divers titres. C'est ce qu'il n'était pas facile de distinguer bien clairement. Après onze mois de débats, un arrêt du parlement appointa les parties au conseil, et mit, en attendant, les biens en litige sous le séquestre. Si le projet de dépouiller Bourbon n'était pas encore consommé, il était présumable; le connétable n'en fit aucun doute, et reconnut que du plus riche seigneur de la cour il allait devenir le plus pauvre : le dépit d'être amené à cette alternative d'être ruiné ou époux malgré lui, lui fit trouver bonne et légitime toute manière d'échapper à ce danger.

Pendant qu'il roulait dans sa tête divers projets de vengeance, Charles-Quint, attentif à profiter de toutes les occasions de nuire au roi, le fit sonder secrètement, et le trouva accessible à la séduction. L'empereur lui offrait dans ses états un asile contre les persécutions de la mère et la connivence du fils; et, s'il voulait sincèrement s'attacher à lui, une des trois plus belles charges d'Espagne, des terres considérables valant cent mille écus de rente, et sa sœur Eléonore, veuve d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal, en mariage. Dans le partage insensé que se faisaient du royaume les alliés de Charles-Quint, Bourbon devait ajouter à ses domaines la Provence et le Dauphiné; l'empereur recevoir le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne et la Picardie, et le reste appartenir au roi d'Angleterre.

Les courtisans qui entouraient Bourbon n'étaient pas tous adorateurs serviles de ses volontés. Jean de Poitiers, comte de Saint-Valier, capitaine de deux cents archers de la garde du roi, et qui avait toute la confiance du connétable, fut instruit par lui-même de ses coupables engagemens. Il lui fit les plus fortes remontrances, et l'exhorta, de la manière la plus pathétique, à se départir de ses liaisons avec l'ennemi de la France : mais, plus inconséquent que celui qu'il cherchait à persuader, il se laissa séduire lui-même, et consentit à être le dépositaire du chiffre entre le connétable et l'empereur. Il n'en fut pas de même de deux gentils-

hommes normands, d'Argouges et Matignon, aussi sincèrement attachés à Bourbon, qui avait compté sur eux pour livrer la Normandie au roi d'Angleterre. Informés par un tiers de la commission criminelle dont il les chargeait, et forcés d'opter sur-le-champ entre le salut du prince et le danger de la patrie, ils se crurent obligés d'avertir le roi. François, comptant ramener le prince par la confiance et la douceur, va le trouver à Moulins, où il faisait le malade, lui déclare qu'il est instruit, le prie, le conjure d'ôter de son esprit de fâcheuses idées qui le tourmentent, et lui promet, parole de roi, que, s'il perd son procès, il lui rendra toutes ses terres. Le connétable avoue qu'il a été sollicité par l'empereur; mais il proteste qu'il n'a donné aucun consentement à ses offres, prie le roi de ne point douter de sa fidélité, et promet, en preuve de sa bonne foi, de le suivre à Lyon sitôt que sa santé le lui permettra. En effet, il se met en route; il marchait lentement en litière, incertain, inquiet, bourrelé de remords. Le combat de ses idées le porte à se détourner du chemin, et à gagner sa forteresse de Chantelle, pour y réfléchir à tête reposée sur sa situation, et prendre plus mûrement une dernière résolution. *Le perfide!* s'écria le roi en apprenant cette retraite, *ma bonté aurait dû lui crever le cœur; mais puisqu'il veut périr, qu'il périsse!* et il donne ordre de l'investir à Chantelle. Là plusieurs fâcheuses nouvelles, arrivées en même temps, troublent le malheureux prince, et le

poussant dans le précipice. Il apprend que son procès est perdu, que le roi indigné a fait arrêter l'évêque d'Autun, son confident, chargé de lui porter l'hommage de sa fidélité, mais sous l'injurieuse réserve de la restitution de ses biens; qu'il a fait fouiller ses malles et visiter ses papiers, et que des troupes s'approchent pour le saisir lui-même. Bourbon ne délibère plus. Il part avec un seul gentilhomme nommé *Pomperant*, se faisant passer pour son valet : il traverse le Dauphiné et la Savoie, inondés de troupes qui se rendaient en Italie; et où l'on ne pouvait s'attendre à le rencontrer, gagne de là la Franche-Comté, passe par l'Allemagne et arrive en Italie, après avoir couru les plus grands dangers tant qu'il fut en France, parce qu'en effet on avait répandu autour de lui beaucoup de troupes pour s'assurer de sa personne s'il voulait se sauver.

Son évasion le déclara coupable; le roi fit saisir tous ses biens, mit garnison dans ses châteaux, fit arrêter ceux de ses officiers et de ses courtisans qui paraissaient ses confidens les plus intimes. Comme le fugitif était parent ou allié des plus grands seigneurs; comme le peuple se prononçait en faveur d'un prince estimable, qu'on croyait victime de la passion d'une femme et d'une intrigue de cour; comme enfin les soldats et beaucoup de généraux ne se cachaient pas d'une prévention pour leur connétable, qu'ils regrettaient et plaignaient, le roi prit les mesures convenables aux circonstances.

Il appela auprès de lui les seigneurs douteux, afin de les mieux surveiller, retira des lieux exposés les garnisons et capitaines suspects, et en substitua d'autres. On fit faire le procès aux détenus. Le seul Poitiers de Saint-Valier fut condamné à mort; mais il eut sa grâce sur l'échafaud. Il la dut à l'impression que fit sur le roi la beauté de Diane, sa fille unique, qui était venue implorer la grâce de son père. Quelques auteurs ont écrit que ce pardon n'avait été obtenu qu'au prix d'un sacrifice condamnable; mais entre plusieurs preuves qui détruisent cette imputation, il suffit de citer la grâce elle-même, qui ne fut que la commutation de la peine de mort en celle d'une prison perpétuelle.

Arrivé en Italie, Bourbon croyait qu'il allait être sur-le-champ appelé en Espagne pour y présenter sa main à Eléonore et recevoir la sienne; mais Charles-Quint n'était pas homme à donner ainsi sa sœur à un fugitif sans savoir auparavant quel profit il pouvait en tirer. Il lui fit insinuer qu'il avait besoin en Italie de sa capacité, et lui donna le commandement de l'armée qu'il opposait à Bonnivet, avec la précaution de lui adjoindre Lannoi, vice-roi de Naples, son général de confiance.

La défection de Bourbon aurait embarrassé le roi, si le connétable avait pu joindre quelque cavalerie française à l'infanterie allemande qui l'attendait. Apparemment il avait promis à l'empe-

reur ce secours de cavalerie, qui devait être composé de la noblesse qu'il comptait entraîner avec lui en quittant la France; mais il fut obligé de partir si précipitamment que personne ne l'accompagna; et, après sa fuite, le roi prit de si bonnes mesures que ses partisans n'osèrent ni se rassembler ni se montrer. Dans l'espérance des mouvemens que le départ du connétable opérerait en France, une armée espagnole l'attaqua du côté des Pyrénées. Elle se présenta devant Baïonne, et échoua; elle essaya si elle serait plus heureuse devant Fontarabie; et, en effet, elle s'y introduisit au moyen des intelligences qu'elle se ménagea auprès d'une partie de la garnison, qui était composée de Navarrois, qui, sur la promesse d'être rétablis dans leurs propriétés, forcèrent le reste à capituler. En même temps, les Allemands entrèrent en Champagne; mais, privés de la cavalerie que devait leur procurer Bourbon, ils furent harcelés et repoussés vers la Lorraine, par le comte de Guise, qui les battit sous les murs de Neufchâtel, et sous les yeux des dames de la cour de Lorraine, qui des fenêtres applaudissaient à ses efforts. Les Anglais furent plus heureux; ils pénétrèrent en Picardie, et vinrent massacrant, brûlant, saccageant jusqu'à douze lieues de Paris. Les paysans avaient eu ordre de transporter vivres, meubles, bestiaux, et tout ce qu'ils pourraient sauver, dans les villes que l'on avait munies de bonnes garnisons. Ce commandement fut si bien

exécuté, que l'armée anglaise, souffrant de la famine, et tourmentée par les pluies et les frimas de l'automne, fut contrainte de se retirer. Elle se vengea sur les édifices, et détruisit des villages et des bourgs entiers.

Le roi ne put donner d'autres secours à cette province malheureuse, parce que l'élite de ses troupes était occupée tant à repousser les Espagnols du côté des Pyrénées, qu'à tâcher, sous l'amiral Bonnivet, l'ennemi personnel du connétable, de reprendre le Milanais. Il y aurait réussi s'il avait su profiter de l'avantage qu'il eut de rassembler son armée le premier. La ville de Milan était toute démantelée, les fortifications en ayant été détruites dans les alternatives de changemens de maîtres qu'elle avait éprouvées. Quand Bonnivet en approcha, Prosper Colonne, se croyant dans l'impossibilité de résister à une brusque attaque, délibéra de l'abandonner; l'amiral, trompé par des émissaires de Colonne, se contenta de l'observer, dans l'espérance de l'affamer. Cependant, hors d'état de garder tous les passages, les vivres entraient, même abondamment, malgré lui; et, pour n'être pas coupé lui-même de ses magasins par les alliés, auxquels il avait, par lenteur, laissé le temps de se réunir, il se vit contraint de quitter sa position et de passer le Tésin.

Sans la constance du capitaine Janot d'Herbouville, les Français auraient perdu le château de Crémone, leur dernière place de défense. Le che-

valier Bayard y arriva à travers les postes de l'armée de l'empereur, répandue en Italie, et devenue plus forte que celle du roi de France. Janot avait si bien inspiré sa valeur à ses soldats, et tellement gagné leur confiance, que, déterminés à ne se pas rendre, ils souffrirent avec lui les dernières extrémités de la famine, et en furent victimes comme lui. Quand Bayard entra dans la citadelle, il n'y trouva que sept hommes résolus de mourir de faim comme leurs compagnons, si on ne fût pas venu à leur secours. Ils étaient exténués, desséchés, et ayant à peine figure humaine : exemple mémorable d'une bravoure réfléchie et persévérante, plus rare que l'impétuosité du courage.

Après avoir passé le Tésin, Bonnivet avait pris ses quartiers d'hiver; il avait licencié une partie de son infanterie pour en économiser quelques mois de solde, et avait permis à la plupart de ses gendarmes d'aller se recruter en France; il était enfin dans la plus grande sécurité, lorsque les alliés, que ne commandait plus Prosper, mais Bourbon, Lannoi et Pescaire, traversèrent le fleuve avec le dessein de lui couper les vivres. Bonnivet, pris au dépourvu, et quoique inférieur en nombre, leur présenta vainement la bataille; ils espéraient l'avoir à discrétion sans combattre. Leurs mesures furent si bien prises, qu'ils lui coupèrent la communication avec toute espèce de secours, et qu'ils lui enlevèrent même la ressource de la retraite. Bonnivet l'ordonna cependant, et trompa un en-

nemi qui croyait l'avoir enfermé; mais il fut vivement poursuivi par Bourbon, que sa haine rendait vigilant.

1524. — Quelque diligence que fit Bonnivet, les ennemis l'atteignirent à Romagnano, près d'un pont sur la Sésia, par où défilait l'armée. Il se mit à l'arrière-garde avec un corps de gendarmerie pour couvrir son infanterie, et dès la première charge il fut grièvement blessé. Forcé de se retirer, il laissa le commandement au comte Saint-Pol, frère du duc de Vendôme, au capitaine Vandenesse, frère de La Palice, et au chevalier Bayard, toujours chargé des emplois les plus périlleux. Il remit à ce dernier, comme au plus digne, son bâton de général, honneur tardif, mérité depuis long-temps, et dont le brave chevalier ne devait jouir qu'un moment! Vandenesse fut tué sur-le-champ; et Bayard, dans la même charge, reçut un coup d'arquebuse qui lui rompit les reins. Affaibli par le sang qui sortait de sa blessure, la douleur ne lui permettant pas de souffrir le mouvement du cheval, il se fit descendre et appuyer contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi. Bourbon, passant auprès de lui, et poursuivant les fuyards, le reconnut; lui témoigna toute la part qu'il prenait à sa situation, et combien il avait pitié de son état. « Ce n'est pas de moi, monsieur, lui répondit le mourant, c'est de vous qu'il faut avoir pitié. Je meurs en homme de bien; mais vous, qui êtes Français et prince du sang de France, vous avez

aujourd'hui, contre votre honneur et votre serment, les livrées d'Espagne sur les épaules, et les armes à la main toutes teintes du sang des Français. » Bourbon passa confus, sans rien répliquer. Le marquis de Pescaire, général espagnol, fit dresser une tente sur le blessé. Le vice-roi Lannoi, pour le mettre plus commodément, revenant de la poursuite des Français, le fit porter dans sa propre tente, où il rendit son âme à Dieu. Faute de prêtre, il s'était ingénument confessé à son maître d'hôtel, et mourut les yeux fixés sur la croix de son épée. « Chevalier sans reproche, qui avait su joindre, ce qui est très-rare, dit Mézerai, les vertus militaires avec les vertus chrétiennes, et la douceur et la courtoisie avec la hardiesse et la valeur. » Il vécut dans les camps et sans assiduités à la cour; aussi ne voit-on pas qu'il ait acquis de ces dignités lucratives, qui sont quelquefois la récompense de l'adulation; mais il eut l'estime générale. Ce fut de lui, simple chevalier, que François Ier., ainsi qu'on l'a vu, voulut recevoir l'ordre de la chevalerie sur le champ de bataille, après la victoire de Marignan. Sa vie a été écrite par son secrétaire avec une naïveté qui inspire autant de confiance pour l'écrivain que d'admiration pour le héros. Le comte de Saint-Pol acheva la retraite, et trouva à Suze un secours qui, arrivé quinze jours plus tôt, eût prévenu ce désastre et ceux qui suivirent.

Cette défaite ayant contraint de nouveau les

Français à quitter l'Italie, y donna à l'empereur une prépondérance absolue. Il l'exerça sous le nom de *Marie Sforce*, qu'il reproduisit encore, et qu'il établit dans le Milanais, moins par affection pour ce prince que pour ne pas montrer trop tôt le désir qu'il avait eu de s'approprier ce beau duché, ou de le faire passer au prince Ferdinand son frère, et de manière ou d'autre en enrichir la maison d'Autriche. Clément VII, successeur d'Adrien, n'aurait voulu pour voisin ni l'Autrichien, ni le Français, princes dont la trop grande puissance lui portait ombrage. Il refusa de persévérer dans la ligue, à laquelle Adrien, son prédécesseur, avait eu la complaisance de condescendre, et en fit retirer même les Vénitiens. Charles-Quint laissa mûrir ses projets sur l'Italie dans une espèce d'inaction à l'égard de cette contrée, appliqua ses soins à une invasion en France qu'il méditait, lui pour ses intérêts, et Bourbon pour tirer une vengeance éclatante de sa disgrâce.

Dans cette intention, le connétable se proposait d'entrer par le Lyonnais, contigu à ses anciennes possessions, d'où il se flattait de voir accourir près de lui les vassaux de ses terres, ce qui ferait un dépit mortel au roi; mais Charles-Quint ordonna que l'invasion commençât par Marseille, dont la prise lui donnerait sur la Méditerranée un port commode pour ses expéditions d'Italie. Il fallut que Bourbon, contre sa conviction intime, obéît à un monarque étranger, duquel il se croyait en droit

d'attendre de la déférence; première punition du rebelle connétable : puis, qu'il se vit adjoindre dans le commandement, sous le titre de lieutenant, Pescaire, général espagnol, plus maître que lui par la confiance de l'empereur, et qui le contrariait en tout; seconde mortification bien sensible pour un homme qui par le seul désagrément de ne pas voir adopter ses avis, avait commencé à se révolter contre son souverain naturel. Aucun de ses anciens amis ne s'ébranla pour lui; au contraire, il put connaître, par leur conduite et par les discours qui parvinrent à ses oreilles, l'horreur que leur inspirait sa trahison. Commandant dans cette armée, le malheureux connétable y était réellement comme un étranger et un homme suspect.

A la pénible affection de l'âme, qu'on doit lui supposer, de ne pouvoir donner, sans rougir, des ordres contre les Français qu'il combattait, se joignirent des contre-temps fâcheux. La flotte espagnole, envoyée pour bloquer le port de Marseille, fut battue et dispersée par André Doria, amiral génois au service de la France, quoique Gênes fût alors sous la domination de l'empereur. L'argent que Charles-Quint avait promis ne vint pas, parce que les états d'Espagne refusaient d'en donner. Les troupes, mal payées, servaient mollement et désertaient. Les sorties étaient fréquentes, et toujours à l'avantage des assiégés. Bourbon tint ferme néanmoins pendant six semaines, et ne leva le siége que quand il sut que le roi n'était plus qu'à une journée de

lui avec une puissante armée. Il plia bagage à la hâte, et fit briser son artillerie par morceaux, qu'il chargea sur le dos des mulets. Les soldats, vivement pressés, jetaient leurs armes pour fuir plus facilement; et, quand ils furent rassemblés du côté de Gênes, par où ils se retirèrent, il se trouva plus d'un tiers de cette grande armée incapable de servir faute d'armes.

Celle du roi, au contraire, était dans le meilleur état; il délibéra s'il se mettrait lui-même à la poursuite des ennemis, ou s'il abandonnerait ce soin à ses capitaines. Ses plus habiles conseillers l'exhortaient à ne point quitter le royaume. Il était en ce moment menacé de nouveau par le roi d'Angleterre en Picardie, et il ne devait pas se croire en sûreté du côté de la Flandre et de l'Allemagne, d'où l'empereur pouvait faire une irruption dangereuse sur la Bourgogne et la Champagne. Sa mère elle-même, la duchesse d'Angoulême, qui connaissait l'impétuosité de son fils et son ardeur chevaleresque, fit tous ses efforts pour le détourner de la résolution de passer les monts. Il se refusa à ses instances, et la nomma régente pendant son absence.

François Ier. entra en Italie, comme autrefois Charles VIII et Louis XII, avec une armée brillante, formidable, crue invincible quand on la regardait: quatorze mille Suisses, six mille lansquenets, dix mille autres fantassins français et italiens, le roi de Navarre, plusieurs princes étrangers, quatre

princes du sang, le grand écuyer, le grand maître de la maison du roi, trois maréchaux de France, Chabannes, Foix, Montmorenci, la principale noblesse et les plus grands seigneurs du royaume, dont la suite en écuyers, chevaliers et compagnies de gendarmes, composait une cavalerie nombreuse, superbement équipée.

Il alla droit à Milan, qui ouvrit ses portes, conquête plus brillante qu'utile, parce que cette ville, sans être attaquée, devait être nécessairement le prix du vainqueur : et cette conquête même fut une faute, parce que le peu de temps que le roi y mit en donna assez à l'armée fugitive de Marseille; armée délabrée, sans armes, sans artillerie, sans munitions, de se pourvoir de tout; au lieu qu'attaquée sur-le-champ, elle aurait été dispersée et absolument détruite. L'empereur en était dans de grandes inquiétudes. Du fond de son cabinet en Espagne, il fit proposer une trève, pendant laquelle on traiterait de la paix : le pape joignit ses instances. Mais, soit que le roi regardât les conditions qu'on offrit comme insuffisantes, ou présentées seulement pour retarder ses progrès, soit qu'il eût des projets ultérieurs, il refusa la trève. En même temps il envoya un fort détachement de son armée du côté du royaume de Naples, afin d'y retenir les troupes que l'empereur en pourrait tirer, ou même, à ce qu'on croit, pour en préparer la conquête.

1525. — François affaiblit ainsi son armée, dans

un temps où il avait besoin de toutes ses forces contre la ville de Pavie, qu'il assiégeait. Il se flatta d'abord de l'emporter d'assaut; mais Lannoi et Pescaire y avaient jeté l'élite de leurs troupes, et elles étaient commandées par Antoine de Lève, soldat de fortune, et général plein de génie et de ressources. Toutes les attaques des Français furent repoussées. Le roi se détermina à la prendre par famine: mais, pendant qu'il se consumait sous ses murailles, les ennemis recevaient des renforts levés en Italie; et Bourbon, avec l'argent qu'il eut l'art d'obtenir du duc de Savoie, frère de la duchesse d'Angoulême, son ennemie, leur en amena d'Allemagne, où il alla lui-même faire des recrues, et où sa réputation de bravoure et d'habileté lui fit trouver des soldats empressés de voler sous ses drapeaux.

Ainsi renforcés, les généraux de l'empereur se trouvèrent en état d'affronter l'armée royale, et de ravitailler Pavie. Bourbon, qui, sans argent et sans vivres, ne pouvait disposer long-temps de ses troupes, recherchait le combat. François, qui pour cette raison aurait dû l'éviter, abusé par ses idées chevaleresques, le provoquait lui-même, défiait Pescaire, et s'indignait du conseil de lever le siége, et de fuir surtout devant un rebelle. En vain La Trémouille, Chabannes, de Foix, Louis d'Ars, le conjuraient de ne point confier au hasard d'une bataille une victoire qu'il tenait entre ses mains; en vain le pape, instruit de la détresse des troupes

impériales, lui faisait passer secrètement le même avis : Bonnivet était d'un avis contraire, il promettait le succès; il fut seul écouté, et l'armée attendit l'ennemi dans ses lignes. Elle y fut attaquée à la pointe du jour du 26 février. Le marquis du Guast força le quartier du duc d'Alençon, beau-frère du roi, pénétra dans Pavie, et dégagea de Lève. Cependant Galiot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie, la dirigeait si habilement, que chaque volée emportait des lignes entières. Les impériaux, pour se mettre à l'abri, courent s'enfoncer dans un vallon voisin. Le roi croit qu'ils fuient, et se met à leur poursuite. Galiot lui représente vainement que c'est l'affaire de l'artillerie de les détruire, et qu'il n'est pas opportun qu'il change de position : il veut absolument payer de sa personne, et se place entre eux et ses batteries, dont il interrompt ainsi l'effet. Chabannes à la droite, et le duc d'Alençon à la gauche, sont forcés de le suivre pour le soutenir. Le premier, attaqué de front par les Italiens et en flanc par Bourbon, qui avait percé entre lui et le roi, voit son aile se dissiper. Lui-même est démonté, fait prisonnier, et massacré sur le champ de bataille par un furieux qui se vit disputer sa rançon. Le second fit sonner la retraite sans combattre, et abandonna le roi à son courage. Le marquis de Pescaire l'attaquait avec des moyens nouveaux qui déconcertèrent longtemps les braves qui l'accompagnaient. Des Basques agiles cachés derrière sa cavalerie apparaissent

tout à coup, font feu à bout portant sur la gendarmerie française, se dispersent, regagnent leur poste, rechargent à l'abri, reparaissent et continuent cette manœuvre jusqu'à ce qu'ils aient éclairci les rangs ennemis, où leurs coups s'adressent de préférence aux officiers. La Trémouille, Louis d'Ars, le maréchal de Foix perdirent ainsi la vie sous les yeux du roi. Cependant une charge vigoureuse rétablit le combat. Pescaire est repoussé, renversé; foulé aux pieds des chevaux. Heureusement pour lui les autres généraux, et surtout Bourbon, qui n'avaient plus d'adversaires à combattre, purent venir à son secours. Les Français sont accablés par le nombre, et ne combattent plus que pour sauver le roi. Il n'en était plus temps. Tous ses défenseurs avaient été moissonnés à ses côtés, lui-même était blessé; et, réduit à lui seul, il refusait encore de se rendre. Pompérant l'aperçoit dans ce danger; il vole à lui; se fait jour au travers des assaillans, pare les coups qu'on lui porte, se fait connaître, le supplie de mettre fin à une résistance aussi inutile que dangereuse, et lui propose de se rendre à Bourbon, qui était peu éloigné. *Plutôt mourir*, répond le monarque, *que de donner ma foi à un traître! Mais qu'on appelle le vice-roi.* Lannoi arrive; le roi lui présente son épée. Il la reçoit à genoux, et en lui baisant la main avec le plus grand respect. Le maréchal de Montmorenci, détaché la veille dans un poste éloigné du champ de bataille, s'empressa, au bruit du canon, de rejoindre l'armée. Mais le

sort du combat était fixé quand il arriva. Il se vit enveloppé de toutes parts, et contraint de se rendre prisonnier.

Dans cette journée fut répandu le plus pur sang de la France. Elle coûta huit mille hommes tués sur le champ de bataille, ou qui moururent de leurs blessures. Dans ce nombre se trouvaient les plus grands seigneurs, et il y eut peu de familles distinguées qui n'eussent à pleurer quelqu'un des leurs. Le nombre des prisonniers était si considérable, que, faute de pouvoir les nourrir, il fut donné ordre à tous ceux qui, n'ayant point de grade dans l'armée, étaient censés ne pouvoir se racheter, d'avoir à se retirer. Le comte de Saint-Pol, laissé au nombre des morts, eut le bonheur de s'échapper. Le roi de Navarre, Henri d'Albret, qui avait été fait prisonnier, trompa la vigilance de ses gardes. Le duc d'Alençon, pénétré de regret de sa faute, et accablé des reproches de Marguerite, son épouse, mourut de douleur en s'accusant lui-même de lâcheté. Le roi, en annonçant ce malheur à la régente sa mère, commence par ces mots : *Tout est perdu, fors l'honneur.* Oui, sans doute, l'honneur d'un brave soldat, mais non point l'honneur d'un général, dont le principal mérite est de n'exposer inconsidérément ni ses troupes ni lui-même. Bonnivet aurait pu fuir, la voie lui en était encore ouverte; mais, auteur de tant de désastres, il n'eut pas le courage d'y survivre, et, se jetant au plus épais des bataillons ennemis, il appela la mort,

et la rencontra. Bourbon, qui avait promis une récompense à qui le lui amènerait vif, le reconnut mort. *Ah! misérable*, s'écria-t-il, *c'est toi qui es la cause de la perte de la France et de la mienne!* On est naturellement curieux de savoir si lui-même osa s'exposer aux regards du monarque prisonnier. Oui, il l'osa; il lui fit demander une audience, et elle lui fut accordée. Il s'y présenta avec le brave Pompérant. Celui-ci se jeta aux genoux du roi, demanda et obtint une grâce que son dernier dévouement lui avait mérité, et dont il acheva de se rendre digne en rentrant sous les drapeaux français. Bourbon se jeta aussi aux pieds de son maître; quelques larmes s'échappèrent de ses yeux, mais son cœur flétri se borna à ce stérile hommage. Avec ses lansquenets, qui ne se dissimulaient pas leur admiration pour le roi, il aurait pu changer encore peut-être la destinée du prince; endurci dans son ressentiment, il proposa à Lannoi de profiter de la victoire pour pénétrer au cœur du royaume; mais Lannoi n'avait qu'une pensée: toujours étonné d'un succès si inespéré, il ne s'occupait qu'à s'assurer de sa prise, et à la soustraire aux retours de bonne volonté qui auraient pu la lui ravir. Dans cette vue, il fit conduire le roi à Pizzighitone, confia le soin de sa garde aux seuls Espagnols, et licencia les lansquenets.

Il serait difficile d'exprimer la désolation de la France quand on y apprit cette nouvelle. La régente n'était point aimée; on la regardait comme la cause

de la défection de Bourbon; et, quoiqu'on blâmât la faute de ce prince, on le plaignait d'y avoir été comme forcé, et on en rejetait les suites sur elle. Les Parisiens, accoutumés à raisonner sur les événemens, s'échauffaient dans leurs conversations, et l'opinion dominante allait à lui ôter la régence, et à la confier au duc de Bourbon-Vendôme, le seul prince du sang qui fût resté en France; mais ce sage prince, loin de se prêter à cette bienveillance imprudente, dont l'effet aurait pu produire des troubles, s'en servit pour fortifier l'autorité de la régente; et se contenta d'être déclaré chef du conseil, titre qui lui fut déféré par la duchesse elle-même.

L'armée victorieuse à Pavie se répandit aussitôt dans le Milanais; les Français n'y disputaient aucune place, s'en sauvaient en foule, et se bornèrent à garder les défilés des Alpes. Quelques suspensions d'armes, et une trève enfin, sollicitée par le conseil, et accordée par Charles, qui en avait un égal besoin, permirent aux vaincus de respirer. Cependant quelques gentilshommes, échappés à la poursuite des vainqueurs et errans après la défaite, s'associèrent à des bandes italiennes, et prirent ensemble des mesures pour s'emparer du château de Pizzighitone, et tirer le roi de sa prison. Le vice-roi Lannoi en fut averti, ou eut assez de soupçons pour concevoir des craintes. Très-embarrassé pour garder un pareil prisonnier dans un pays plein de gens entreprenans et suspects, il fit entrevoir au roi

le dessein de le mener à Naples. François, très-alarmé qu'on prétendit ainsi l'éloigner de son royaume, prêta volontiers l'oreille à un projet qu'il avait d'abord rejeté : c'était de se laisser mener en Espagne. Là, lui disait Lannoi, vous vous expliquerez tête à tête avec l'empereur, et il n'y a point de doute que vous ne vous accommodiez plus aisément que par députés.

François Ier. avait déjà essayé de la négociation. sur la demande qu'il fit à Charles-Quint, aussitôt après sa captivité, de le mettre à rançon, l'empereur lui envoya des conditions très-dures, dont les plus alarmantes regardaient Bourbon, auquel il donnait Éléonore, sa sœur, en mariage, et qui serait investi de la Provence, du Dauphiné, du Bourbonnais, et autres terres adjacentes, qu'on érigerait en royaume indépendant; il réclamait pour lui le duché de Bourgogne, tous les droits du roi de France sur l'Italie, et exigeait que François se démit de toutes prétentions d'hommage sur la Flandre. Le roi rejeta avec indignation ces conditions.

De son côté, la régente, dont la conduite en ces circonstances mérite des éloges, proposait que le roi, son fils, s'engageât à renoncer aux droits sur Naples et sur Milan, et à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, offrait la duchesse d'Alençon, sa fille, à l'empereur; promettait de restituer à Bourbon toutes les terres dont le procès l'avait dépouillé, de lui donner en mariage la princesse Renée, seconde fille de Louis XII, avec une dot assortie au

rang de la princesse; et, quant aux prétentions sur la Bourgogne et d'autres pays, elle demandait qu'elles fussent renvoyées à l'arbitrage de personnes dont on conviendrait.

Si l'empereur, en accordant la main de sa sœur Éléonore à Bourbon, avait obtenu pour celui-ci le royaume de Provence, ainsi qu'il le demandait, François Iᵉʳ aurait couru les plus grands risques de la part d'un ennemi si puissant, devenu beau-frère de Charles. Ces considérations déterminèrent le prisonnier à se laisser conduire en Espagne; et comme la reine Claude, son épouse, venait de mourir, de s'offrir lui-même pour mari de la douairière de Portugal, persuadé qu'il serait plutôt agréé qu'un prince auquel il faudrait créer un royaume.

Les précautions prises pour son transport auraient dû éclairer le roi sur sa position, beaucoup moins avantageuse en Espagne qu'en Italie. L'empereur y était maître à peine de sa personne, et il n'aurait pu l'en tirer si lui-même n'y eût donné les mains. Obligé de traverser des états suspects à l'empereur, et ensuite une mer traversée en tous sens par les vaisseaux français, il fallut recourir à l'autorité du prisonnier pour obtenir que toutes les galères de France fussent non-seulement retenues dans leurs ports, mais encore désarmées pour la sûreté du passage, et même que la régente en prêtât six, qui furent montées par des Espagnols.

André Doria était en mer, et se proposait d'attaquer la flotte et de reprendre le roi; François Iᵉʳ.

lui envoya défense absolue d'agir. Arrivé à Roze en Roussillon, il fut conduit dans une place forte du royaume de Valence; l'empereur avait ordonné qu'on le resserrât étroitement dans le château; mais Lannoi le garda dans un lieu où il pût prendre le plaisir de la chasse, jusqu'à ce qu'il eût reçu un nouvel ordre de le mener à Madrid et de le déposer dans le château.

D'après son caractère franc et loyal, François s'imaginait qu'en arrivant il verrait l'empereur, qu'il s'entretiendrait avec lui, et qu'ils régleraient ensemble leurs intérêts; il fut bien trompé dans son attente. Charles n'était pas homme à sacrifier ses avantages à la gloire qui pourrait lui revenir d'une conduite généreuse à l'égard de son prisonnier. Sous divers prétextes, il différait sans cesse de s'aboucher avec lui, s'en tenait toujours aux propositions exorbitantes qu'il avait fait présenter en Italie, et ne voulait absolument pas entendre à d'autres plus modérées déjà offertes, et qui furent réitérées par des ambassadeurs que la régente envoya en Espagne. Inflexible et inexorable, il se flattait que l'ennui de la prison, et la crainte d'y être long-temps retenu, forceraient son prisonnier à fléchir, et en attendant il refusait obstinément de le voir.

Le captif, frappé jusqu'au cœur de cette dureté, tomba malade, et assez sérieusement pour que Charles craignît de le perdre, et avec lui les avantages qu'il se promettait du malheur qui l'avait

mis entre ses mains. La duchesse d'Alençon, sœur du roi, et tendrement attachée à son frère, accourut à Madrid autant pour le consoler que pour présider aux soins que sa maladie exigeait, et travailler à sa liberté. Elle avait obtenu un sauf-conduit borné à un certain nombre de jours. Sa présence, une visite que l'empereur fit au malade, quelques paroles de consolation, des espérances qu'il donna, firent disparaître le danger, mais ne rendirent pas au prisonnier une pleine santé.

La duchesse était aimable, son esprit était cultivé; on l'appelait la *dixième muse*. En la faisant passer en Espagne, on avait espéré que Charles, auquel on la proposait pour épouse, touché de ses charmes et de son mérite, pourrait se prendre à cet appât, et se rendre plus facile sur les accommodemens. Pour la mettre plus sûrement en rapport avec lui, elle était chargée de pleins pouvoirs. Mais le politique Charles se dirigeait par d'autres principes, et il avait jeté les yeux sur une princesse de Portugal qui, avec une dot plus considérable, lui apportait des droits éloignés sur ce royaume. Cependant les manières engageantes de Marguerite, et l'attachement qu'elle montrait pour son frère, touchaient les seigneurs espagnols. Ils s'empressaient de lui faire la cour, et ne regardaient qu'avec une sombre indifférence le connétable, qui était aussi venu en Espagne pour veiller à ses intérêts. L'empereur voulant engager le marquis de Veillaune à le loger, le fier Espagnol ré-

pondit : « Je ne puis rien refuser à votre majesté ; mais je lui déclare que, si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai sitôt qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de la perfidie, et par conséquent indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur. » Le roi l'avait reçu sans lui marquer d'aversion, quand il se présenta à lui après la bataille de Pavie, mais la duchesse ne voulut pas le voir.

Elle resta trois mois auprès de son frère. On croit que ses manières agréables, qui lui conciliaient à la cour les femmes comme les hommes, inspirèrent de la jalousie à l'empereur. Peut-être échappa-t-il à la princesse quelques mots sur sa dureté. Charles l'accusait de pratiques sourdes pour procurer l'évasion de son frère ; et, sous ce prétexte, il méditait de la faire arrêter au moment que son sauf-conduit expirerait. A ce dessein, il la retenait par de feintes caresses, afin qu'elle ne songeât pas à s'en aller ; mais elle fut avertie à temps, partit à propos, et quitta la frontière d'Espagne à l'instant prescrit par le passe-port. Charles-Quint en fut pour la honte d'un projet mal concerté contre une femme dont les belles qualités et le but qu'elle avait eu dans son voyage méritaient les plus grands égards.

Avec la santé, le courage était revenu au roi. Il prit la résolution d'abdiquer plutôt que de se soumettre à la condition humiliante de démembrer son royaume, et écrivit à sa mère et au conseil de

ne plus le regarder que comme une personne privée. A l'appui de cette déclaration, il envoya le pouvoir de remettre la couronne au dauphin, et ordre de le faire sacrer au plus tard dans deux mois. Mais ces généreuses résolutions ne tinrent pas long-temps contre l'ennui de la prison : et, rassuré par l'illusoire précaution d'une protestation secrète, motivée sur son défaut de liberté, il consentit à une grande partie des conditions de l'empereur, et dans un temps où il se passait des événemens qui auraient pu forcer Charles-Quint à rabattre de ses prétentions si François ne se fût pas tant pressé.

En apprenant en Espagne le triomphe de Pavie, l'empereur avait affecté une grande modération, dont les suites démontrèrent l'hypocrisie. Il défendit qu'on fît des feux de joie et autres démonstrations de réjouissance pour une victoire qui avait fait couler tant de sang chrétien; mais la manière dure et absolue dont il usa envers son prisonnier dévoila sa cupidité et son ambition. Les princes italiens, que la défaite des Français livrait à sa discrétion, en prirent de l'ombrage ; ils se communiquèrent leurs défiances et leurs craintes. Le pape Clément VII ne fut pas des derniers à s'en ouvrir aux autres. Il montra aux Vénitiens et à leurs confédérés les dangers qu'ils couraient de la part d'un tel voisin, dont la rapacité n'aurait plus de digue. Pescaire, général de Charles en Italie, auquel était principalement due la victoire de Pavie, se montra piqué de ce qu'on lui avait enlevé

son prisonnier, sans lui marquer presque aucune reconnaissance d'un si grand service, et de ce qu'au contraire, au lieu de récompense qu'il espérait, il ne recevait plus que des ordres hautains. Dès ce moment, il commença à se détacher d'un maître ingrat, et entra même assez avant dans des complots pour le trahir; du moins est-il certain qu'il agit si mollement, que l'empereur vit de jour en jour diminuer son crédit et sa puissance dans ce pays.

La même confiance arrogante dans ses succès enleva à Charles-Quint l'alliance de Henri VIII. Ce prince se laissait conduire par Wolsey, cardinal d'Yorck. L'empereur, dans son voyage en Angleterre, avait comblé ce prélat de caresses. Depuis cette entrevue, toutes les fois qu'il lui écrivait, il signait : *Charles, votre fils*; mais, après la victoire de Pavie, il ne signa plus que Charles sans addition. Ses lettres, tant au roi qu'au ministre, devenues froides, refroidirent aussi beaucoup ces deux personnages, et surtout le prélat. La régente profita habilement de ces dispositions pour les intéresser au sort de la France. Henri VIII était prêt à y faire une invasion à la tête de trente mille hommes, en exécution d'une des conventions du traité de Londres avec l'empereur. La régente obtint, au contraire, un traité d'alliance offensive et défensive, et l'Anglais y ajouta même cette clause, *que, pour la délivrance du roi, on ne pourrait démembrer aucune pièce de celles qui étaient sous la couronne de France.*

Si cette clause pénétra jusqu'à François Ier. dans sa prison, s'il eut aussi connaissance des embarras qui se formaient pour l'empereur en Italie, il eut tort de précipiter son accord avec Charles-Quint, et de consentir aux conditions contenues dans le fatal traité de Madrid. Il commence, comme toutes ces conventions prétendues conciliatoires, par une assurance de paix et amitié perpétuelles, promesse d'assistance réciproque si on est attaqué, ligue offensive et défensive contre les ennemis communs. Le roi sera mis en liberté; mais il donnera en otages et garans des articles suivans, ou ses deux fils, ou l'aîné seulement avec douze seigneurs, que l'empereur choisira et gardera en tel lieu qu'il voudra, jusqu'à ce que le roi, rentré dans son royaume, ait ratifié le traité; l'ait fait approuver par les états généraux ou par les parlemens, par les principales villes et par les grands officiers de la couronne.

Suit une longue liste des provinces que le roi abandonne : le duché de Bourgogne; le comté de Charolais, des terres et seigneuries adjacentes prétendues usurpées par Louis XI sur la maison d'Autriche : renoncement aux droits de propriété sur l'Artois, le Tournaisis, sur Lille, Douai, et autres grandes villes de Flandre : abandon de toutes prétentions sur le duché de Milan, le comté d'Ast et le royaume de Naples. François Ier. quitte Charles-Quint, pour toujours, de l'hommage dû à la France pour la Flandre et l'Artois, et se démet

de toutes répétitions et actions pour les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, les comtés de Boulogne et de Guignes, le Ponthieu, et les villes situées sur les deux rives de la Somme, alors en litige, et qui par-là retournaient à la maison d'Autriche.

Vient l'article des alliés, exprimé de manière que le roi ne pouvait entretenir de liaison avec eux qu'au profit de Charles-Quint. Le monarque français fera en sorte que Henri d'Albret renonce au royaume de Navarre. Il engagera le duc de Gueldre à assurer sa succession à l'empereur et à ses descendans; si le duc se refuse à cette complaisance, le roi ne le protégera pas. Il ne donnera pareillement aucun secours aux princes de Wirtemberg ni aux seigneurs de La Marck, possesseurs du Sédanois, dont Charles convoitait les états.

L'article douloureux pour François 1er. fut celui du connétable. Il est exprimé en ces termes : « Le roi remettra le duc de Bourbon dans ses biens, meubles et immeubles, fruits et revenus, dans six semaines, et lui laissera la jouissance paisible, sa vie durant, des biens qui étaient en litige, avec la liberté de contester par justice le droit qu'il a sur la Provence, sans qu'il puisse être contraint de lui rendre plus aucuns devoirs pour sa personne, ni d'aller demeurer en France, ou de le servir, s'il ne lui plaît. » Quant à ses partisans sortis avec lui, on leur rendra les biens confisqués, avec per-

mission de rester au service de l'empereur, ou de repasser à celui de France, à leur choix. Tout cela était bien humiliant pour le roi, assez avantageux à Bourbon, mais bien au-dessous de la perspective d'une couronne et du beau mariage qui lui avait été promis.

Deux autres articles marquent bien la finesse de Charles-Quint. Il devait de grosses sommes d'argent au roi d'Angleterre; il chargea celui de France de s'en rendre garant et de les acquitter. Par-là il pouvait mettre les deux princes aux mains à l'occasion de retards dans les paiemens, et de mécomptes dans les sommes. De plus, quand il plaira à l'empereur d'aller se faire couronner à Rome, le roi lui prêtera douze galères, armées, équipées, fournies de toutes choses, mais sans gens de guerre, et paiera deux cent mille écus pour leur entretien. Ainsi c'était François 1er. qui devait mener son rival triomphant en Italie, et lui mettre, pour ainsi dire, la couronne impériale sur la tête.

Enfin ce monarque, auquel on enlevait tout ce qui pouvait lui être arraché, l'empereur prétendait qu'il devînt son fidèle allié, son ami, son beau-frère, en un mot, en lui donnant en mariage sa sœur Éléonore, douairière de Portugal, à laquelle l'époux assurait une bonne dot, et aux enfans qui pourraient provenir de ce second lit, des établissemens égaux à ceux des enfans du premier. Le traité se terminait par cette clause impérative: « Que si, dans quatre mois, le roi n'a pas mis l'em-

pereur en possession de la Bourgogne, et n'a pas donné pour tout le reste les ratifications et les sûretés nécessaires, il retournera volontairement dans sa prison, et l'on rendra les otages. » On dit qu'il y eut dans le conseil de Charles deux avis contradictoires : l'un de mettre le roi en liberté généreusement, sans conditions, l'autre de le retenir jusqu'à ce que les conditions fussent remplies. Charles-Quint préféra le parti moyen; et, comme il arrive d'ordinaire, ces clauses conditionnelles devinrent la cause de nouveaux différens.

Après la conclusion les deux monarques se virent familièrement, se montrèrent en public, mangèrent ensemble. François Ier. fiança la reine Éléonore. La régente amena sur la frontière les deux fils aînés de François, qui devaient servir d'otages. On prit des précautions pour l'échange. Un ponton fut établi au milieu de la rivière de Bidassoa qui sépare les deux royaumes. Le roi y fut amené dans une barque, les enfans sur une autre. Le père les serre tendrement contre son sein, les embrasse en soupirant; s'en sépare avec un déchirement de cœur qui arrache des larmes à tous les assistans, s'élance sur un cheval turc qu'on lui tenait prêt, et qui l'emporte au grand galop jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, où il se rafraîchit un moment, et pique de nouveau pour Bayonne. Il parut ne se croire parfaitement en sûreté que quand il se vit dans cette ville. Il resta quelque temps dans les provinces méridionales dont le climat fut jugé

propre au rétablissement de sa santé, qui était encore chancelante quand il quitta l'Espagne. Entre les personnes aimables qu'attirèrent auprès de lui les fêtes et les plaisirs qu'on lui prodigua dans ces contrées, Anne de Pisseleu, connue depuis sous le nom de duchesse d'Étampes, et à laquelle il fit épouser Jean de Brosse, dit de Bretagne, parce qu'il était petit-fils de cette héritière dont Louis XI avait acheté les droits. Cette attention, si la douairière de Portugal, future épouse du roi, en fût informée, n'était pas d'un favorable augure pour sa félicité conjugale.

Au temps fixé, le comte de Lannoi, vice-roi de Naples, qui avait amené le roi en Espagne, vint de la part de Charles-Quint demander l'exécution du traité de Madrid. François, pour réponse, lui présenta les notables du royaume, convoqués à Cognac, qui lui déclarèrent que le roi n'était pas le maître de démembrer le royaume; qu'ils ne le souffriraient pas, et ne lui obéiraient point s'il l'ordonnait. Les députés de Bourgogne tinrent un langage également ferme. Ils dirent que depuis Clovis ils avaient été gouvernés par des ducs de la maison de France; qu'ils voulaient persévérer dans cette dépendance; que, si le roi les abandonnait, ils prendraient les armes et tâcheraient de se mettre en liberté plutôt que de passer sous une autre domination.

Lannoi fit passer ces résolutions à l'empereur : Si le roi, répondit Charles, n'est pas le maître de

disposer de ses provinces, il l'est au moins de remplir le serment de reprendre ses fers. Mais pour réponse, le roi fit publier aux oreilles de Lannoi le traité qu'il venait de conclure et qu'il avait différé de signer jusqu'alors, entre lui, le pape, les Vénitiens et les Suisses, pour s'opposer aux invasions de son maître. Il consistait dans un engagement pris par ces puissances de rétablir François Sforce dans le duché de Milan, auquel le roi renonçait, et de délivrer les enfans de France. La quote-part de chacun des contractans, en troupes et en argent, était réglée. Tous ensemble devaient contribuer à la formation d'une flotte qui irait attaquer le royaume de Naples; et, quand il serait conquis, le pape, comme seigneur suzerain, en disposerait à sa volonté. Si l'empereur ne rendait pas au roi ses enfans, les confédérés, après la guerre d'Italie finie, l'assisteraient contre le détenteur des jeunes princes. Enfin le roi d'Angleterre serait déclaré protecteur de cette ligue s'il voulait y entrer, et il lui serait assigné une somme considérable, à prendre sur le royaume de Naples après la conquête, et dont partie serait allouée nommément au cardinal d'Yorck. Cette ligue fut appelée *la ligue sainte*, parce que le pape en était le chef.

En même temps que le roi soulevait l'Italie contre l'empereur, il tâchait de s'excuser près des Allemands, très-délicats sur le point d'honneur, et de se justifier du refus qu'il qualifiait de simple retard apporté à l'exécution du traité de Madrid.

Il envoya à la diète, assemblée à Spire, des ambassadeurs qui remontrèrent que l'empereur, son vassal en plusieurs parties, n'aurait pas dû le retenir prisonnier comme il avait fait, contre les lois de la guerre usitées entre les princes chrétiens; que, si le droit commun ne veut pas qu'un particulier soit tenu à l'exécution des promesses qu'il fait en prison sous le sceau de la violence, à plus forte raison un souverain doit-il en être dégagé. Notre maître, ajoutait-il, serait homme à aller reprendre ses fers, et à s'exposer, comme Régulus, aux plus cruels tourmens, plutôt que de manquer à sa parole; mais, puisque ses sujets et le salut de l'état ne lui permettent pas ce dévouement, il offre deux millions d'or pour la Bourgogne et la délivrance de ses enfans. Ces raisons, tirées des droits du suzerain sur son vassal, droits regardés comme ne devant jamais subir aucune altération, pouvaient être de quelque poids devant une assemblée toute féodale. Mais François 1er. disposé à imiter Régulus! c'était une hyperbole même maladroite, parce qu'elle rappelait un exemple qui le condamnait.

La sainte ligue s'ébranla lentement, comme font ordinairement ces associations compliquées. L'un n'avait pas d'argent, l'autre manquait de troupes. On avait sondé le marquis de Pescaire, général de l'empereur, et général très-mécontent. On lui proposait de le mettre à la tête de l'armée de la ligue, qu'il joindrait avec la partie de la sienne qu'il

pourrait emmener; on lui promettait le royaume de Naples. Il paraît que l'appât d'un beau commandement et d'une couronne le séduisait, lorsqu'il mourut presque subitement dans la force de l'âge. Une mort arrivée si à propos pour Charles-Quint passa pour n'être pas naturelle.

L'empereur envoya à sa place en Italie Bourbon, auquel il promit le duché de Milan. Sur sa réputation, ce prince avait trouvé des bandes allemandes disposées à le suivre, et il comptait sur la parole de Charles-Quint pour les payer. Elles étaient composées, pour la plupart, de paysans nouvellement attachés à la doctrine de Luther, et réunis sous les drapeaux anti-catholiques par l'appât des richesses ecclésiastiques, dont le pillage leur tenait lieu de solde. Cependant leurs capitaines ne furent pas fâchés de trouver, sur la parole de Bourbon, une paie plus régulière que celle qu'ils devaient aux hasards du brigandage. Ils accoururent auprès du connétable, qui paraissait méditer quelque grande expédition. Il les joignit aux Espagnols cantonnés à Milan, qui, faute de paie, vivaient déjà avec la plus tyrannique discrétion chez leurs hôtes, et qu'il ne put satisfaire que par de nouvelles exactions sur ces malheureux habitans.

1527. — Avec ces forces réunies il commença par repousser les confédérés, lesquels serraient de près la ville de Milan et les lignes des Espagnols qui assiégeaient Sforce dans le château. Ils reconnais-

saient pour généralissime le duc d'Urbin, François Marie de La Rovère, neveu du pape Jules II, et général des Vénitiens. Il avait une réputation militaire qu'il ne justifia point dans cette campagne. Timide ou traître, il ne se crut jamais assez fort pour affronter les Espagnols et les lansquenets, soit dans leurs lignes, soit en campagne; et son inertie laissa Bourbon maître de toutes les opérations. Les succès faciles de celui-ci et les embarras qu'on suscita au pape forcèrent le pontife à faire deux trèves consécutives, qui affaiblirent prodigieusement la ligue sainte : la première avec les Colonnes, alliés toujours fidèles à l'empereur, qui levèrent à l'improviste une armée, entrèrent dans Rome et assiégèrent Clément VII dans le château Saint-Ange, où il s'était retiré; et la seconde, avec le vice-roi de Naples. Celle-ci n'était pas une simple suspension d'armes; mais une espèce de garantie contre l'armée de Bourbon qui s'avançait vers Rome enseignes déployées.

On croit que ce prince avait sur la destination de ses troupes des projets qui n'étaient pas absolument ignorés en France. Jeté hors de sa patrie par la fatalité des circonstances, il conservait de sa faute un chagrin intérieur qui était nourri par le dépit que lui causait l'orgueil des Espagnols et l'ingratitude de Charles-Quint, qui ne lui avait tenu presque rien de ce qu'il avait promis. Les larmes qui roulaient dans ses yeux lorsqu'il aborda François Ier., prisonnier à Pavie, touchèrent le mo-

narque malheureux, et on peut croire que l'infortune, qui dispose à la compassion, parla au cœur du monarque en faveur de son coupable parent. On a même des indices qu'il aurait été bien reçu en France; mais il ne voulait y rentrer qu'après avoir rendu quelque grand service qui ferait oublier sa faute. Mézerai dit qu'on a des preuves de cette disposition dans *une lettre écrite en bon lieu* que l'historien ne désigne pas, et dans laquelle il disait au roi : *Naples vous donnera des preuves de ma repentance.*

L'armée lui appartenait, faute de paiement de l'empereur. Il l'avait levée en Allemagne sur son crédit, et pouvait, sans inculpation de trahison, en faire l'usage qu'il voudrait, même contre celui qui l'avait séduit et trompé. Elle était presque entièrement composée, comme nous l'avons dit, de nouveaux sectaires, braves soldats, mais pillards féroces, embrasés d'un zèle fanatique pire que l'irréligion. Bourbon, très-embarrassé à les contenir, fut plus d'une fois exposé, dans leurs détresses, à des menaces séditieuses, et courut risque de la vie lorsqu'ils lui demandaient de l'argent, qu'il ne pouvait leur donner. Dans une de ces occasions périlleuses, Bourbon les rassemble : « Compagnons, leur dit-il, il ne me convient pas de vous abuser plus long-temps. Si vous attendez une solde réglée, des munitions, des vivres, cherchez un autre général, ou retournez dans vos foyers. Je suis un pauvre chevalier, qui n'ai plus ni terre, ni

argent, ni patrie; mais il me reste une épée qui, secondée par votre valeur, peut, dans une contrée où je veux vous conduire bientôt, vous procurer des triomphes et des richesses : délibérez. » Tous s'écrient « qu'ils le suivront partout, les menât-il à tous les diables. »

Entraîné par ces forcenés il marchait ostensiblement vers le royaume de Naples, sous prétexte de le mettre à l'abri des insultes des confédérés, car les troupes du pape y avaient eu de légers succès. Il rançonnait les villes sur son passage, seul moyen de se procurer des subsistances. Le marquis de Saluces, qui commandait les Français, l'avait prévenu à Plaisance, à Parme, à Modène et à Bologne, et sauva ces villes de ses contributions. Pour le duc d'Urbin, il suivait aussi l'armée du connétable, mais il l'observait toujours de loin. Aussi Bourbon franchit-il l'Apennin sans obstacle. Clément ne commença qu'alors à s'apercevoir de son danger. Pour s'y soustraire, il compose avec Lannoi, réclame son appui, et offre tout l'argent nécessaire pour satisfaire les lansquenets et les congédier. Lannoi en fait son affaire : mais Bourbon, indigné qu'on eût traité de ses intérêts sans lui, refuse l'argent, continue sa marche et campe enfin devant Rome. Sur la foi de la trève conclue avec Lannoi, le pape avait commis la faute d'y rester. Il avait imaginé d'ailleurs que ses murailles devaient arrêter une armée sans artillerie, et qu'il ne pouvait manquer d'atteindre celle de confédérés.

Bourbon ne leur en laissa pas le temps, et réduit à vaincre ou à périr, il montre Rome à ses brigands, et ordonne l'assaut pour le lendemain. A l'effet d'irriter encore l'ardeur de ses troupes par la jalousie de l'amour-propre, il confie une attaque différente à chacune des trois nations qu'il commande, et, payant lui-même d'exemple, il applique une échelle contre une brèche mal réparée qu'il mesure de sa pique; mais, pendant qu'il y monte, un coup d'arquebuse le frappe et le renverse mourant dans le fossé. Il profite du souffle de vie qui lui reste pour dérober aux siens cette catastrophe qui pourrait les décourager, et ordonne de jeter sur lui un manteau. L'assaut continue, et la ville est emportée. La soldatesque, sans chef et sans frein, s'y répand avec fureur, et se livre à tous les désordres et à toutes les atrocités que l'on pouvait attendre des bandits les plus fanatiques et les plus corrompus.

Le pape s'était réfugié dans le château Saint-Ange avec le plus grand nombre des cardinaux. Du haut de ses tours il voyait les ornemens d'église, les statues et les tableaux des saints traînés dans la fange. Les vierges sacrées, les matrones respectables tendaient vers lui des mains suppliantes, sans qu'il pût les soustraire à leurs barbares ravisseurs. Il entendait les plaintes du peuple dépouillé, et les cris douloureux des riches soumis à la torture pour les forcer à découvrir leurs trésors. Ces horreurs durèrent deux mois sans soulever l'indi-

gnation du duc d'Urbin, et sans lui inspirer le courage d'attaquer une ville presque ouverte, et une armée qui était sans chef. Elles ne cessèrent qu'à mesure que les brigands épuisés par leurs dissolutions et ruinés par leurs propres excès périrent victimes de la peste et des autres maladies qui affligèrent, comme eux, ceux d'entre les citoyens qui survécurent à ces malheurs. Privés du secours qu'il espérait des confédérés, et en proie à la famine, le pape fut obligé de capituler, d'abandonner à l'empereur quatre de ses places fortes dans l'état de l'église, Parme et Plaisance dans le Milanais, de recevoir les Espagnols dans le château de Saint-Ange, et d'attendre avec anxiété ce que l'empereur ordonnerait de sa personne.

L'empereur était en Espagne. Il montra de la captivité du saint père un chagrin hypocrite. Il ordonna des processions et des prières publiques pour demander à Dieu sa liberté, qu'il aurait pu lui procurer d'un mot. On dit qu'il eut dessein de le faire venir, comme le roi de France, en Espagne; mais qu'il fut retenu par une certaine honte d'abuser ainsi de son bonheur, et plus encore peut-être par les murmures qui s'élevèrent dans toute la chrétienté, et par les efforts de la ligue sainte. Le roi d'Angleterre s'y était joint. Il avait un motif personnel de borner la puissance de Charles-Quint, parce qu'il se préparait à lui faire un affront sanglant.

Lorsqu'il avait épousé Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, elle était veuve du prince Arthur,

son frère, qui mourut quelques mois après son mariage. La passion que Henri prit pour Anne de Boulen lui donna des scrupules sur son mariage avec sa belle-sœur, dont il avait cependant une fille, nommée Marie. Il méditait un divorce pour épouser sa maîtresse, et, dans les procédures qui devaient avoir lieu pour arriver à son but, la faveur du pape lui était nécessaire. Il s'unit donc à la ligue sainte par des subsides auxquels il s'obligea, et s'engagea de travailler à la délivrance de son chef. Les succès des confédérés furent d'abord rapides. Les Français, qui en faisaient la principale force, rentrèrent dans Gênes, prirent Alexandrie et Pavie, remirent à François Sforce ces deux places qui lui ouvraient le chemin de Milan, dont la ligue lui promettait le duché; mais Lautrec, qui commandait l'armée, refusa pour l'instant d'y marcher, et prétendit servir aussi efficacement les intérêts des alliés en se dirigeant sur Naples. Son motif était la crainte de délivrer trop tôt les Vénitiens d'une appréhension qui les tenait attachés à la ligue. Les ordres du roi, les supplications du pape, qui réclamait contre le scandale de sa position, et les déclarations de l'ambassadeur anglais, qui entendait que l'argent de Henri ne fût employé qu'à sa destination, vinrent à l'appui de son refus. Mais, au lieu d'avancer sur-le-champ, il crut devoir prendre ses quartiers d'hiver, et en employa le loisir à détacher les Florentins du parti de l'empereur, et à négocier le mariage d'Hercule d'Est,

fils du duc de Ferrare, avec madame Renée de France, seconde fille de Louis XII. C'était un coup de politique qui délivrait la France des prétentions que les princes plus puissans auxquels elle avait été offerte auraient pu former sur la Bretagne. Elle ne porta en dot que le duché de Chartres.

Pendant ce temps le pape languissait dans son château de Saint-Ange où les Espagnols, qui avaient succédé aux pillards allemands ou qui s'y étaient mêlés, le tenaient enfermé. Les ministres envoyés par Charles-Quint, si affligé de la captivité du saint père, le désolaient par leurs délais, leurs propositions contradictoires et leurs perpétuelles tergiversations. *Ils lui ouvraient les portes*, dit Mézerai, *et l'empêchaient de sortir.* Cependant, comme durant ces pourparlers il était gardé un peu moins sévèrement, il s'évada à la faveur d'un déguisement, mais presque entièrement dépouillé. Jamais, depuis l'agrandissement des papes, aucun ne s'était trouvé plus exposé à tout perdre.

Ses voisins, et les confédérés eux-mêmes, pendant sa détention, s'étaient accommodés de ce qui leur convenait. Le duc de Ferrare était rentré à Modène, les Vénitiens avaient repris Ravenne et Cervia, les Malatesta Rimini, le duc d'Urbin avait rétabli les Baglione à Pérouse, les Florentins enfin avaient secoué encore une fois le joug des Médicis. Tous désiraient la paix; le pape pour recouvrer ce qui lui appartenait, les autres pour s'assurer ce qu'ils avaient acquis. Ils s'empressèrent donc à

faire des démarches communes pour une pacification générale. L'empereur, dans son Espagne, était comme le potentat universel. Les princes non-seulement de l'Italie, mais de l'Allemagne, les rois de France et d'Angleterre tenaient auprès de lui des députés. Il écoutait superbement les propositions, discutait, rejetait, approuvait. Enfin on tomba d'accord; mais une contestation s'éleva sur cette question : Lequel de François ou de Charles commencerait à exécuter les articles convenus; savoir : le premier, de retirer d'Italie ses troupes qui menaçaient le royaume de Naples; le second, de donner à Sforce l'investiture du duché de Milan, et de donner la liberté aux enfans de France ? On ne put surmonter cette difficulté, et tout fut rompu. Vraisemblablement l'intention de chacun d'eux était, après qu'il serait content, de se débattre sur la satisfaction qu'il devait à l'autre.

Cette rupture excita dans l'âme de François 1er. un combat entre l'honneur et l'intérêt. Le traité de Madrid ne lui laissait pas de milieu entre l'alternative d'en remplir toutes les conditions, ou de rentrer dans sa prison. En pareil cas, le roi Jean n'avait pas hésité. François 1er. se targua du même héroïsme. Il convoqua au palais les plus notables des trois ordres du royaume, et leur déclara qu'il était déterminé à retourner en Espagne pour dégager sa foi. Toute l'assemblée s'éleva contre cette résolution. Les députés déclarèrent, par l'organe du président, qu'ils souffriaient plutôt la mort que de le permettre.

«Sire, dirent-ils, vous n'appartenez pas à vous, mais à vos sujets. Il ne vous est pas libre de disposer de notre bien. Si vous ne pouvez autrement ravoir vos enfans, il faut faire vigoureusement la guerre, et nous sommes prêts à tous les efforts qui seront jugés nécessaires. » Le clergé offrit treize cent mille livres, la noblesse ses biens et sa vie, la bourgeoisie et la magistrature firent les mêmes offres et avec le même enthousiasme. « Magnanimes Français, s'écria le roi, je vivrai donc au milieu de vous, puisque vous y croyez ma présence nécessaire; membres du clergé, comptez à jamais sur moi pour la défense de la foi et le maintien de vos priviléges; princes et seigneurs, les vôtres sont les miens; car je ne suis pas né roi, mais gentilhomme, et c'est le plus beau titre de mes enfans; et vous, fidèles sujets, dont l'amour a passé mon attente, apprenez-moi ce que je puis faire pour vous et pour l'utilité du royaume, et soyez persuadés que je prendrai toujours vos avis en bonne part. »

1528. — Les députés des puissances italiennes, venus pour traiter à la cour d'Espagne, se joignirent à des hérauts envoyés par les rois de France et d'Angleterre, et tous ensemble dénoncèrent la guerre à l'empereur. Charles reçut cette déclaration d'un air ironique. Sa réponse porta principalement sur le roi de France. « Je m'étonne, dit-il au héraut, que ton maître ait oublié sitôt ses sermens, pour l'assurance desquels il m'a donné en otage ses deux enfans, et qu'il mette

si vilaine tache à son honneur. S'il ne peut autrement dégager sa foi, dis-lui qu'il revienne tenir prison en Espagne; dis-lui encore qu'apparemment Calvimont, son ambassadeur, ne lui a pas rendu certaines paroles que je lui fis tenir il y a deux ans; car sans doute il se prétend trop gentil cavalier pour qu'il les eût laissées sans réponse. » Pour conclusion, il fit arrêter les ambassadeurs français. Par représailles le roi de France fit mettre au Châtelet Granvelle qu'il avait à sa cour.

Ils furent bientôt relâchés de part et d'autre; et, quand l'envoyé d'Espagne fut prêt à partir, le roi le fit comparaître devant lui dans la grande salle du palais. Là, en présence d'une assemblée nombreuse, de ce qu'il y avait de plus distingué dans le royaume, il protesta que Calvimont ne lui avait jamais rapporté ce que l'empereur disait lui avoir ordonné. « Au reste, ajouta-t-il d'un ton animé, ces appels ne se font point par paroles vagues, qu'on peut supposer, mais par écrit bien signé; » et, pour joindre l'exécution à l'observation, il lut un cartel, qui portait en substance : « Si l'empereur dit de moi que pour ma délivrance, ou en une autre occasion, devant ou après, j'ai fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doit faire, je lui en donne le démenti, et lui mande qu'au lieu d'explications et de justifications, pour ne pas retarder la définition de nos différends, il m'assure le champ, et j'y porterai les

armes. » Le roi présenta le cartel à l'ambassadeur, et le força de le prendre. L'empereur envoya une réponse par un héraut. « M'apportes-tu, lui dit vivement le roi, la signification du temps et du lieu du combat? » Le héraut demanda à lire un long écrit. François, impatient, insista trois fois sur une réponse nette et précise à son cartel. Le héraut autant de fois se retrancha dans l'ordre à lui donné de lire son mémoire. Le roi, bouillant de colère, le congédia, chargé de reproches à porter à son maître, et sur son injustice dans ses traités, et sur sa lâcheté dans ses défis.

La guerre se porta dans le royaume de Naples, que François 1er. avait toujours eu en vue lors même qu'il paraissait ne songer qu'au Milanais. Il se serait ouvert un plus beau champ, et aurait eu un but plus utile en attaquant la Flandre, où Henri devait le seconder. Mais le peuple anglais, agité par les intrigues de Charles, témoigna pour cette expédition un éloignement qui alla presque jusqu'à la révolte, et qui força Henri à conclure avec Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, une trève de huit mois, à laquelle François fut lui-même forcé d'accéder. La part du roi d'Angleterre à la ligue se borna dès lors à une contribution de trente mille écus par mois, mais en déduction de la somme de deux millions d'écus, dont François 1er., par les traités, s'était reconnu débiteur envers lui; et ce fut ainsi, dans ses propres ressources, que la France dut chercher l'entretien de

l'armée de Lautrec, forte de trente mille hommes, et de la flotte de galères d'André Doria destinée à attaquer la Sicile.

Toujours pressé par les besoins pécuniaires de l'armée, Lautrec, en levant ses quartiers d'hiver, traversa l'Abruzze et gagna la Capitanate dans la vue d'y percevoir la douane des bestiaux. Il eut le bonheur d'y précéder Philibert de Châlons, prince d'Orange, compagnon du connétable de Bourbon, et qui lui avait succédé. Il toucha cent mille ducats, força les Espagnols à lui céder la campagne, les resserra dans les villes de Manfredonia, de Gaëte et de Naples, et vint mettre le siége devant cette dernière. Il espérait la réduire par la famine. Doria devait le seconder, en bloquant la ville par mer; mais soit que la mauvaise volonté que témoignait celui-ci provînt d'un traité secret qu'il négociait alors avec l'empereur, soit qu'elle fût le résultat des injustices du conseil à son égard, des intrigues des courtisans ou des plaintes de Lautrec, il tarda peu à jeter le masque de la dissimulation, brava les envoyés de la cour chargés de se rendre maîtres de sa personne, et passa ouvertement au parti de l'empereur qui lui promettait l'indépendance de sa patrie. Naples, qu'il devait affamer, fut ravitaillée par lui, et Lautrec, dont l'armée était attaquée d'une contagion qui la diminuait tous les jours, perdit l'espérance de s'en emparer. François Ier., regardant comme suffisante la grande armée qu'il avait envoyée, négli-

gea d'y faire transporter des recrues pour réparer les pertes qu'y causaient les maladies. Des soldats elles passèrent aux chefs. On dit qu'il périt devant Naples autant de capitaines et de seigneurs de la haute noblesse qu'à la bataille de Pavie. Lautrec lui-même y mourut. Le commandement passa à Michel Antoine, marquis de Saluces, fils aîné de celui qui vingt-cinq ans auparavant avait dirigé la retraite du Garillan. Réduit à une position peut-être plus désespérée que celle de son père, le fils, au lieu de gagner la Pouille où une armée l'attendait, fit sa retraite sur Averse. Mais, investi par le prince d'Orange, il ne put tenir que trois jours, et se vit contraint à une capitulation par laquelle il abandonnait l'artillerie, les drapeaux et les bagages de l'armée. Tous les officiers demeurèrent prisonniers; les soldats seuls purent se retirer. Blessé grièvement au genou, le marquis de Saluces, par une destinée presque semblable à celle de son père, ne survécut que peu de jours au traité, aussi humiliant que nécessaire, qu'il s'était vu forcé de signer; et de trente mille hommes dont l'armée était composée, à peine en retourna-t-il cinq mille en France. Pierre Novarre, qui avait été fait prisonnier dans la retraite, fut mis au château de l'OEuf, et étouffé, dit-on, par ordre de Charles-Quint, qui ne lui pardonnait pas sa défection. Ce qui pourrait faire douter de cet acte de vengeance atroce, c'est que Novarre, prisonnier à Pavie, aurait dû ressentir

plus tôt les effets du ressentiment de ce prince.

Naples fut à peine dégagée, que Doria fit voile vers Gênes. Il y entra de nuit sans être aperçu, resserra dans le château Théodore Trivulce qui commandait pour les Français, appela ses concitoyens à la liberté, et la leur assura par une constitution qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, et jusqu'à l'époque où Gênes est devenue partie intégrante de la France. Trivulce, privé de vivres, obtint les honneurs de la guerre en remettant le château qui fut démoli.

1529. — Le comte de Saint-Pol volait à son secours, lorsque Antoine de Lève, mal observé dans Milan par les Vénitiens, l'atteignit de nuit à Landriano, à mi-chemin de Pavie, et au passage d'une petite rivière débordée, que l'avant-garde seule avait pu franchir la veille. La surprise et l'infériorité du nombre décidèrent du combat au désavantage du comte, qui fut fait prisonnier. L'arrière-garde arrivée à Pavie, instruite du malheur de son général, se débanda et regagna la France.

Les confédérés de la ligue sainte, qui n'avaient pas joué un grand rôle pendant cette campagne, et qui s'étaient contentés de tenir en échec quelques troupes de l'empereur répandues en Italie, pendant que les Français se battaient dans le royaume de Naples, voyant la fatale issue de leurs premiers succès, se hâtèrent de faire chacun leur accord particulier. Le pape donna l'exemple. Il

avait secrètement favorisé Charles-Quint, comme le seul potentat qui pût le réintégrer dans les possessions dont il avait été spolié par ses alliés mêmes. L'empereur le traita favorablement, soit afin d'effacer le vernis d'impiété que lui avait donné le prolongement de la captivité du chef de l'église, soit qu'il fût pressé par le désir d'aller recevoir en Italie la couronne impériale de ses mains. Il rendit plusieurs villes distraites, pendant la guerre, du domaine du saint siége; s'engagea à l'aider à s'emparer des états de Ferrare, à lui faire restituer Ravenne et Cervia par les Vénitiens, à rendre le Milanais à Sforce, ou du moins à n'en disposer que d'accord avec le pape; et enfin, pour s'attacher le souverain pontife par un lien qu'il crut indissoluble, il promit Marguerite sa fille naturelle à Alexandre de Médicis, frère naturel de Catherine de Médicis, et promit de l'installer dans le duché de Florence.

En reconnaissance et en compensation de ces avantages, le saint père devait accorder à l'armée impériale le passage par ses états pour aller à Naples, donner à l'empereur l'investiture de ce royaume, et se contenter pour redevance de la présentation annuelle d'une haquenée blanche, qui serait offerte solennellement. Mais, pour s'assurer de ce royaume, Charles-Quint prit des mesures plus efficaces et plus expéditives que ces formalités. Par son ordre, le prince d'Orange, commandant de ses troupes, traita, dans toute

l'étendue des deux royaumes de Naples et de Sicile, avec la dernière dureté, les amis de la maison d'Anjou, dépouilla les uns, chassa les autres, extermina sans miséricorde des familles entières, de sorte qu'il ne resta plus aucun moyen d'y relever la puissance française.

Les Vénitiens et autres princes d'Italie s'arrangèrent aussi avec l'empereur qui ne se rendit pas difficile, afin d'avoir du moins à offrir à ses peuples l'espérance de quelques années de repos. Restait la conciliation à traiter entre les deux rivaux qui avaient armé les autres princes. Heureusement ils avaient besoin de la paix l'un et l'autre : François Ier., pour réparer les forces de son royaume épuisé; Charles-Quint, pour se prémunir contre les troubles orageux qui le menaçaient en Allemagne. Ils confièrent leurs intérêts, l'empereur à Marguerite, sa tante, le roi à la duchesse d'Angoulême, sa mère, toujours qualifiée du titre de régente. Ces deux princesses se rendirent à Cambrai, et terminèrent elles seules les contestations, ou en suspendirent du moins l'effet.

Ce traité est comme un bilan de banque soldé par la France, et on peut lui en donner la forme : sur deux millions d'écus d'or au soleil, de soixante-onze et demi au marc, pour la rançon des enfans de France, douze cent mille devaient être payés comptant en retirant les otages; trois cent mille autres au roi d'Angleterre à l'acquit du roi d'Espagne; et les cinq cent mille autres convertis en

une rente au denier vingt, hypothéquée sur les domaines du duc de Vendôme dans les Pays-Bas, et ce en reconnaissance de ce que l'empereur consentait qu'on ne lui rendît pas actuellement la Bourgogne, l'Auxerrois, le Mâconnais et autres biens sur lesquels il conserverait ses droits et prétentions, à poursuivre par voie amiable de justice; enfin, trente mille écus par mois pour aider l'empereur à faire la guerre aux Vénitiens tant qu'ils refuseront de restituer certaines villes de la Pouille dont ils s'étaient emparés. D'ailleurs le roi renonce à tout droit de suzeraineté sur l'Artois et sur la Flandre, qui sont déclarés démembrés de la monarchie; rendra ce qui lui reste dans le royaume de Naples et dans le Milanais, en rappellera ses troupes, et ne fera jamais en Italie ni en Allemagne aucune alliance ou négociation au préjudice de l'empereur; enfin, les héritiers du connétable devaient être rétablis dans tous leurs biens : mais, sous prétexte des droits de la couronne et de ceux de la duchesse d'Angoulême, ce dernier article ne fut jamais exécuté qu'en partie.

1530. — La douairière de Portugal, Éléonore, ramena alors en France les fils du roi : elle l'épousa, sans presque aucune cérémonie, à deux lieues de Mont-de-Marsan, et vécut sur son nouveau trône aussi heureuse que peut l'être une épouse traitée avec respect et indifférence.

La maison d'Autriche était alors à son plus haut degré de puissance. Charles-Quint, qui avait

donné l'archiduché à Ferdinand, son frère, et qui lui avait procuré le mariage d'Anne Jagellon, héritière des couronnes de Hongrie et de Bohème, le fit élire encore roi des Romains : lui-même l'était d'Espagne, de Naples et de Sicile, souverain des Pays-Bas, possesseur de plusieurs états en Italie et empereur d'Allemagne. Il en reçut la couronne à Bologne, où le pape aima mieux l'aller trouver que de l'attirer à Rome. L'empereur lui fit restituer les places que lui retenaient les Vénitiens; il lui procura un accommodement avec le duc de Ferrare, et rétablit enfin l'autorité des Médicis à Florence : mais il fallut employer la force pour obtenir ce dernier article, et le prince d'Orange, qui fut chargé de réduire les républicains, fut tué au siége de leur ville. N'ayant point d'enfans, ses biens passèrent à René de Nassau, fils de sa sœur, et de celui-ci, qui fut blessé à mort quatorze ans après au siége de Saint-Dizier, et qui ne laissa pas non plus de postérité, au fameux fondateur des Provinces-Unies, Guillaume de Nassau-Dillembourg, son cousin germain, qu'il appela à lui succéder au préjudice des héritiers de la maison de Châlons. Les conférences entre le pape et l'empereur durèrent deux mois. Elles roulèrent principalement sur les mesures à prendre pour arrêter les progrès de la doctrine de Luther. L'empereur croyait que le meilleur moyen de suspendre la marche rapide des nouvelles opinions serait d'assembler un concile général, que les dissidens de-

mandaient, et auquel ils paraissaient consentir de se soumettre. Le pape, au contraire, croyait ce remède dangereux pour l'autorité du saint siége dans l'état de crise où elle se trouvait, en sorte qu'ils se séparèrent sans rien conclure.

1531. — Pendant qu'ils s'occupaient de projets, plusieurs princes d'Allemagne, électeurs et autres, éludant tout rapprochement, se séparaient de l'église romaine. Ils éclatèrent dans une diète tenue à Spire, où ils protestèrent contre un édit émané d'une autre diète tenue à Worms, qui défendait toute innovation en fait de religion; et de là ils ont été appelés *protestans*. Peu après ils se rassemblèrent à Smalkalde, et y signèrent une ligue dans le dessein, disaient-ils, de défendre leurs personnes, leur religion et la liberté germanique. Ils fixèrent leurs cotisations en troupes et en argent, et formèrent un plan de guerre. Plusieurs villes considérables, comme Strasbourg, Nuremberg et autres, y accédèrent, ainsi que les rois de Suède et de Danemarck. On croit que le roi d'Angleterre s'y joignit aussi, mais par précaution contre la vengeance de Charles-Quint, quand il répudierait Catherine d'Autriche, sa tante. Quant à François Ier., on peut croire qu'il voyait avec plaisir les embarras qui se préparaient pour son rival : cependant il ne s'en mêla pas encore ouvertement, mais il ne tarda pas à y prendre part.

Les ligués de Smalkalde, menacés par le chef de l'empire, eurent recours au roi de France. Charles-

Quint tâcha de l'attirer de son côté, en montrant publiquement des dispositions à bien vivre avec lui; mais, par des manœuvres secrètes, il travaillait à lui enlever la bienveillance des Suisses, et à le brouiller avec le pape, afin de priver le monarque français de tout crédit en Italie, s'il lui plaisait de l'attaquer au delà des monts, pendant que lui-même serait occupé en Allemagne. D'autre part, il y eut alors des incendies en France; et on laissa publier, on favorisa même l'opinion qu'ils étaient allumés par des boute-feux que l'empereur envoyait secrètement. Cette imputation était sans doute une de ces ruses dont la politique se sert pour acharner les peuples les uns contre les autres. Ces choses se passaient, pendant que les confédérés de Smalkalde commençaient à faire de vives instances pour engager le roi dans leur parti. Il ne se prêta pas entièrement à leurs désirs; mais, en qualité de défenseur de la liberté germanique, il promit sinon des troupes, du moins de l'argent quand ils seraient attaqués.

On a dit que, pour complaire aux protestans d'Allemagne, ennemis de son rival, il favorisa dans son royaume les sectateurs de la nouvelle doctrine. D'abord il n'en croyait pas le nombre assez grand pour craindre qu'ils devinssent sitôt dangereux : ensuite il faut avouer qu'ardens à se procurer l'estime publique, et les biens qui en sont une suite, les nouveaux évangélistes étaient plus appliqués aux sciences et y réussissaient avec

plus d'éclat que les indolens et riches catholiques. Il n'est donc pas étonnant que François 1er., qu'on a nommé le *Père des lettres*, le plus beau titre qui lui soit resté, ait montré quelque prédilection pour les littérateurs de ce parti : il en mit plusieurs comme professeurs dans le collége royal qu'il fonda pour y faire enseigner ce qu'on ne montrait pas dans l'université, ou enseigner avec plus de perfection ce qui était l'objet des études ordinaires. Il eut aussi dessein de former un établissement pour l'entretien et l'instruction de six cents gentilshommes dans toute sorte d'exercices ; mais les grandes affaires qui lui survinrent le détournèrent de ce projet.

1532. — Ce prince profita du répit que lui laissait la guerre et de l'inactivité des négociations pour parcourir son royaume, surveiller la justice, réformer les abus; et, malgré ses malheurs qui avaient trop pesé sur ses sujets, partout il fut reçu avec applaudissemens et acclamations. Il n'y eut pas le moindre obstacle au désir qu'il montra de réunir pour toujours la Bretagne à la couronne. On avait stipulé sous la reine Anne, en cas de défaillance de la postérité de cette princesse, des réversions aux branches collatérales des anciens ducs; ces conditions furent abolies sans réclamation, et la Bretagne devint province de France inaliénable à jamais.

Cette réunion aurait pu souffrir des difficultés de la part du roi d'Angleterre, qu'elle privait d'une

entrée facile en France; mais François et Henri étaient trop liés par leur défiance contre l'empereur. Ils se virent à Boulogne-sur-Mer, et prirent des mesures contre cet ennemi commun. Leur dessein était de l'attaquer pendant qu'il serait aux prises avec Soliman, le plus illustre des empereurs turcs. Trois ans auparavant il avait assiégé Vienne sans succès. Il venait alors à la tête de trois cent mille hommes venger son affront et disputer encore la Hongrie à Ferdinand, en faveur de Jean Sepus, vaivode de Transylvanie. Cet armement formidable s'épuisa en marches et en contre-marches, et le grand-seigneur, dont la capitale fut menacée à son tour par les galères de Doria, retourna à Constantinople sans avoir rien fait. Charles-Quint revint aussitôt s'opposer aux mesures qu'il savait être prises contre lui.

Les deux rois, de peur qu'il ne leur fût reproché d'avoir voulu favoriser les entreprises des infidèles sur la chrétienté, proclamèrent fastueusement une ligue contre l'ennemi du nom chrétien. Elle servit au roi de France à tirer de l'argent de son clergé. Celui-ci se plaignait de plusieurs abus de la chancellerie romaine, de l'excessive augmentation des annates, des impositions réitérées sur le même bénéfice, des nominations mises à prix et des conventions simoniaques auxquelles le concordat donnait lieu. Le roi promit de remédier à ces désordres; et pour cette promesse le clergé lui offrit de son propre mouvement deux décimes que le pape refusait

d'accorder ou pour lesquelles il faisait attendre son agrément.

Clément VII ferma les yeux sur cette entreprise, qui mit dès lors les rois de France hors de sa dépendance pour imposer le clergé; il n'osait réclamer trop hautement les anciens priviléges du saint siége. L'obstination de Henri VIII à regarder comme suffisante la sentence de divorce prononcée dans son royaume entre lui et Catherine d'Aragon, son épouse, et à soutenir légitime, en vertu de cette sentence, son mariage avec Anne de Boulen, faisait craindre au souverain pontife que cette opiniâtreté n'amenât des événemens préjudiciables à l'autorité de l'église romaine; le saint père appréhendait aussi que François Ier., entouré de personnes imbues des nouvelles opinions, qui demandaient sans cesse la réforme du clergé, ne prêtât l'oreille à leurs instances, ce qui était d'autant plus inquiétant que Clément VII redoutait cette réforme pour lui-même, parce que son élection n'avait pas été exempte d'intrigues, et peut-être de simonie. C'est une des principales raisons qui l'empêchaient de consentir à la convocation d'un concile que les protestans ne cessaient de demander.

L'empereur était à la tête de ces solliciteurs importuns. Le pape lui reprochait de ne pas réprimer avec assez de fermeté les protestans. Charles reprochait au pape de se refuser au seul moyen de les ramener à l'église. Ces contestations, qui s'a-

nimèrent dans une nouvelle entrevue qu'ils eurent à Bologne, mirent de la froideur entre eux. Clément rejeta des propositions dont l'exécution aurait fortifié la puissance de Charles en Italie, et en aurait pour toujours fermé le chemin à François 1er. Celui-ci, qui ne pouvait se déterminer à y renoncer, eut l'obligation au pape de cette opposition aux desseins de son rival, et résolut de s'attacher le souverain pontife par des liens qui le retiendraient dans une reconnaissance permanente.

1533. — Tel a été le motif du mariage de Henri, duc d'Orléans, second fils de France, avec Catherine de Médicis, petite-nièce à la mode de Bretagne du pontife. Cette alliance d'une maison nouvelle avec l'antique maison de France fut très-désapprouvée par notre noblesse. Clément VII amena lui-même la princesse, et aborda à Marseille où le roi l'attendait. Le monarque et le pontife, logés dans des maisons qui se communiquaient, eurent de longues et fréquentes conférences.

Henri VIII avait épousé Anne de Boulen malgré les censures dont il était menacé. François 1er. pria le pape d'entrer en accommodement avec lui sur son divorce, et de ne pas faire valoir trop sévèrement les lois de l'église avec un prince violent, capable, dans l'effervescence de sa passion, de se porter aux dernières extrémités. Clément, accoutumé aux grandes affaires et assez conciliant, n'était pas éloigné de se relâcher, et de prendre des biais qui

sauvassent les apparences sans entamer le fonds; mais le consistoire, où il se trouvait moins de cardinaux français que d'impérialistes, s'y opposa. Ceux-ci entrèrent avec chaleur dans les vues de leur souverain outré de l'affront fait à sa tante, et persuadé que les anathèmes qu'il attirerait sur la tête de son infidèle mari la vengeraient, en couvrant de honte et en embrassant celui qui l'offensait.

Charles vit donc avec plaisir finir sans accommodement cette entrevue qu'il avait redoutée, et à laquelle il s'était secrètement et inutilement opposé. On ne sait pas s'il a été pris, dans ces conférences, d'autres mesures qui intéressaient l'empereur; mais François Ier. n'était pas oisif du côté de l'Allemagne. Il entretenait auprès de la ligue de Smalkalde des commissaires chargés de resserrer l'union des confédérés. Ils avaient déjà, comme nous avons dit, commencé des hostilités contre l'empereur et avaient besoin d'argent : le roi n'en pouvait donner sans violer le traité de Cambrai. Son scrupule lui suggéra d'acquérir, par une vente vraie ou simulée, le comté de Montbéliard appartenant à un des princes ligués. Il en paya un à-compte de six vingt mille écus, qui entrèrent dans la caisse de la confédération.

Sur la fin de l'entrevue de Marseille, il se passa un événement qui justifie, en quelque manière, le roi de France de ses démarches auprès des princes allemands, quoique prohibées par le traité de Cambrai. L'empereur avait donné à Sforce l'inves-

titure du duché de Milan. Il prétendait que ce bienfait lui attachât le nouveau duc; et, en fait d'attachement, il ne connaissait qu'un dévouement exclusif. Sforce, à la vérité, désirait ardemment de se conserver les bonnes grâces de Charles, qui lui avait promis la main de Christine, sa nièce, fille du roi de Danemarck; mais il souhaitait aussi de ne se pas brouiller avec le roi de France, et entretenait à cette intention une liaison secrète avec le monarque.

Leur intermédiaire était un gentilhomme milanais, nommé Merveille, qui, ayant fait fortune en France, en jouissait paisiblement dans ce pays. Sforce, qui, suivant la politique italienne, était bien aise de se conserver des intelligences dans les deux partis, fit témoigner au roi le désir d'avoir près de lui un agent secret au moyen duquel il pût communiquer au besoin avec lui. Le roi l'agréa et fit choix de Merveille, qui, sous prétexte d'affaires de famille, retourna à Milan. Le roi lui avait donné double lettre auprès de Sforce, l'une ostensible de simple recommandation, qui autorisait néanmoins la présence de Merveille à la cour; et l'autre secrète, qui l'accréditait comme agent du monarque auprès du duc, avec permission de faire usage de l'une ou de l'autre, selon les circonstances. Merveille, fier de la qualité de représentant d'un grand prince, ne dissimula point assez sa véritable destination, et afficha des manières et une dépense qui le trahirent. Charles-Quint, se doutant bien-

tôt de la nature de sa mission, sans faire de reproches à Sforce de ce qu'il souffrait auprès de lui avec quelque distinction un agent de son ennemi, lui montre de la froideur; et, au lieu de l'empressement qu'il témoignait auparavant pour lui donner sa nièce, il diffère sous différens prétextes le voyage de la princesse. Le duc entend ce langage muet. Il écrit à l'empereur que dans peu il lui donnera des preuves de fidélité, telles qu'il n'aura plus lieu de soupçonner que Merveille ou d'autres puissent la faire fléchir.

Par son ordre on suscite une querelle entre les gens de Merveille et ceux d'un gentilhomme voisin. Un des estafiers envoyés pour l'apaiser est tué dans la mêlée. L'ambassadeur, qui paraît au moment du meurtre, est saisi, traîné en prison, et ses papiers, qui auraient pu compromettre Sforce, sont enlevés. Pour achever de donner le change, on livre ses valets à la question, afin d'en tirer des dépositions contre leur maître, comme auteur du trouble, et comme ayant commandé la violence contre le soldat suppôt de la justice. Merveille réclame en vain le privilége d'ambassadeur, il est jugé comme particulier, ou plutôt on le condamne sans même observer la forme des procédures usitées dans le pays; et, afin qu'il ne puisse ni parler, ni être réclamé, on se hâte de l'exécuter de nuit en prison. Sforce en donne avis à l'empereur, qui, content de l'avoir brouillé irrévocablement avec le roi, lui envoie sa nièce et lui promet protection

sans réserve. François 1er. fut très-irrité de cet assassinat, dont il développa la manœuvre dans des écrits publics, et le dénonça à toute l'Europe comme une violation du droit des gens, dont tous les souverains devaient l'aider à tirer vengeance.

Mais ils étaient occupés d'un événement qui fixait beaucoup plus leur attention. Henri VIII, sur lequel le pape avait inutilement épuisé les censures de l'église, préliminaires de l'excommunication, persistait dans son opiniâtreté. Cependant Jean du Bellai, évêque de Paris, qui avait été envoyé près de lui, par François 1er., en arracha la promesse d'une procuration qu'il devait envoyer à Rome pour suivre cette affaire en son nom, circonstance qui ferait naître des délais, et qui favoriserait le pape dans le désir où il était d'ajourner de plus en plus sa décision. Mais la procuration qui devait parvenir dans un temps fixé n'arriva point à ce terme. Clément VII, qui se crut joué, entraîné d'ailleurs par les cardinaux impérialistes, frappa le dernier coup, et lança contre lui la fatale sentence. S'il eût attendu encore quelques jours, ainsi que l'en conjurait l'évêque de Paris, que le roi avait fait partir précipitamment pour Rome, il aurait reçu la fatale procuration dans des lettres qui lui furent apportées par un courrier que des tempêtes et des mauvais temps avaient arrêté. Il se repentit alors amèrement de sa précipitation, et mourut peu de temps après, mais non sans avoir vu le commencement

des troubles et des désastres dont elle fut suivie : le schisme qui sépara l'Angleterre de l'église romaine, le renversement des monastères, le pillage des biens ecclésiastiques, et les cruautés exercées contre ceux qui persévérèrent dans leur attachement à l'église catholique. Henri, dans la fureur de son ressentiment, en aurait voulu détacher comme lui les autres princes. Il fit des tentatives auprès de François Ier., qui lui répondit par ces mots, devenus proverbes : *Ami jusqu'à l'autel.*

1535.—Le débordement des nouvelles opinions sur la France était devenu plus prompt et plus étendu que François Ier. ne l'avait prévu. Calvin, né Français, s'était fait par ses écrits, qu'il eut l'assurance de dédier au roi, des prosélytes dans tous les états. Il paraissait journellement des livres dans lesquels les dogmes de l'église catholique étaient attaqués, et ses pratiques tournées en ridicule. On s'y élevait contre l'autorité du pape et contre les richesses du clergé. Ces écrits sérieux étaient accompagnés de plaisanteries contre les moines, la plupart fort grossières : il nous en reste des recueils volumineux, dont les courtisans s'amusaient, et amuser vaut souvent mieux pour le succès que d'avoir raison. Les femmes donnèrent de suite dans les nouvelles opinions avec l'ardeur qui leur est naturelle. Entre elles se distinguait Marguerite, sœur du roi, veuve du duc d'Alençon, devenue depuis reine de Navarre, par son mariage avec Henri d'Albret. Quelque amitié que son frère

ressentit pour elle, il eut cependant la fermeté de la *semoncer* quelquefois, et de lui imposer silence; mais il ne put l'empêcher de favoriser les sectaires dans son petit royaume, où elle faisait des séjours passagers. Elle y donnait les bénéfices et dignités ecclésiastiques qui vaquaient à des hommes plus que suspects, en remplissait ses colléges, et leur confiait l'éducation par préférence. De ce coin de la France, et sous sa protection, sortirent les premières infractions publiques aux pratiques de l'église. Marguerite fit tous ses efforts pour engager son frère à écouter Melanchton, le docteur le plus insinuant des disciples de Calvin; mais, par le conseil du cardinal de Tournon, le monarque refusa de s'exposer à cette séduction.

A l'attrait de la nouveauté, François 1er. opposa la sévérité des lois. Ils confirma celles qui étaient déjà existantes contre les sacramentaires, et en fit de nouvelles; bannit de sa présence ceux de ses courtisans qui se montraient attachés à la nouvelle doctrine, et voulut que toute la France fût assurée par un acte public de son dévouement à l'ancienne. A l'occasion d'une affiche blasphématoire contre le sacrifice de la messe, placardée la même nuit aux portes de toutes les églises de la capitale et à celles de Blois, où le roi tenait alors sa cour, il y eut à Paris une grande procession à laquelle il assista avec ses trois enfans, les principaux seigneurs de sa cour, les officiers des tribunaux, et les notables de la ville. Après cette céré-

monie, François, qui parlait bien, les rassembla autour de lui à l'archevêché, les exhorta paternellement à persévérer dans la foi catholique, à y faire instruire leurs enfans, à prendre garde que la peste de l'hérésie ne se glissât dans leurs familles, et à découvrir aux magistrats ceux qui en seraient infectés. Après cette harangue, six des malheureux coupables qui avaient été arrêtés, et qui ne voulurent point abjurer leur erreur, furent brûlés à petit feu, et des potences et des bûchers s'élevèrent par toute la France.

L'empereur profita de cette ostentation de sévérité pour tâcher de faire perdre à son rival la confiance des ligués de Smalkalde : il leur représenta que mal à propos ils comptaient sur un allié qui, en même temps qu'il faisait parade d'attachement pour eux, persécutait si cruellement leurs frères. François 1er. calma les confédérés, d'abord par la réforme des mesures de rigueur de quelques-uns de ses édits, et ensuite par la distinction qu'il fit entre les luthériens et les calvinistes : *Ceux-ci*, leur dit-il, *sont aussi éloignés de votre créance que de la romaine, puisqu'ils s'efforcent de renverser les autels, de chasser Jésus-Christ de nos temples, et de démolir tout-à-fait l'église, au lieu d'en réparer les ruines.* En effet, beaucoup de dogmes, entre autres celui de la présence réelle, les cérémonies liturgiques, la hiérarchie conservée par le maintien des évêques, et beaucoup d'autres pratiques rapprochaient bien plus les luthériens de

l'église catholique, que les calvinistes, les zuingliens, les anabaptistes, et cette foule de sectes qui naquirent alors, moins unies entre elles par les dogmes que par leur commune haine contre la cour romaine.

François 1er. reçut dans ce temps et écouta favorablement un ambassadeur de Soliman, qui était en guerre avec l'empereur, et venait offrir une alliance avec la France. Nouvelles clameurs contre le roi; accusation répandue par des libelles dans toute l'Allemagne, qu'il n'avait qu'une religion fausse et hypocrite, puisqu'à la face de l'univers il n'hésitait pas de contracter amitié avec le plus grand ennemi de la chrétienté. François se disculpa en prouvant que ce n'était pas en haine de la religion chrétienne que les Turcs faisaient la guerre à Charles-Quint; mais parce que ce prince ne cherchait qu'à envahir, et à tout troubler du côté de la Hongrie.

Afin de persuader de son zèle pour la religion, et de mettre dans l'opinion une grande différence entre lui et François 1er., l'empereur porta la guerre à Tunis, tombée ainsi que toute la côte de Barbarie sous la puissance du corsaire Chérédin, dit *Barberousse*, devenu amiral de Soliman. Charles allait y replacer Muley-Assem, qui avait été détrôné par Chérédin, et qui promettait de favoriser les chrétiens et leur religion. Il débarqua près de Tunis à la tête d'une armée de quarante mille combattans, emporta le fort de la Goulette, défit Bar-

berousse, replaça Muley-Assem sur son trône, délivra vingt mille esclaves qui le prônèrent dans toute l'Europe, assura dans ses mers une retraite à ses flottes, et rentra glorieux dans ses ports lorsque la saison pluvieuse et les maladies de son armée l'eurent forcé à se rembarquer.

Le roi de France aurait pu profiter de son absence pour porter la guerre dans l'Italie, qu'il ne perdait pas de vue; mais il craignit de se donner une mauvaise réputation chez les princes chrétiens en molestant l'empereur, qui paraissait se sacrifier pour la religion, et qui traversait les mers pour aller attaquer les mahométans jusque dans un de leurs empires. Charles-Quint sut aussi l'arrêter par une feinte négociation au sujet du duché de Milan.

François Sforce venait de mourir sans enfans. François Ier. fut induit à croire que Charles pouvait être engagé à rendre ce bel héritage à ses enfans, descendans de Valentine. Le rusé Espagnol en laissa percer des espérances, et fit entendre qu'il désirait seulement que cet apanage allât au troisième fils de François Ier. Le père voulait le faire passer au second : petite difficulté qui pouvait s'aplanir aisément; de sorte que le roi regarda cette affaire comme conclue, et qu'il rappela des agens qu'il avait envoyés, tant en Allemagne qu'en Italie, pour y négocier des confédérations contre l'empereur.

1536. — Mais il découvrit que, pendant que Charles l'amusait d'espérances, il faisait de tous

côtés des armemens considérables, qui semblaient devoir se réunir en Italie, pour s'assurer du duché de Milan. François se mit en état de le prévenir, en entrant en Italie sous un autre prétexte. Depuis long-temps il était mécontent du duc de Savoie, Charles III, frère de la duchesse d'Angoulême, sa mère, lequel, quoique fils d'une Française, Marguerite de Bourbon-Montpensier, se montrait tout dévoué à l'empereur, dont il était à la vérité beau-frère. Il lui envoya le président Poyet pour réclamer les comtés de Nice et de Piémont, comme héritages injustement retenus à sa mère. Comme on s'attendait à un refus, l'armée, suivant de près le président, conquit en peu de jours toute la Savoie. Les Français ne devaient trouver que de faibles obstacles pour s'avancer jusqu'à Milan, parce que l'empereur n'était pas encore prêt, et n'avait de rassemblé qu'un petit corps de troupes sous le commandement d'Antoine de Lève, général aussi habile qu'adroit politique. Malgré le coup porté au duc de Savoie, son allié, l'empereur faisait semblant de ne pas regarder la paix comme rompue, et entretenait toujours ses négociations. Le roi, de son côté, se laissait séduire aux espérances que Charles lui laissait entrevoir de se rendre à ses désirs; de sorte qu'après s'être emparé de Turin et d'une partie du Piémont, prêt à recevoir la nouvelle que son armée s'était emparée de Verceil, dernière place du duc de Savoie, sur la frontière du Milanais, et qui en faisait partie avant la cession

qui en avait été faite au duc, il envoya ordre à Claude d'Annebaud, son général, de suspendre toute hostilité. Les Espagnols et les Français avaient chacun devant eux une petite rivière. Le roi prescrivit à d'Annebaud de ne point passer la sienne, si de Lève se tenait derrière celle qu'il couvrait. De Lève le promit par serment, et n'avait garde de ne point accepter cette condition, parce qu'il n'était pas assez fort pour s'exposer dans la plaine intermédiaire; mais il profita habilement du loisir qu'on lui laissait pour appeler auprès de lui les corps de troupes impériales dispersées en Italie, et se former une armée au moins égale à celle des Français. Quand l'empereur se sentit en état non-seulement de se défendre, mais encore d'attaquer, il jeta lui-même le masque, et déclara la guerre avec des démonstrations d'orgueil et d'animosité, très-étonnantes de la part d'un homme reconnu jusqu'alors si habile à déguiser ses vrais sentimens, et à imposer extérieurement silence à ses passions.

En revenant de Tunis il aborda en Sicile, se transporta en Italie, et se rendit à Rome, afin, disait-il, de presser le pape d'indiquer un concile général, et de faire lui-même au souverain pontife, à ce sujet, les instances qu'il avait promises aux protestans d'Allemagne. Il parut en plein consistoire, et y débita avec emphase un discours qu'il s'était plu à composer lui-même. Il commençait par une énumération exagérée de tous ses

efforts en faveur de la religion catholique, s'étendait ensuite sur les obstacles qu'l avait éprouvés de la part du roi de France; les tentatives de ce monarque pour soulever les princes d'Allemagne; les secours donnés aux protestans rebelles; les exhortations à l'empereur turc d'attaquer la Hongrie et de ravager les pays chrétiens; les écrits, enfin, disséminés avec profusion par les émissaires de la France dans les états impériaux, pour attirer au chef la haine des peuples, et le faire regarder comme auteur des guerres qui troublaient l'Europe, pendant qu'il n'avait cessé de faire tous les sacrifices possibles à l'entretien ou au rétablissement de la paix, quand elle était troublée.

« Et encore à présent, disait-il, j'en propose au roi de France trois moyens, dont je lui laisse le choix: 1°. d'investir le duc d'Angoulême, son troisième fils, du duché de Milan, pourvu que je trouve sur cela mes sûretés, et qu'il commence par retirer son armée du Piémont; 2°. je lui offre, pour épargner le sang chrétien, le combat corps à corps, à pied ou à cheval, sur terre ou sur eau, et même en chemise, à l'épée ou au poignard; 3°. la guerre à outrance, que je ne discontinuerai pas que je ne l'aie rendu le plus pauvre gentilhomme du monde.» Il vantait ensuite sa force, sa puissance, ses nombreuses armées, insultait les généraux et soldats français, « si peu à craindre, disait-il, que, si je n'en avais que de tels, j'irais tout à l'heure les mains liées, la corde au cou, implorer la miséricorde de

mon ennemi. » Il finit par exhorter le pape, le sacré collége, les princes chrétiens, dont les ambassadeurs étaient présens, de s'unir à lui contre l'allié des infidèles et le perturbateur du repos de la chrétienté. Paul III, qui avait succédé à Clément VII, écouta, répondit à peine et par des lieux communs, et termina la séance en faisant des vœux pour la paix, et en s'engageant à la neutralité.

Les ambassadeurs français étaient confondus; ils ne s'attendaient à rien de semblable. Comme ils étaient gens de robe et d'église, ils ne marquèrent leur indignation que par leur air d'embarras; mais, en sortant du consistoire, ils se plaignirent aux ministres de l'empereur de cette insulte, et demandèrent que ce prince s'expliquât et déclarât si en parlant du combat corps à corps il avait prétendu défier le roi. Ils répondirent que bien des choses avaient échappé involontairement à leur maître dans la chaleur du discours, et que des trois moyens proposés pour terminer entre le roi de France et lui, il ne fallait s'arrêter qu'au premier, qui était l'intention de donner l'investiture du duché de Milan à l'un des fils de France. L'empereur convoqua, à la sollicitation du pape, une seconde assemblée, composée à peu près des mêmes personnes que la première. Il y dit que son discours avait été mal entendu, et plus mal encore interprété : *Car*, dit M. Gaillard, historien de François Ier., *en pareil cas, ce sont toujours les auditeurs qui ont tort; ils ont manqué d'oreille ou*

d'intelligence : qu'il n'avait point eu intention de défier le roi, et qu'il se garderait bien de se hasarder contre un prince dont il connaissait la bravoure, s'il ne survenait un plus grand motif de combat. Par cette réserve de l'avenir, il crut sauver l'honneur de la rétractation présente.; mais François Ier. ne lui laissa pas cette ressource. Dans la réponse qu'il fit quelque temps après par un manifeste public, il le défia pour tous les temps.

Un des ambassadeurs auquel l'empereur avait promis un mois auparavant de donner le Milanais au duc d'Orléans, et qui avait fait passer cette promesse au roi, s'avança comme il sortait de l'assemblée, l'arrêta, et lui dit : « Sauvez-moi de la disgrâce de mon maître : vous savez si je l'ai méritée. Je lui ai porté de votre part des paroles qui restent sans exécution. Est-ce votre faute? est-ce la mienne? Il m'accusera de précipitation ou d'infidélité. Faut-il qu'un ministre exact et zélé soit la victime des jeux de votre politique? Je demande, sacrée majesté, pour ma justification, que vous déclariez devant sa sainteté s'il n'est pas vrai que vous m'avez promis le Milanais pour le duc d'Orléans. » L'empereur avoua qu'il avait fait cette promesse, mais sous des conditions qu'on n'avait pas remplies. On peut les remplir, répondit l'ambassadeur. Cela est impossible, dit le prince. *Si vous les jugiez impossibles*, répliqua l'ambassadeur, *pourquoi les avez-vous prescrites?* Charles s'étendit en propos vagues, chercha une espèce de

tort à l'ambassadeur lui-même, salua le pape, sortit, et peu de jours après partit pour joindre son armée qui allait entrer en France.

Elle était composée de cinquante mille hommes d'infanterie, Italiens, Allemands et Espagnols, et de plus de trente mille de cavalerie, sous le commandement d'Antoine de Lève, soldat de fortune, comme nous l'avons déjà dit, devenu habile général, confident de l'empereur et souvent son conseil. On croit que c'est lui qui traça le plan de cette guerre, et qui y excita l'empereur, se flattant d'être nommé vice-roi de France après la conquête, qu'il regardait comme certaine. Cette persuasion se trouve exprimée dans des écrits qui furent alors répandus en France avec profusion. L'empereur y est appelé *le Très-Grand*, *l'Africain*, *l'Invincible*. Ses écrivains citent de vieilles prophéties qui lui promettaient l'empire de l'univers, ou du moins celui de la France. Les esprits simples en étaient alarmés; et on vit, à la nouvelle de son entrée dans le royaume, une consternation pareille à celle que la captivité du roi avait produite.

Pour Charles-Quint, il paraît qu'il ne doutait plus de la conquête, du moins de la Provence, qu'il se plaisait à regarder comme une possession sur laquelle il avait les droits les plus légitimes. Cette province avait fait partie du second royaume de Bourgogne; ce royaume avait été possédé par les empereurs; donc c'était un démembrement de l'empire qui devait être réuni à son trône. De plus,

la seconde Jeanne, reine de Naples, issue de la première maison d'Anjou, qui possédait la Provence, avait adopté Alphonse, roi d'Aragon, dont Charles-Quint était arrière-petit-neveu; donc la Provence lui appartenait. Jeanne, à la vérité, avait testé depuis en faveur du *bon roi* René, et Charles, comte du Maine, neveu de celui-ci, avait légué la Provence à Louis XI : mais, disait l'Autrichien, l'adoption de l'Aragonais étant antérieure, doit l'emporter sur l'adoption plus récente de l'Angevin; donc Charles ne ferait que revendiquer le sien en s'emparant de la Provence.

Dans cette persuasion, il avait sans cesse sous les yeux la carte de cette province par où il devait commencer son invasion. Il l'appelait avec complaisance son comté, et il inscrivait d'avance sur un registre ceux de ses capitaines auxquels il devait distribuer les terres des seigneurs provençaux qui refuseraient de se soumettre, et parlait de ses futurs exploits avec une jactance ridicule. Elle fut un peu rabattue par La Roche du Maine, gentilhomme français renommé pour ses saillies, de la connaissance d'Antoine de Lève, et qui se trouvait dans le camp impérial comme otage. Charles-Quint voulut, à plus d'une fin, qu'il assistât à la revue de son armée. *Eh bien!* lui dit-il, *que vous en semble? Je ne la trouve que trop belle et trop puissante*, répondit La Roche; *mais je suis assuré que, si votre majesté se hasarde de passer les monts, elle en trouvera bientôt une*

autre qui la vaudra bien. Je ne puis, dit l'empereur, *me dispenser d'aller visiter mes sujets de Provence. Ah! sire*, s'écria La Roche, *vous les trouverez bien rebelles*. Le prince lui ayant encore demandé combien il y avait de journées jusqu'à Paris. *Si par journées*, lui répondit La Roche, *vous entendez des batailles, comptez-en plus de douze, à moins que vous ne soyez mis hors de combat dès la première.*

Le pape travailla à suspendre l'orage qui menaçait la France. Comme dans sa harangue au consistoire l'empereur avait avancé que, si le roi voulait retirer ses troupes du Piémont et rendre la Savoie, il donnerait au duc d'Angoulême l'investiture du duché de Milan, le souverain pontife lui fit demander par le cardinal Trivulce s'il tiendrait sa parole, en cas que le roi consentit à mettre les états du duc de Savoie en mains tierces, dans les siennes, par exemple. Charles répondit fermement *non*. Mais, représenta le cardinal, vous vous y êtes engagé en plein consistoire. « C'était, répliqua-t-il nettement, afin d'amuser le roi et de le surprendre, comme il m'a amusé lui-même en s'obstinant à demander l'investiture pour le duc d'Orléans pendant qu'il surprenait le duc de Savoie, et s'emparait de ses états. » Ce n'était pas le moment de tenter d'amener Charles-Quint à un accommodement; il était trop enflé de sa puissance, et se croyait trop sûr de la victoire. Il la promettait hautement à ses capitaines et à ses sol-

dats, qu'il harangua en plein champ, et auxquels il montra comme un butin assuré les dépouilles de la France.

François, de son côté, prenait des mesures pour l'empêcher d'y pénétrer. Il avait fait fortifier avec soin Turin, Coni et Fossano, dans l'espoir fondé d'arrêter quelque temps les ennemis en Piémont, et de les y attaquer lorsque leurs forces seraient immanquablement diminuées par les travaux et les fatigues des siéges qu'ils se trouvaient dans la nécessité d'entreprendre. François, marquis de Saluces, frère de Michel-Antoine, fut nommé par le roi son lieutenant général dans ce pays, et chargé de l'exécution du plan projeté : mais l'appréhension de se voir peut-être dépouillé lui-même par l'empereur, et le désir de se le rendre favorable dans la poursuite du Montferrat, vacant alors par la mort récente du dernier des Paléologues, en firent un traître; non-seulement il approvisionna mal les villes confiées à ses soins; mais, à l'approche des Espagnols, il passa ouvertement dans leur camp, et leur remit l'état des hommes et des vivres qui se trouvaient en chaque place. D'après ces documens, de Lève, qui pouvait calculer à jour fixe la durée de la résistance de chaque ville, vint assiéger Fossano. Mais elle trompa ses combinaisons; elle ne se rendit pas, quoiqu'il eût supputé qu'on ne devait plus y trouver de vivres. Le marquis de Montpezat qui y commandait voulait gagner les trente jours que François Ier., instruit de

la trahison de Saluces, lui avait demandé de tenir. Il avait économisé les vivres en conséquence. On était au vingt-quatrième jour, lorsque, après des pourparlers indirects de capitulation, il menaça, si on ne la lui faisait honorable, de s'ensevelir sous ses murs, et d'entraîner une grande partie des assiégeans dans sa ruine. Cette généreuse résistance des assiégés, l'incertitude des assiégeans sur leurs ressources, et la bienveillance d'Antoine de Lève pour La Roche du Maine, qui était du nombre des officiers de la garnison, lui valurent la capitulation qu'elle désirait. Montpezat obtint de conserver six jours encore Fossano, et, durant ce temps, de tirer des vivres des assiégeans, car les siens venaient de finir. Ce fut à cette occasion que La Roche du Maine passa en otage dans le camp de l'empereur.

Cependant François Ier., forcé par cet incident de changer son plan de défense, le forma sur celui de l'invasion. Elle devait s'effectuer en même temps du côté de la Picardie par une armée de Flamands, et en Provence ou en Dauphiné par l'empereur lui-même. Aux premiers, qui n'étaient pas très-nombreux, et qui paraissaient plus destinés à ravager qu'à conquérir, le roi opposa le peu de troupes dont il pouvait se passer dans le Midi, et les mit sous les ordres du duc de Vendôme, avec commandement exprès de s'attacher à couvrir le pays autant qu'il serait possible, et d'éviter tout engagement décisif. Claude de Guise, que le roi avait

élevé à la dignité de duc, devait lui amener un renfort de Champagne, si l'ennemi ne pénétrait point de ce côté.

Quant à l'irruption de l'empereur, le roi avait déclaré qu'il irait l'attendre au pied des Alpes; mais il fit réflexion qu'il serait peut-être dangereux de risquer une bataille contre une armée fraîche, à laquelle l'enthousiasme d'un premier succès pouvait ouvrir le royaume et y jeter l'épouvante. On crut plus à propos de la laisser entrer sans coup férir, et de la ruiner en la harcelant et la privant de vivres. Pour cela le roi prit des mesures sûres, mais funestes. Quand il fut assuré que l'empereur attaquerait par la Provence, il résolut de la ravager depuis les Alpes jusqu'à la Durance, derrière laquelle il porta son armée; Montmorenci en avant sous Avignon avec un gros corps de troupes, et lui-même à Valence avec le reste. De ces points partirent des détachemens chargés de dévaster toute la basse Provence, et d'en faire une solitude.

Entre les exécuteurs de cette cruelle commission se remarque un capitaine Bonneval, dur, inexorable, insensible aux plaintes, aux gémissemens, aux supplications. Il avança dans le pays, y répandit ses soldats, fit avertir qu'on eût à porter dans les villes capables de résister à un coup de main, blés, vins, meubles, provisions de toute espèce; ordonna de chasser au loin dans les bois les bestiaux qu'on ne pourrait mettre en sûreté, d'abattre les moulins, de boucher les puits; et que, si on n'o-

béissait pas à ses ordres, il viendrait lui-même les exécuter. En effet, en repassant dans les lieux qu'il avait déjà parcourus, il renversa, détruisit, mit le feu, entretint l'embrasement, et l'étendit au loin. Des villages entiers disparurent. Deux petites villes osèrent fermer leurs portes aux exécuteurs de Bonneval; il y entra de force, et les saccagea avec la dernière cruauté. Quelques-uns des chefs employés à cette expédition eurent la bassesse de faire racheter aux habitans les effets qu'ils leur laissaient, *et s'appliquèrent plus*, dit un historien, *à vider les bourses que les greniers ou les granges*. Ainsi les princes sont souvent obéis !

Pendant que François 1er. avait à gémir des maux qu'il se croyait obligé de causer à ses sujets, il lui arriva un malheur personnel qui lui causa le plus grand chagrin. Le dauphin François, jeune homme orné des plus belles qualités, celui d'entre ses enfans qui ressemblait le plus à son père, et qu'il aimait de préférence, venant au camp de Valence, fut attaqué d'une maladie aiguë qui l'emporta en moins de quatre jours : le triste monarque n'était alors que trop accoutumé à recevoir de fâcheuses nouvelles. On lui mandait de Picardie que, malgré l'activité et les soins de Vendôme, les Flamands et les Brabançons y pénétraient. Il apprit du camp d'Avignon qu'un capitaine brave, mais imprudent, ayant obtenu de Montmorenci, par importunité, la permission d'attaquer un parti ennemi, avait été battu et fait prisonnier : échec dont

Charles-Quint s'enorgueillit autant que François en fut mortifié.

Le monarque attendait avec impatience ce fils bien-aimé, qui devait rendre ses peines plus douces en les partageant. Sur le bruit d'une première indisposition, il s'était rendu à Lyon pour le voir, et il en était reparti tranquille; mais quand il vit entrer seul Jean, cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, qui devait accompagner le prince, le premier mot du père, prononcé impétueusement avec l'air d'une inquiétude impatiente, fut: *Comment se porte mon fils?* Le prélat, qui tâchait de se contraindre, balbutie quelques mots de danger, d'espérance. *Ah! mon fils est mort!* s'écrie-t-il, *mon fils est mort! Vous voulez en vain ménager son malheureux père.* Un morne silence, un torrent de larmes furent toute la réponse du cardinal. « La chambre, dit un historien de François Ier., retentit à l'instant de cris et de sanglots. Le roi se traîna mourant jusqu'à une fenêtre, et, levant les yeux et les mains au ciel, il pria pour ce fils, pour lui-même, pour son peuple. Il offrit à Dieu ce douloureux sacrifice avec la faiblesse d'un père, la fermeté d'un héros, et la piété d'un chrétien. »

Il a été empoisonné! s'écria toute la France. Empoisonné, dirent les uns, par Catherine de Médicis, sa belle-sœur, afin d'assurer le trône au prince Henri, son mari, qui deviendrait dauphin. Empoisonné par l'empereur, afin que Henri, auquel, comme puîné, il avait promis l'investiture

du Milanais, devenant héritier immédiat de la couronne, il fût dispensé de tenir sa parole. Mais Catherine, qui s'est montrée depuis capable de grands crimes, l'était-elle déjà, âgée à peine de dix-sept ans? Que gagnait Charles-Quint à se défaire d'un prince, afin que l'élévation du suivant le déchargeât de l'obligation de donner l'investiture, pendant qu'il s'en trouvait encore un après lui propre à la recevoir? Cependant cette dernière imputation fut accompagnée de circonstances capables de l'accréditer, et de graves soupçons s'accumulèrent sur un comte italien, Sébastien Montécuculli, échanson du prince. Il fut arrêté, et le roi, quand il se trouva un peu délivré de ses grandes affaires, voulut qu'il subît un jugement solennel. Son procès lui fut fait à Lyon en présence des princes du sang, de tous les prélats qui se trouvaient dans cette ville, et des ambassadeurs étrangers. L'accusé avoua qu'il avait mis de l'arsenic dans un vase plein d'eau préparé pour le prince, et qu'il la but effectivement; qu'il devait attenter de même à la vie du roi et de ses deux autres fils; qu'il avait été engagé à ce crime par Antoine de Lève et Ferdinand de Gonzague, généraux de l'empereur; et que, par les questions que l'empereur lui avait faites sur la manière de vivre du roi et l'ordre qui s'observait dans sa cuisine, il avait cru que ce prince n'était pas ignorant des intentions de ses confidens, et qu'en se prêtant à leur désir il obligerait l'empereur lui-même. Montécuculli se mêlait

de médecine. On trouva dans ses papiers un mémoire sur les poisons. Ses aveux furent les uns volontaires, les autres arrachés par la torture. On le condamna au supplice d'être tiré à quatre chevaux, et il expira dans ce tourment, après qu'on l'eut forcé de faire une réparation publique à Guillaume de Dinteville, seigneur Deschenets, premier maître d'hôtel du roi, qu'il avait accusé de quelque complicité, et qui néanmoins prit quelque temps après la fuite.

La mémoire de Gonzague n'est pas restée entachée de soupçon; mais celle d'Antoine de Lève n'en doit pas être exempte, si on croit ce qui se lit de lui dans un récit abrégé de sa vie, « qu'entretenant un jour l'empereur des affaires d'Italie, il osa lui proposer de se défaire par des assassinats de tous les princes qui avaient des possesions dans ces pays. *Eh! que deviendrait mon âme?* lui dit Charles-Quint. *Vous avez une âme?* repartit Lève, *abandonnez l'empire.* » Cette anecdote est peut-être très-hasardée; mais elle a pu trouver créance dans l'idée qu'a laissée de lui ce général, qui ne fut jamais réputé délicat dans ses moyens de succès, et qui ne les dut le plus souvent qu'aux brigandages qu'il autorisait dans ses soldats, auxquels il ne demandait que de la valeur.

La maladie du dauphin le prit à Tournon très-subitement pendant qu'en jouant à la paume, et excédé de soif et de chaleur, il buvait un verre d'eau fraîche qu'il demanda imprudemment. On

peut joindre à cette cause, des excès qui l'énervaient trop habituellement, et qui le rendirent peu capable de supporter une attaque de pleurésie qui le frappa soudain. Si l'on veut qu'il soit mort empoisonné, et que Montécuculli ait été condamné justement, « on peut regarder cet Italien, dit toujours le même historien, comme un de ces monstres moitié scélérats, moitié fous, qui, sans complices comme sans motif, dans un accès de superstition religieuse ou politique, attentent à la vie des princes, croyant se faire un mérite auprès de leurs ennemis ou des mécontens, et troublent un état *sans servir personne.* » En regardant ce triste événement sous ce point de vue, l'empereur sera entièrement disculpé, d'autant plus qu'il montra un vif regret de la mort de ce jeune prince qu'il avait eu en otage et qu'il se piquait d'aimer.

François Ier., ayant fait venir près de lui Henri, son second fils, l'embrassa en pleurant, et lui fit, selon Mézerai, un long discours qu'un nouvel historien résume en ces mots : « Mon fils, vous avez perdu un modèle, et moi un appui. Le deuil universel justifie nos larmes, et rend témoignage de la grandeur de notre perte. L'exemple de votre frère, leçon la plus utile pour votre âge, vous eût guidé dans la carrière de l'honneur. Que sa mémoire vous inspire et vous conduise. Héritier de son rang, soyez-le de ses vertus naissantes. Elles eussent fait ma joie : que les vôtres fassent ma consolation. Imitez votre frère, surpassez-le, s'il est

possible. Vous ne me le ferez jamais oublier, faites-m'en toujours souvenir. » La cour était présente et fondait en larmes. Le prince paraissait pénétré. Le roi, attendri, sembla un moment s'abîmer dans la douleur; mais il se fit bientôt violence pour se livrer tout entier à la défense de son royaume. Le jeune dauphin demanda et obtint la permission d'aller faire ses premières armes contre l'empereur. Le roi lui-même quitta son camp de Valence et s'avança vers celui d'Avignon, sur le bruit que Charles-Quint répandit avec affectation qu'il allait l'attaquer.

Mais c'était une ruse pour cacher son départ devenu nécessaire. Après s'être promené en Provence sans éprouver aucun obstacle, il parut vouloir s'attacher au siége de Marseille, où s'était renfermée la brave garnison de Fossano. Le blé manqua à son armée; et quand, à force de recherches, on en trouvait échappé à la vigilance des exécuteurs de Bonneval, il n'y avait pas de moulin pour le moudre. Un grand convoi qu'on lui envoyait de Toulon fut pris, et il se trouvait dans une grande perplexité. Disette absolue d'argent, point de vivres. Heureusement André Doria lui en apporta une petite quantité, suffisante cependant pour une marche hâtive. Aussitôt il prend son parti, charge son artillerie et ses gros bagages sur les galères du Génois, et lui-même prend le chemin de l'Italie avec plus de précipitation qu'il n'avait mis de célérité à venir. Ses soldats consternés, languissant de faim et de maladie, fuyaient, jetant leurs armes pour courir plus

vite. Les paysans, embusqués dans les montagnes, les ramassaient et s'en servaient contre ceux qui avaient attiré sur eux la misère et la désolation. Point de grâce; celui qui se rendait était égorgé comme celui qui osait se défendre. Charles-Quint, au rapport de tous les historiens, fit dans cette retraite une perte immense, supérieure peut-être à celle du connétable de Bourbon dans les mêmes lieux et les mêmes circonstances. Le roi voulait le poursuivre en personne. Montmorenci, seul du conseil, s'y opposa. Il remontra qu'il était inutile de se donner des peines pour défaire une armée qui se détruisait d'elle-même, et qu'il serait dangereux de la provoquer, parce qu'elle n'était pas encore tellement diminuée et affaiblie, qu'elle ne pût, dans un moment de désespoir, tourner tête et faire courir des risques à ses vainqueurs.

Du côté du nord les Flamands avaient aussi pénétré en France sous la conduite de Henri, comte de Nassau. Ils avaient emporté Guise, ravagé la Picardie, et mis enfin le siége devant Péronne, le dernier rempart qui les empêchât de pénétrer jusqu'à la capitale. Robert de La Marck, maréchal de Fleuranges, s'y était jeté, déterminé à défendre jusqu'à la dernière extrémité ce poste important; et le roi, à la nouvelle du danger de la ville, détacha de son armée un gros corps de cavalerie et dix mille hommes de pied qui partirent à grande hâte; mais Péronne était déjà délivrée quand ils arrivèrent. Elle avait été attaquée avec toutes les

ressources de l'art connues dans ce temps. Les ennemis tirèrent jusqu'à dix-huit cents coups de canon par jour. Ils firent sauter des tours entières par la mine, et notamment la tour si renommée où Charles le Simple et Louis XI avaient été enfermés; ils lancèrent des feux qui embrasèrent les maisons, et donnèrent plusieurs assauts qui les introduisirent dans la ville, mais pour la perte de ceux qui y pénétrèrent. Les habitans, quoique pressés par la faim, ne parlèrent jamais de se rendre. Ils secondèrent merveilleusement le peu de troupes qu'on avait pu faire entrer dans la ville, et partagèrent glorieusement avec elles les honneurs de la victoire. Après une attaque très-chaude, les ennemis repoussés dressèrent encore le soir les échelles contre les murs, comme s'ils se proposaient de recommencer pendant la nuit; mais le matin on ne les vit plus. Ils évitèrent par cette ruse le danger d'être poursuivis par la garnison et par le duc de Vendôme qui venait d'opérer sa jonction. Les Parisiens donnèrent aussi des marques de bonne volonté à l'approche de l'ennemi qui les menaçait. Ils firent offre de prêter leur artillerie, qui était nombreuse, d'entretenir dix mille hommes tant que les ennemis seraient sur la frontière.

1537. — L'empereur s'en allait tristement le long de la mer avec les débris de son armée, toujours en crainte jusqu'à ce qu'il l'eût réfugiée dans Gênes. Peu s'en fallut même que cette ressource ne lui manquât, parce que des capitaines français,

qui étaient restés dans les places du Piémont, joints à quelques bandes d'Italiens de leur parti, y faisaient encore la guerre avec quelque avantage, et s'approchèrent de cette ville, où ils entretenaient une faction qui devait leur y livrer passage. Heureusement pour Charles-Quint qu'ils furent trahis par un transfuge qui prévint la faction contraire, et l'entreprise échoua. S'ils avaient réussi, l'empereur se serait trouvé en grand danger entre les Français du Piémont et ceux du camp d'Avignon que le roi avait envoyés à sa poursuite, et qui le harcelaient de près. Il s'embarqua à Gênes avec ce qu'il put charger de troupes sur les galères de Doria; incertain s'il les accompagnerait en Italie, ou s'il gagnerait l'Espagne. Il se décida pour ce dernier parti.

La mer lui fut aussi défavorable que la terre. Une tempête furieuse battit sa flotte et engloutit six de ses galères, qui portaient tous ses équipages. Dans ce désastre il se piqua de faire du moins bonne contenance. Il écrivit aux princes protestans d'Allemagne, dont il craignait quelque soulèvement, quand ils le croiraient battu, que sa retraite n'était qu'un stratagème dont on verrait bientôt l'heureux effet. Il fit la même confidence au roi d'Angleterre. Celui de France envoya à Henri VIII, pour lui faire connaître la vérité, un capitaine témoin de la déroute de l'armée impériale, dont le désordre passait le jeu d'un simple stratagème.

Ce même envoyé était chargé de prévenir le mo-

narque anglais du mariage de Madeleine, fille de France, avec Jacques v, roi d'Écosse. Le père de ce prince avait été tué, comme nous l'avons dit, en 1513, dans une guerre entreprise par lui pour la cause de Louis xii. Le fils, apprenant le danger où se trouvait la France, embarqua seize mille hommes. Deux fois repoussée par les vents contraires, sa flotte aborda à Dieppe. A la nouvelle qui se répandit que le roi allait livrer bataille, il laisse ses troupes, et vient en poste pour s'y trouver. Ce dévouement fit passer le roi sur la crainte de mécontenter l'Anglais, à qui une alliance si étroite entre la France et l'Écosse pouvait porter ombrage : il se crut obligé du moins à une politesse à son égard. Le jeune roi rencontra à Lyon son futur beau-père; il revenait de la Provence, qu'il avait parcourue en partie, distribuant des secours aux malheureux, et accordant tous les dédommagemens que les circonstances mirent en son pouvoir. Il accompagnait ses libéralités d'un ton affectueux, de démonstrations de sensibilité plus touchantes, plus propres que le don même à faire naître la reconnaissance. Arrivé à Paris, il y renouvela les actions de grâces qu'il avait déjà publiquement faites à Dieu pour le succès de ses armes, et fit célébrer le mariage entre le roi d'Écosse et sa fille.

La guerre continuait en Piémont avec des succès variés. Le marquis de Guast, successeur d'Antoine de Lève qui était mort dans l'expédition de Pro-

vence, et non moins habile que lui sous les armes et dans le conseil, y commandait pour l'empereur. Il paraît que d'Humières, qui commandait en Italie pour le roi, n'avait pas les qualités propres à lutter avantageusement avec un pareil adversaire; et, quand il les aurait eues, elles auraient été entravées par le défaut d'argent où on le laissa, et par l'indocilité des lansquenets qui faisaient la majeure partie de son armée. Aussi fut-il surpris, trompé, battu et forcé de rentrer en Dauphiné, après avoir laissé en Piémont des garnisons qui se rendirent l'une après l'autre. François 1er. ne fut pas plus heureux dans ses négociations avec les princes italiens; tous refusèrent de se déclarer contre l'empereur. Ils voulaient du moins observer la neutralité: mais les Vénitiens firent plus, ils joignirent leurs troupes aux armées impériales. Cette démarche détermina le roi à faire une alliance offensive et défensive avec Soliman, empereur des Turcs. Le sultan s'engagea à envoyer une armée sur les côtes de Naples pour faire une diversion pendant que le roi de France attaquerait le Milanais.

Ce n'était pas l'ambition seule qui divisait François et Charles, mais une haine et une animosité personnelles. Celui-ci ne cessait de rappeler au premier sa prison, et tant pour cette raison qu'en vertu de la dignité impériale, il affectait une supériorité quelquefois insultante. François voulut faire connaître ou rappeler au souvenir des peuples qu'il avait aussi des droits qui le mettaient lui-même au-dessus

de ce dédaigneux rival. Il tint un lit de justice au parlement. Les princes du sang, les pairs, beaucoup de prélats et de seigneurs distingués y assistèrent. En présence de cette auguste assemblée l'avocat du roi, portant plainte contre Charles d'Autriche, possesseur des comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, relevant de la couronne de France, et le dénonçant comme coupable d'excès criminels envers le roi, son seigneur, réclama contre l'abandon qui avait été fait de la suzeraineté de ces fiefs dans les traités de Madrid et de Cambrai. Il établit que cet abandon était nul, en ce que ces provinces avaient toujours relevé de la couronne, et en ce que Charles avait porté lui-même atteinte aux traités dont il appuyait ses prétentions. Charles une fois replacé en la condition de vassal, il le rechercha comme ayant porté la guerre sur le territoire de son seigneur, et autorisé une conspiration contre sa vie et celle de ses enfans; d'où il conclut par requérir la confiscation de ses fiefs, comme la juste peine due à sa forfaiture. L'arrêt qui suivit fut conforme aux conclusions du plaidoyer; il déclara Charles coupable de félonie, ordonna la saisie des terres dont il devait l'hommage et lui enjoignit de comparaître en personne à la cour des pairs pour y rendre compte de sa conduite. Le roi lui fit signifier la sommation par un héraut, et lui envoya en même temps un sauf-conduit. Charles le rejeta avec indignation, et dit d'un ton irrité : « J'irai, j'irai, et si bien accompagné, que je forcerai le roi à se

repentir des violations perpétuelles qu'il se permet à l'égard des traités de Madrid et de Cambrai. » Aussitôt il envoya ses lieutenans ravager la Picardie.

Le roi se mit en campagne, repoussa les ennemis, prit lui-même Hesdin, ville importante alors, et en fortifia plusieurs autres, qu'il crut suffisantes pour arrêter l'ennemi s'il tentait des incursions ultérieures. Sur cette assurance il sépara son armée. Les ennemis reparurent et prirent des places. Le roi revint, les reprit, et se rendit maître de plusieurs autres. Il pouvait pousser ses conquêtes plus loin; mais Marie, reine douairière de Hongrie, sœur de l'empereur, et gouvernante des Pays-Bas après la mort de Marguerite, leur tante, demanda et obtint une suspension d'armes de trois mois pour son gouvernement, et la promesse que le roi ne se refuserait pas à accorder une trève plus générale qui pourrait amener à la paix.

On croit que le motif qui fit abandonner à François Iᵉʳ. ses espérances de ce côté, fut la malheureuse passion de conquérir le Milanais, qui le tourmentait toujours. Il tira de Flandre ses principales forces, et les envoya en Italie sous la conduite de Montmorenci, que le dauphin accompagna. Le maréchal força le pas de Suze, quoique défendu par dix mille Espagnols, ravitailla Pignerol et Turin qui tenaient encore, s'empara même de quelques villes, et faisait reculer du Guast devant lui, lorsqu'il fut arrêté dans ses succès par les or-

dres du roi qui annonçait son arrivée prochaine, et qui ne voulut pas qu'on agît sans lui. Bientôt en effet, pour donner plus de chaleur à la guerre, il passa les monts lui-même; et, lorsqu'il était à la veille et presque assuré de grands succès, il fit une trève de trois mois pour ce pays, comme il avait fait pour la Flandre. Elle fut suivie d'une autre de six, qui devait commencer au milieu du mois de février de l'année suivante.

Cet intervalle donnait du temps aux négociations qui s'entamaient de plusieurs côtés, sur les frontières, dans les cabinets des rivaux et des alliés. Les princes belligérans, apparemment également fatigués de la guerre, ne se refusaient à aucune ouverture; mais François 1er., en attendant l'issue, aurait pu profiter de ses avantages, et les augmenter pour faciliter la paix. Il s'excusa de son inaction sur ce que Soliman, qui devait attaquer le royaume de Naples, ne s'y était pas présenté. Le sultan répondait qu'étant prêt à y débarquer des troupes nombreuses, il avait appris que le roi, dont les hostilités en Italie devaient le précéder, s'amusait à guerroyer en Flandre. A la vérité François se porta de sa personne en Italie, comme on a vu; mais trop tard pour profiter de la bonne volonté de Soliman, qui se borna à en faire insulter les côtes par Barberousse, son amiral, et qui, prêt à entrer lui-même en Dalmatie à la tête de cent mille hommes, se retira fort piqué sur la nouvelle des négociations et des trèves qui se préparaient.

1538. — Le pape Paul III profita de la trève pour tâcher de réconcilier ces deux ennemis acharnés. C'était une opinion assez bizarre que de croire pouvoir aboucher sans risque deux hommes qui, après les insultes qu'ils s'étaient faites, devaient, selon les lois de la chevalerie qu'ils se targuaient de suivre, ne se voir que la lance en arrêt et l'épée au poing. Cependant le pontife les disposa à se rendre tous deux à Nice, ville que tenait encore le duc de Savoie, pour y conférer, et il s'y transporta lui-même comme médiateur. François Ier le désirait, Charles-Quint n'y marquait pas d'aversion; mais il craignait que dans une entrevue le roi ne lui demandât trop affirmativement une décision sur le duché de Milan, et d'autres articles qu'il n'était pas disposé à accorder. Cela fit que les deux princes restèrent dans les environs de Nice et ne s'y virent point. Cependant le saint père négocia assez heureusement pour les faire consentir à une trève de dix ans, qui, par la nature des choses, fut conclue aux dépens du malheureux duc de Savoie, dont presque toutes les places étaient au pouvoir des Français, comme celles du Milanais entre les mains des Espagnols. C'est tout ce que put obtenir le pape, qui avait espéré une paix définitive, et qui dans cette vue, quoique âgé et infirme, avait entrepris ce long et pénible voyage. Il avait encore essayé, mais sans plus de succès, de faire coucorder les deux princes à l'ouverture de ce concile général, qui avait été autrefois si inutilement demandé

à son prédécesseur Clément VII, qui était indiqué en ce moment par lui à Mantoue, puis à Vicence, sur le refus du duc, et qui était toujours provoqué en vain.

Quand Charles-Quint fut assuré, par la signature de la trève, qu'il ne serait pas exposé à des demandes embarrassantes, il fut moins éloigné de voir le roi. Cependant il remonta sur sa flotte pour se rendre en Espagne. Mais, en passant près de l'île Sainte-Marguerite, il y aborda, soit volontairement, soit que le vent l'y eût poussé malgré lui, et fit témoigner à François, qui se trouvait alors à Avignon, le désir qu'il aurait de l'embrasser à Aigues-Mortes. La première entrevue fut suivie d'entretiens particuliers, dans lesquels se remarquaient tous les dehors de la confiance et d'une amitié vraiment fraternelle. On ne peut douter que François n'agît franchement, et il donna de sa sincérité des preuves trop imprudentes, s'il est vrai que dans l'abandon de la conversation il ait confié à son beau-frère le secret de ses intelligences avec les protestans d'Allemagne et le roi d'Angleterre.

1539. — On peut citer de sa bonne foi une autre preuve plus positive dans le refus qu'il fit de secourir les Gantois revoltés contre l'empereur : ils promettaient au roi de persévérer dans l'alliance qu'il contracterait avec eux, donnaient des sûretés à cet égard, et s'engageaient à lui gagner bientôt la Flandre entière, moyennant les intelligences qu'ils

avaient dans les autres villes. Les membres du conseil exhortaient le monarque à accepter cette offre, et lui remontraient que, loin de s'en faire scrupule, c'était son devoir, comme seigneur suzerain, de protéger les sujets des pays hommagés, et qu'il y était d'autant plus obligé, que la saisie de la Flandre, faite dans le lit de justice de Paris, n'avait pas été levée, et que ce ne serait que se mettre en possession d'un bien légitimement acquis. Mais contre cet avis presque unanime, le roi, dirigé par Anne de Montmorenci, en l'austère probité duquel il avait mis la plus entière confiance, et qu'il venait d'élever à la dignité de connétable, objecta la signature de la trêve, et dit, *qu'il estimait plus sa parole donnée librement que l'empire de l'univers*. Non-seulement il rejeta donc la prière des révoltés, mais il envoya leurs lettres à l'empereur, et eut ce qu'on peut apler la *bonhomie* de joindre des avis sur ce que son beau-frère devait faire pour les dompter.

Charles le savait aussi bien que lui, c'était d'arrêter l'embrasement avant que l'incendie fût trop étendu. Pour cet effet, sa présence en Flandre était absolument nécessaire, et la circonstance exigeait la plus grande célérité. Mais comment s'y rendre si promptement d'Espagne où il était? Par l'Océan, les tempêtes pouvaient le retarder, le jeter peut-être sur les côtes des rebelles ou sur celles de l'Angleterre, dont le roi n'était pas fort de ses amis. Passerait-il par la Méditerranée? Mais de l'Ita-

lie où il aborderait il faudrait traverser l'Allemagne, où les princes protestans pouvaient lui causer de grands retards, s'ils ne faisaient pas pis. Tout combiné, il jugea qu'il n'y avait point de passage plus court et plus sûr que la France, et « qu'il lui serait, dit Mézerai, plus facile de gouverner le roi, dont il connaissait le naturel franc et facile, que non pas les vents, les Allemands et les Anglais. »

Il s'en ouvrit à l'ambassadeur de France qui était à sa cour, et lui dit de faire passer sa proposition au connétable, qui exerçait une autorité absolue sur tous les ministres, et que sa probité même rendait plus susceptible d'être abusé. Il insinua, mais sans s'engager par écrit, qu'il donnerait l'investiture du Milanais à Charles, duc d'Orléans, second fils de François 1er., en l'unissant avec sa fille ou avec sa nièce, et que la célébration du mariage pourrait se faire à Metz ou à Cambrai, aussitôt que la Flandre serait pacifiée. On agita dans le conseil si on exigerait des gages de sa promesse, comme seraient des otages, et lesquels on demanderait. Il ne pouvait y en avoir de meilleur que le duché lui-même, d'où l'empereur ferait sortir ses troupes, et qu'il remettrait à celles du roi. Montmorenci presque seul s'opposa à cette précaution qu'il présenta comme indigne de la magnanimité du roi. François 1er., porté à tout ce qui était grand et généreux, adopta l'avis du connétable, et donna au voyageur toutes les sûretés qu'il désirait. Il envoya ses deux fils au devant de lui jusqu'à

Baïonne, et y aurait été lui-même s'il n'avait été retenu par les restes d'une incommodité grave qui le frappa d'une manière alarmante, et qui était la suite honteuse d'excès déshonorans pour tout homme, et à plus forte raison pour un roi. Il se contenta d'aller au devant de son hôte jusqu'à Loches.

La magnificence des réceptions qu'on lui fit dans tous les lieux de son passage; grandes chasses, festins, tournois, spectacles, fêtes de toute espèce, coûta quatre millions à la France. Au milieu de ces plaisirs on lui remarquait toujours un air d'inquiétude : il est difficile qu'un trompeur ne craigne pas d'être trompé. Tout l'alarmait : le duc d'Orléans, presque encore enfant, s'élançant un jour par vivacité sur la croupe de son cheval, et jetant les bras autour de lui, dit : *Je vous fais mon prisonnier.* Cette saillie le troubla; on le vit pâlir. Il ne put pas non plus dissimuler sa crainte, sur ce que le roi lui dit un jour, comme par plaisanterie, en lui montrant la duchesse d'Étampes, sa maîtresse : *Voyez-vous, mon frère, cette belle dame, elle est d'avis que je ne vous laisse pas sortir de Paris que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid.* Charles fronça le sourcil et répondit froidement : *Si l'avis est bon, il faut le suivre;* mais le lendemain, comme la duchesse lui présentait à l'ordinaire la serviette après avoir lavé ses mains pour se mettre à table, il tire habilement un très-beau diamant de son doigt et le

laisse tomber comme par mégarde. La duchesse le ramasse et le lui présente. *Gardez-le*, lui dit-il galamment, *je suis trop heureux d'avoir l'occasion d'orner une si belle main.*

Les conseils ne manquaient pas au roi. Il en reçut même un indirect, mais très-clair, d'un fou qu'il avait à sa cour, nommé Triboulet. Cet homme portait un livret sur lequel il inscrivait le nom de ceux qui, selon son jugement, faisaient quelques étourderies ou fausses démarches. Il l'appelait le *journal des fous*. Quand il sut l'arrivée de l'empereur en France, il l'inscrivit sur son livre. Le roi l'ayant appris, lui dit : *Que feras-tu, si je le laisse passer? J'effacerai son nom*, répondit Triboulet, *et je mettrai le vôtre à sa place.*

Le moins qu'on dût tirer de l'empereur était la promesse écrite de l'investiture du Milanais. Tout le conseil inclinait pour la demander; et de ce que le prince ne l'offrait pas lui-même, on devait concevoir des soupçons, le roi surtout lui ayant donné l'exemple des procédés usités entre gens de bonne foi dans ces sortes de circonstances. Car, lorsqu'il envoya ses deux fils à Baïonne, Montmorenci les présenta à l'empereur comme otages, quoiqu'il n'y eût aucune convention à cet égard. A la vérité Charles répondit qu'il les recevait, non pour les envoyer en Espagne, mais pour les garder auprès de lui comme compagnons de voyage. Pouvait-il parler autrement, puisqu'il était déjà en France? et n'aurait-il pas dû, pendant le cours de son

voyage, offrir de lui-même ce qu'on avait la politesse et l'imprudente discrétion de ne pas exiger? Non-seulement il ne le fit pas, mais on dit même que, lorsque le connétable lui en fit l'insinuation dans une fête qu'il lui donna à Chantilly, il ne répondit que par des équivoques, et que Montmorenci, qui était encore en état de réparer sa faute par un meilleur conseil, se contenta de montrer quelque mécontentement, et persista à soutenir que tout acte qui outrepasserait auprès de l'empereur les moyens de persuasion serait déshonorant pour le roi.

Arrivé dans les Pays-Bas, sa présence, l'intimité apparente de ses liaisons avec la France, sa force, une diminution d'impôts, des adoucissemens dans la perception, des grâces et des promesses eurent bientôt apaisé les troubles. Tant qu'il fut occupé de ces soins, le roi ne lui demanda rien; mais, sitôt qu'il en fut débarrassé, François lui fit rappeler les espérances dont il l'avait bercé. L'empereur s'excusa d'abord sur l'impossibilité où il s'était trouvé d'amener son frère à abandonner avec sa fille ses prétentions sur le Milanais; mais il offrait en remplacement sa propre fille, à laquelle il donnait les Pays-Bas en dot, sous la condition que le roi rendrait au duc de Savoie ses états, qu'il renoncerait à ses droits sur Milan, et que le jeune prince serait élevé à sa cour. Il proposait de fortifier cette alliance par celle de son fils avec l'héritière de Navarre, ce qui, selon lui,

devait éteindre tous les sujets de discorde que cette petite puissance intermédiaire pourrait occasioner entre eux. Mais, sous une apparence d'avantage, rien n'était si insidieux que ces propositions. Si l'une en effet des deux parties que la première alliance devait unir, venait à mourir, ou s'il ne provenait pas d'enfans de leur mariage, la France perdait gratuitement et la possession du Piémont et ses droits sur le Milanais; et si même le dauphin fût venu à mourir, l'héritier présomptif de la couronne se serait trouvé entre les mains de l'empereur, au grand danger de l'état. Enfin, par la seconde alliance il aurait été possesseur non contesté non-seulement de la Navarre, mais encore du Béarn, des pays de Foix et d'Albret, et d'une partie considérable de la France méridionale : aussi le roi déclara-t-il s'en tenir aux premières promesses, et insista-t-il sur leur exécution. Ce fut alors que Charles répondit froidement : *Je ne m'en souviens pas*; et comme l'ambassadeur le pressait un peu vivement : *Qu'on me montre un écrit*, et lui tourna le dos. Le roi, atterré par cette réponse, eut de la peine à la croire, et revint comme d'un songe. Il exila Montmorenci, et disgracia ceux des seigneurs qui avaient le plus fortement appuyé son opinion. Mais, à raison de l'embarras où se serait trouvée la France si la guerre se fût rallumée, il fut forcé de dissimuler son mécontentement contre l'empereur, et d'affecter au contraire avec lui une liaison étroite qui

achevait de le perdre dans l'esprit de ses anciens alliés Soliman, Henri VIII et les protestans d'Allemagne. On remarqua que depuis ce temps il devint sujet à des accès de mélancolie qui changèrent son caractère naturellement gai, et le rendirent difficile dans son domestique.

1540—1541. — Les procédés subséquens de Charles-Quint ajoutèrent au chagrin que François avait de s'être laissé tromper. L'empereur, ne doutant pas que le roi ne cherchât les moyens de le punir de sa perfidie, s'appliqua à le prévenir, et tâcha de susciter à son rival des ennemis entre les princes que le monarque pouvait intéresser à sa cause. Des agens habiles, et par lui façonnés à la calomnie, furent envoyés à Rome, en Allemagne, en Angleterre. Ils dirent au pape Paul III que, pendant l'entrevue d'Aigues-Mortes, le roi avait fait son possible pour détourner l'empereur de donner Marguerite sa fille naturelle à Octave Farnèse, son petit-fils. Les envoyés aux princes protestans d'Allemagne étaient chargés de leur rappeler que le roi, qui affectait de la considération pour eux, les détestait dans le fond, puisqu'il faisait brûler leurs frères dans son royaume, et même, ajoutaient-ils, il a promis à l'empereur de l'aider contre vous. Les agens qui se glissèrent auprès de Henri VIII l'assurèrent que le roi de France faisait espérer au pape de transporter une armée formidable en Angleterre pour le forcer à rentrer dans le sein de l'église romaine, ou partager son royau-

me, et ils appuyaient cette étrange imputation par la révélation de quelques imprudentes confidences faites par François à Charles à Aigues-Mortes; moyen sûr de piquer l'Anglais, quand même ces délations n'auraient roulé que sur des secrets peu importans. Dans ces sortes d'affaires, une petite indiscrétion reconnue en fait soupçonner de plus grandes que l'on cache. Le roi, de son côté, envoya des ambassadeurs à plusieurs cours : ceux qu'il adressa aux rois de Suède et de Danemark conclurent avec ces princes des traités, les premiers que la France ait fait avec les puissances du Nord. Les commissaires qu'il accrédita auprès des diètes de Spire et de Ratisbonne ne furent pas si heureux; ils ne purent faire refuser à l'empereur les secours qu'il leur demandait pour Ferdinand son frère, roi de Hongrie, contre Soliman, qui pénétrait rapidement dans ce royaume.

Dans l'embarras où le mettait cette incursion, Charles-Quint était inquiet des intelligences que son rival entretenait avec le sultan, et qu'il commençait à lier avec les Vénitiens. Il désirait fort en pénétrer le secret. La chose était difficile; mais rien n'embarrasse quand on est déterminé au crime. Il découvrit que deux négociateurs, l'un nommé Antoine de Rinçon, gentilhomme de la chambre du roi, né Espagnol; l'autre, César Frégose, Génois, partaient pour Venise et Constantinople. Afin de se garantir de la chaleur et de la fatigue du voyage, ils s'étaient embarqués sur le Pô mal-

gré l'avis que Guillaume du Bellai de Langey, gouverneur pour le roi en Piémont, leur avait donné de se défier de quelques embûches. Du Guast, qui commandait pour l'empereur dans ce même pays, fit attaquer leur bateau par un détachement de ses troupes. Soit en se défendant, soit indiqués personnellement aux assassins, ils furent tués, et on pilla leurs bagages. On croyait y trouver leurs instructions; mais Langey avait pris la précaution de les retenir, et il les envoya par une voie plus sûre à leur destination.

Le roi fit solennellement demander à Charles réparation de cet outrage, et menaça de lui déclarer la guerre s'il ne le contentait pas sous quatre mois. Cette sommation eut lieu à Lucques, où le pape était avec l'empereur. Le pontife l'exhorta à finir par quelque satisfaction une querelle qui allait embraser l'Europe, et du moins à désavouer son général; mais, loin de le désavouer, il le justifia. Les deux hommes tués, dit-il, n'avaient pas pris la qualité d'ambassadeurs. Naviguant, pour ainsi dire, à la dérobée, quoique avec un assez nombreux équipage, du Guast les a pris pour des gens à mauvais dessein. Il a envoyé des soldats chargés de les arrêter. Ils se sont défendus. Dans le tumulte de la rixe, des coups portés au hasard sont tombés sur les voyageurs les plus apparens, qui ont été malheureusement victimes de leur précaution clandestine.

1542. — Si Charles-Quint éprouva quelque re-

pentir de ce double meurtre, ce fut sans doute parce qu'il fut inutile, puisque, par la prévoyance de Langey, les papiers dont il espérait tirer des lumières ne se trouvèrent pas avec eux. Quant aux hostilités dont le menaçait François Ier., loin de les craindre, on croit qu'il désirait que le roi de France les commençât, afin de ne paraître qu'en revanche dans une nouvelle expédition qu'il méditait contre la Provence, opiniâtrément et aussi infructueusement acharné à la conquête de cette province que son rival à celle du Milanais. Dans cette intention, ou dans celle de faire une diversion contre Soliman, il préparait, sous le commandement de Doria, une flotte considérable, qu'il destinait, publiait-il, contre les pirates d'Afrique qui infestaient les côtes d'Espagne. Il la chargea de vingt-quatre mille hommes, l'élite de ses troupes. Prêt à mettre à la voile, il apprit que les intelligences qu'il avait conservées en Provence étaient les unes découvertes, et les autres peu propres à l'aider. Reprenant donc sa première destination contre les infidèles, qu'il avait fait sonner haut auprès des puissances chrétiennes, il appareilla de Porto-Venere, dans le territoire de Gênes, et tourna ses voiles contre Alger. Mais à peine était-il descendu sur cette plage funeste, et avant qu'il eût débarqué ses vivres et ses tentes, qu'un orage terrible inonda tout son camp, et qu'une tempête également désastreuse brisa une partie de ses vaisseaux, et les contraignit de se réfugier dans une

baie éloignée d'Alger de quatre journées. Avant d'avoir pu livrer le moindre combat, il fallut songer à la retraite. L'armée, chargée de malades et de blessés, privée de vivres, retardée par des torrens, et continuellement harcelée par les Arabes, ne put parvenir à sa destination qu'avec une perte considérable; et, quand elle eut regagné ses vaisseaux, une autre tempête les dispersa de nouveau et les força de relâcher sur diverses côtes. L'empereur lui-même fut contraint d'aborder en Afrique, où les vents contraires, empêchant qu'on eût de ses nouvelles, firent craindre pendant quinze jours qu'il ne fût englouti. Il perdit quinze galères, cent soixante bâtimens de transport, et ramena à peine en Espagne un tiers de cette armée peu de jours auparavant si florissante.

Charles-Quint n'avait risqué cette expédition, à laquelle il employa ses forces les plus redoutables, que dans la confiance que François serait trop scrupuleux pour attaquer ses états pendant qu'il était occupé contre les infidèles. En effet, ou par ce pieux motif, ou parce que le roi n'était pas encore prêt, ce ne fut qu'après le retour de l'empereur qu'il déploya ses intentions et ses forces. Outre une petite armée d'observation en Picardie sous le commandement d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, il mit sur pied deux grandes armées destinées, l'une contre le Roussillon, commandée par le dauphin, l'autre contre le pays de Luxembourg, sous les ordres du duc d'Orléans, second fils du roi. On

connaît les anciens droits de Louis XI sur le Roussillon : Charles VII, son père, en avait d'à peu près égaux sur le Luxembourg, revendiqué comme une des annexes du duché de Bourgogne. Il fut remis au sort des armes de décider de la validité de ces droits, dont, selon le traité de Cambrai, les deux princes devaient juger à l'amiable.

Le duc d'Orléans était dirigé par Claude de Lorraine, duc de Guise. Parmi les officiers qui servaient sous ses ordres, on distinguait François de Bourbon, comte d'Enghien, frère puîné d'Antoine de Bourbon, nouveau duc de Vendôme, et aîné du fameux Louis, premier du nom de Condé; François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, et destiné à une plus grande illustration que son père; enfin Gaspard de Coligny-Châtillon, neveu par sa mère du connétable de Montmorenci, ami alors du comte d'Aumale, et depuis son implacable ennemi. Avec un tel guide et de pareils officiers le jeune prince fit des progrès rapides, prit toutes les villes de ce petit duché et la capitale même; mais, sur la nouvelle qu'il allait se livrer une bataille en Roussillon, où était le dauphin avec son armée, au lieu d'entrer dans les Pays-Bas, le duc d'Orléans rompit la sienne, la distribua dans les places frontières, et prit la poste pour se trouver au combat qui ne se donna pas. L'empereur, qui était en Espagne, tint ses troupes sur la défensive et publia qu'il allait venir se mettre à leur tête. Le roi le crut si bien qu'il avança

jusqu'à Montpellier, dans le dessein de se mesurer corps à corps avec son rival, s'il pouvait le rencontrer sur le champ de bataille. Comme il ne parut pas, le dauphin s'attacha au siége de Perpignan. Malgré le secret gardé par les généraux français d'Annebaud et Montpezat, l'empereur fut instruit de leurs projets sur cette ville; aussi, quand le dauphin s'en approcha, la trouva-t-il bien munie, et il éprouva une vigoureuse résistance de la part du duc d'Albe, dont le caractère opiniâtre promettait un long siége. Le temps se passa en attaques qui coûtèrent beaucoup sans utilité. Pendant les chaleurs de l'été, des maladies épidémiques se mirent dans le camp et emportèrent bien du monde. Les pluies d'automne qui, dans ce pays, tombent en torrens, firent craindre que les inondations n'interceptassent le retour de l'armée. Le roi commanda de la retirer du siége et de la ramener. Le dauphin, outré d'être forcé d'abandonner sans succès son entreprise, pendant que le duc d'Orléans avait réussi dans la sienne, s'obstinait à continuer; mais les ordres de son père devinrent si absolus, qu'il fallut obéir. Il en tomba malade de chagrin, et fut six mois sans pouvoir se remettre. Les deux frères avaient peu d'amitié l'un pour l'autre. La rivalité de leurs favoris fit souvent naître de ces espèces de brouilleries qui ne sont pas rares dans les cours des rois vieillissans, surtout quand il s'y trouve des maîtresses.

On attribue à l'empire que la duchesse d'Étam-

pes conservait sur le roi la destitution du chancelier Poyet, dont la disgrâce, dit Mézerai, *vint de l'antichambre des dames.* Sans naissance ni protection, par son seul mérite et sa réputation dans le barreau, il parvint à la première dignité de la robe. Malheureusement, dans le temps de son plus grand crédit, il survint devant son tribunal une affaire qui lui présenta l'occasion de plaire au roi, et de satisfaire lui même son esprit vindicatif. L'amiral Chabot, connu long-temps sous le nom de *Brion*, brave militaire, mais brusque, fier avec ses supérieurs, arrogant avec ses égaux, et autrefois favori du roi, encourut sa disgrâce par des hauteurs déplacées, et surtout pour avoir défié le roi de trouver matière à lui faire faire son procès. Le monarque piqué ordonna qu'il fût mis en justice, mais d'ailleurs avec l'intention secrète de se donner ensuite le plaisir de lui faire grâce. Rien ne pouvait être plus agréable au chancelier qui avait lui-même éprouvé des saillies de l'humeur impérieuse de l'amiral. Il servit avec ardeur le ressentiment du roi, composa une commission de magistrats qu'il crut les plus portés à entrer dans ses vues, et les disposa si bien que Chabot, quoiqu'à peine trouvé coupable de faibles exactions sur des barques de pêcheurs, fut par sentence privé de ses charges et offices, et dégradé. Le roi, quand il eut mortifié son hautain favori, le rétablit en effet dans ses biens et ses honneurs, mais Chabot mourut de chagrin.

Il était parent de la duchesse d'Étampes. Cette dame ne pardonna pas au chancelier l'arrêt flétrissant contre l'amiral; et, trouvant l'occasion de se venger, elle ne la manqua pas. Poyet était ferme, quelquefois dur dans l'exercice de sa charge. Un protégé de la duchesse se présente pour l'entérinement de quelque grâce avec des lettres signées du roi. Le chancelier, y voyant des nullités ou défauts, la rejette. Elle court aussitôt chez le monarque, lui représente le refus du chancelier comme un acte irrespectueux, comme une impudente opposition à la volonté du roi, et une affectation d'autorité punissable. Le faible prince épouse le ressentiment de sa maîtresse, et ordonne que le chancelier soit arrêté. Il est saisi dans son lit, traité avec une rigueur indécente, et traîné de la Bastille à la Conciergerie, pour son procès lui être fait pardevant le parlement.

Comme on connaissait à peu près la cause intentionnelle du procès, on ne se pressait pas de le finir, et on paraissait vouloir l'oublier; mais, après avoir langui trois ans dans la prison, Poyet demanda lui-même avec tant d'instance à être jugé, qu'on ne put le refuser. Le roi, sur les préventions qu'on lui avait données, le voyait si criminel, qu'il dit: *S'il ne se trouve coupable que de cent crimes, je veux qu'on l'absolve, afin qu'il ne dise pas que ma justice est plus rigoureuse que celle de Dieu, qui pardonne soixante-dix-sept fois.* Mais, malgré les recherches sévères, et quoiqu'on n'eût pas

dessein de l'épargner, il aurait été difficile de lui imposer une peine, s'il ne s'était trouvé parmi ses accusateurs des juges de Chabot qui lui soutinrent en face qu'il avait gêné leur suffrage, et même usé avec eux de violence dans cette affaire. Par arrêt prononcé à huis ouvert dans la grand'chambre, lui présent et nu-tête, *il fut privé de sa charge de chancelier, déclaré inhabile à tenir aucun office royal; condamné à cent mille livres d'amende, et à tenir prison jusqu'à entier paiement, confiné ensuite en telle prison et sous telle garde qu'il plaira au roi d'ordonner.* Il reprit son premier état d'avocat, et gagna sa vie à consulter. Chabot et Poyet, mémorables exemples! le premier pour ceux qui affectent l'indépendance auprès des princes; le second pour ceux qui les servent trop complaisamment. Montholon, l'avocat du connétable de Bourbon, fut élevé alors à la dignité de garde des sceaux.

1543. — La guerre durait depuis vingt-huit ans; la terre était imbibée de sang: la mer avait englouti hommes, vaisseaux et richesses. Les peuples, pendant ce temps, n'avaient goûté que quelques repos passagers, procurés par des traités frauduleux, causes de nouvelles guerres. Les impôts allaient toujours croissans: *car*, dit Mézerai, *ils ne cessent d'en produire d'autres et ne meurent jamais.* Le roi avait rendu le sel marchand; mais dans les provinces où cette denrée avait toujours joui de la franchise, il mit un léger impôt

pour dédommager le trésor royal du déchet que lui faisait éprouver l'abolissement de la gabelle dans le reste du royaume. Les habitans de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge refusèrent de payer ce supplément, et se révoltèrent contre les percepteurs. La ville de Bordeaux, et la plupart de celles qui bordent la Garonne et la Dordogne, suivirent leur exemple. Celle de La Rochelle les imita; c'était un incendie qui s'étendait. Le roi crut qu'il ne fallait pas moins que sa présence pour l'arrêter. A la tête de son armée de Roussillon, il arriva en monarque irrité, et se conduisit en père indulgent. Le pardon et de faibles diminutions accordées à propos firent tout rentrer promptement dans l'ordre. La nécessité des affaires avait jusqu'alors accoutumé les peuples à payer sans murmurer; mais on voit, par les plaintes qui accompagnèrent les représentations, que leur lassitude venait de ce qu'ils s'apercevaient que le luxe du monarque, ses favoris, ses maîtresses étaient des fléaux plus ruineux, des monstres plus dévorans que la guerre même.

Cette année, les deux rivaux commencèrent leurs attaques par de longs plaidoyers qu'ils envoyèrent nommément au pape, et qu'ils répandirent dans les autres cours. L'empereur écrivit au souverain pontife : « Le roi de France ne songe qu'à faire du mal, et moi je ne pense qu'à faire du bien; il est injuste, et moi je ne demande que mon droit et l'équité; il a conjuré la ruine de la chré-

tienté par l'alliance du Turc, et moi j'en ai entrepris la défense; il viole tous les traités de paix, et moi je lui pardonne ses offenses, et lui accorde toujours du mien pour épargner le sang des chrétiens; il veut tout envahir, et moi je me contente de ce qui m'appartient, et me fais gloire de protéger ceux qu'il opprime, et de défendre l'église romaine. »

Le roi répondit à cette justification pharisienne, non pas comme l'humble publicain, en confessant ses fautes, mais en récriminant par celles de son adversaire. « C'est lui, dit-il dans un long manifeste, c'est lui, c'est cet homme protecteur de l'église qui a retenu plus de six mois le pape Clément VII en prison, et qui ne lui en a ouvert les portes que lorsque je marchais pour les briser. C'est lui, c'est ce prince religieux qui, remplaçant un Turc par un Maure, a sacrifié la vie d'une multitude de ses sujets chrétiens dans l'expédition de Tunis, au barbare assassin de dix de ses frères, le bey de Tunis, dont il s'est déclaré l'allié; c'est lui, c'est le protecteur des opprimés qui a abandonné à l'empereur turc la reine Élisabeth, veuve de Zapolski, roi de Hongrie, et son fils, et a proposé au sultan de partager avec lui les états de l'orphelin; c'est lui, c'est ce prince catholique qui tolère les sectaires de l'Allemagne, leur permet de dépouiller les églises et de ruiner le clergé, pourvu qu'ils lui accordent les secours qu'il leur demande pour dévaster la France; c'est lui, c'est ce grand ami des lois et de l'humanité qui a fait assassiner mes am-

bassadeurs; c'est lui, c'est ce zélateur du saint siége qui s'allie au schismatique roi d'Angleterre, et le soutient dans sa révolte et son apostasie.» Le pape, les croyant également coupables des guerres qui tourmentaient l'Europe, ne prit parti ni pour l'un ni pour l'autre. L'empereur le punit de sa neutralité, en refusant l'investiture de Parme et de Plaisance qu'il avait promise à son petit-fils.

Les premières hostilités se firent contre Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, qui, en vertu de divers pactes de famille, avait hérité de Charles d'Egmond, dernier duc de Gueldre, malgré les réclamations du duc de Lorraine, neveu de Charles, et les droits de la branche cadette de la maison d'Egmond. Aussi ardent allié de François Ier. que son prédécesseur l'avait été, Charles-Quint l'en punit en attaquant ses états. Guillaume les défendit avec courage. Les princes voisins, craignant les mêmes entreprises sur leurs possessions, concoururent ardemment au secours de l'opprimé. Ce zèle fit croire à François Ier. que toute l'Allemagne allait s'ébranler en faveur du duc. Pour encourager celui-ci, et lui donner la certitude qu'il ne serait pas abandonné, il conclut le mariage du jeune prince avec Jeanne d'Albret, sa propre nièce, fille de sa sœur, reine de Navarre. La cérémonie fut faite, et du lit nuptial, où le duc ne fit qu'approcher publiquement de la princesse, qui n'avait que onze ans, il revola à la défense de ses états. Le duc croyait être suivi de prompts secours. Il lui en

vint à la vérité, mais si faibles et si tardifs, qu'il désespéra de pouvoir sauver ses possessions, d'autant plus que ses sujets, se voyant comme abandonnés à la merci de l'empereur, et quelques-uns, gagnés par les pistoles d'Espagne, lui faisaient craindre une trahison. Il prit en conséquence le parti d'aller se jeter aux pieds de Charles-Quint, et de lui demander grâce. L'empereur le reçut avec rudesse; cependant il lui rendit le duché de Clèves et de Juliers qu'il venait de conquérir, et garda celui de Gueldre et de Zutphen. Dès lors aussi fut rompu le mariage avec la princesse de Navarre, qui épousa depuis Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et qui a été mère de Henri IV.

Un intérêt commun réunissait François Ier. et Soliman contre Charles-Quint; mais on n'avait pas encore vu les lis joints aux croissans dans les armées. Ce phénomène apparut devant Nice, dernier asile du duc de Savoie. Les Français, commandés par le jeune comte d'Enghien, l'attaquèrent par terre, pendant que leurs galères, mêlées à celles des Turcs sous le commandement de Barberousse, roi d'Alger, et amiral du sultan, la bloquaient par mer. La ville fut aisément prise; mais le château, situé au sommet d'un roc, également inattaquable à la mine et au canon, résista, et le commandant fit si bien qu'il donna le temps à du Guast, à Doria et aux troupes envoyées par le pape, de le venir dégager. L'amiral ottoman se plaignit, avec autant de hauteur que de mépris, de la conduite molle

des Français dans ce siége, et disait qu'ils ne songeaient qu'à leurs plaisirs, et qu'ils avaient beaucoup plus chargé leurs vaisseaux de vins et de délicatesses recherchées que de poudre, qu'ils se permirent en effet de lui demander. Il les abandonna fort mécontent, et alla décharger sa colère sur les côtes de Catalogne et du royaume de Valence. En retournant à Constantinople, il pilla celles de la Calabre, et emmena dix mille captifs. Les autres parages de l'Italie furent garantis de ce fléau par du Guast, général de l'empereur, qui occupait les villes maritimes.

L'échec éprouvé devant Nice vint de ce que le roi de France négligeait cette division de son plan de guerre, pendant qu'il donnait tous ses soins à celle qu'il dirigeait lui-même dans le duché de Luxembourg. Le duc d'Orléans, son fils, comme nous l'avons dit, s'en était emparé l'année précédente; mais il l'avait reperdu presque aussitôt pour avoir licencié son armée. Le père, qui venait de le reconquérir, désirait se l'assurer comme un dédommagement, s'il ne pouvait recouvrer le Milanais. Cet échange même le flattait, et il aimait à se décorer du titre de duc de Luxembourg; nom illustre, cinq fois honoré de la couronne impériale. François Iᵉʳ. en prit possession solennelle, et y donna des fêtes, ainsi qu'il avait coutume de faire dans ses nouvelles conquêtes, afin d'en constater, pour ainsi dire, la jouissance. Charles-Quint vint l'y troubler. Il amena une armée formidable; on y voyait

dix mille Anglais : chose étonnante après l'affront que Henri avait fait à l'empereur, par son divorce avec Catherine d'Aragon. Il semblait que leur haine dût être éternelle ; mais nul ressentiment ne tenait dans le cœur de Charles-Quint contre ses intérêts.

Il avait déjà trouvé moyen de refroidir Henri VIII, peut-être de lui inspirer du mépris pour son ancien allié, à cause de l'imprudence que celui-ci avait eue de révéler leurs secrets dans l'entrevue d'Aigues-Mortes. Il le piqua aussi par un motif politique. Le roi de France conservait une liaison étroite avec l'Écosse. Jacques V, qui faisait une diversion en sa faveur, abandonné pendant le cours de la campagne par une noblesse indocile qui désapprouvait cette expédition, mourut de la violence de son désespoir. Il avait été précédé au tombeau par Madeleine, fille de François 1er., son épouse, et laissa, d'un second mariage avec une princesse de Guise, une fille dans la plus tendre enfance, et tristement célèbre sous le nom de Marie Stuart. La régence de la mère était traversée par des mécontens que Henri VIII soutenait, afin de prendre pied dans ce royaume à l'aide des dissensions ; François 1er., par la raison contraire, y entretenait des troupes : motif de mésintelligence entre ces deux princes, dont Charles-Quint sut bien profiter. Il n'obtint cependant cette année que les dix mille hommes dont nous avons parlé : mais ce fut un renfort assez important pour son

armée. Il la commandait lui-même. Le roi de France était aussi à la tête de la sienne. Ces deux rivaux se rapprochent auprès de Landrecies, qu'assiégeait l'empereur, et que ravitailla le roi. Ils s'étaient si souvent défiés que l'on crut qu'ils ne manqueraient pas l'occasion d'entrer personnellement en lice; mais, après des marches et des contre-marches qui occupèrent toute la campagne, après avoir fait beaucoup de ravages, et ruiné le pauvre peuple, comme de concert, ils séparèrent leurs armées et les mirent en quartiers d'hiver. Charles avait été forcé de lever le siége de Landrecies; mais il s'empara par supercherie de Cambrai, qui jusqu'alors s'était gouvernée en ville indépendante.

1544 — La perspective d'une guerre qui paraissait devoir être plus animée que les précédentes fit prendre au roi des mesures dont les édits bursaux furent les préliminaires. Il joignit aux taxes foncières des impôts indirects, la création de nouvelles charges, et l'augmentation de la finance des anciennes. Les traites foraines qui, quelques années auparavant, ne rendaient que six à sept mille francs, furent portées à cent mille écus, et l'impôt levé aux marais salans, en remplacement de la gabelle, fut de vingt sous par muid. En même temps il travaillait à se faire des alliances au dehors; mais celle qu'il avait avec les Turcs, les dégâts et les barbaries de la piraterie qui en furent une suite, lui firent grand tort en Allemagne. Il se tenait une

diète à Spire. L'empereur s'y rendit en personne. A force de montrer le Turc prêt à envahir la Hongrie, et à porter ses armes dans le centre de l'Allemagne à la sollicitation du roi de France, et de dire et de répéter aux protestans que c'était lui qui empêchait la tenue du concile général qu'ils souhaitaient, il rendit ce prince si odieux, que la diète refusa d'écouter les ambassadeurs qu'il envoya pour se justifier, le déclara ennemi de l'empire, et vota une levée de vingt-quatre mille hommes pour lui faire la guerre. Charles resserra aussi les nœuds de son alliance avec l'Angleterre. Il frappa l'imagination ardente de Henri VIII de l'idée chimérique de conquérir la France ensemble ou du moins de s'y faire de bonnes parts, qu'ils se désignèrent. Henri devait descendre à Calais, s'emparer de la Picardie et de la Normandie, qui seraient son lot; Charles entrer dans la Champagne, qu'il conserverait, s'ils ne trouvaient pas l'un et l'autre à s'étendre encore davantage en pénétrant jusqu'à Paris, où ils se réuniraient et conviendraient des autres conquêtes à leur bienséance.

Ces beaux projets furent un peu dérangés par une victoire que les Français remportèrent en Piémont vers la fin du printemps. Le comte d'Enghien, François de Bourbon, âgé de vingt-cinq ans, et qui devait périr l'année suivante dans un jeu d'enfant, venait d'y remplacer le vieux Boutières, élève et parent de Bayard, brave et excellent capitaine, mais qui avait pris sur lui de s'écarter des

instructions de la cour. Le jeune prince avait repris le siége de Carignan abandonné par son prédécesseur, et il était près de l'emporter lorsqu'il apprit la marche du marquis du Guast, avec une armée plus forte de dix mille hommes que la sienne; s'il l'évitait, il fallait repasser les Alpes, perdre le fruit des premiers travaux, abandonner toutes les places du Piémont mal approvisionnées, et en retirer les garnisons pour ne pas les perdre; s'il l'attendait au contraire, il pourrait le battre, et si lui-même était battu, il pourrait encore faire assez chèrement acheter la victoire, pour enlever à l'ennemi une partie des avantages de la campagne.

D'après ces vues il dépêcha Blaise de Montluc à la cour, et demanda la permission de livrer bataille. Le roi permit à Montluc d'assister au conseil qui se tint à ce sujet. Le comte de Saint-Pol, oncle du comte d'Enghien, l'amiral d'Annebaud, Galiot de Genouillac, et les autres membres du conseil, balançant les avantages d'une victoire avec les inconvéniens d'une défaite dans un moment où la France était menacée au nord par les forces de l'empire et de l'Angleterre, opinèrent tous pour le rejet de la bataille. Montluc cependant trépignait avec d'autant plus d'impatience qu'il ne pouvait pas parler, et qu'on lui avait durement fermé la bouche pour avoir osé hasarder quelques mots. Mais, avant de prendre parti, le roi ayant voulu l'entendre, il peignit alors avec feu le bon état des compagnies, l'habileté des capitaines,

l'enthousiasme des troupes, leur désespoir s'il arrivait qu'on se défiât de leur courage, la consternation que répandrait une retraite qui ressemblerait à une déroute, et le tort enfin qu'elle ferait à la France dans toute l'Italie. A ce tableau il oppose l'allégresse de l'armée si elle obtient la permission qu'elle sollicite; « et bientôt, emporté par son imagination sur le champ de bataille, jetant de tous côtés des regards menaçans, trépignant des pieds, s'escrimant à droite et à gauche, il met tant de vérité et de chaleur dans son discours, que tous les vieux guerriers qui formaient le conseil partagent son enthousiasme. Le roi tourne avec inquiétude ses regards sur le comte de Saint-Pol. Quoi donc, monsieur! lui dit le comte, pouvez-vous bien vous arrêter aux propos de ce fol enragé qui ne veut que bataille, sans se mettre en peine des suites? Foi de gentilhomme, répondit le roi, Montluc dit des raisons qui méritent d'être examinées. Qu'en pense l'amiral? Sire, répondit d'Annebaud, je connais l'armée de Piémont pour l'avoir commandée, et je garantis sur mon honneur que, si vous lui accordez la permission qu'elle demande, officiers et soldats se battront en gens de cœur. Seront-ils vainqueurs ou vaincus? il n'y a que Dieu qui le sache : adressez-vous à lui, et faites ce qu'il vous inspirera. Alors le roi posant son bonnet sur la table, joignant les mains et levant les yeux au ciel : Père des lumières, dit-il, inspire-moi donc le parti que je dois suivre pour l'exaltation

de ton nom et le salut de mon peuple! Après être resté un moment enseveli dans une profonde méditation. Qu'ils combattent! s'écria-t-il; qu'ils combattent! Se levant ensuite de sa chaise et s'appuyant sur Montluc : Mon ami, lui dit-il, recommande-moi à mon cousin d'Enghien : reporte-lui fidèlement ce que tu viens d'entendre, et témoigne à toute l'armée qu'il n'y a que la confiance que j'ai en elle qui m'ait pu déterminer à une permission si hasardeuse. Fol enragé, dit alors en riant le comte de Saint-Pol à Montluc, tu vas être cause du plus grand bonheur ou du plus grand malheur qui puisse arriver à la France. Monseigneur, lui répondit Montluc, laissez-nous faire, et soyez sûr que les premières nouvelles que vous recevrez d'Italie vous apprendront que nous les aurons tous fricassés, et en mangerons si nous voulons. S'élançant ensuite de la chambre du conseil, et rencontrant une foule de jeunes seigneurs qui en attendaient le résultat avec impatience, Bataille! s'écria-t-il bondissant de joie, bataille! que ceux qui veulent en tâter se dépêchent. Tous le suivent, et leur exemple détermina jusqu'à mille gentilshommes, parmi lesquels on remarqua le vieux Boutières. Touché de la noblesse de son procédé, le comte d'Enghien lui déféra le commandement de l'aile droite.

Les deux armées se rencontrèrent dans une plaine près de Cérisoles, dont cette bataille a pris son nom. Elle fut très-sanglante. Les deux géné-

raux se crurent alternativement vainqueurs ou vaincus. A la fin le Français l'emporta ; mais ce ne fut pas sans avoir éprouvé de grandes angoisses. A la vue de son infanterie auxiliaire en déroute, il avait cru un moment sa situation désespérée; déjà il ne songeait plus qu'à vendre chèrement sa vie et à ne pas survivre à sa défaite, lorsque la cavalerie, manœuvrant aisément dans la plaine, soutint le choc de l'ennemi déjà presque victorieux, ramena l'infanterie au combat et décida le gain de la bataille. Du Guast se croyait si sûr de la victoire, qu'il avait apporté des cordes et des chaînes pour garrotter les prisonniers qu'il ferait, et qu'il destinait aux galères. On les trouva dans son bagage. Blessé dans le cours de l'action, et craignant qu'on ne lui fît payer cher l'assassinat des ambassadeurs Rancon et Frégose, il n'attendit pas l'issue de la bataille pour se mettre en sûreté. Dans cette retraite, il oublia un corps de troupes italiennes qui ne devait se mouvoir que par son ordre exprès, et dont l'inaction valut peut-être la victoire aux Français. Les ennemis perdirent plus de douze mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Le butin fut considérable, parce qu'il y avait dans l'armée ennemie beaucoup de grands seigneurs allemands, espagnols et italiens qui y étaient venus avec de magnifiques équipages. Il se trouva aussi dans le camp une quantité prodigieuse de vivres et de provisions de toute espèce qui avaient été destinés à ravitailler la ville de Ca-

rignan, que les Français assiégeaient, et que Pierre Colonne, qui se faisait appeler *Pyrrhus*, leur rendit après la victoire, non qu'elle lui eût inspiré du découragement, mais parce qu'il n'y avait plus un grain de blé dans la place. Cette bataille, quelque décisive qu'elle parût, n'eut aucune des suites qu'on devait raisonnablement en espérer, parce qu'on laissa le général sans argent, et qu'on lui enleva même une partie de ses troupes dont on eut besoin au nord de la France qui se trouva attaqué plus tôt qu'on ne l'avait cru.

L'empereur et le roi d'Angleterre s'ébranlaient déjà contre l'attente du roi, qui croyait qu'ils ne commenceraient leurs opérations qu'après la moisson, pour ne pas manquer de vivres. Selon leur convention, ils entrèrent en France; mais, contre le plan concerté entre eux, occupés chacun exclusivement de leur intérêt, au lieu de passer rapidement par les provinces qu'ils se destinaient, et d'aller droit à Paris, ils s'arrêtèrent à des siéges de villes qu'ils auraient aisément conquises après la capitale.

Elles n'étaient la plupart ni garnies, ni fortifiées, parce que les munitionnaires, peu pressés de convertir en vivres l'argent qu'ils recevaient, s'étaient plu à croire, comme le roi, que les ennemis ne paraîtraient qu'à la fin du mois d'août; qu'ainsi ils auraient du temps de reste pour faire entrer dans les villes les blés qu'eux-mêmes achèteraient alors à meilleur marché. Par une autre spéculation

sordide, dont le blâme tombe sur le conseil du roi, les Suisses, les Grisons et les lansquenets, qui devaient être au nombre de vingt-deux mille, ne furent levés qu'à la mi-juillet, afin d'épargner sur leur solde : de sorte que, quand le roi apprit les progrès des ennemis, il fut obligé de recourir aux vainqueurs de Cérisoles, dont il partit un détachement de dix mille fantassins, deux mille hommes d'armes, et autant de chevau-légers, qui devinrent le noyau d'une bonne armée.

Pendant que le roi la rassemblait, l'empereur, après avoir traversé la Lorraine, pénétrait rapidement en Champagne. Des villes qu'on aurait cru devoir tenir plus long-temps, ouvraient leurs portes, surprises ou mal défendues. Il joignit la ruse à la force devant Saint-Dizier. La garnison, commandée par le comte de Sancerre, faisait de vigoureuses sorties, qui lui causaient une grande perte de monde. Il commençait à se lasser de cette opiniâtre résistance, lorsqu'un heureux hasard lui fit surprendre le chiffre du duc de Guise; il s'en servit pour faire fabriquer une lettre par laquelle le brave commandant était engagé à ne pas s'obstiner à perdre davantage des hommes dont le roi avait besoin, et de faire, pourvu qu'il les sauvât, telle composition qu'il voudrait. On en chargea un paysan qui la rendit mystérieusement à un tambour venu au camp pour un échange de prisonniers. Assuré que la lettre avait été remise, l'empereur fait offrir une capitulation honorable;

le gouverneur l'accepte, et Charles-Quint s'empare ainsi d'une place qui pouvait long-temps encore suspendre sa marche. Il avance dès lors sans obstacle, passe Châlons, côtoie la Marne, et écrit au roi d'Angleterre qu'il est en pleine marche sur Paris, et qu'il ait à le joindre.

Henri VIII, à l'exemple de son allié, qui se pourvoyait de bonnes places, assiégeait Montreuil et Boulogne. Il répondit que, comme l'empereur s'arrêtait à prendre des villes qui lui convenaient, il se croyait autorisé à en faire autant; que, quand ils se trouveraient égalcment nantis, ils verraient ensemble à se conduire selon les circonstances. Elles étaient très-favorables à l'empereur; il avançait rapidement et sans difficultés, parce que l'armée du roi, qui se formait au delà de Paris, n'était pas encore prête, et que celle que commandait le dauphin était trop faible pour s'opposer efficacement à lui. Charles suivait tranquillement le cours de la Marne du côté de la Brie, d'où il tirait des vivres: mais, comme les partis qu'il envoyait à la découverte en ruinaient autant qu'ils en apportaient au camp, il commença à en manquer; la maladie se mit dans ses troupes, et ses soldats, enrichis par le pillage, désertaient en foule pour aller mettre leur butin en sûreté. Dans cet embarras, il prêta l'oreille à des insinuations de paix, dont se chargèrent deux moines jacobins; l'un Français, confesseur du roi; l'autre Espagnol, de la maison de Gusman, prenant actuellement ses degrés dans

l'université de Paris. Ils s'abouchèrent. L'armée du roi, alors en état de tenir la campagne, suivait les impériaux de l'autre côté de la rivière. Ce voisinage rendit Charles-Quint accessible à des propositions. Il écouta plus attentivement, et fit espérer qu'il ne serait pas éloigné de donner ou sa fille, ou une de ses nièces, fille de Ferdinand, son frère, au duc d'Orléans, second fils de France, avec l'investiture du duché de Milan, ou même les Pays-Bas. Cette clause acceptée aurait rendu facile l'accommodement sur les autres points contestés entre les deux princes.

Mais le [illegible] des deux armées aurait été peu utile à l'empereur, sans une intrigue dans la cour de France dont il sut profiter. François Ier avait pour maîtresse Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, et le dauphin Henri, Diane de Saint-Valier, duchesse de Poitiers. La première voyait sa puissance déchue à mesure que son amant vieillissait. Elle craignait, à la mort du monarque survenant, d'essuyer de mauvais traitements de la part de sa rivale, qu'elle n'avait pas toujours ménagée. Il paraît que la haine entre ces deux dames était au point que la duchesse d'Étampes craignait, si l'événement dont elle voyait des approches arrivait, ne pouvoir se soustraire aux suites d'une disgrâce éclatante qu'en se réfugiant hors du royaume. Elle saisit donc avidement l'idée de procurer au duc d'Orléans ou le Milanais ou les Pays-Bas, et se flatta qu'en récompense de ce service, ce prince lui

ouvrirait un asile sûr dans ses états. Ce motif lui fit suivre avec activité la négociation entamée. Elle aima à se persuader que l'intention de Charles-Quint, et sa promesse de donner le Milanais ou les Pays-Bas étaient sincères, et elle se dévoua entièrement à ses intérêts.

L'empereur avait besoin de cette intervention, parce que le désordre et la désertion croissaient dans son armée. Il en avait déjà perdu plus d'un tiers; mais son ennemi le plus redoutable et le plus pressant était la faim. La duchesse d'Étampes lui fait passer l'avis qu'Épernai est plein de vivres, que le dauphin a donné l'ordre de l'évacuer, d'emporter ce qu'on pourra de cette ville hors d'état de défense, et de détruire le reste; mais qu'elle a fait en sorte que cet ordre n'a point été exécuté, et que les magasins sont pleins. Charles s'approche, en effet, de la ville, dont le pont n'avait pas été coupé à dessein, y entre, ravitaille son armée, et passe outre. Même avertissement lui est donné pour Château-Thierri, également garni. Il s'y établit de même, refait son armée, et envoie des partis jusqu'aux portes de Meaux.

Une frayeur extrême se répandit dans Paris. « Tout le monde, dit Mézerai, s'enfuyait éperdu et empressé, sans savoir où il devait se retirer, à Rouen ou Orléans, les uns par eau, les autres par terre. C'était un déménagement général; la campagne était pleine de chariots et de chevaux, avec lesquels les Parisiens entraînaient les plus riches

meubles; de femmes et d'enfans qui s'enfuyaient; de bétail que les paysans chassaient devant eux. La rivière était couverte de bateaux, où se jetaient en si grande foule meubles et gens, qu'ils en firent aller plusieurs à fond, et les chemins tout pavés de diverses hardes, qu'ils laissaient choir de trop de hâte de s'enfuir, et qui avaient été laissés par les voleurs et pillards, lesquels, s'étant débandés en grand nombre, couraient sus à ces pauvres gens, et renversaient tout leur équipage pour y trouver de l'argent. » Le roi se rendit à Paris pour les rassurer, et manda au dauphin de ramener toute l'armée dans les environs. Il pouvait bien garantir du danger, mais non délivrer de la peur, et on ne vint à bout de retenir ces épouvantés, qu'en menaçant de confisquer les charges et les biens de ceux qui, ayant abandonné la ville, n'y reviendraient pas sous trois jours.

Mais pendant que l'empereur jetait l'alarme dans la capitale, il n'était pas lui-même sans crainte ni sans embarras. Les vivres de Château-Thierri avaient été bientôt consommés. Outre la famine qui se faisait sentir de nouveau, il régnait dans son armée une discorde dangereuse entre les Allemands, les Espagnols et les Flamands qui la composaient; souvent ils en venaient aux mains par antipathie naturelle, jalousie et dispute sur le partage du butin. Charles-Quint avait rétrogradé jusqu'à La Fère; et de là il contemplait avec frayeur le pays qu'il lui restait à parcourir pour regagner ses

états. Mais la même intrigue de cour qui lui avait fait trouver des vivres dans son extrême besoin, le délivra encore de la crainte d'un revers funeste.

On ne peut guère douter qu'il n'ait répandu beaucoup d'argent et des promesses, comme à son ordinaire, entre la duchesse d'Étampes et ses adhérens. Le dauphin n'approuvait pas la négociation entamée par elle. Il appréhendait, dit-on, que son frère, doté du Milanais et encore plutôt des Pays-Bas, ne devînt un voisin aussi dangereux que l'avaient été les princes de la seconde maison de Bourgogne. De plus, il trouvait honteux de laisser l'ennemi se retirer tranquillement et emporter, sans coup férir, les dépouilles de la France. Mais, quand il proposait de combattre, il trouvait contre lui la cabale de la favorite et les vieux conseillers ordinairement trembleurs, qui citaient les batailles de Poitiers, de Créci et d'Azincourt, comme un avertissement de ne pas réduire son ennemi au désespoir, et d'ouvrir plutôt une porte à sa retraite. On ne la lui ouvrit que trop large, et il y passa plus en triomphateur qu'en homme qui avait besoin d'une ouverture pour se mettre en sûreté.

Des commissaires des deux partis se réunirent à Crépi en Valois, et y conclurent un traité, dont l'article principal et fondamental était que l'empereur donnerait au duc d'Orléans, ou sa fille avec les Pays-Bas et la Franche-Comté, ou l'une de ses nièces avec le Milanais. Le mariage devait avoir lieu dans un an, et les époux devaient être mis

alors en possession réelle de la dot. François Ier., à la même époque, devait restituer au duc de Savoie les places qu'il retenait, à l'exception de Pignerol et de Montmélian. Il devait en outre renoncer à toute prétention ultérieure sur le royaume de Naples, le duché de Milan et la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois. L'empereur, par imitation, renonçait, de son côté, à celle qu'il formait sur le duché de Bourgogne. Cependant, en cas de mort de l'un ou l'autre des conjoints, ou qu'il ne provînt pas d'enfans de leur mariage, le Milanais devait revenir à l'empereur, sauf les droits du roi. On se rendait réciproquement ce qui avait été pris dans cette guerre, tant en deçà qu'au delà des monts, depuis la rupture de la trève de Nice. Cette clause remit d'un seul trait de plume entre les mains de Charles-Quint, vingt-deux villes ou forts du Piémont, tandis qu'il n'eut à remettre aux Français que Mondovi, place médiocre, et deux ou trois villes sur la frontière de Champagne. En cas de guerre contre le Turc, le roi de France devait fournir à l'empereur six cents hommes d'armes et vingt mille hommes d'infanterie payés pour six mois. Ce traité en poche, Charles-Quint se retira tranquillement en Flandre, où le duc d'Orléans l'accompagna comme par honneur, mais peut-être comme devant rester en qualité d'otage, ainsi que quatre seigneurs désignés, jusqu'à ce que les places du Piémont fussent évacuées, ce qui ne tarda pas.

Tranquille du côté de l'empereur, François Ier. envoya offrir la paix à Henri VIII. Ce prince traîna en longueur la négociation pendant qu'il assiégeait Boulogne. Lorsqu'il l'eut prise, il se porta devant Montreuil; mais, le dauphin s'approchant à la tête d'une puissante armée, l'Anglais se retira à Calais, et repassa dans son île. Il y trouva les Français, qui lui faisaient la guerre sous le nom de la régente d'Écosse, qui les avait appelés à son secours.

1545. — Le refus opiniâtre d'Henri VIII d'accorder la paix à un ancien ami qui la demandait, piqua vivement le roi de France, et lui fit prendre une résolution vigoureuse. Il ordonna au baron de La Garde, général des galères, de les faire passer de la Méditerranée dans l'Océan. Elles franchirent le détroit de Gibraltar au nombre de vingt-cinq, auxquelles se joignirent cent cinquante gros vaisseaux ronds, douze plus petits, dix ou douze caraques génoises bien équipées, et toutes munies de troupes suffisantes pour le combat et le débarquement. La flotte prit ses dernières provisions au Havre-de-Grâce, nommé aussi François-Ville, qu'il avait fait bâtir, et appareilla sous les yeux du roi; mais les caraques génoises avaient déjà éprouvé une avarie, en passant l'embouchure de la Seine, faute d'avoir pris des pilotes du pays; trois ou quatre y périrent.

Autre imprudence personnelle au roi : il voulut donner une fête aux dames sur le vaisseau amiral

portant cent canons. Les cuisiniers qui travaillaient au repas y mirent le feu par défaut de précaution, et ce beau navire fut brûlé à la vue de toute l'armée sans qu'on pût le secourir : ce qui fut regardé comme un mauvais présage. La flotte commandée par l'amiral d'Annebaud n'en partit pas moins, se présenta à l'escadre anglaise, tâcha de l'attirer au combat, opéra même des descentes pour la faire sortir des petits havres où elle se retirait; mais elle resta le plus près de terre possible, protégée par les écueils et les batteries de la côte.

Les Français descendirent dans l'île de Wight, qui n'avait pas alors de forteresse. Ils délibérèrent d'en bâtir une, qui les aurait rendus maîtres du détroit, et peut-être de Plymouth, un des plus beaux ports d'Angleterre. Cette possession aurait encore procuré l'avantage d'embarrasser l'empereur et de gêner son passage, lorsqu'il aurait voulu se transporter d'Espagne en Flandre. Comme ils étaient prêts à mettre la main à l'œuvre, protégés par leur flotte, le roi ordonna subitement aux galères de repasser dans la Méditerranée, sur le bruit qui se répandit que Doria, amiral de l'empereur, allait attaquer Marseille. Cette alarme se trouva fausse; mais elle eut l'effet que le rusé Charles-Quint en espérait, qui était d'empêcher les Français de faire un établissement qui aurait été, dans la circonstance, aussi désagréable pour lui que pour son allié.

Pendant que la flotte tenait en échec les Anglais

sur mer, trente-quatre mille hommes, commandés par le maréchal de Biès, bloquaient Boulogne. Il n'avait pas ordre de faire un effort contre cette ville, mais seulement de bâtir non loin de ses murs un fort capable de contenir cinq mille hommes, pour garantir la Picardie des incursions des Anglais. Biès fit ce fort petit, pour loger seulement une garnison capable de résister à un effort un peu violent. On dit qu'il ne le bâtit pas de la grandeur commandée, afin que les Anglais, dans leurs sorties, ne trouvassent pas une opposition trop forte, se flattant qu'ainsi la guerre se prolongerait, et qu'il resterait plus long-temps nécessaire. Ce fut, du moins sous le règne suivant, le motif d'un jugement qui le condamna à mort, peine qui fut commuée en celle d'une prison perpétuelle. Quoique la peste régnât dans ces contrées dévastées, le roi, accompagné du duc d'Orléans, s'approcha du théâtre de la guerre. Le jeune prince, faisant gloire de braver le danger de la contagion, commit des imprudences dont il fut la victime. Cette mort renouvela dans le cœur du roi la perte qu'il avait faite de son fils aîné. De ses trois fils, il paraît que c'était le dauphin actuel qu'il aimait le moins; et comment auraient-ils été unis d'affection, quand les maîtresses de leurs volontés étaient en contrariété perpétuelle? Les peuples ne partagèrent point les regrets du monarque; ils étaient alarmés de la témérité, de l'audace, de l'ambition du duc d'Orléans, et surtout de l'antipathie qui existait entre

lui et son frère. Le maréchal de Biés, achevant la campagne, ravagea et mit à feu et à sang toute la petite contrée d'Oye, fertile en grains et en bestiaux, et d'où les Anglais de Calais tiraient leurs provisions. Ce fut là tout l'exploit d'une armée de trente-quatre mille hommes, comme celui d'une flotte formidable avait été l'incendie de quelques misérables villages sur la côte d'Angleterre.

1546. — Hélas! les Français n'étaient que trop ardens pour ces expéditions déplorables, même contre leurs compatriotes. Les disputes de religion, l'aigreur qui s'y mêlait, les rendaient féroces. Catholiques et calvinistes se regardaient d'un œil farouche. L'esprit de prosélytisme s'était répandu entre les derniers. Il avait formé des associations qui devinrent inquiétantes pour le gouvernement. Le Languedoc, la Provence et les provinces adjacentes virent s'élever des temples rivaux des églises catholiques. Alors François 1er. donna permission d'employer contre eux le secours des armes. Elle fut accordée à la sollicitation de Jean Meinier, baron d'Oppède, premier président du parlement d'Aix, homme violent et sanguinaire, qui fit revivre un arrêt de ce parlement, rendu cinq ans auparavant contre une population de plusieurs milliers de Vaudois qui étaient établis sur les confins de la Provence et du comtat Vénaissin; espèce de colonie d'un reste des disciples du fanatique Valdo, réfugiés depuis trois cents ans dans les gorges des montagnes qui séparent le Dauphiné du Piémont,

et entrés depuis peu en communion avec les calvinistes. « Tout était horrible et cruel dans la sentence qui fut prononcée contre eux, dit l'historien de Thou, et tout fut plus horrible et plus cruel encore dans l'exécution. Vingt-deux bourgs ou villages furent brûlés ou saccagés avec une inhumanité dont l'histoire des peuples les plus barbares présente à peine des exemples. Les malheureux habitans, surpris pendant la nuit, et poursuivis de rochers en rochers, à la lueur des feux qui consumaient leurs maisons, n'évitaient souvent une embûche que pour tomber dans une autre : les cris pitoyables des vieillards, des femmes et des enfans, loin d'amollir le cœur des soldats forcenés de rage comme leurs chefs, ne faisaient que les mettre sur la trace des fugitifs, et marquer les endroits où ils devaient porter leur fureur. »

La reddition volontaire n'exemptait ni les hommes du supplice, ni les femmes des plus affreuses violences : il était défendu, sous peine de mort, de leur accorder aucune retraite. A Cabrières, une des villes principales de ce canton, on égorgea plus de sept cents hommes de sang-froid, et toutes les femmes restées dans les maisons furent enfermées dans un grenier plein de paille auquel on mit le feu : celles qui tentaient de s'échapper par les fenêtres étaient repoussées à coups de crocs et de piques; enfin, selon la teneur de la sentence, les maisons furent rasées, les bois coupés, les arbres des jardins arrachés, et en peu de temps ce pays,

si fertile et si peuplé, devint désert et inculte. Ainsi se préparèrent les fureurs qui ont couvert la France d'échafauds, de bûchers, de gibets et de ruines ensanglantées. On n'était point encore accoutumé à ces horribles proscriptions, devenues si communes sous les règnes suivans. Les cris des malheureux, si cruellement traités, parvinrent aux oreilles du roi, mais y parvinrent trop tard. Il se repentit d'avoir donné son consentement à l'exécution de cet arrêt sanguinaire, qu'il suspendit quelque temps. Mais n'avait-il pas lui-même encouragé ces barbaries en autorisant les supplices par sa présence? Il est rare que les subalternes n'excèdent pas quand les chefs donnent eux-mêmes l'exemple.

La mort du duc d'Orléans vint fort à propos pour dispenser Charles-Quint de l'obligation de donner l'investiture du duché de Milan. Elle annulait le traité de Crépi dans son principal article, celui pour lequel le roi de France avait fait de si grands sacrifices. Il envoya demander à l'empereur un contre-traité qui lui accordât du moins quelque dédommagement. Charles répondit froidement : *S'il me laisse en paix, je l'y laisserai aussi.* Tous deux s'occupaient alors de la religion, mais avec un but différent. Charles-Quint paraît avoir vu la dissidence d'opinions entre les princes allemands, et les troubles qui en étaient une suite, comme un moyen de les armer, de les affaiblir réciproquement, et de profiter des confiscations qu'il pro-

nonçait comme punition de la désobéissance aux décrets des diètes. Il traitait l'affaire en politique, François Ier, en catholique, uniquement zélé pour établir l'unité de croyance dans son royaume.

Cependant un écrivain du temps a dit que le calvinisme s'y est répandu, parce que ce monarque permit ses progrès et n'y prit pas garde. Mézerai lui répond : « Quoi donc ! faire six ou sept édits rigoureux pour l'étouffer, convoquer plusieurs fois le clergé, assembler un concile provincial, dépêcher à toute heure des ambassadeurs à tous les princes de la chrétienté pour en assembler un général, brûler les hérétiques par douzaines, les envoyer aux galères par centaines, les bannir par milliers : dites-nous, je vous prie, est-ce là permettre ou ne prendre point garde ? Sont-ce de simples résolutions ou des effets ? » C'est là réellement la trop véritable histoire des cruautés qui s'exerçaient en France sur les réformés.

Celles qui se commettaient en Angleterre par Henri VIII sur les catholiques leur ressemblent, si elles n'étaient pas plus atroces encore. Les deux monarques, après avoir été amis, ennemis, brouillés, réconciliés, firent enfin la paix, pour ainsi dire, sur les marches de leur tombeau. La difficulté qui la retarda quelques mois, était la possession de Boulogne. Le Français voulait qu'elle lui fût rendue, l'Anglais s'obstinait à la garder. Cependant il promit de la restituer dans huit ans, à condition que pendant le cours du même temps on lui paierait

une somme de deux millions d'écus d'or, à des échéances stipulées, et une pension viagère de cent mille écus. Le traité fut conclu dans la ville de Guines, et l'Écosse y fut comprise.

1547. — Cette pension ne fut pas onéreuse à la France; Henri VIII mourut peut-être sans qu'il en eût été payé un denier. Quand sa mort fut annoncée à François Ier.; il dit : *Mon aîné est parti, mon tour ne tardera pas.* Depuis quelque temps il dépérissait. Sa maladie était une fièvre de langueur qui le minait, et pendant laquelle se reproduisirent divers symptômes de la cruelle maladie qui, huit ans auparavant, avait déjà pensé le conduire au tombeau. Elle lui donna le temps de pourvoir aux affaires du royaume, qu'il laissa en paix, mais à la veille de rentrer dans les hasards de la guerre.

Depuis la paix de Crépi, Charles-Quint avait pris un ascendant immense en Allemagne et en Italie. Une levée de boucliers mal concertée entre les deux chefs de la ligue de Smalkalde, avait déjà tourné à leur honte, et devait dans peu consommer leur ruine. C'était l'électeur de Saxe, Jean Frédéric, neveu du zélé protecteur de Luther, et Philippe, landgrave de Hesse, celui auquel le même Luther et ses docteurs avaient permis la polygamie. Déjà l'empereur avait profité de leurs fausses mesures pour priver de leurs moyens de défense la plupart des états ligués, pour les rançonner et les contraindre à renoncer à la confédération qu'ils

avaient formée dix ans auparavant. Il avait de plus investi son fils Philippe du Milanais, et jeté ainsi une égale terreur en Allemagne et en Italie. Dans la détresse générale, tous les regards se tournaient sur François, et sollicitaient son appui. Il se disposait à y répondre, lorsque la mort arrêta ses préparatifs.

Selon la coutume des mourans, François 1er. donna d'excellens conseils à son fils, et reçut les sacremens de l'église avec l'expression de la plus grande piété. Il avait cinquante-trois ans, et en avait régné trente-trois.

Son règne s'est passé en guerres et en négociations aussi malheureuses les unes que les autres. Il a gagné des batailles, pris des villes et essuyé de grands revers. Il perdit trois ou quatre armées en Italie, fut lui-même fait prisonnier, vit ses provinces ravagées, et ses ennemis aux portes de sa capitale; trompé une fois dans ses traités, trompé une seconde, l'expérience ne l'a pas empêché d'être trompé une troisième et plusieurs autres. Indiscret jusqu'à l'imprudence, ses secrets lui échappaient, par épanchement de confiance, avec l'ennemi réconcilié la veille. Il aimait le luxe et les plaisirs. « Anne de Bretagne, remarque le président Hénault, avait commencé à attirer des femmes à la cour; mais comme Louis XII ne s'en occupait guère, ce ne fut que sous François 1er. qu'elles y parurent avec éclat. » On pourrait ajouter avec scandale, car il eut publiquement des maîtresses. Henri, son

fils et son successeur, en avait aussi, et on dit que le dauphin François mourut moins de poison que d'excès de plaisirs.

Les fêtes, les spectacles, le faste de sa cour, lui coûtaient autant que la guerre. De là venait le besoin perpétuel d'argent, la création et l'augmentation des impôts; mais, à la fin de sa vie, l'âge et l'expérience le rendirent aussi économe qu'il avait été prodigue au commencement de son règne; et de là vient que, malgré ses bâtimens à Fontainebleau, Saint-Germain, Villers-Cotterets, l'immense château de Madrid, lourde masse détruite de nos jours, et les achats de tableaux précieux et de statues antiques, qu'il faisait venir de tous côtés à grands prix, il se trouva à sa mort, toutes dettes acquittées, quatre cent mille écus dans ses coffres, et il était dû un quartier des revenus de la couronne.

Il a été jusqu'à la fin de sa vie très-bel homme, doué d'une mémoire prodigieuse, affable, éloquent, loyal, fidèle à sa parole, peut-être d'un caractère trop léger, trop confiant, ardent dans ses désirs, et point assez prévoyant. Il aimait les sciences, et profita, comme nous avons vu, de l'émulation que la différence de religion mettait entre les savans, pour faire revivre les langues anciennes presque oubliées. Ce fut le but principal du collége royal, qu'il dota suffisamment, ainsi que les professeurs qu'il y mit. Ses sentimens pour les gens de lettres ne se bornaient pas à l'estime; il les honorait, les

plaçait dans ses conseils, leur confiait des ambassades, et leur conférait des dignités, selon leur état et leur mérite. Il ramassa et fit venir de tous côtés, à grands frais, des manuscrits et des livres, dont il enrichit la bibliothéque que ses ancêtres avaient commencée. Elle fut sous sa protection, et elle a continué d'être sous ses successeurs le dépôt de toutes les connaissances humaines. Ses efforts pour tirer les sciences de l'oubli et les propager lui ont mérité le titre glorieux de *Père* et de *Restaurateur des lettres*. Ses défauts n'ont affligé que son siècle, et nous jouissons du fruit de ses bonnes qualités.

Pierre Castellan, ou du Châtel, évêque de Màcon, l'un des plus savans hommes de son temps, et qui avait été successivement professeur à Dijon, correcteur d'imprimerie à Bâle, secrétaire d'un ambassadeur à Rome, professeur dans l'île de Chypre, facteur au Caire, interprète à Constantinople, puis lecteur et bibliothécaire du roi, auprès duquel il avait été le zélé promoteur de la fondation du Collége royal, fut chargé de faire son oraison funèbre. Dans son discours, en faisant l'éloge du prince, il dit « que sa mort avait été si pieuse, qu'il estimait que son âme s'était envolée tout droit en paradis, sans avoir besoin d'être purifiée par le feu du purgatoire. » Cette assertion scandalisa quelques auditeurs : ils la dénoncèrent à l'université, qui la jugea hérétique, et ordonna une députation chargée de porter au roi des plaintes

contre l'orateur, et de demander qu'il fût puni. Jean Mendose, Espagnol, connu pour ses bons mots, et premier maître d'hôtel, eut commission de recevoir les docteurs et de les introduire. Lorsqu'ils se présentèrent, il commença par les régaler; puis, venant au sujet de leur voyage, il leur dit : « Je crois savoir, messieurs, ce que vous venez faire ici. N'est-ce pas pour débattre avec notre prédicateur le lieu où peut être l'âme du feu roi notre bon maître? Si vous voulez vous en rapporter à moi, je l'ai mieux connu qu'homme du monde; je puis vous assurer qu'il n'était pas d'humeur à s'arrêter long-temps en quelque lieu que ce fût, lors même qu'il y était à son aise; et qu'ainsi, s'il a été en purgatoire, il n'y aura guère demeuré, et qu'il n'aura fait tout au plus qu'y goûter le vin en passant, selon sa coutume. » Cette plaisanterie eut le bon effet d'éclairer les docteurs. Ils comprirent qu'ils allaient élever une querelle futile, où les rieurs seraient contre eux, et ils eurent la sagesse de s'en désister. Du Châtel fut fait grand-aumônier l'année suivante.

HENRI II,

AGÉ DE 29 ANS.

1547. — Peu de règnes ont commencé sous des auspices aussi favorables que celui de Henri II. Un monarque de vingt-neuf ans, exercé au gouvernement, parce que son père l'admettait à ses conseils,

et lui avait déjà confié le commandement de ses armées, donnait de grandes espérances. La France était en paix, les finances en bon état. Il y avait à la tête des troupes des généraux habiles; dans les grandes places de la magistrature, des hommes célèbres par leurs lumières et leur intégrité. Autour du trône se pressait une nombreuse noblesse, mais qui malheureusement connut des chefs sous lesquels elle se rangea, ce qui fut l'origine des factions qui ont tourmenté le royaume. L'historien Garnier dit que, dès ce commencement, on en comptait quatre: celle du connétable de Montmorenci, que le roi appelait par amitié son *compère*, et qu'il tira de son exil contre le vœu exprès de son père mourant: celle des Guises, auxquels Henri donna de l'autorité, malgré la recommandation de son père; il avait remarqué en eux un germe d'ambition qui les lui rendait suspects : celle de Diane de Poitiers ou de Saint-Valier, veuve de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, qualifiée du titre de maitresse du roi, qui la fit duchesse de Valentinois : enfin, celle de la reine Catherine de Médicis. « Long-temps dédaignée, elle parvint à se mettre à la tête d'un parti par la souplesse de son esprit et sa profonde dissimulation; caressant la grande sénéchale qu'elle détestait; flattant l'orgueil du connétable, et lui demandant continuellement ses conseils, quoiqu'elle le regardât comme son plus grand ennemi; ne se refusant à rien, pourvu qu'elle arrivât à son but. »

Un auteur du temps décrit ainsi l'embarras d'Henri II entre ces quatre factions. « Rien ne leur échappait, non plus que les mouches aux hirondelles, que tout ne fût englouti. Elles avaient pour cet effet, en toutes les parties du royaume, des gens apostés et des serviteurs gagés, pour leur donner avis de tout ce qui mouvait, et à Paris, où tous les grands abondent, elles avaient des médecins attitrés qui ne manquaient pas de les avertir de l'état de leurs patiens lorsqu'il y avait quelque chose à gagner ; de sorte qu'il était quasi impossible à ce prince débonnaire d'étendre à d'autres sa libéralité : car ils étaient quatre qui le dévoraient comme un lion dévore sa proie ; au cas que, si par quelque cas extraordinaire il voulait porter ailleurs quelque bienfait, il était contraint de mentir à ceux-ci, disant qu'il en avait déjà disposé ; encore étaient-ils si impudens, qu'ils se débattaient souvent contre lui par l'impossibilité qu'il y avait, attendu la secrète diligence de leurs avertissemens. »

Entre ces tyranniques sollicitations, les plus efficaces étaient celles de la favorite. On doit se rappeler à quelle occasion elle parut à la cour, jeune, belle, touchante par sa douleur, demandant aux genoux de François la grâce de son père Aimard de Poitiers de Saint-Valier, condamné à mort comme un des principaux complices du connétable de Bourbon. Le galant monarque la releva et lui accorda une partie de sa prière, pressé, à ce qu'on

croit, par un sentiment autre que celui de la commisération.

On est étonné comment Diane, mère de deux filles déjà nubiles, sut tellement captiver le cœur d'un prince dans la fleur de l'âge, que tant qu'il vécut il sembla ne respirer que pour elle; mais ceux qui ne sont point absolument déterminés à croire qu'il ne peut y avoir entre personnes de différens sexes de liaison intime sans crime, goûteront volontiers les raisons de l'historien Garnier, qui réduit leur galanterie à un commerce de sentiment et de confiance. En revenant à la cour après son veuvage, elle trouva que la jeunesse du prince Henri, qui n'était pas encore dauphin, avait été fort négligée. Elle proposa de se charger de son éducation, et le demanda au roi pour son chevalier, en lui faisant entendre que l'amour était le plus excellent maître pour aiguiser l'esprit et former le cœur d'un jeune homme. Henri perdit, dans la société de Diane, la rudesse que le maniement des armes et les autres exercices violens auxquels il était fort adonné n'avaient pas manqué de lui faire contracter. Une preuve, ou du moins une forte présomption qu'il n'y avait rien d'illégitime dans cet amour, ou cet attachement, comme on voudra l'appeler, c'est que dans ce siècle encore chevaleresque, où l'honneur des dames était regardé comme une fleur délicate que le moindre souffle de la médisance ou de la calomnie pouvait flétrir, les familles les plus distinguées du royaume n'hé-

sitèrent point à lui confier leurs filles pour composer sa cour. Or, quelle apparence que ces familles l'eussent rendue dépositaire de gages si précieux, si elle eût été aussi décriée du côté des mœurs qu'il a plu à quelques faiseurs de libelles de la représenter, ou si elle n'eût conservé du moins de la décence et toutes les bienséances extérieures ?

Après le sacre du roi, qui fut accompagné de magnificence et suivi des fêtes ordinaires, Henri II reçut du connétable, apparemment parce qu'il le désira, un plan de conduite pour toutes les heures de la journée, conforme à celui que Montmorenci dans son jeune âge avait vu pratiquer à la cour de Louis XII. Le lever du roi était à sept heures. Les seigneurs habitués de la cour avaient liberté d'y entrer. Pendant qu'on l'habillait, il causait familièrement avec eux, surtout avec ceux qui arrivaient de leurs terres, s'informait de leurs familles, du prix des denrées, de l'administration de la justice et de ce qui pouvait intéresser eux et le peuple. Il se retirait ensuite avec les quatre secrétaires, se faisait lire les dépêches des ambassadeurs, les rapports des gouverneurs de provinces, signait les réponses, renvoyait les affaires de discussion au conseil qui se tenait à côté de son cabinet, y prenait lui-même séance quand l'importance des matières exigeait sa présence. Il allait entendre la messe à dix heures, se mettait à table vers midi, recevait les requêtes ; la porte n'était refusée à per-

sonne ; il passait ensuite dans son cabinet avec des favoris choisis pour faire la conversation. Sous François Ier. elle roulait sur les sciences ; sous Henri II elle était moins sérieuse. Il allait de là dans l'appartement de la reine, où se trouvaient les dames et les demoiselles. La conversation y devenait plus générale. Le roi y annonçait les amusemens de la soirée, la paume, la bague, la rupture de quelques lances ; tout cela se faisait devant les fenêtres de la reine et sous les yeux des dames : l'hiver, des traîneaux sur la glace, des forts de neige attaqués et défendus. Quelquefois un autre conseil le soir. Le souper, un nouveau cercle chez la reine, des danses, retraite, et coucher ordinairement à dix heures.

Il se fit de grands changemens à la cour. La duchesse d'Étampes fut exilée, renvoyée à son mari, qu'elle n'avait pas ménagé, et alla vieillir obscure dans une de ses terres. Ses partisans essuyèrent différentes disgrâces sous divers prétextes, et ne se rachetèrent de la mort, de la prison, de l'exil ou d'une ruine totale qu'en cédant les uns des châteaux, les autres des terres ou leurs charges et leurs dignités aux nouveaux favoris. La plupart des disgrâces furent fondées sur l'inculpation avancée contre ceux qu'on voulait dépouiller, les uns d'avoir mal servi dans la guerre, les autres d'avoir vendu les secrets de l'état au roi d'Angleterre et à l'empereur. Si la duchesse d'Étampes échappa à la conviction, au sujet de la prise d'Épernai et de

Château-Thierri et de la paix de Crépi, si avantageuse à Charles-Quint, elle ne fut pas lavée de la tache du soupçon.

Il parut un édit contre les blasphémateurs et les hérétiques, qui condamnait les premiers à avoir la langue percée d'un fer chaud, et les seconds à être brûlés vifs. Henri II réduisit à l'ancien nombre les conseillers des parlemens, que la vénalité des charges avait trop multipliés. Il fixa l'âge de trente ans pour les admettre, après un examen préalable devant les chambres assemblées. Il attribua la connaissance des assassinats, devenus très-fréquens, aux prévôts des maréchaux, accompagnés de sept juges choisis dans les tribunaux, qui prononceraient sans appel. Dans cette attribution étaient compris les contrebandiers, les braconniers, les vagabonds, les mendians et autres gens sans aveu. Le parlement vit du danger dans cette extension, qui pouvait livrer tant de citoyens à la discrétion de sept juges pris au hasard. Il fit des remontrances; elles ne furent point écoutées. La cour enregistra, mais avec cette clause, *attendu la malice des temps.* La multitude des gens de guerre déserteurs de leurs drapeaux, errans sur le sol de la France, donna lieu de publier des lois prohibitives touchant le port d'armes et les attroupemens. L'exécution en fut confiée et recommandée aux seigneurs hauts-justiciers.

François I[er]. vivait encore lorsqu'il s'éleva une querelle qui fit grand éclat entre François de Vi-

vonne, seigneur de la Châtaigneraie, et Gui de Chabot, seigneur de Jarnac. Ils avaient été intimes. Jarnac n'était pas riche, et tenait cependant un grand état à la cour. La Châtaigneraie désira savoir d'où son ami tirait l'opulence dont il faisait parade. Jarnac lui avoua que c'était sa belle-mère qui avait pour lui une tendresse plus que filiale. La Châtaigneraie confia ce secret au dauphin, qui le dit à d'autres, et de bouche en bouche il devint public, au point que Jarnac ne put se dispenser de démentir son ancien ami. L'affaire fut portée au conseil; et, comme on ne pouvait produire aucune preuve, il y fut décidé qu'elle serait vidée par un combat en champ clos. Mais le roi, considérant cette querelle comme une étourderie de jeunesse, imposa silence aux deux parties. A la mort de François Ier., la Châtaigneraie renouvela son accusation. Jarnac y répondit en demandant le duel judiciaire. Henri l'accorda, et voulut en être témoin avec une partie de la cour. Il inclinait pour la Châtaigneraie, son favori, qui était fort robuste, et qui passait pour un des hommes les plus habiles en escrime : mais Jarnac fut plus adroit. Couvrant sa tête de son bouclier, et se glissant sous le bras de son adversaire, il lui déchargea deux coups d'estramaçon sur le jarret gauche, qui était tendu et découvert pour la facilité des mouvemens. La Châtaigneraie tomba au grand étonnement de tout le monde. La surprise fut telle que le souvenir de ce fait d'armes s'est conser-

vé, et qu'on nomme encore *coup de Jarnac* toute attaque sourde et imprévue. Jarnac accorda la vie à son adversaire, et se jetant à genoux au pied de l'échafaud où était le roi : *Sire*, lui dit-il, *je suis assez vengé, si vous me croyez maintenant innocent. Me le donnez-vous?* lui dit le roi. *Oui, sire*, répondit Jarnac, *pourvu que vous me teniez homme de bien. Vous avez fait votre devoir*, répondit le monarque, *votre honneur vous est rendu.* Mais le blessé, honteux de sa défaite, et de ne devoir la vie qu'à la pitié de son ennemi, déchira les bandages qu'on avait mis sur sa plaie, qui n'aurait pas été mortelle, et mourut de chagrin. Ce combat a été cité comme un augure funeste, lorsque ensuite un événement plus remarquable en a rappelé la mémoire.

Le royaume était en paix sous l'abri des traités de Crépi et de Guines, et encore plus parce que les deux puissances qui auraient pu troubler sa tranquillité étaient trop occupées de leurs propres affaires. Édouard VI avait succédé à Henri VIII son père sous la régence du duc de Sommerset, son oncle, qui prit le titre de *protecteur*. L'autorité qu'il s'arrogea n'était pas approuvée de tous les seigneurs. Il se forma des factions, d'où naquirent des troubles qui faisaient la sûreté de la France. Charles-Quint, de son côté, était tout occupé des affaires d'Allemagne. Un mois après la mort de François Ier., il triompha à Muhlberg des confédérés de Smalkalde, et y fit prisonnier l'électeur de Saxe

et le landgrave de Hesse. Il les traita tous deux avec la dernière dureté, et dépouilla le premier de son électorat, qu'il donna à Maurice de Saxe, cousin issu de germain de l'électeur, et chef de la branche Albertine, ou cadette, de Saxe.

Le roi de France aurait pu prévenir et détourner le malheur des anciens amis de son père, en faisant une diversion en leur faveur. La politique lui conseillait cette conduite; mais il crut faire assez que de donner des inquiétudes à l'empereur, en l'alarmant touchant l'exécution des traités sur lesquels reposait leur bonne intelligence actuelle. Il lui envoya des ambassadeurs chargés de lui remontrer que la multiplicité des traités conclus sous le règne précédent n'avait fait que brouiller les droits de tous les princes de l'Europe. Dans presque tous, dirent-ils, il se trouve des clauses que la nécessité a arrachées à la France contre toute justice, les unes si confuses et si embrouillées qu'on ne sait quelle explication leur donner, d'autres que des événemens subséquens ont rendues impraticables; il serait donc de l'intérêt bien entendu des deux souverains de regarder comme non avenus ces traités, et d'en faire un nouveau dont les conditions équitables pourraient établir une paix générale et durable. Charles repondit froidement qu'il ne voyait pas en quoi péchaient ces traités, cependant qu'il ne se refusait pas aux moyens de conciliation justes et raisonnables qui pourraient assurer la paix de la chrétienté. Comme ces repré-

sentations furent faites avec beaucoup d'égards, sans y rien mêler qui pût faire appréhender à l'empereur une rupture prochaine, il continua, sans s'alarmer, ses progrès en Allemagne, et cette démarche ne servit qu'à lui faire connaître les dispositions douteuses de la France, et à lui faire prendre des mesures pour déconcerter les projets qu'elle pouvait avoir contre lui.

1548. — En même temps qu'il faisait en Allemagne une guerre franche et ouverte, il en faisait une de ruse et de perfidie en Italie. Avec l'agrément du sacré collége, Paul III avait investi des duchés de Parme et de Plaisance, détachés du Milanais par Jules II, Pierre Louis Farnèse, son fils, fruit d'un mariage secret qu'il avait contracté dans sa jeunesse. Pierre, quoiqu'il eût obtenu pour son fils Octavio la main de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur, n'en était pas plus attaché au père de sa bru. Fauteur secret de Louis de Fiesque dans la conjuration avortée, ourdie par celui-ci contre Doria, tout dévoué à l'empereur, il se défiait avec quelque raison des desseins de Charles-Quint sur ses états, et bâtissait dans la ville de Plaisance une citadelle qu'il croyait rendre imprenable. Ce Farnèse s'était rendu odieux par ses exactions, et méprisable par ses dérèglemens. Tout à coup un complot de ses plus assidus courtisans se déclare : ils le poignardent dans son palais, et jetent par une fenêtre son cadavre au peuple, qui le déchire avec fureur. Au même in-

stant six cents soldats espagnols se présentent aux portes, et s'emparent de la ville au nom de l'empereur. Un autre détachement avança sur Parme; mais un officier du pape, qui s'y rencontra à propos, la sauva.

Il n'est pas naturel de penser que ces soldats espagnols, rassemblés des garnisons voisines, eussent paru à point nommé aux portes de Plaisance sans la connivence de Ferdinand de Gonzagne, lieutenant de l'empereur dans le Milanais à la place de du Guast qui avait été disgracié. Cependant il nia d'avoir eu aucune relation avec les factieux, et Charles-Quint soutint que c'était la tyrannie de Louis Farnèse qui avait lassé la patience de ses sujets, et aiguisé les poignards des assassins; et que Gonzague ne s'était assuré de la ville que pour empêcher que d'autres ne s'en emparassent, et ne la dérobassent à son gendre; et que d'ailleurs il était bien éloigné de vouloir le priver de ses états pour se les approprier, comme on l'accusait; et que, s'il ne le mettait pas sur-le-champ en possession, c'était pour se donner le temps d'examiner la nature du fief, et si c'était à lui ou au pape à en donner l'investiture.

Mais Paul III ne se laissa pas tromper par les raisonnemens de l'empereur; il vit clairement d'où partait le coup, et résolut de venger la mort de son fils. Il fit entendre à l'ambassadeur de Henri II, qu'il avait auprès de lui, qu'il était déterminé à se dévouer aux Français pour les rappeler en Italie,

et que, si dans le cours de cette entreprise il se trouvait exposé à des désagrémens personnels, il se retirerait en France, où il choisirait volontiers son asile. Le roi saisit avidement ces ouvertures; il envoya à Rome le jeune Charles de Lorraine, nommé alors le cardinal de Guise, parce que son oncle vivait encore, et le chargea des pouvoirs les plus étendus. Dans la première ferveur de la négociation rien ne parut difficile. Le pape comptait détacher aisément son petit-fils Octavio de son beau-père, qui l'avait si cruellement offensé en faisant assassiner son père. Si, au reste, l'époux de Marguerite d'Autriche avait peine à se déclarer contre le père de sa femme, il avait un frère, nommé Horace Farnèse, auquel on ferait passer Parme et Plaisance, en lui donnant, comme si les Farnèses étaient nécessairement destinés à des bâtards, Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et d'une demoiselle piémontaise qui avait pris le voile après ses couches. On se flattait de faire accéder à ces arrangemens le duc d'Urbin, le duc de Ferrare, et le comte de la Mirandole, dont les états se prolongeaient presque jusqu'aux murs de Rome, ce qui mettrait les Français en état d'y parvenir sans risque, et de pourvoir à la sûreté du pape, dans le cas où Charles-Quint se rendrait maître du concile que le souverain pontife était enfin parvenu à réunir à Trente. De cette ville, où il était ouvert depuis trois ans, Paul venait de le transférer à Bologne, pour le soustraire à l'influence de l'empereur,

lequel voulait le faire retourner à Trente, afin de complaire aux protestans d'Allemagne : autre sujet d'altercation entre lui et le pape.

Le projet formé d'abord de soustraire uniquement Plaisance à la cupidité de l'empereur, s'était agrandi. Il régnait des troubles à Naples. Le vice-roi, Pierre de Todèle, voulant y établir l'inquisition, avait irrité le peuple qui l'attaqua et le poursuivit jusque dans un des châteaux, où il eut beaucoup de peine à se mettre en sûreté. C'était, à ce qu'il paraissait, une belle occasion de recouvrer ce royaume, comme la colère du pape une circonstance favorable pour reconquérir le Milanais, et chasser peut-être en une seule campagne l'empereur de l'Italie. Ce projet fut présenté au conseil de France, et soutenu par la faction des Guises, que nous avons vue une des quatre dominantes au commencement du règne. Peut-être cette maison avait-elle déjà sur le royaume de Naples des desseins pour elle-même, comme elle l'a fait conjecturer ensuite ; mais, pour disposer librement dans une guerre d'Italie de toutes les forces de l'église, il fallait l'aveu des cardinaux, dont plusieurs étaient attachés à l'empereur. A force de bénéfices français promis aux cardinaux, le cardinal de Guise obtint l'accession solennelle du consistoire à ses projets. Il avait encore un autre but dans cette distribution ; c'était de se faire un grand parti, dans le dessein de faire élever sur le trône pontifical, à la mort de Paul III, qui ne devait pas tarder, le pontife ayant plus de

quatre-vingts ans, non pas lui-même, mais son oncle le cardinal de Lorraine, prélat à la vérité d'un très-grand mérite, espérant bien que l'élection de l'oncle tracerait le chemin au neveu.

L'empereur n'ignorait pas ces trames, et prenait des mesures pour les rompre quand il en serait temps. Après avoir appliqué à son profit ce qu'il put s'approprier des dépouilles de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, ses prisonniers, il songeait sérieusement à se concilier les protestans d'Allemagne. Dans les lieux où ils étaient les plus nombreux, il leur accorda l'exercice public de leur religion, le mariage des prêtres, et la communion sous les deux espèces, jusqu'à ce que le concile de Trente, dont il demandait instamment la continuation, eût décidé les points controversés. On appela son édit *interim*, parce qu'il ne devait avoir de force que provisoirement. Cet édit, ouvrage de trois théologiens, dont deux catholiques et un protestant, avait été composé dans la vue de le faire agréer aux deux partis. A cet effet, on avait évité avec soin, dans sa rédaction, toutes les définitions rigoureuses, et enveloppé d'expressions avouées par les protestans, les dogmes catholiques sur lesquels ils étaient en opposition manifeste. Le pape, auquel il fut communiqué, le rejeta comme croyance catholique, et le toléra auprès des protestans comme remède à un plus grand mal, et comme un moyen de retour à la saine doctrine. Malgré ces précautions, l'*interim* déplut aux catholiques et aux pro-

testans; et, pour le faire [illegible] par ces [illegible], l'empereur fut [illegible] d'user autant [illegible] la force que [illegible]. Henri [illegible] même temps [illegible] moins politique. Il [illegible] dente [illegible] fit exécuter jusque [illegible] consumèrent une foule de [illegible] quartiers de Paris, [illegible] fêtes qui furent données [illegible] sion de son entrée solennelle [illegible] dans la capitale; [illegible] jugement, comme [illegible] de la sentence contre les [illegible] de Cabrières. Un seul [illegible] reur général au parlement d'Aix [illegible] coupable d'autres [illegible] les autres, en [illegible] entamée et [illegible] duc de Guise (François) [illegible] dinal de Tournon, qui [illegible] mis [illegible] temps, [illegible] Quoique son [illegible] près du roi, il [illegible] au nouveau [illegible] duc de Guise, [illegible] du [illegible].

[illegible] Il y

réunit au domaine de la couronne le marquisat de Saluces, comme fief mouvant du Dauphiné, et vacant alors par la mort de Gabriel, dernier frère de Michel-Antoine : mais la présence du monarque avança peu d'ailleurs les effets de la ligue projetée. Le zèle de la vengeance s'était déjà amorti en Paul III, et, d'autre part, une révolte, qui éclata dans ce même temps en Guienne, força Henri d'y faire passer sur-le-champ les troupes qu'il avait amenées avec lui. Il faut se rappeler que François Ier., en affaiblissant généralement la taxe sur le sel dans le royaume, l'avait étendue, comme dédommagement de cette diminution, sur des provinces d'outre-Loire qui ne la payaient pas auparavant. L'impôt sur une denrée que la nature leur prodiguait, la sévérité et le défaut de ménagement dans la manière de l'exiger, et le luxe des percepteurs qui s'y enrichissaient, soulevèrent le peuple; la rébellion éclata dans l'Angoumois, et se répandit dans les pays qui l'entourent, dans le Bordelais, l'Agenois, le Périgord, la Marche, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Elle commença par les campagnes; les communes s'armèrent et se jetèrent sur les *gabeleurs ;* ainsi nommait-on les officiers du sel. Ces paysans attroupés, commandés par quelques capitaines aventuriers, et poussés par une fureur aveugle, comme il arrive dans les guerres civiles, pillaient, brulaient, massacraient, sans distinction d'amis ou d'ennemis. La populace des villes où ils pénétraient, enflam-

mée du même fanatisme, se joignait à eux et imposait la loi aux bourgeois qui n'osaient se défendre. A Bordeaux, qui devint le principal foyer de la sédition, cette populace soulevée repoussa la garnison du Château-Trompette, sortie pour dissiper les mutins. Ils la forcèrent de rentrer dans ses murs, et massacrèrent le commandant, nommé *Tristan de Moneins*, qui était imprudemment sorti pour parlementer avec eux à l'hôtel-de-ville, sur l'assurance qu'ils respecteraient sa personne. Ils déchirèrent son corps, dont ils enterrèrent les lambeaux poudrés de sel en haine de la gabelle. Le parlement, jusque-là muet et comme indifférent, tenta pour lors de mettre fin à ces violences; mais les mutins forcèrent des conseillers à monter la garde, et à paraître parmi eux habillés en matelots et la pique à la main.

Le roi ne jugea pas à propos d'opposer d'abord la force à cette manie, et envoya à Bordeaux des lettres-patentes par lesquelles il promettait aux communes de leur faire justice sur les concussions des officiers de la gabelle. Ces lettres apaisèrent la populace, qui rentra dans l'ordre. Le parlement, dont la violence avait interrompu les fonctions, les reprit alors, et condamna les séditieux, les uns au bannissement et aux galères, d'autres à la potence et à la roue. Un bourgeois nommé *La Vergne*, convaincu d'avoir sonné le premier le tocsin pour ameuter la populace, fut tiré à quatre chevaux.

Pendant ces exécutions, le roi, craignant que l'esprit de révolte ne fût pas suffisamment étouffé, fit partir deux corps de troupes commandés, l'un par le duc d'Aumale, l'autre par le connétable de Montmorenci. Le premier parcourut la Saintonge, le Poitou, l'Aunis et les autres provinces insurgées, et y remit l'ordre et le calme sans grande sévérité; mais Montmorenci, personnellement piqué de la mort de Moneins, son parent, fit sentir à la ville de Bordeaux les effets de son ressentiment. Arrivé devant la ville, une députation des principaux bourgeois vint lui présenter les clefs, et en même temps le prier de ne point faire entrer à sa suite les lansquenets dont ils craignaient la rapacité et la violence. *Il vous appartient bien*, répondit-il, *de venir m'apprendre avec quelles troupes je dois entrer dans Bordeaux! je ne veux point de vos clefs. En voici d'autres*, en montrant ses canons, *qui m'ouvriront vos portes; et je vous apprendrai à massacrer les lieutenans du roi.* Il entra, précédé de ses canons, à la tête de ses bataillons, l'épée nue, la lance en arrêt, tambour battant et enseignes déployées.

La suite répondit à ces préliminaires. Montmorenci désarma les habitans, forma un tribunal de maîtres des requêtes qu'il avait amenés, et de quelques conseillers des parlemens d'Aix et de Toulouse, et ordonna d'instruire le procès des rebelles. On dressa sur la place de l'Hôtel-de-Ville un grand nombre de potences et des échafauds. Cent bour-

geois, parmi les chefs les plus apparens des séditieux, furent exécutés; deux colonels des communes, roués vifs, expirèrent sur la roue, une couronne de fer ardent sur la tête. La ville entière fut déclarée atteinte et convaincue du crime de félonie, et en conséquence condamnée à perdre tous ses priviléges. On dépendit les cloches, et on abattit des pans de murs. Le parlement fut interdit pour ne s'être pas opposé au désordre assez promptement et avec assez de vigueur. Le tribunal ordonna que l'Hôtel-de-Ville serait rasé, et qu'à sa place serait élevée une chapelle où on célébrerait tous les jours l'office des morts, pour le repos de l'âme de Tristan de Moneins. « En exécution d'un autre article de l'arrêt, les jurats et cent vingt notables allèrent en habit de deuil déterrer avec leurs ongles le corps de Moneins dans l'église des Carmes, l'emportèrent sur leurs épaules, d'abord devant l'hôtel du connétable, où ils se mirent à genoux, crièrent miséricorde, demandèrent pardon à Dieu, au roi et à la justice, ensuite à la cathédrale où il fut inhumé dans l'endroit le plus apparent du chœur. » Les exécutions finirent par la levée de deux cent mille livres pour les frais de l'armement.

En quittant Bordeaux, le connétable parcourut la Guienne, l'Angoumois, la Marche, la Saintonge, précédé par le prévôt des maréchaux et par des archers. Il traversait les villes et les villages, cassait les priviléges, faisait dépendre et briser

les cloches, qu'il envoyait dans les ports de mer pour en faire des canons, et imposait des amendes plus ou moins fortes. Presque tous les lieux de son passage restèrent quelque temps marqués par des fourches patibulaires, où il avait fait attacher prévôtalement ceux qui avaient joué quelque rôle dans la sédition. L'année suivante, la plupart des priviléges furent rendus; quelques-uns, ceux de Bordeaux entre autres, furent un peu diminués; mais son Hôtel-de-Ville subsista. La gabelle même fut abolie, ou réduite à l'ancien droit, dit *du quart et demi*, et les pays où elle avait été imposée s'offrirent eux-mêmes de la racheter, moyennant deux cent mille écus d'or et le remboursement des charges des officiers de la gabelle.

Pendant ces exécutions la cour donnait des fêtes à Lyon et à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion du mariage d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François Ier.; et de celui de François, duc d'Aumale, deux ans après duc de Guise par la mort de son père, avec Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France fille de Louis XII.

Outre que la sévérité dont on avait usé à Bordeaux entrait dans le caractère de Montmorenci, elle était peut-être nécessaire pour contenir ce peuple qui n'avait pas encore perdu tout attachement pour les Anglais, ses anciens maîtres. On découvrit qu'un des chefs avait écrit en Angleterre,

offrant de livrer la ville de Bordeaux aux troupes qu'on lui enverrait, et se faisant même fort de soulever toute la province. On sut aussi que Charles-Quint avait des émissaires parmi les révoltés, et qu'il pressa le duc de Sommerset, l'un des seize régens d'Angleterre désignés par Henri VII, et oncle maternel du jeune Édouard, qui l'avait nommé *protecteur*, de ne pas manquer cette occasion de recouvrer la Guienne, s'engageant, pour lui en faciliter les moyens, de faire une irruption en Champagne, afin d'y attirer les forces du roi, pendant que les Anglais descendraient eux-mêmes à Bordeaux.

L'état de l'Angleterre ne permettait pas au protecteur de s'engager dans cette entreprise. Une minorité aussi agitée que celle d'Édouard, par le zèle ardent et persécuteur de Sommerset pour l'établissement de la réforme, n'était pas une circonstance favorable à une conquête. Il en tenta une plus pacifique, qui aurait été plus avantageuse à l'Angleterre que celle de la Guienne, mais qui ne lui réussit pas. Depuis long-temps les rois d'Angleterre faisaient des efforts pour joindre l'Écosse à leur couronne, et ne faire qu'un seul royaume de ces deux états. Il s'en présentait alors une belle occasion, savoir de marier Édouard VI avec Marie-Stuart. Ils étaient encore, le prince dans l'extrême jeunesse, et la princesse au berceau; mais on a vu que dans ce temps la bizarrerie de ces sortes d'alliances n'arrêtait pas. Le protecteur désirait beaucoup

procurer ce trône à son pupille. Il fit des démarches auprès de la reine régente Marie de Lorraine, fille du duc de Guise. Mais en même temps qu'il la sollicitait il essaya de la forcer en favorisant des seigneurs mécontens qui voulaient envahir l'autorité, et faisaient craindre à la régente qu'ils ne lui enlevassent sa puissance, et peut-être sa fille. Dans cette extrémité, plutôt que de céder aux insinuations perfides de son voisin, elle se jeta entre les bras des Français. Henri II lui envoya des troupes qui garnirent ses frontières du côté de l'Angleterre, et les mirent à l'abri d'une brusque violence : mais, pour s'assurer encore davantage contre toute surprise, la régente fit passer sa fille en France, sous promesse faite par Henri II qu'elle épouserait le dauphin François, son fils aîné.

1549-1550. — La France n'était pas en guerre ouverte avec l'Angleterre, et le traité qui promettait l'échange de Boulogne pour de l'argent subsistait. Mais Henri crut apparemment sa position changée par ses engagemens avec l'Écosse; et les troubles qui se manifestèrent alors en Angleterre, et qui enlevèrent le pouvoir au duc de Sommerset, achevèrent de le déterminer à agir hostilement, et à essayer de rentrer dans Boulogne sans bourse délier. Il fit élargir le fort trop étroit du maréchal de Biès, y logea une bonne garnison, et bâtit un autre fort qui commandait la rade. Enfin, il vint lui-même avec une armée dans le Bou-

lonnais, ruina les fortifications dont les Anglais avaient couvert ce petit pays, et laissa la ville bloquée pendant l'hiver, persuadé que les troubles qui agitaient alors la cour de Londres lui fourniraient bientôt les moyens de la recouvrer au printemps sans argent et sans coup férir.

Le blocus donna lieu à une négociation qui amena un accord définitif. Il y eut dans le conseil de France des débats sur la question, s'il n'était pas plus convenable à la dignité de la France d'emporter Boulogne de vive force que de l'acheter. *Sera-t-il donc dit*, observaient les partisans de cet avis, *qu'on ne sortira jamais d'une guerre avec l'Angleterre qu'avec de l'argent?* Mais on considéra qu'outre la perte des hommes et le risque de ne pas réussir, les dépenses d'un pareil siége seraient plus fortes pour emporter une ville dès lors ruinée et dénuée de tout, que l'indemnité que les Anglais demandaient pour la livrer en bon état et approvisionnée de munitions de tout genre. Elle fut réduite à quatre cent mille écus d'or, moitié en restituant la ville avec toute l'artillerie et ses munitions, et moitié un mois après. On inséra dans le traité des clauses touchant la police de la navigation, afin d'éviter tout prétexte de rupture entre les deux nations, et les Anglais s'engagèrent à laisser la reine d'Écosse en paix, et à rendre, moyennant une somme dont on conviendrait, quelques villes et châteaux qu'ils tenaient dans ce pays. On parla aussi de marier le jeune

Édouard avec madame Élisabeth, fille aînée du roi, mais sans rien arrêter pour le moment. Il y eut cependant quelques mois après un contrat de mariage rédigé, et promesse de l'accomplir quand la princesse aurait douze ans; mais le prince mourut auparavant.

1551. — L'empereur fut très-fâché de cet accommodement. N'ayant pu l'empêcher, il en témoigna son mécontentement, et donna toutes les marques de mauvaise volonté qu'il put laisser échapper, sans rupture. Marguerite, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, fit, par son ordre, attaquer des vaisseaux français dans la Manche; par représailles, le roi fit arrêter des vaisseaux flamands dans ses ports. Henri voulut faire rétablir les fortifications de Thérouenne, le commandant de l'empereur dans ce canton s'y opposa. Ces petits assauts de malveillance et beaucoup d'autres, sur les points par lesquels les deux puissances se touchaient, furent regardés comme les avant-coureurs d'une guerre prochaine.

Paul III était mort. Avec lui parurent devoir s'ensevelir, pour ainsi dire, les négociations entamées à Rome pour embarrasser l'empereur. Elles ressuscitèrent à l'élection de Jules III, Jean Marie del Monte, que le refus du cardinal Poole mit sur les rangs des candidats. Le dernier pape de la maison Farnèse ne s'était pas fait scrupule de soustraire du domaine de l'église les duchés de Parme et de Plaisance, pour en revêtir son fils, sous la réserve

de l'hommage au saint siége. Présumant sur ses derniers jours que l'empereur respecterait davantage cette propriété sous la main du saint siége, que dans celle de son petit-fils, qui en avait hérité de son père, il la réunit au domaine de l'église, et offrit en dédommagement à Octave, Nepi et Camérino. Octave, se refusant à cet arrangement, quitta Rome et tenta la fidélité du gouverneur de Parme; n'ayant pu réussir à le séduire, il leva une petite armée, se lia avec Gonzague, soupçonné d'avoir contribué au meurtre de son père, et se constitua en état de guerre contre son aïeul. Cette nouvelle inattendue avait donné le coup de la mort au vieillard. Jules, son successeur, avait fait à la France, à l'empereur et aux Farnèses, des promesses opposées, qu'il lui était difficile de remplir sans mécontenter les uns ou les autres. En exécution de ses engagemens avec les Farnèses, il avait remis Parme à Octave, mais sans moyens pour s'y soutenir contre l'empereur. Il espérait le forcer ainsi de s'en démettre entre ses mains en échange de quelque autre fief de l'église; transiger ensuite avec Charles-Quint, et en obtenir, soit le duché même pour un de ses neveux, soit un équivalent. Ce désir de faire passer le duché à sa famille était aiguisé par l'empereur, qui promettait son secours au souverain pontife, se persuadant que Jules, lui ayant obligation de cette acquisition précieuse, n'aurait pas l'ingratitude de se lier avec le roi de France, et qu'au contraire il l'aiderait à fermer

pour toujours le chemin de l'Italie aux Français, à qui la ville de Parme pouvait fournir un point d'appui et une place d'armes importante. Charles-Quint sacrifiait à ses vues politiques l'intérêt de l'époux de Marguerite, sa propre fille : mais il se défiait de lui, parce que le gendre semblait ne pas oublier la part que l'empereur paraissait avoir eue à l'assassinat de Pierre-Louis Farnèse, son père.

Octave cependant sollicitait son beau-père; mais, loin de l'écouter, Charles fait investir la ville de Parme, dans le dessein de s'en emparer par la famine, sans être obligé d'en venir à la force ouverte. Le duc se jette alors dans les bras de Henri II, et le supplie de le secourir. Cette mesure rompait toutes celles du pontife, et pouvait le rendre suspect à l'empereur. Le souvenir de Clément VII l'effrayait. Sur-le-champ il ordonne à son vassal de renoncer à sa nouvelle alliance; et, sur son refus, il le déclare déchu de son fief. Le roi envoie une ambassade au pape, et le prie de ne point trouver mauvais qu'il soutienne le Parmesan, son allié. Jules répond par des menaces d'excommunication. Le roi fait dire alors plus fermement au pape qu'il n'abandonnera pas un prince opprimé, et qu'il le défendra contre tous. Il avertit en même temps le souverain pontife que, comme il n'est pas de la prudence qu'il fournisse de l'argent à ses ennemis, il défend que, tant que la guerre durera, on en fasse passer de son royaume en Italie; qu'il ne souffrira pas non plus que les évêques de France se

rendent au concile que le pape, à la sollicitation de l'empereur, venait de transférer de Bologne à Trente; qu'il regarde cette assemblée plutôt comme un complot contre lui que comme un remède aux maux de l'église universelle; et qu'au reste il prendra, pour la sûreté et le maintien de l'église catholique et la réformation des mœurs, les mesures qu'il jugera nécessaires, ainsi que les avaient prises les rois ses prédécesseurs en pareilles circonstances. Ces protestations furent signifiées par l'ambassadeur de France au pape lui-même, et à l'assemblée de Trente, par le célèbre Amyot, alors abbé de Bellozane. Mais, de peur que ces brouilleries ne contribuassent à enhardir les calvinistes qui se multipliaient en France, Henri II publia le fameux édit de Châteaubriant, qui aggravait en quarante-six articles les peines portées dans les édits précédens. Il interdisait toute requête en faveur des hérétiques, défendait de leur donner retraite, accordait des récompenses à leurs dénonciateurs, confisquait les biens de ceux qui s'expatriaient, assujettissait tous les hommes publics à produire des certificats de catholicité, autorisait des perquisitions secrètes sur les opinions individuelles, et confirmait enfin l'établissement d'un inquisiteur, auquel heureusement on ne forma point de tribunal.

Le pape aurait fort désiré de détourner de lui le blâme d'être la cause d'une guerre qui allait devenir générale, par la part qu'y prenaient les deux plus puissans potentats de l'Europe. Il envoya

Ascagne de La Corne, un de ses neveux, prier le roi de s'abstenir de s'intéresser si fort à Octave, son rival. Cette démarche entraîna des explications sur le fond de la querelle. L'empereur et le roi voulurent s'excuser d'en être les fauteurs. Des justifications ils en vinrent aux accusations dans des écrits rendus publics. Ils s'y reprochaient réciproquement leurs torts avec la même aigreur qu'en avaient autrefois témoignée Charles-Quint et François Ier. dans leurs pétulans manifestes. On y vit que ce n'était pas l'intérêt de deux petites puissances qui leur mettait les armes à la main, mais l'ambition, le désir de s'agrandir, enfin une haine invétérée qui allait de nouveau ensanglanter l'Europe.

Le retour d'Ascagne fut le signal de la guerre; les troupes du pape se joignirent à celles de l'empereur pour réduire Parme, où quelques Français, à leur grand danger, avaient eu l'adresse de s'introduire: Pendant quelque temps les troupes françaises et espagnoles s'étaient considérées comme auxiliaires seulement des Farnèses et du pape. Un incident les établit bientôt dans un état direct d'hostilités. A peu de distance de Parme, la ville de la Mirandole, en litige dans la famille des Pics, se trouvait alors en séquestre entre les mains de Henri, qui y avait une garnison; celle-ci, sous les ordres d'Horace Farnèse, gendre désigné du roi, fit une incursion à Bologne. Gonzague en prit occasion de faire marcher un corps de troupes contre

la Mirandole. Mais le roi regarda cet acte comme personnellement dirigé contre lui, et ordonna en conséquence des représailles sur tous les domaines de l'empereur. Ansi fut allumée cette guerre dont les symptômes se manifestaient depuis long-temps. Le pape n'y prit aucune part; les revers que ses armes avaient éprouvés depuis l'ouverture de la campagne, et ceux que lui firent craindre les succès de Charles de Cossé, maréchal de Brissac, en Piémont, le déterminèrent à solliciter la paix. Il écrivit directement au roi pour la demander. Son légat fut bien reçu, et le cardinal de Tournon, qui lui était agréable, fut chargé de suivre la négociation à Rome. Pour ménager l'amour-propre du pape, le cardinal lui proposa et lui fit agréer une trève de deux ans, qui laissait Octave en possession provisoire, et qui lui donna les moyens de s'y maintenir.

Quant aux hostilités directes contre l'empereur, elles furent commencées sur mer par les Français. Un capitaine, commandant les galères de France en l'absence du baron de La Garde, leur général, rencontra quatre vaisseaux impériaux, les attaqua et les prit tous dans le port de Villefranche, où ils s'étaient retirés. La Garde lui avait laissé le commandement dans la Méditerranée, pendant qu'il allait mettre en sûreté le butin fait sur des vaisseaux flamands qui revenaient d'Espagne, et dont il s'empara sur les côtes de Normandie par une ruse assez adroite. Ils étaient au nombre de vingt-

quatre richement chargés et bien armés. Il jugea, en les apercevant en si bon état, qu'il ne serait pas prudent de leur chercher querelle. Il leur envoya dire qu'il transportait de Flandre en Espagne Marie, reine de Hongrie, sœur de l'empereur, et qu'ils eussent à lui faire le salut d'usage. Ils déchargèrent en son honneur tous leurs canons. Le baron les investit avant qu'ils eussent le temps de recharger, et en amarina quinze, dont la cargaison lui valut plus de quatre cent mille livres.

Ces deux événemens firent imaginer à l'empereur l'expédient de procurer aux Pays-Bas la protection de l'empire, en les incorporant au corps germanique; mais les princes allemands refusèrent l'honneur de protéger, qui ne tournerait qu'au profit du chef, et qui les exposerait à la nécessité de prendre part aux querelles des deux princes au premier coup de canon qui serait tiré entre eux.

1552. — Ils étaient d'autant moins disposés à rendre service à leur chef, que la plupart conservaient une profonde indignation de sa conduite à l'égard de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Après la victoire de Mulhberg, ceux mêmes qui avaient profité de leurs dépouilles, et le duc Maurice entre autres, devenu électeur de Saxe par la bienveillance de l'empereur, après la destitution de Jean-Frédéric son cousin, entreprirent de punir le despote, et de faire rendre la liberté aux prisonniers. Ils implorèrent à cet effet le secours de la France. Le roi regarda cette occasion comme la

plus favorable qui pût se présenter pour embarrasser et humilier l'ennemi de sa famille. Il la saisit avec empressement et fit avec eux un traité par lequel il s'engageait à mener en Allemagne une nombreuse armée, moyennant que, pour se dédommager de ses frais, il pourrait occuper les villes de Cambrai, de Metz, de Toul et de Verdun, et les garder comme *vicaire de l'empire*. A ce prix il se déclara fastueusement, sur ses étendards, *défenseur de la liberté germanique et protecteur des princes captifs*.

Henri chercha de l'argent, premier préparatif nécessaire, et développa les motifs de son entreprise dan sun lit de justice qui a été célèbre. L'argent n'était pas aisé à trouver; pour des besoins antérieurs il avait déjà été emprunté deux cent quarante mille livres sur l'hôtel-de-ville, outre un don gratuit; d'autres emprunts furent faits sur la banque de Lyon au denier douze, et tous les bons sujets et alliés furent invités de concourir à remplir le trésor royal, qui leur rendrait les fonds en rentes à la volonté des prêteurs, rentes assignées sur des portions de domaines, les aides et les gabelles.

Il y eut aussi des créations de charges utiles au fisc, entre autres celles des présidiaux. Le roi dit, dans le préambule de l'édit, qu'il a été mu à cet établissement, parce que les appels des sentences des bailliages se sont multipliés; que, ne pouvant être portés qu'au parlement, c'est une ruine pour

les plaideurs, forcés d'aller suivre leurs procès au loin; que ce sera un avantage inappréciable pour le peuple de trouver auprès de chaque bailliage un tribunal sous le nom de *présidial*, composé de neuf magistrats qui jugeront sans appel les causes qui n'excéderont point deux cent cinquante livres de fonds, ou vingt livres de rente. Comme ces charges se vendirent, on les regarda plutôt comme une ressource de finances que comme une précaution de justice; car, disait-on, est-ce favoriser le peuple que de couvrir en quelque sorte le royaume de gens de loi qui entretiennent l'esprit de chicane et la fureur de plaider? Or il est certain qu'en multipliant les juges, on va multiplier les avocats, les procureurs, les sergens et une classe de la société déjà trop nombreuse et occupée à dévorer les autres.

Au lit de justice le roi parla lui-même : il annonça la guerre contre un ennemi envenimé, qu'il comptait poursuivre jusque dans le centre de sa domination, à l'aide des plus puissans princes de la Germanie, nos anciens confédérés. « Pendant mon absence, ajouta-t-il, je laisse la régence à la reine ma compagne, au dauphin et à un conseil, et la lieutenance générale de cette capitale et de l'Ile-de-France au cardinal de Bourbon [1]. Je vous

[1] Louis de Bourbon, archevêque de Sens, oncle d'Antoine, duc de Vendôme; de Louis, prince de Condé; et de Charles, archevêque de Rouen, connu aussi depuis sous le nom de *cardinal de Bourbon*.

recommande le fait de la justice. Si vous jugez à propos de faire des représentations sur l'enregistrement de mes édits, vous les adresserez à la reine et à son conseil; les remontrances seront faites sur-le-champ par écrit. Si le conseil insiste, vous n'attendrez pas une première et seconde jussion, comme il vous est arrivé quelquefois; mais vous enregisterez aussitôt, *attendu que nos vouloirs et intentions ne sont que bons, justes et raisonnables*. Et comme entre un si grand nombre de gens qui composent notre cour de parlement, les délibérations pourraient se prolonger et les affaires souffrir du retardement, nous établissons durant notre absence la grand'chambre avec les présidens des enquêtes, pour décider des enregistremens et publications d'édits, ordonnances et provisions, sans y appeler les autres chambres, auxquelles nous en interdisons la connaissance.

» Vous serez soigneux et diligens sur ce qui concerne l'honneur de Dieu et la conservation de notre sainte religion, en mettant à exécution les édits portés contre les hérétiques et les novateurs; vous aurez surtout égard à ce que notre peuple, que nous sommes forcé par les circonstances, et à notre très-grand regret, d'affliger par une augmentation d'impôts, trouve quelque soulagement dans la manière dont la justice sera administrée, et qu'il demeure exempt des pillages et des oppressions des vagabonds et des voleurs de grand chemin, sous la justice des prévôts de nos maré-

chaux auxquels nous avons attribué la connaissance de ces sortes de crimes sans appel. Il n'est pas temps de disputer maintenant s'ils devaient ou ne devaient pas user de l'autorité que je leur ai confiée, parce que le peuple ne pourrait être que victime de ces débats. » Le connétable prit la parole après le roi, pour rendre compte des motifs de la guerre. Il commença par faire un parallèle des règnes précédens et du règne actuel. « L'état, dit-il, dépérissait; la gendarmerie non payée portait la désolation dans les campagnes; les bons officiers, frustrés de leurs pensions, quittaient le service. Notre alliance avec la Suisse allait expirer; l'empereur faisait tous ses efforts pour nous l'enlever; le roi a renouvelé ses traités avec elle, et a rendu la liaison plus intime que jamais. Beaucoup de nos galères et de nos vaisseaux avaient été pris par les Anglais, les autres se détruisaient dans nos ports; les anciens sont remis en état, de nouveaux sont construits, et neuf cents pièces de grosse artillerie ont été fondues pour leur service. Les places frontières sont réparées et munies; le Piémont, presque échappé de nos mains, est recouvré, Boulogne est reprise, l'Écosse assurée pour jamais à la France, et la guerre de Parme terminée. Tant de sujets de la plus légitime dépense n'ont point fait hausser les tailles : la noblesse a contribué de son sang aux succès, et le clergé de ses dons, mais de nouveaux dangers exigent de plus grands efforts. »

Montmorenci rendit compte alors des tentatives qui avaient été faites pour amener la paix avec Charles-Quint : « A quatre ambassades solennelles envoyées, dit-il, et aux plus raisonnables propositions faites de la part de la France, l'empereur n'a répondu que par des paroles équivoques et par des protestations vagues d'amitié, toujours démenties par les faits. » Il peignit ensuite Charles bouleversant l'Allemagne, traînant à sa suite l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, nos alliés, chargés de fers; dépouillant les villes impériales de leur artillerie et de leurs munitions, qu'il faisait voiturer dans l'Italie et les Pays-Bas; menaçant le saint siége par des tentatives sur la ville de Parme, et les Français eux-mêmes par celle de Gonzague sur la Mirandole. « Laissez-le achever ses préparatifs, ajouta-t-il, et bientôt vous le verrez courant à son but, qui est l'empire universel, subjuguer d'abord l'Italie, puis attaquer la France du côté du Languedoc, avec les forces espagnoles; du côté de la Provence et du Dauphiné avec les troupes qui auront triomphé de l'Italie; et enfin du côté de la Champagne et de la Picardie avec l'armée rassemblée dans les Pays-Bas et tirée de l'Allemagne assujettie. De puissans princes de la Germanie se sont adressés au roi, et lui ont demandé sa protection : il est urgent de les seconder, et d'autres amis secrets qui se joindront à nous.

» Quant à la défense même du royaume, pen-

dant que le roi pénétrera en Allemagne, voici nos motifs de sécurité : il y a sur la Méditerranée trente à quarante galères bien équipées, auxquelles se joindront celles du grand-seigneur, qui toutes ensemble domineront cette mer, et tiendront dans de perpétuelles alarmes les côtes de l'Italie et de l'Espagne; et sur l'Océan, vingt-cinq gros vaisseaux bien forts et bien exercés seront toujours en état de se mesurer avec cent vaisseaux ennemis, s'ils paraissaient. Onze à douze mille soldats français, la plupart de vieilles bandes, et trois mille Suisses, sont en Piémont sous les ordres du maréchal de Brissac; et en Guienne et en Gascogne, quatre compagnies sont aux ordres du roi de Navarre. Toutes les villes de Bourgogne, de Champagne et de Picardie, pourvues de vivres, de fortes garnisons et de munitions, sont en état d'une longue résistance; et, si le roi s'éloigne, il y fera venir six mille Suisses, et davantage, s'il le faut. Voilà, messieurs, ce que le roi a fait, c'est maintenant à vous à examiner ce que vous pouvez faire vous-mêmes pour correspondre aux intentions salutaires de sa majesté. »

Lemaître, premier président, assura, au nom de sa compagnie, qu'elle satisferait promptement à tous les ordres qui lui seraient toujours adressés, *et vous nous trouverez*, *sire*, ajouta-t-il, *vos très-humbles et très-obéissans sujets immuables et perpétuels*. Le cardinal de Bourbon, témoignant le regret que la sainteté de ses fonctions et que l'a-

vancement de son âge ne lui permissent d'autres offrandes que de l'argent et des prières, fit au nom du clergé celle d'une somme de trois millions. Elle fut répartie sur tous les clochers du royaume; et comme il était impossible de trouver sur-le-champ assez d'argent comptant, on reçut en place à la Monnaie les reliquaires, les chandeliers et autres vases précieux, espèce de dévastation qui jeta des germes de mécontentement. La duchesse de Valentinois et plusieurs grands seigneurs y firent aussi porter leur argenterie, mais sur évaluation et promesse de remboursement.

A peine le roi fut-il parti, qu'il parut une multitude de créations de charges, à laquelle ne s'attendaient pas les *immuables et perpétuels sujets* qui avaient fait acte de résignation si prompte aux volontés qui leur seraient adressées. Beaucoup d'entre celles-ci portaient atteinte à la juridiction du parlement : 1°. Création d'un président et quatre conseillers dans la cour des monnaies, rendue souveraine pour le civil et le criminel; 2°. seconde chambre à la cour des aides, deux présidens, huit conseillers, un premier huissier et l'accompagnement; 3°. huit offices de maîtres des comptes, douze auditeurs et huit huissiers; 4°. six offices d'audienciers, et un pareil nombre de contrôleurs de la chancellerie, avec attribution des mêmes priviléges que les secrétaires du roi; 5°. un trésorier général de France; 6°. un juge criminel dans tous les tribunaux; 7°. enfin, la création des présidiaux

dont il a été parlé ci-dessus. Ces charges s'achetaient, et l'argent qui en provint garnit abondamment le trésor. Le parlement fit des remontrances, mais on ne l'écouta pas. Il les réitéra, et on le menaça : alors il prit le parti d'établir cette forme pour l'enregistrement. « On ouvrait les deux battans de la salle d'audience; un huissier lisait à haute voix l'édit. Après la lecture, le premier président, sans sortir de son siége, sans prendre les voix, appelait le greffier, et disait : *Maître Simon Cornu, écrivez sur le repli de ces lettres : Lues et publiées du très-exprès commandement du roi.* »

Néanmoins le parlement tint ferme contre l'édit du rétablissement de la juridiction ecclésiastique, que l'ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, avait singulièrement resserrée. La cour avait cru devoir faire briller cet appât pour exciter en cette circonstance la générosité du clergé; mais quand elle eut achevé de toucher de lui les trois millions auxquels il s'était engagé, elle cessa de persécuter le parlement pour cet objet[1].

[1] Afin de mettre le lecteur mieux à portée d'apprécier les dons et les ressources dont il a été fait mention ci-dessus, on a cru qu'il ne serait point déplacé d'offrir ici un aperçu des revenus et des dépenses du royaume à cette époque. On observera d'ailleurs qu'alors la valeur du marc d'argent était à 14 livres 10 sous, c'est-à-dire, dans le rapport de 3 à 11 avec celle d'aujourd'hui; et que la France ne comptait point encore au

On pouvait croire que, préparée avec tant de soin, l'expédition contre l'empereur aurait de

nombre de ses provinces le Roussillon, l'Alsace, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Franche-Comté et la Lorraine.

Les revenus et les dépenses étaient de deux sortes, ordinaires et extraordinaires.

Recette ordinaire.

1°. Tailles	3,889,000
2°. Domaines, aides et gabelles	2,259,000
Total de la recette ordinaire	6,148,000

Recette extraordinaire.

1°. Crues des tailles	1,200,000
2°. Coupes de bois	200,000
3°. Décimes sur le clergé	600,000
4°. Parties casuelles	100,000
5°. Traites foraines	300,000
Total de la recette extraordinaire	2,400,000

Dépense ordinaire.

I.	Gendarmerie, 2,400 hommes d'armes	1,000,000
	Mortes-paies, commis à la garde des places	100,000
	Artillerie	39,000
	Salpêtre	30,000
	Fourniture des places de guerre	35,000
II.	Dix galères et une frégate sur l'Océan	124,000
	Vingt galères et deux frégates sur la Méditerranée	230,000
III.	Ambassadeurs	300,000
	Pensions des cantons suisses	175,000

brillans succès ; mais lorsque le roi, arrivé sur les bords du Rhin, allait entrer en Allemagne, il eut

IV. Gages de la maison militaire du roi, comprenant deux cents gentilshommes, 450 archers, la prévôté et les cent-Suisses.	253,000
Gages de la maison civile du roi.	300,000
Chambre aux deniers du roi.	72,000
Écuries.	131,000
Vénerie et fauconnerie.	58,000
Argenterie.	24,000
Musique.	14,000
Mennes affaires de la chambre.	6,000
Offrandes et anmônes.	7,000
Dons et menns plaisirs.	100,000
Maison dn dauphin.	100,000
Maison de Madame.	810,000
V. Gages des grands officiers, des gouverneurs de provinces et de places, des capitaines étrangers, des conseillers d'état et officiers de cours souveraines, des professeurs royaux et artistes.	800,000
Postes et courriers.	71,000
VI. Gages du grand conseil.	21.000
——dn parlement de Paris.	88,000
——de la chambre des comptes.	29,000
——de la cour des aides	11,000
——des généranx des monnaies	3,000
——du parlement de Rouen.	41,000
——de la cour des aides	4,000
——dn parlement et chambre des comptes de Bonrgogne.	30,000
——du parlement de Toulouse.	40,000
——du parlement de Bordeaux.	35,000
VII. Œuvres, paies, services, etc.	5.000
Total de la dépense ordinaire.	4,356,000

nouvelle que Maurice, son allié, à la faveur de la reconnaissance et du zèle qu'il avait toujours af-

Dépense extraordinaire.

1°. Troupes surnuméraires, chevaux-légers, Suisses, lansquenets, aventuriers français.	2,500,000
2°. Artillerie, fonte.	600,000
3°. Intérêts de la dette publique.	388,000
4°. Bâtimens.	35,000
5°. Argenterie et meubles.	250,000
6°. Fêtes.	200,000
7°. Frais de perception.	300,000
Total de la dépense extraordinaire.	4,273,000

RÉSULTAT.

La recette ordinaire et extraordinaire.	8,548,000
La dépense ordinaire et extraordinaire.	8,629,000
Déficit.	81,000

Garnier augmente ce déficit de 858,000 liv., sans rapporter les articles de dépense qui devaient contribuer à le former. Il s'accrut encore du surhaussement de paie accordé alors aux hommes d'armes qui, jusqu'à ce temps, avaient continué à recevoir la solde fixée par Charles VII. La dépense sur cet article fut dès lors ainsi qu'il suit :

Deux mille quatre cents hommes d'armes à 430 livres.	1,032,000
Trois mille six cents archers attachés aux compagnies, à 218 livres.	784,800
États-majors de 50 compagnies, à 6,000 livres.	300,000
	2,116,800

(Garnier, *Histoire de France*, tom. 26, pag. 69.)

fectés pour l'empereur, l'avait si bien endormi qu'il était parvenu jusqu'en Souabe à son insu; et que, l'ayant encore amusé depuis par une négociation, il avait forcé les gorges du Tyrol, dissipé par la terreur le concile de Trente, et pensé surprendre malade à Inspruck Charles-Quint, qui ne lui avait échappé que de quelques heures et presque nu. En mandant à Henri cet avantage, les princes confédérés lui écrivaient que le fugitif proposait d'entrer en accommodement, et ils le priaient de ne pas avancer davantage.

Le roi, sans se montrer aussi piqué qu'il l'était de ce que ses magnifiques projets se trouvaient tout à coup renversés, répondit qu'il était bien aise de n'être pas obligé de faire son voyage plus long; que c'était pour lui assez de gloire et de joie, de ce que l'Allemagne commençait à respirer par son assistance, et qu'il n'épargnerait jamais, ni peines, ni dépenses pour la secourir. Au reste, il était déjà nanti et s'était emparé, autant par surprise que par force, des villes de Metz, de Toul, de Verdun, du Luxembourg et de diverses places qui couvraient la frontière : afin même de ne laisser rien derrière lui dont l'ennemi pût s'avantager, il avait occupé la Lorraine, et amené à sa cour le duc Charles, qui n'avait que neuf ans, pour y être élevé auprès du dauphin. Il fit des entrées triomphales dans ses nouvelles conquêtes, et pénétra en Alsace jusqu'à Strasbourg, qu'il comptait surprendre, ainsi qu'il avait surpris Metz, en deman-

dant un simple passage; mais, devenus défians par cet exemple, les habitans firent échouer son projet, en résistant également aux flatteries et aux duretés du rabroueur Montmorenci. Des troupes qu'avait rassemblées la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, firent en Picardie et en Champagne quelques dégâts qui ne purent détourner le roi de son expédition, et elles prirent la fuite à son retour. Henri mit les siennes de bonne heure en quartiers d'hiver, ne voulant pas s'engager dans d'autres entreprises qu'il n'eût vu quelles seraient les conditions de la paix qui se traitait à Passau, sous la médiation de Ferdinand. On y convint de rendre la liberté aux deux princes prisonniers, d'annuler *l'interim*, d'admettre indifféremment protestans et catholiques à la chambre impériale de Spire, et de remettre à une diète prochaine à prononcer à l'amiable sur les différens de religion.

Le roi semblait fondé à penser qu'ayant répondu de si bonne grâce à l'appel des princes de l'empire dans une affaire qui ne le regardait pas personnellement, il serait du moins question de lui dans l'accommodement : mais il n'en fut fait mention que dans les derniers articles, et comme par une réminiscence assez insultante; car on répondit aux agens qu'il envoya pour avoir quelque part aux délibérations, qu'il devait être étranger aux affaires de l'empire ; et que, s'il avait des plaintes à produire contre l'empereur, il eût à les adresser à l'électeur Maurice, qui tâcherait de les

accommoder. Cette indifférence affectée venait de Charles, qui ne voulait pas laisser à Henri l'avantage de pouvoir s'immiscer dans les affaires d'Allemagne. Les princes s'en excusèrent auprès du roi, et dirent qu'ils avaient été forcés de rédiger ainsi le traité pour sauver Jean Frédéric et le landgrave de Hesse, dont la vie, sans cela, aurait été en danger. Henri II se contenta de cette raison, et leur remit les otages qu'ils avaient donnés, lorsqu'il fit avec eux le traité pour entrer sur les terres de l'empire. Il ajouta à cette générosité l'offre d'une continuation d'amitié, et l'assurance que la porte leur serait toujours ouverte, quand il leur plairait de revenir dans son alliance. Le seul Albert de Brandebourg, dit *l'Alcibiade*, cousin issu de germain de l'électeur d'alors, et margrave d'Anspach, lequel avait fait la guerre en brigand altéré de sang et de pillage, refusa d'accéder à ce traité, qu'on nomma la *liberté de Passau*, et duquel date en en effet la pleine liberté des protestans en Allemagne. Albert se cantonna dans l'électorat de Trèves, pays catholique qui offrait une pâture à sa haine et à son avidité, et s'efforça de faire croire qu'il tenait cette conduite par attachement pour la France, dont les services et la dignité avaient été méconnus dans le traité : mais la suite fit voir qu'un autre motif s'y mêla encore, et qu'il y avait connivence entre lui et l'empereur.

On ne voyait que ruse et tromperie dans ce siècle, surtout en Italie, où les succès et les revers

alternatifs des maisons de France et d'Autriche avaient accoutumé les princes et les républiques à changer continuellement de parti, et à se jouer de leur parole. Pendant que le roi marchait contre l'Allemagne, et que l'empereur y combattait et faisait des traités, l'un et l'autre avaient au delà des monts des généraux et des négociateurs; les premiers ravageaient le pays et prenaient les villes; les autres présentaient des espérances de paix aux princes opprimés et aux peuples tourmentés; et des événemens imprévus amenaient des changemens inattendus dans les intérêts respectifs. Sienne, capitale de la république de ce nom, était disputée par les impériaux et les Français. Hurtade Mendosa, général des premiers, s'y était introduit, partie par le consentement de quelques habitans, partie par surprise. Quand il s'y vit à peu près le maître, il bâtit une citadelle, et se mit à exercer une autorité qui déplut à ceux mêmes qui l'avaient appelé.

Dans ce temps, le cardinal de Tournon, ambassadeur à Venise, forma une ligue de plusieurs princes italiens, rebutés des hauteurs et du despotisme exercé par l'empereur, depuis qu'il croyait sa puissance inébranlable en Allemagne. Hercule II d'Est, duc de Ferrare, le comte de la Mirandole, les Vénitiens sous main, et plus ouvertement Ferdinand de San-Severino, prince de Salerne, qui se disait assuré des mécontens, en grand nombre, du royaume de Naples, se lièrent d'intérêts

sous la protection du roi de France. Les Siennois, sollicités de se joindre à eux, ouvrirent l'oreille aux propositions des négociateurs, et consentirent à recevoir des troupes françaises. Ils ouvrirent leurs portes. Pendant que les premiers entraient d'un côté, les Espagnols s'enfuirent de l'autre. Les Siennois abattirent la citadelle de Mendosa. Les Français les aidèrent, ainsi que les autres confédérés, à reprendre les places de leurs seigneuries, et les Français se virent encore une fois maîtres du centre de l'Italie. Les opérations militaires étaient dirigées par le maréchal de Brissac, surnommé *le beau Brissac*, lequel se montra aussi bon général qu'aimable cavalier. On a dit qu'il fut envoyé commander au delà des monts, comme dans un exil, afin de l'éloigner de la duchesse de Valentinois, qui avait pour le jeune cavalier des attentions suspectes au monarque.

Le seul San-Severino ne réussit pas dans son entreprise, qui était de faire révolter le royaume de Naples, où le duc d'Albe, en qualité de vice-roi, commandait avec une dureté qui révoltait grands et petits. Henri II, occupé des préparatifs de son expédition d'Allemagne, et ne pouvant pour cette raison donner personnellement au prince de Salerne tous les secours dont il avait besoin, lui procura par son ambassadeur des espérances du côté de l'empereur des Turcs.

En effet, Dragut, amiral ottoman, parut devant Naples avec trois cents voiles, resta huit jours à

vue, attendant l'effet des intelligences que San-Severino disait avoir dans la ville; mais celui-ci, qui devait joindre les Turcs avec vingt-cinq galères chargées de troupes fournies par le roi, tarda trop, et rencontra l'amiral turc lorsqu'il se retirait. Les deux flottes réunies battirent le vieux Doria, qui venait au secours du vice-roi. Le seul fruit que Dragut recueillit de cette victoire, fut la liberté de piller inhumainement les côtes de Sicile, de pénétrer même dans l'île, et d'en emmener plus de dix mille esclaves.

L'avantage, quoique incomplet, que le roi de France avait retiré du soulèvement des princes d'Allemagne contre l'empereur, piqua vivement ce prince. Il crut devoir chercher à effacer, par quelque exploit éclatant, la honte de s'être laissé surprendre à Inspruck. Aucun succès ne lui parut plus propre à réparer la brèche faite à sa réputation de grand général et d'habile politique, que de reprendre les villes dont la possession acquise à la France serait un monument perpétuel de son déshonneur. Pour mieux assurer ses projets, il les déguisa quelque temps sous l'apparence de poursuivre le marquis d'Anspach, tandis qu'il le pratiquait lui-même pour l'associer à ses desseins sur Metz.

Cette ville était mal fortifiée, et commandée par des montagnes qui la dominaient; ses murailles, sans terrasses, sans bastions, et même en beaucoup d'endroits sans fossés, ne laissaient espérer qu'une

faible résistance ; mais elle eut pour défenseur le célèbre duc de Guise (François), dont les historiens se sont plu à retracer la conduite dans les plus petits détails, comme un exemple digne de passer à la postérité.

Après s'être formé une idée de sa position, Guise se fit un plan de défense. Il rasa quatre faubourgs pleins de beaux bâtimens, anciens palais des rois antérieurs à Charlemagne et de ses descendans, et couverts d'églises qui auraient pu favoriser les approches de l'ennemi. Il apporta à ces démolitions tous les ménagemens qui pouvaient adoucir les regrets. Les corps de Hildegarde, épouse de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, son fils, et de dix ou douze autres princes de ce noble sang, inhumés dans l'église de Saint-Arnould, furent levés avec respect, et transportés avec une pompe religieuse dans une église de la ville. Il traita honorablement les moines et les religieuses, forcés d'abandonner leurs monastères, et les logea aussi convenablement qu'il fut possible, eux, leurs meubles, les vases sacrés, et tout ce qu'ils jugèrent à propos d'emporter.

Il fit un état des vivres, commanda aux habitans des lieux circonvoisins, de voiturer dans la ville, blé, vin, avoine, bois, fourrages, d'y conduire leurs bestiaux, de détruire les moulins, maisons, usines de toute espèce, et généralement tout ce qui pourrait être utile à l'ennemi. Quand il eut rassemblé ses provisions, résolu de ne souffrir de consomma-

teurs que le nombre proportionné à ses vivres, il ne conserva d'habitans inutiles aux travaux et aux fonctions militaires que ceux qui purent s'assurer, pendant la durée du siége, de leur subsistance. Les autres furent congédiés avec douceur, bonté, et l'assurance que leurs maisons et les meubles qu'elles contenaient seraient surveillés en leur absence, de manière qu'ils les trouveraient parfaitement conservés à leur retour. Il ne garda que soixante-dix prêtres, et douze cents hommes des métiers nécessaires. Afin d'épargner ses vivres et d'incommoder les ennemis dans leur marche, il envoya assez au loin sa cavalerie fourrager la campagne sur le chemin que l'empereur devait tenir.

Une multitude de volontaires des premières maisons de France accoururent pour contribuer à la défense d'une ville si importante, dont la possession était comme un défi entre le roi de France et l'empereur; car celui-ci avait juré de se faire enterrer devant les murailles plutôt que de lever le siége. A mesure que ces jeunes courtisans arrivaient, Guise leur faisait prendre rang dans une compagnie. Infanterie, cavalerie, gens d'armes, chevau-légers, chacun était tenu de rester dans le corps auquel il s'était attaché, d'obéir aux règles de la discipline, et aux lois contre le luxe et le jeu. Défense de se permettre des combats singuliers sous peine d'avoir le poing coupé; d'insulter ou de molester les habitans : les coupables de

ce délit devaient être chassés honteusement et sans paie.

L'attention de Guise s'étendit sur tout ce qui pouvait contribuer à la santé des soldats ; adoucissement dans les fonctions pénibles du service, propreté dans les hôpitaux, consolations aux malades, encouragement à ceux qui les soignaient ; et, pour la salubrité de la ville entière, il établit des chariots employés à lever les immondices. Le circuit des murailles fut partagé entre les principaux seigneurs, afin que les travaux, mieux surveillés, avançassent également ; mais prévoyant, malgré les peines qu'ils s'y donnaient et quoiqu'ils travaillassent souvent comme de simples soldats, que les fortifications ne seraient point achevées à temps, Guise fit provision de mille gabions, de deux cents grosses poutres, d'un nombre considérable de grands pieux et de planches, de quatre mille sacs à laine, de deux mille muids propres à être remplis de sable, mantelets, barrières, palissades, cavaliers de bois pour former les embrasures et couvrir les arquebusiers, instrumens propres à couper le bois et fouir la terre, douze cents flambeaux pour les travaux de nuit, et jusqu'à des feux d'artifice pour les signaux d'un côté de la place à l'autre. C'est avec ces préparatifs, et une garnison de six mille hommes de pied et quatre mille chevaux, sans compter la jeunesse ardente et valeureuse qui vint au secours, que le duc de Guise attendit l'empereur.

Il parut au commencement de l'automne à la tête de cent mille hommes, ses troupes d'élite, la principale noblesse de ses vastes états, ses meilleurs généraux, sept mille pionniers, et cent vingt pièces de canon. Outre ces forces, il fallait compter celles d'Albert de Brandebourg, ce prétendu ami des Français, qui n'avait pas voulu signer le traité de Passau, comme Maurice et les autres princes allemands. Il vint avec un corps de troupes s'offrir au duc de Guise, et demanda d'être reçu dans la ville. Le gouverneur trouva aisément des défaites pour s'excuser de l'admettre ; mais il lui assigna un cantonnement à proximité des murs. Le faux auxiliaire, afin de rendre du moins à l'empereur le service de dégarnir les assiégés, demanda des vivres ; Guise les refusa. Alors craignant de finir par être démasqué, et de se trouver placé entre deux feux, l'armée du roi se rassemblant à Reims, il prit le parti de décamper. On le fit suivre et observer par un détachement ; mais Claude, duc d'Aumale, frère du duc de Guise, qui le commandait, ne s'étant pas tenu suffisamment sur ses gardes, fut surpris, battu et fait prisonnier par Albert, qui se retira dès lors dans l'armée de l'empereur, et auquel on assigna un poste important dans les dispositions pour le siége.

Les exploits de cette armée ne furent pas en proportion de ce que Charles-Quint s'était promis. La canonnade fut très-vive, les mines firent de larges ouvertures ; mais on ne vit de la part des assiégeans

aucun de ces actes d'audace qui préparent et amènent le succès, au lieu que les assiégés firent des sorties continuelles et portèrent souvent l'alarme dans le camp ennemi. L'empereur commanda un assaut et ne fut point obéi. La certitude de rencontrer derrière les ruines de nouvelles défenses et de nouveaux fossés pleins d'artifice, d'où ne ressortirait aucun de ceux qui oseraient y descendre, glaça les courages. Les mauvais temps survinrent. Des pluies abondantes détrempèrent la terre. Les soldats ne marchaient que dans une boue tenace ou délayée : à peine trouvaient-ils un endroit sec pour se reposer. Des froids prématurés se firent sentir. On manquait de fourrages et de vivres. Ces fléaux réunis engendrèrent des maladies. Malgré son serment, l'empereur honteux fit lever le siége dans les premiers jours de janvier : on croit qu'il y perdit quarante mille hommes.

Comme le roi approchait, les ennemis décampèrent la nuit, laissant leurs tentes dressées, leurs armes et leurs équipages à l'abandon. Ils enfouirent leur artillerie. Le duc de Nevers, François de Clèves, qui commandait un corps d'armée d'observation, se mit à leur poursuite. La garnison sortit aussi pour troubler leur retraite; mais la fureur des Français se tourna en compassion, quand ils virent le triste état de ces malheureux soldats. Ils allaient chancelans d'inanition, transis de froid, plusieurs en perdirent les membres. Les haies derrière lesquelles ils cherchaient des abris en étaient rem-

plies. On en trouva se traînant exténués, ou luttant couchés contre les oiseaux de proie et les chiens qui les dévoraient tout vivans. Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, frère puîné du duc de Montpensier, et neveu, par sa mère, du fameux connétable, poursuivait un corps de cavalerie espagnole qu'il aurait aisément défait. Près d'être atteint, le capitaine espagnol se retourne et lui dit : *Brave Français, si vous combattez pour la gloire, cherchez une autre occasion : aujourd'hui vous égorgeriez des hommes hors d'état de vous résister, et trop faibles pour prendre la fuite.* Le généreux Français le laissa aller.

C'est dans cette circonstance que le duc de Guise peut encore servir de modèle. Il recueillit charitablement les malades laissés dans le camp. Il les fit transporter dans la ville, soigner et panser dans les hôpitaux. A mesure qu'ils guérissaient, il leur donnait de l'argent pour gagner leur pays, et il envoya offrir au duc d'Albe des bateaux pour transporter à Thionville ceux qu'il traînait douloureusement à sa suite.

Cette conduite contrastait singulièrement avec celle d'une armée que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, envoya en Picardie, pendant le siége de Metz, avant que le roi eût rassemblé la sienne; elle y commit des cruautés horribles, brûla les villes de Noyon, Nesle, Chauni, Roie, et, dit-on, plus de sept cents villages. Par ordre exprès de cette princesse, et pour faire un affront personnel

au roi, on renversa de fond en comble le beau château de Folembrai, que François 1er., son père, avait fait bâtir. Entre plusieurs traits de barbarie, on raconte celui-ci. Un soldat des environs de Roie, engagé très-jeune dans les troupes flamandes, se trouvant près du lieu de sa naissance, se détache de sa troupe pour aller le visiter. En arrivant il voit l'église en feu, remplie de quatre cents femmes, qui poussaient des hurlemens affreux. Il prend une hache et rompt la porte. Entre les premières qui en sortaient à demi brûlées, il reconnaît sa mère, qui se jette dans ses bras. Le capitaine de la troupe incendiaire, enragé de voir ces malheureuses mises en liberté contre ses ordres, fit repousser la mère, le fils et toutes les femmes qu'on put ressaisir, dans l'église, qui fut consumée. Ces cruautés n'aboutirent qu'à prendre la ville de Hesdin, que le roi reprit pendant le siége de Metz, et qui fut encore reprise par l'empereur, après qu'il se fut rendu maître de Thérouenne. A ce siége de Hesdin, Henri perdit Horace Farnèse, duc de Castre, son gendre, auquel il était tendrement attaché. Il n'y avait qu'un mois qu'il avait épousé Diane d'Angoulême ou de France, fille naturelle de Henri et de Philippe Duc, demoiselle piémontaise.

1553. — Thérouenne, située entre Arras et Tournai, et occupée par les Français, était toujours munie d'une nombreuse garnison, qui, à la première apparence de guerre, se jetait sur l'Artois et le Tournaisis, et portait la désolation dans les

territoires environnans; de sorte que les habitans de ces lieux désiraient fortement la destruction de cette incommode forteresse. L'empereur l'assiégea en personne, la prit et l'abandonna à leur discrétion. Ils accoururent en foule, et la démolirent en huit jours. Elle avait déjà été ruinée sous François 1er.; mais cette fois il n'en restà pas pierre sur pierre, et à peine reconnaît-on l'endroit où elle a existé. François de Montmorenci, fils aîné du connétable, y commandait avec le vieux d'Essé-Montalembert, qui avait été retenu dans l'inaction depuis son retour d'Écosse. Quoique malade de la jaunisse lorsqu'on jeta les yeux sur lui pour la défense de Thérouenne, il pouvait à peine contenir sa joie de la perspective de ne pas mourir dans son lit. Le roi lui ayant témoigné la peine qu'il éprouvait de son état de langueur. *Sire*, lui répondit-il, *quand on vous annoncera la prise de Thérouenne, assurez hardiment que d'Essé est guéri de la jaunisse.* Il périt en effet dans un assaut où l'ennemi fut repoussé. A défaut d'outils pour réparer les brèches, il fallut capituler; mais la garnison ayant été surprise pendant qu'on parlementait, une partie fut massacrée par les Flamands. Les Espagnols, par souvenir de Metz, en sauvèrent tout ce qu'ils purent. Montmorenci demeura prisonnier.

Henri II avait une belle armée qui aurait pu s'opposer aux ravages de l'ennemi. Mais le connétable espérait le mettre en possession de Cambrai, que les alliés d'Allemagne avaient consenti à lui laisser

occuper comme vicaire de l'empire. Un délai de deux jours que les magistrats demandèrent pour disposer les esprits à le recevoir suivant sa demande, fut employé par eux à prévenir l'empereur, qui leur fit passer des secours. La saison étant trop avancée pour tenter un siége, le roi passa outre et s'approcha jusqu'à deux lieues de Valenciennes, où les ennemis, commandés par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, étaient campés, et il leur présenta la bataille. L'empereur avait déclaré vouloir s'y trouver. Mais c'était une ruse pour amener les Français d'un côté où il n'avait rien à craindre; il se retira quand ils furent arrivés. Le roi ne le suivit pas, et tous deux mirent leurs troupes en quartier d'hiver.

La Corse n'était pas encore entrée dans les débats des deux princes; l'empereur, devenu tout-puissant à Gênes depuis la révolution de Doria, l'avait soustraite à la domination française. Henri II, la jugeant utile pour faire passer au Milanais par la Toscane les secours nécessaires à alimenter la guerre d'Italie, résolut de s'en emparer à l'aide d'un parti qui avait toujours supporté avec impatience le joug des Génois, et à la tête duquel était San-Pietro-d'Ornano. Il appela à cette expédition l'amiral Dragut, qui parcourait la Méditerranée avec quatre-vingts galères ottomanes, auxquelles se joignirent vingt-cinq françaises. Celui-ci, après avoir ravagé les côtes de la Calabre, se jeta sur la Corse, aida les Français commandés par Paul de la Barthe,

sieur de Thermes, à en conquérir une partie, puis se retira chargé de butin, non sans soupçon de s'être laissé éloigner de ces parages par l'argent des Génois. Charles-Quint envoya à Doria dix mille hommes, qui firent rentrer des villes corses sous la domination génoise. Les Français en reprirent d'autres, et la guerre s'établit dans cette île, qui devint, et fut pendant plusieurs années une arène commune entre les deux puissances belligérantes. Brissac, dans le Piémont, profita de cette diversion. Il envoya des partis jusqu'aux portes de Gênes, surprit Verceil, et s'y empara des riches meubles du palais ducal, derniers restes de l'opulence du malheureux duc de Savoie, Charles, qui mourut cette année, et dont le fils Emmanuel Philibert commandait l'armée impériale dans les Pays-Bas. Le maréchal de Brissac s'immortalisa, dans ces campagnes d'Italie, moins encore par les succès qu'il obtint que par la discipline exacte qu'il fit garder à ses soldats. Par ses soins la guerre changea de caractère; et, le noble exemple donné par son armée gagnant celle de l'ennemi, il en résulta une émulation de procédés généreux entre elles, et d'égards pour les habitans, lesquels purent demeurer étrangers désormais aux querelles qui ensanglantaient leur pays.

1554. — Il se passait en Angleterre des événemens dont Henri II pouvait craindre les suites. Édouard VI mourut sans avoir été marié. Sa sœur aînée, Marie, fille de la reine Catherine d'Aragon,

la première femme divorcée de Henri VIII, fut élevée sur le trône de son frère. Elle était âgée de trente-huit ans passés, peu agréable de figure, d'un caractère dur et farouche : elle exerça, pour rétablir la religion catholique, toutes les cruautés atroces que son père avait employées pour la détruire.

Proche parente de Charles-Quint, elle désira faire avec lui une alliance plus étroite, et donna sa main à Philippe, son unique fils, neveu de Marie à la mode de Bretagne, moins âgé qu'elle de onze ans, et déjà veuf d'une princesse de Portugal, dont il avait eu l'infortuné don Carlos. Mais l'empereur n'obtint pas de ce mariage les avantages qu'il en espérait, et que le roi de France en craignait. Les Anglais reçurent froidement le mari de la reine, ne lui laissèrent aucune autorité dans le gouvernement, et lui imposèrent la condition, s'il avait des enfans, de ne pouvoir ni les transporter hors de l'Angleterre, ni rompre la paix entre eux et les Français, ni employer les troupes anglaises dans des querelles à eux étrangères, par où l'on indiquait celle qui subsistait toujours entre l'empereur et la France.

Les seigneurs anglais auraient fort désiré que leur reine s'unît plutôt au cardinal Poole, petit-fils, par sa mère, du duc de Clarence, frère d'Édouard IV, premier roi de la maison d'Yorck; mais la brigue de l'empereur l'emporta. Le prélat fut envoyé légat en Angleterre pour aider la reine dans le rétablis-

sement de la religion catholique. Il était d'un caractère doux, et réprima souvent par ses conseils et ses insinuations les violences de sa parente. Pendant son voyage de Rome en Angleterre, il entreprit de faire la paix entre Charles et Henri. Il les vit tous deux, et en tira parole qu'ils se prêteraient à un accommodement, et conviendraient d'une trève en attendant la paix. Ces espérances comblèrent les peuples de joie; partout où il passa en France, la foule se pressait sur son chemin, on le jonchait de fleurs, et on comblait le prélat de bénédictions; mais il s'en fallut beaucoup que les malheureux fussent à la fin de leurs maux, et jamais il n'y a eu une guerre plus cruelle que celle qui suivit ce flatteur espoir. Le roi y préluda par une nouvelle création d'offices pour faire des fonds, et notamment par la création du parlement de Bretagne, ce qui diminua d'autant le ressort de celui de Paris.

Le roi crut s'apercevoir que l'empereur ne paraissait vouloir se prêter à une trève que pour reprendre haleine, établir, s'il le pouvait, le crédit de son fils en Angleterre, et avec les troupes qu'il tirerait de ce royaume, jointes à celles de l'Allemagne et des Pays-Bas, faire contre la France un effort général de plusieurs côtés à la fois. Pour le prévenir, Henri II mit sur pied trois corps d'armée, destinés chacun à différentes expéditions. L'un, sous le prince de La Roche-sur-Yon, entra dans l'Artois, ravagea et brûla les campagnes; l'autre,

sous le connétable, fit mine d'assiéger Avesne pour détourner l'attention de l'ennemi d'un autre objet qu'il avait en vue; le troisième, sous le duc de Nevers, pénétra dans les Ardennes, pays sauvage, couvert de vieilles forêts qui recélaient des châteaux forts, où les ennemis s'étaient cantonnés, et d'où ils pouvaient faire des irruptions sur la Champagne: il les en chassa, détruisit une partie des forteresses, mit garnison dans les autres, et vint rejoindre le connétable, qui, quittant Avesne, s'était porté rapidement sur Mariembourg, bâtie par la gouvernante, et s'en était emparé en trois jours d'un attaque très-vive.

Henri II vint alors lui-même à l'armée, fortifia sa nouvelle conquête, et jeta les fondemens de la ville de Rocroi, pour y faciliter les convois, en même temps que l'empereur fondait lui-même Philippeville et Charlemont, comme points d'observation. Le roi prit ensuite Bouvines et Dinant: tous les habitans de la première ville furent passés au fil de l'épée, pour avoir osé, sans aucune défense, fermer leurs portes à une armée royale; et ceux de la seconde éprouvèrent le même sort pour s'être laissé surprendre pendant qu'on faisait la capitulation. Bavay, ville antique, fut aussi ruinée. La colère du roi s'étendit sur le Hainaut, qu'il ravagea impitoyablement, comme étant du gouvernement de la reine de Hongrie la partie qu'elle affectionnait le plus. En vengeance de la destruction de Folembrai, il brûla Mariemont, maison de plaisance

de cette princesse, ainsi que la ville de Bains, et le magnifique palais qu'elle y avait fait bâtir, orné de peintures, vases et statues antiques qui furent dispersés, et dont le vainqueur profita peu. Ses propres dévastations le forcèrent à abandonner des contrées qui ne pouvaient plus le nourrir.

Henri fit donc retraite sur le comté de Boulogne, et investit sur la frontière le château de Renti, dont le voisinage incommodait la capitale du comté. Charles ne pouvait le laisser prendre sans s'exposer à perdre tout l'Artois. Il y eut sous le château de cette forteresse un rude combat, dont le duc de Guise eut tout l'honneur sous le rapport des dispositions, et Coligny et Tavannes, sous celui de la bravoure. Les Français s'attribuèrent la victoire, parce qu'ils restèrent maîtres du champ de bataille; mais l'empereur repoussé, et non défait, se posta si avantageusement, que le roi n'osa l'attaquer. Renti ne fut pas pris; les deux chefs quittèrent leurs armées, et les laissèrent à leurs lieutenans, qui continuèrent à faire une guerre de ruine et de désolation.

Le duc de Savoie, qui commandait celle de l'empereur, s'avança jusqu'à l'abbaye de Corbie, près d'Amiens, d'où l'on voyait à travers les tourbillons de fumée les flammes qui dévoraient le pays qu'il occupait. Le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, l'empêcha de passer la Somme. Le roi avait jugé à propos de donner à ce prince le commandement de son armée pour ne le point

laisser au connétable de Montmorenci ou au duc de Guise dont la jalousie éclata au sujet du combat de Renti. Ils s'étaient trouvés d'avis contraire dans le conseil qui le précéda, et réciproquement ils s'accusaient du peu de succès de cette bataille, qui aurait dû être décisive. Comme le monarque ne voulait pas favoriser l'un au préjudice de l'autre, il les ramena tous deux avec lui, et restreignit si fort les pouvoirs de Vendôme, qu'il fut obligé de s'en tenir à une honteuse défensive.

L'alternative des succès et des revers en Italie y rendait aussi l'issue de la guerre incertaine. Cosme de Médicis, chef de la branche cadette de sa maison, qui ne comptait plus que la reine de France dans la branche aînée, chef aussi de la république de Florence, mais pas encore souverain, attaché à l'empereur dont il espérait la qualité de grand-duc, joignit ses troupes aux troupes impériales qui menaçaient l'indépendance de Sienne. Henri y avait envoyé Paul de Thermes, qu'il opposa à Garcias de Tolède, fils du vice-roi de Naples. La diversion du corsaire Dragut força Tolède de se retirer à Naples. Cosme se retira. Ce fut alors que de Thermes, qui ne vit plus rien à faire, passa en Corse. Mais Cosme, se ravisant bientôt, entreprit de poursuivre seul l'expédition, et mit à la tête de ses troupes Médichino ou Médéquin, marquis de Marignan, Milanais qui se prétendait parent des Médicis. Le roi donna le commandement des siennes à Pierre de Strozzi, parent de la reine,

d'une famille ennemie des Médicis, et dont le père s'était tué dans la prison de Florence, après trois jours de torture éprouvée par l'ordre de son rival. Ces deux adversaires se firent la guerre à outrance. En vain le marquis tenta de surprendre Sienne que les Français occupaient, mais où ils étaient bloqués par les châteaux au pouvoir des impériaux qui environnaient la ville; il fut repoussé, mais il tarda peu à prendre sa revanche. Strozzi, manquant de vivres, chercha son rival pour lui enlever par une bataille décisive l'avantage qu'il avait à cet égard sur lui. Les deux généraux se rencontrèrent près de Marciano; le marquis eut le talent de se refuser à un engagement. Strozzi, de plus en plus pressé par le besoin, fut obligé de décamper. Il le fit en plein jour par bravade, et dans l'espérance d'attirer l'ennemi dans un terrain où il pourrait le prendre à son avantage. Marignan en effet le pousuivit; mais, contre l'espérance du général siennois, il mit le désordre dans son armée. Strozzi, déjà dangereusement blessé, trahi ou mal secondé, et fuyant porté sur un brancard, rallia néanmoins ses troupes; et, quoiqu'il eût perdu la moitié de son armée, il ne laissa pas d'empêcher le marquis de tirer tout le profit qu'il devait attendre de sa victoire. En mémoire de ce succès obtenu le 2 août, jour de saint Étienne, pape et martyr, Cosme institua un ordre du nom de *Saint-Étienne*.

1555. — Sienne cependant, vivement incommodée par la garnison des forts qui l'environ-

naient, se vit encore pressée par l'armée victorieuse. Montluc, envoyé pour seconder Strozzi, s'y était enfermé; mais il fut alors attaqué d'une maladie qui l'empêchait de donner des ordres et de veiller à la sûreté de la place. Strozzi, à peine guéri, s'y jette à la tête de six cents hommes dont il perd la moitié, courant lui-même le plus grand risque. Montluc se rétablit. Strozzi sort, se remet à battre la campagne afin d'intercepter les vivres aux assiégeans, comme ceux-ci les interceptaient aux assiégés.

Les Siennois après huit mois de siége se lassèrent les premiers; et, réduits par la famine aux dernières extrémités, ils offrirent de se rendre par capitulation. Montluc, n'étant qu'auxiliaire, les laissa agir, et ne se mêla pas de la négociation. Cependant il y avait dans Sienne beaucoup de bannis de Florence que les Siennois avaient reçus et considérés, parce qu'ils leur étaient utiles. Montluc découvre qu'en traitant ils s'embarrassaient peu du sort de ces malheureux, et qu'ils les allaient abandonner à la fureur des Florentins, leurs compatriotes. Le général français déclare qu'il ne souffrira pas de composition que les bannis n'y soient compris, et fait stipuler qu'ils auront la liberté de se retirer sains et saufs où ils voudront. Quant à lui, il rejeta des conditions honorables que Marignan lui offrit, et sortit avec armes et bagages. Le marquis, ou étonné, ou ne voulant pas risquer une action contre ces désespérés, entr'ouvre ses batail-

lons, laisse passer tranquillement les Français, complimente et embrasse leur chef, et, sur le refus que fait celui-ci de recevoir des vivres de l'ennemi, Marignan envoie, sur le chemin qu'ils devaient parcourir, des chariots chargés de rafraîchissemens. Cette fermeté fut approuvée et fort louée à la cour de France, et valut à Montluc, à la recommandation du connétable, des gratifications, une pension et le collier de l'ordre de Saint-Michel, qui ne s'accordait alors qu'aux plus grands seigneurs. Il éprouva néanmoins la mortification de se voir enlever l'original de la capitulation qui avait été faite à Sienne, et dans laquelle il s'opiniâtra à ne point laisser insérer le nom du roi, afin de n'en point compromettre la gloire. La duchesse de Valentinois conseilla, dit-on, au roi, de le garder dans les archives de la couronne, comme un monument important à l'honneur de la nation, et qui, pour ce motif, devait être confié à un dépôt plus assuré que les archives d'un pauvre gentilhomme. Quant à Strozzi, qui déplaisait au connétable, ayant été forcé de laisser prendre la forteresse de Porto-Hercole, faute d'argent et des troupes qu'on lui avait promises, il fut rappelé; et, malgré ses blessures et les dangers qu'il avait courus, il demeura long-temps en disgrâce sans que le roi voulût entendre sa justification.

On eut encore alors quelque espérance de la paix. Jules III avait déjà obtenu, des puissances belligérantes, qu'il serait ouvert des conférences sous

sa médiation et sous celle de l'Angleterre, au bourg de Marcq près de Calais. Pierre Caraffe, Paul IV, placé sur le saint siége après le successeur de Jules III, Marcel Cervino, Marcel II, qui mourut le vingt-deuxième jour de son élection, s'y intéressa aussi fortement. Secondé par le cardinal Poole, qui avait généreusement sacrifié l'espérance d'être élu pape en se rendant à Rome, au désir de procurer la paix en restaut aux conférences, il essaya, mais encore en vain, de jeter des fondemens de conciliation. Les négociations n'interrompirent pas les hostilités. L'indécision du combat de Renti avait permis aux deux partis de laisser des troupes nombreuses sur la frontière de Picardie. La proximité des villes, réciproquement ennemies, présentait aux gouverneurs la facilité de faire les uns sur les autres des entreprises tantôt de ruse, tantôt de guerre ouverte. Le commandant de Hesdin pour l'empereur gagna dans Abbeville un officier qui devait lui livrer le château. Celui de Thionville tenta de surprendre Metz par intelligence; ni l'un ni l'autre ne réussit. Mais le maréchal d'Albon de Saint-André eut un plein succès au Cateau-Cambresis, qu'il prit par escalade. Joint avec le duc de Nevers, ils allaient livrer bataille au prince d'Orange, Guillaume de Nassau, depuis si fameux, et commandant alors pour l'empereur: déjà les avant-postes en étaient aux mains, et tout promettait le succès aux Français, lorsque les généraux reçurent une lettre du roi qui leur défendait expressément

de combattre. Henri II craignait l'événement d'une action qui pouvait ruiner son armée. Il lui aurait été difficile de la remplacer, pressé comme il l'était en Italie, où on avait grand besoin de secours.

Charles-Quint s'y voyait trente mille hommes d'excellentes troupes sous le commandement du duc d'Albe, Ferdinand Alvarez de Tolède, le plus grand capitaine d'Espagne depuis Gonzalve. Ce général exerça en Piémont toutes les cruautés que lui suggérait son caractère sombre et féroce. Brissac, beaucoup moins fort, se retira devant lui; mais il lui vint des secours dont il ne put cependant profiter, parce qu'il tomba malade à Turin. Claude, duc d'Aumale, qu'il commit pour le remplacer, prit en Piémont les deux plus fortes places de l'empereur, et le duc d'Albe se borna à en fortifier une, dont il se fit un rempart contre d'Aumale. Les deux généraux se trouvèrent en présence; mais ils n'osèrent risquer une action qui aurait pu être funeste au parti maltraité. Pendant la maladie du maréchal, l'armée, pour n'avoir pas exécuté ses ordres, avait essuyé un échec. Furieux de sa désobéissance, Brissac lui adresse une lettre de reproches, et lui mande qu'il a écrit à la cour pour être remplacé par de Thermes. Une désolation générale se répand aussitôt parmi les troupes, et bientôt un commencement de sédition menace de désorganiser l'armée. La cour, informée de ce mouvement, contremanda les ordres qu'elle avait

déjà donnés, et enjoignit au maréchal de reprendre le commandement.

Ce vœu de toute une armée fait d'autant plus d'honneur à Brissac, que, sévère sur la discipline, ce ne pouvait être que par un vrai mérite qu'il eût acquis l'estime et l'attachement du soldat. Il donna immédiatement une nouvelle preuve de sa fermeté pour la discipline : il avait entrepris de déloger de la montagne de Vignal, qui dominait le Montferrat, douze cents guerriers, dits les *Braves de Naples*, troupe superbe, couverte d'armes dorées, levée aux frais du jeune marquis de Pescaire, fils de l'ancien gouverneur du Milanais. Pour parvenir à cette fin, et pour que l'ennemi ne pût recevoir du secours pendant l'attaque, le maréchal faisait travailler à des tranchées qui devaient fermer le passage à ceux qui seraient tentés de lui en amener. Ses troupes étaient divisées en trois corps qui ne devaient s'ébranler qu'au moment où il donnerait le signal. Pendant qu'on l'attendait en silence, il entend des cris partant d'une de ses divisions. Il regarde et voit un soldat d'une taille avantageuse, qui, sorti des rangs, court à l'ennemi, fait feu de son arquebuse à bout portant, la jette, tire son épée et se précipite dans le retranchement. Ses compagnons, après l'avoir inutilement rappelé, le suivent, arrachent les palissades, se font une ouverture, et le fort est emporté. Le lendemain, Brissac assemble son armée comme pour un triomphe. Douze soldats viennent déposer à ses pieds les

enseignes qu'ils avaient prises sur l'ennemi. Il leur passe à chacun une chaîne d'or au cou, et, louant en particulier chacun des braves qui s'étaient distingués, il marque son regret de ne pas voir entre eux celui qui s'est fait remarquer par une valeur plus qu'humaine en se précipitant seul au milieu des ennemis, et demande si la mort prive ce brave de la récompense due à sa belle action. Un officier se lève et dit qu'il n'est ni blessé ni mort, que la honte seule de s'être laissé emporter par son courage, sans attendre l'ordre, l'empêche de se présenter.

Amenez-le-moi, dit Brissac. Il paraît. Le général l'apostrophe d'un ton sévère : *Soldat, quel est ton nom, ton pays ? Je suis*, répondit-il, *fils naturel du seigneur de Boissi, et je porte son nom. Je ne te méconnaîtrai pas*, dit Brissac, *tu es mon parent du côté de ma mère ; mais, fusses-tu mon fils, je ne t'épargnerai pas après la faute que tu viens de commettre. Malheureux ! quel exemple as-tu donné au reste de l'armée? Prévôt, qu'on le charge de fers, et qu'on le garde soigneusement ; votre tête me répondra de la sienne.* Les soldats consternés se retirent en silence. En vain ceux qui approchaient le général hasardaient quelques paroles en faveur du coupable ; il les écoute sans répondre, et laisse le coupable quinze jours en prison, incertain de son sort. Après ce terme, il assemble le conseil de guerre : ceux qui le composaient le condamnent à mort, mais le

recommandent à la miséricorde du général. Brissac le fait entrer, lui annonce sa sentence, et lui en fait voir la justice par l'exposition des suites funestes que pouvait avoir son imprudence; *mais*, ajoute-t-il, *ceux qui t'ont condamné, parce que le devoir les y force, ont pitié de ta jeunesse et sont devenus tes intercesseurs. Je t'accorde la vie, mais elle n'est plus à toi, et je ne t'en laisse la jouissance qu'en me réservant le droit de te la redemander toutes les fois que le service du roi l'exigera.* En achevant ces paroles, il lui attache au cou une chaîne d'or, du double plus pesante que celles qu'il avait données aux autres, et le met au nombre de ses gardes.

Ces gardes formaient une compagnie de cinquante gentilshommes, bannis ou expatriés pour meurtres, attroupemens ou violences publiques, dont quelques-uns même avaient été exécutés en effigie. Quand on demandait au maréchal pourquoi il se chargeait de l'entretien de ces garnemens, il répondait: « Je nourris ces méchans pour le salut des bons. Dans le métier que nous faisons il y a des commissions hasardeuses dont j'aurais de la peine à charger un honnête homme; c'est à eux que je les réserve; ils y courent comme aux noces; s'ils périssent, c'est avec gloire. J'ai sauvé l'honneur de la famille et conservé à la patrie des citoyens utiles que j'aurais été forcé de sacrifier; s'ils en échappent, ils ont déjà expié en partie leurs premiers torts envers l'état; et, en conti-

nuant à les tenir sous une discipline sévère, je parviens quelquefois à en faire d'honnêtes gens et d'excellens officiers. » L'expédition de Vignal termina la campagne d'Italie.

Les embarras de la guerre de terre ne faisaient pas négliger celle de mer. Sur la Méditerranée, le baron de La Garde surprit à la côte de Gênes un transport de cinq mille Espagnols destinés pour le royaume de Naples; il coula plusieurs galères à fond, et fit un grand nombre de prisonniers. Sur l'Océan, le capitaine d'Espineville, croisant dans la Manche avec dix-neuf vaisseaux, soutint à la vue de Douvres un rude combat contre vingt-deux hourques flamandes; cinq d'entre elles, chargées d'épiceries et d'autres marchandises précieuses, furent prises à l'abordage et amenées à Dieppe; mais d'Espineville périt dans le combat.

Les vaisseaux vainqueurs étaient la plupart montés par des Normands, les plus hardis navigateurs de ce siècle. Ils formèrent, près de Rio-Janéiro au Brésil, une colonie sous le commandement de Villegagnon, chevalier de Malte, et sous la protection de l'amiral de Coligni. Tous deux, imbus des opinions nouvelles, avaient incorporé dans les équipages beaucoup d'hommes de leur secte. Ce mélange causa des troubles dans l'établissement, et l'empêcha de prospérer long-temps. Villegagnon lui-même changea d'opinion religieuse, s'attacha aux Guises, et le fort de Coligni, qu'il avait bâti, tomba au pouvoir des Portugais.

Ce malheureux schisme entre les Français se répandait avec une rapidité qui alarmait le roi, et lui persuada qu'un si grand mal exigeait des remèdes plus violens que ceux qui avaient été employés jusqu'alors. A l'aide de quelques explications atténuantes, données aux articles les plus sévères de l'édit de Châteaubriant, et de la connivence des juges, mus de compassion pour des hommes dont l'erreur paraissait excusable, les calvinistes échappaient souvent au glaive de la loi. Cet inconvénient, qu'on voulait écarter, avait fait tout récemment agréer et enregistrer au parlement les pouvoirs de Mathieu Orri, nommé par le pape *inquisiteur de la foi. Inquisiteur*, selon la signification du mot, est un homme qui s'informe, cherche, tâche de découvrir les coupables; mais à ces fonctions, les provisions de la cour de Rome ajoutaient le droit de citer devant lui les hérétiques, de les interroger et de prononcer un jugement. Cette nouvelle juridiction ne plut pas aux évêques. Ils représentèrent que, pour le but qu'on se proposait, de comprimer les sectaires par la terreur, leurs officialités suffisaient; et qu'il suffisait, en interprétation de l'édit de Châteaubriant, de laisser aux juges d'église le droit de prononcer sans appel, avec la seule obligation de renvoyer la procédure aux juges royaux, qui seraient astreints de mettre à exécution la première sentence. Cet expédient fut jugé convenable par le conseil du roi, et présenté au parlement sous la forme d'édit.

Cette compagnie, qui n'était peut-être pas à se repeutir de l'enregistrement des pouvoirs de l'inquisiteur, décréta des remontrances; elles furent prononcées par l'avocat général Séguier en présence du conseil. Il fit voir combien l'extension de l'édit, sous l'apparence d'interprétation, était dangereuse et contraire à la liberté des peuples, qu'elle priverait du droit d'appel. Revenant ensuite sur l'inquisition, qui paraissait être le vœu des zélés, il dit: « *Nous abhorrons l'établissement d'un tribunal de sang où la délation tient lieu de preuves, où l'on ôte à l'accusé tous les moyens naturels de défense, et où on ne respecte aucune forme judiciaire.* Il assura que ces défauts avaient été reconnus dans presque tous les procès soumis à la révision des chambres. Après avoir remontré que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie était l'instruction et l'exemple des pasteurs, il exhorta le roi d'enjoindre aux évêques, sous les peines les plus sévères, de résider au milieu de leurs troupeaux, et s'adressant encore plus directement au monarque : *Commencez, sire*, lui dit-il, *par procurer à la nation un édit qui ne couvrira pas votre royaume de bûchers, qui ne sera arrosé ni des larmes ni du sang de vos fidèles sujets.* « Éloignés, sire, de votre présence, courbés sous le poids des travaux champêtres, ou absorbés dans l'exercice des arts et métiers, ils ignorent ce qui se prépare contre eux. Ils ne soupçonnent pas que dans ce moment on songe à les séparer de vous et

à les priver de leur sauve-garde naturelle. C'est pour eux, c'est en leur nom que la cour vous adresse ses très-humbles remontrances et ses ardentes supplications. Quant à vous, messieurs, dit-il en se tournant vers les ministres et conseillers d'état, vous qui m'écoutez si tranquillement, et qui croyez apparemment que la chose ne vous regarde pas, il est bon que vous perdiez cette idée. Tant que vous jouissez de la faveur, vous mettez sagement le temps à profit; les biens et les grâces pleuvent sur votre tête, tout le monde vous honore, et il ne prend envie à personne de s'attaquer à vous; mais plus vous êtes élevés, plus vous avoisinez la foudre, et il faut être étranger dans l'histoire pour ignorer à quoi tient souvent une disgrâce. Quand ce malheur vous arrivait, vous vous retiriez du moins avec une fortune qui vous consolait en partie de votre chute, et que vous transmettiez à vos héritiers. A dater de l'enregistrement de l'édit, votre condition cessera d'être la même; vous aurez comme auparavant pour successeurs des hommes maigres et affamés, qui, ne sachant combien de temps ils resteront en place, brûleront de se faire tout d'un coup riches, et y trouveront une merveilleuse facilité. Bien sûrs d'obtenir du roi votre confiscation, il ne s'agira plus que de s'assurer d'un inquisiteur et de deux témoins; et, fussiez-vous des saints, vous serez brûlés comme hérétiques. » Ils ne prévoient pas en effet à quoi ils s'exposent, quelque élevés qu'ils soient, ceux qui

laissent changer les lois et altérer les formes. « Le connétable, qui n'avait pas encore oublié sa disgrâce sous le règne précédent, en entendant cette espèce de pronostic, dit l'historien, fronça le sourcil et changea de couleur; les autres ministres reculèrent d'épouvante; le roi lui-même, interdit et confus, dit qu'il examinerait de nouveau l'affaire dans son conseil, et elle resta suspendue.

Le parlement s'occupait aussi d'un procès entre les jésuites et l'université. Seul corps enseignant les belles-lettres dans Paris, celle-ci voyait avec inquiétude des rivaux qui ouvraient des écoles émules des siennes. Elle les attaqua, et fit principalement valoir contre eux leur dévouement presque exclusif au pape. Leur établissement fut jugé dangereux. L'arrêt leur défendit d'enseigner publiquement. Les jésuites succombèrent, mais se relevèrent bientôt avec plus d'éclat, comme ils ont toujours fait jusqu'à leur dernière chute.

L'université comptait sept ou huit mille écoliers, non des enfans, comme on les a vus depuis, mais des jeunes gens envoyés des provinces, et accumulés dans de petits colléges. L'habitude de se rencontrer dans les classes formait entre eux une union qui les rendait redoutables. On ne sait à quelle occasion il s'éleva une querelle entre eux et les apprentis, fils de marchands et ouvriers, vivant chez leurs pères ou leurs maîtres, divisés en corporations qui avaient chacune ses bannières, sous lesquelles marchaient leurs élèves respectifs.

Les écoliers élevèrent aussi des enseignes. Ces troupes se choquèrent. Il y eut des combats, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le parlement ramena le calme dans la capitale.

Cette compagnie était composée alors de cent soixante magistrats divisés en deux semestres, qui servaient par tour. Ce partage était très-commode à la cour pour l'enregistrement des impôts, parce que, si elle prévoyait des obstacles dans un semestre où la sévérité dominait, elle attendait la session de l'autre, reconnu pour plus indulgent. Cette contrariété d'opinions mettait habituellement entre les deux parties une espèce d'envie et de haine dont la cour profitait. Tout passait au parlement après de légères remontrances, néanmoins avec cette clause, conservée par un reste de pudeur, au bas de l'édit d'enregistrement, *de l'exprès commandement du roi.*

L'abus des semestres était si frappant, que le roi lui-même ne put résister à la prière que le parlement lui fit de les supprimer. Il le promit, et chargea la compagnie de faire un plan de constitution qui rendît au parlement son premier lustre; mais ce ne fut qu'après qu'il eut profité des vices de l'ancienne. On exigea des grandes villes jusqu'à dix-huit cent mille livres pour prix du sel de leurs greniers, qu'on les força d'acheter, laissant aux officiers municipaux le droit d'en fixer la valeur en le faisant prendre à leurs concitoyens. Cela ne passait dans l'édit que pour adoucissement de l'impôt,

que le monarque voulait bien ne pas exiger comptant par égard pour le peuple. Plusieurs provinces eurent permission de se rédimer de la gabelle, moyennant des sommes qui entrèrent dans les coffres du roi. C'était un avantage présent, mais en même temps une brèche faite aux revenus royaux qu'il faudrait bientôt réparer. Les villes auxquelles l'exhaussement des droits ne suffisait pas pour payer leur quote-part des dix-huit cent mille livres, ou qui ne voulurent point de cet adoucissement par lequel elles auraient créé sur elles-mêmes un impôt perpétuel, furent autorisées à emprunter des particuliers cette quote-part, et à créer ainsi sur elles-mêmes des rentes; et, comme le roi avait intérêt à la bonne administration de cette gestion, il lui plut d'établir dans chacune de ces villes un commissaire général surintendant de l'administration des deniers communs.

L'énumération des officiers nouveaux dont quelques-uns à la vérité avaient leur utilité, mais dont la plus manifeste pour le présent était de remplir les coffres du roi, cette énumération étonne. Dans chaque présidial, un receveur et payeur des gages; dans le ressort de tous les parlemens du royaume, un tribunal dit *de la table de marbre* pour l'inspection et la police des eaux et forêts. Il n'y en avait eu jusque-là qu'un seul dans tout le royaume. Ces nouveaux tribunaux étaient composés de treize offices mis à prix; une augmentation de cinq membres dans chaque bailliage des sénéchaussées; des

arpenteurs jurés, gardes, gruyers, concierges, capitaines de châteaux royaux en nombre illimité, et tous payant patente. Sous prétexte d'extension donnée à des juridictions existantes, on haussa la finance des anciens pourvus, et il leur fut enjoint, sous peine de confiscation, de lever sous deux mois de nouvelles provisions.* Le roi fit aussi des emprunts en son nom, et il fut défendu aux particuliers de créer des rentes sur eux pour emprunt, jusqu'à ce que celui du roi fût rempli. On gémit de ces déprédations tyranniques et de ces formes vexatoires, quand on sait à quoi l'argent qui en revenait était employé dans une cour dépensière et dissolue. Il est arrivé à Henri II de donner la seigneurie de Gannat, en Bourbonnais, à un nommé *Lambert*, joueur de violon, en considération de son mariage avec une simple demoiselle, qui ne méritait pas mieux que lui une pareille faveur. Le parlement fit des remontrances dans lesquelles il dit au roi en personne qu'il n'était qu'usufruitier des domaines de la couronne, et que, s'il ne pouvait se dispenser d'accorder des grâces à ceux qui les avaient méritées par des services réels rendus à l'état, il devait les borner à la durée de son règne.

Henri II écoutait, ne se fâchait pas des remontrances, et continuait à faire ce qui lui plaisait. Comme il n'aimait pas à se réformer, il se souciait fort peu que les autres se corrigeassent. Aussi sa cour était pleine de désordres. Il y en a eu peu

d'aussi dissolues. Le public fut instruit du libertinage qui y régnait par un procès éclatant entre une demoiselle de Rohan et Jacques de Savoie, neveu de la duchesse d'Angoulême, duc de Nemours, son séducteur, qu'elle voulait forcer à l'épouser en vertu des promesses qu'ils s'étaient faites mutuellement et du mariage par *simples paroles de présent* qui en avait été la suite. Le parlement cassa une convention aussi abusive et déclara illégitime l'enfant qui en était provenu. Comme presque tous les courtisans parurent en témoignage dans cette affaire, il se révéla des turpitudes dont rougirent les personnes qui respectaient encore les mœurs. L'ancienne galanterie avait disparu et avait été remplacée par la licence des camps, d'autant plus corruptrice que la guerre, qui autrefois se faisait avec quelques ménagemens, était devenu en ces derniers temps, pour la jeune noblesse, une école de libertinage sans égards, et de brigandage sans pitié.

Un événement inattendu fit espérer aux peuples qu'ils allaient être délivrés de ce fléau. Charles-Quint, qui avait déjà donné le Milanais à Philippe son fils, et qui y avait joint les royaumes de Naples et de Sicile lorsqu'il épousa Marie, reine d'Angleterre, lui remit encore la couronne d'Espagne, la domination du Nouveau-Monde, la Flandre, et en général tous ses états, excepté l'empire, qu'il garda encore quelques mois, dans l'espérance que Ferdinand, son frère, qui était roi

des Romains, et auquel en cette qualité la couronne impériale devait appartenir si Charles abdiquait, voudrait bien la céder aussi à son neveu Philippe. Mais Ferdinand tint bon contre les sollicitations de son frère; et celui-ci, ne pouvant le gagner, lui abandonna l'empire, ne réservant de toutes ses possessions qu'une pension alimentaire de cent mille écus.

Il avait déjà prêté l'oreille à quelques propositions d'accommodement. Les négociations furent renouées sitôt que Philippe monta sur le trône. L'intention des conciliateurs qui s'abouchèrent à Vaucelles, près de Cambrai, était de faire une paix définitive; mais ils y trouvèrent tant de difficultés, qu'ils se contentèrent d'une trève de cinq ans. Elle fut conclue au commencement de l'année suivante. Le traité portait que chacun garderait ce qu'il possédait au moment de la publication; que le duc de Savoie, les Siennois et le pape seraient compris dans la trève; et que les prisonniers seraient mis à rançon, et rendus de part et d'autre. Coligni, qui en avait été le négociateur pour la France, fut chargé de la faire signer à Philippe et à Charles-Quint.

Les peuples reçurent avec transport la nouvelle de cette trève. On espérait que, pendant l'espace de cinq ans, des négociateurs habiles et bien intentionnés pourraient amener une paix durable; mais de nouvelles tempêtes troublèrent la sérénité qui commençait à se montrer. L'orage vint d'Italie.

Le cardinal Caraffe, qui prit le nom de Paul IV, était d'une de ces familles napolitaines fidèlement attachées à la maison d'Anjou. D'abord évêque de Théatea ou Chiéti, il avait renoncé aux dignités ecclésiastiques pour se confiner dans la retraite avec les clercs séculiers qu'il avait fondés sous le nom de *Théatins*. Prévenu de l'opinion de son mérite, Paul III l'en fit sortir; et, séduit peut-être par une sévérité de caractère, qui était plutôt opiniâtreté que fermeté véritable, il l'agrégea au saeré collége, où il se montra toujours opposé à l'empereur. Il était octogénaire lorsqu'il fut élu pape par l'influence de la France. En montant sur le saint siége, il trouva la ville et le territoire de Rome devenus, par la mollesse de ses prédécesseurs, le théâtre de toutes sortes de désordres; plusieurs cardinaux menaient publiquement une conduite scandaleuse; la simonie régnait, les abus étaient devenus des lois; les barons romains possédaient aux portes de la capitale des places fortes, et dans l'enceinte des murailles, de vastes palais, qu'ils remplissaient de satellites à l'aide desquels ils s'abandonnaient à tous les crimes, et où ils bravaient leur seigneur suzerain, trop faible pour réprimer leur licence.

Paul, de mœurs irréprochables, profondément persuadé des droits et de l'autorité de l'église sur ses vassaux, prit la résolution de réformer le clergé, en commençant par les cardinaux; d'établir une police sévère dans la ville, de s'y rendre le

maître, et de réprimer l'audace des barons romains. Il avait quatre neveux, par lesquels il se proposait de se faire aider dans cette entreprise. Il confia à l'aîné Jean Caraffe, comte de Montorio, tous les détails de l'administration civile, et au second, Charles Caraffe, qui avait passé sa jeunesse dans le tumulte des armes, son chapeau de cardinal, la légation de Boulogne et l'administration de la guerre, et gratifia les autres de postes importans et lucratifs.

Mais si c'était assez pour leur avidité, c'était trop peu pour leur ambition. Les Caraffes observaient avec un œil d'envie que les autres papes, prédécesseurs de leur oncle, non contens d'enrichir leurs neveux, leur avaient donné des souverainetés que leurs familles possédaient encore; ils n'osaient en espérer autant du vieillard dont ils connaissaient la scrupuleuse délicatesse à ne se pas permettre l'aliénation des biens de l'église. Il ne leur restait donc d'espérance que sur les fiefs des familles autrefois favorisées, fiefs dont la confiscation pouvait avoir lieu à leur profit, si on réussissait à forcer par quelque ruse les possesseurs à se rendre coupables de félonie, en refusant d'obéir au souverain pontife.

Pour arriver à ce but, ils se servirent de la connaissance qu'ils avaient du caractère ferme et opiniâtre de leur oncle. Voyant que dans la réforme des abus il se comportait sans aucun ménagement, ils l'engagèrent par une approbation exagérée et

des exhortations pressantes, à ne point se relâcher et à agir avec encore plus de dureté, persuadés que de là s'engendreraient des mécontens; que les barons qui se sentiraient en état de se défendre refuseraient d'obéir; qu'il faudrait alors en venir aux armes, et que les conquêtes faites sur des biens qui s'étaient déjà soustraits à la domination de l'église, sous la seule redevance de l'hommage, leur seraient adjugés sans répugnance par leur oncle.

Sur ce plan, les hostilités commencèrent : les vassaux maltraités réclamèrent l'assistance de l'empereur dont ils étaient la plupart alliés. Le pape pouvait réclamer celle du roi de France, il en était tenté; mais il faisait réflexion que ce serait donc lui, lui le père commun des fidèles, qui pour ses droits personnels mettrait aux mains les plus puissans monarques de la chrétienté, et allumerait une guerre capable d'embraser toute l'Europe. Il n'avait pas cru devoir être mené si loin, et paraissait se repentir et disposé à subir plutôt la honte d'un accommodement désavantageux que d'en venir à des extrémités si fâcheuses.

Pour triompher de ce scrupule, le cardinal Caraffe fit mouvoir de nouveaux ressorts; et, dit l'historien Garnier qui raconte ce fait, s'il ne fut pas lui-même l'artisan de l'intrigue, il sut en profiter. Par son ordre, on arrêta à Rome un Calabrois nommé *Spina*, et à Bologne un abbé Nanni, tous deux en correspondance avec un secrétaire du duc d'Albe; le premier, chargé d'assassiner le cardinal;

le second, d'empoisonner le pape. Ils furent interrogés, condamnés juridiquement, et punis du dernier supplice. Les papiers des coupables furent présentés déchiffrés au pape. Le crédule Paul, ne doutant pas qu'un crime juridiquement avéré ne soit un crime réel, se persuade sans aucun doute que l'empereur, qu'on lui montre comme son ennemi personnel, le fauteur des hérétiques, l'improbateur de ses réformes, le soutien et le protecteur des rebelles, est l'auteur ou du moins l'instigateur du complot; il le déclare tel dans un discours animé en plein consistoire, gémit de la nécessité où Charles-Quint le réduit de recourir aux armes pour venger cet attentat, et mettre sa vie en sûreté. L'ambassadeur de France, qui était présent, lui offre le secours de son maître : il l'accepte, et dès ce moment on pose les bases d'un traité par lequel le pontife s'engage à donner au monarque l'investiture du royaume de Naples, et à l'aider tant de ses troupes que du crédit de sa maison, assez puissante dans ce royaume pour y faire renaître la faction angevine. Le cardinal de Lorraine fut envoyé à Rome pour y mettre la dernière main. Cependant Charles fut instruit de l'existence du traité de Rome presque aussitôt qu'il fut conclu, et ce fut pour en prévenir les suites qu'il fit faire d'abord des ouvertures de paix ou de trêve, et que, courbé sous le poids des infirmités, il prit ensuite la résolution d'abdiquer et de laisser entre des mains plus fermes le soin de négocier la paix ou de

continuer la guerre. Trois mois seulement après s'être démis du souverain pouvoir, il eut la consolation de voir atteindre, par la trève de Vaucelles, le but qu'il s'était proposé.

Rien n'était plus contradictoire dans la conduite de Henri que cette trève de Vaucelles après le traité de Rome. Mais le connétable avait profité de l'absence du cardinal de Lorraine, pour faire prévaloir dans le conseil les vrais intérêts de la France : il représenta que c'était le comble de l'imprudence de prolonger la guerre, lorsque la France rencontrait dans la trève proposée les douceurs de la paix et la jouissance de ses conquêtes, et opposa aux chimériques espérances dont on se berçait, la chance que Philippe, époux de Marie, reine d'Angleterre, ne tirât par la complaisance de sa femme, même malgré le vœu de la nation, des troupes anglaises qui, jointes subitement aux Flamands, seraient en état de faire en France une irruption dangereuse.

1556.—Le pape ne fut pas médiocrement étonné à la nouvelle de la trève. Cependant il ne se déconcerta pas ; et, profitant des stipulations mêmes du traité, il fit passer des légats dans les deux cours pour y presser des conférences qui devaient amener une paix définitive. Mais, soit duplicité effective, soit appréhension légitime des desseins de l'Espagne contre les Caraffes, le cardinal-neveu, envoyé en France, avait des instructions secrètes tout-à-fait opposées à la paix. Le connétable renouvela alors pour le maintien de la trève tous les

motifs qu'il avait fait valoir pour l'accepter, et mit de plus en avant le serment du roi qui rendait son engagement obligatoire, lors même que la France y eût rencontré moins d'avantages; mais il trouva contre lui une cabale nombreuse. Toute la jeunesse de la cour, trop puissante sous le faible Henri II, demandait la guerre à grands cris. Deux femmes, que leur état aurait dû tenir dans des opinions contraires, s'accordaient à presser le roi de s'y déterminer: Catherine de Médicis, son épouse, dans l'espérance de faire retourner en Italie, avec un beau commandement, Strozzi, son parent, qui en avait été injustement rappelé; la duchesse de Valentinois, la favorite, au contraire, pour faire décorer de ce commandement le duc de Guise, dont le frère Claude, duc d'Aumale, avait épousé une de ses filles. Enfin, le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine avaient les motifs les plus pressans de désirer une expédition en Italie. Si elle était confiée au duc, ainsi qu'il l'espérait, il comptait, se croyant plus héritier de la maison d'Anjou, comme arrière-petit-fils d'Yolande fille du bon roi René, que le roi de France qui n'avait d'autre droit que la cession faite à Louis XI par Charles II, comte du Maine, neveu du même René; il comptait, dis-je, qu'il surviendrait, dans le cours de cette expédition, des circonstances heureuses, dont il pourrait s'aider pour entrer en possession de ce riche héritage; et le cardinal ne se promettait pas moins que la tiare, si son frère se trouvait à la tête

d'une armée française près de Rome, lorsque le pape, qui était d'une extrême vieillesse, viendrait à mourir.

Quelque favorables, au reste, que fussent ces dispositions à la cause du pontife, le légat eût peut-être échoué dans sa négociation sans un incident imprévu qui triompha de l'obstination du connétable. Le pape se vit attaqué par les Espagnols : or, si la trève liait le roi pour lui interdire l'agression, le traité avec le pape ne lui faisait pas une moindre obligation de protéger un vieillard dont les dangers provenaient de son attachement à la France, surtout s'il n'était pas l'agresseur. L'était-il? ne l'était-il pas? C'est ce qu'on ne saurait décider que par une connaissance qui nous manque, celle des intrigues secrètes de deux cours. Quoi qu'il en soit, voici les faits.

Paul IV avait surpris les lettres du ministre d'Espagne à sa cour, qui rendait compte au duc d'Albe des levées de troupes de certains barons romains, et de leurs dispositions à la révolte, pour peu qu'ils fussent soutenus par lui. Sur cette connaissance, non-seulement il dépouille les uns et excommunie les autres, mais il fait même arrêter l'un des envoyés d'Espagne. En vain le duc le redemande ; en vain il offre des voies d'accommodement; le pape est sourd à toutes ses propositions. Le duc fait alors entrer ses troupes sur les terres de l'église, et prend possession des différentes villes, dont il s'empare, au nom du saint siége et du *pape futur*. Montmorenci

n'osa plus dès lors insister dans son opinion ; et le roi, à force d'être flatté du titre de protecteur du saint siége, et de conquéraut du royaume de Naples, accorda son consentement à un envoi de secours ; il s'en fit des réjouissances à la cour, comme si c'était une victoire indubitable à laquelle on allait courir. Le pape avait déjà un pressant besoin de l'appui de la France : les succès des Espagnols avaient été si rapides, que Paul, malgré sa fierté, avait sollicité une trève de dix jours, puis de quarante. La décision du conseil de Frauce lui rendit bientôt toute sa hauteur, et il en donna un éclatant témoignage en faisant déclarer Philippe rebelle envers son suzerain, et, comme tel, déchu de son royaume de Naples.

1557. — Philippe, de son côté, usait de tous les mauvais procédés qui pouvaient rappeler la guerre avec la France. L'échange des prisonniers, qui avait été le motif de la trève, éprouvait chaque jour des retardemens par de mauvaises chicanes sans cesse renaissantes. De plus, les gouverneurs de ses frontières des Pays-Bas s'étaient permis des tentatives de surprises sur celles des Français, et n'avaient été que désavoués. Avec les dispositions des esprits en France, c'était plus qu'il n'en fallait pour regarder la guerre comme effectivement rallumée. Brusquement donc, et sans déclaration préalable selon les formes usitées jusqu'alors, une armée française, commandée par l'amiral de Coligni, fait irruption dans l'Artois,

prend la ville de Lens, la pille, et ravage la frontière. Le duc de Guise, à la tête d'une autre armée beaucoup plus forte, passe les monts, et s'avance jusqu'au Milanais. Il aurait pu s'en emparer dans la surprise où se trouva le gouverneur espagnol, qui n'avait ni vivres ni argent; mais, gêné par ses instructions et par les persécutions des Caraffes pour se diriger immédiatement sur Naples, Guise passa outre après avoir pris quelques petites villes, et alla joindre le duc de Ferrare, qui devait être généralissime des armées pontificale et française réunies. Cet expédient avait été imaginé afin de gagner les souverains italiens, qui auraient eu peut-être quelque répugnance à se voir commandés par un Français, et qui n'en auraient pas sans doute à servir sous l'un d'entre eux. D'ailleurs, le duc de Ferrare était beau-père du duc de Guise; et comme il fut stipulé, par l'accord fait avec lui, que les appointemens considérables qui lui étaient alloués comme général, il les toucherait absent de l'armée comme présent, le gendre espérait bien qu'amateur de son repos et peu belliqueux, son beau-père se soucierait peu d'essuyer les fatigues de la guerre, et d'en courir les hasards. En effet, Hercule d'Est reçut en grande cérémonie, de la main de Guise, le bâton de commandement à la tête des deux armées, puis regagna promptement son château, emmenant même ses troupes, nécessaires, disait-il, pour sa sûreté.

Guise marcha donc vers le royaume de Naples.

Le duc d'Albe, vice-roi, n'ayant pas de troupes suffisantes pour se présenter devant une si puissante armée, fut d'abord embarrassé, et délibérait de se retirer sous la protection de quelque place forte, lorsque Guise quitta son camp, et se transporta à Rome pour conférer avec le pape sur la conduite de la guerre, et pour faire donner à l'armée et à la France des sûretés qui pussent rendre l'expédition indépendante des révolutions que de nouveaux intérêts pourraient amener. Il y resta un mois, très-caressé, donnant et recevant des fêtes brillantes. On a dit, sans trop de preuves, qu'il avait pour but subsidiaire de se faire des partisans tant dans la ville que dans le sacré collége, afin d'obtenir la tiare pour le cardinal de Lorraine son frère, quand Paul IV viendrait à céder la place : mais tout ce que gagna le courtisan français, ce fut d'exciter la jalousie des Caraffes, piqués de ce que, malgré leurs efforts, son luxe surpassait leur magnificence. A peine y avait-il quelque chose de prêt du contingent qu'ils devaient fournir ; en sorte que ce ne fut qu'avec une défaveur notable que Guise put entrer en campagne ; mais sa présence était assez pour eux, qui ne tendaient qu'à obtenir des conditions avantageuses de Philippe. Tel avait été le véritable but de leur politique, et ils l'avaient obtenu. Aussi étaient-ils en pleine négociation avec les Espagnols. Le duc de Guise aussi mal secondé ne fit aucun progrès. Dragut, qui devait attaquer les côtes de Naples

avec une flotte formidable, ne sortit même pas du Bosphore. Le baron de La Garde parut à la vérité avec vingt-cinq galères, et prit une petite ville. Ce fut tout l'exploit de l'armée de mer. Celle de terre se ruinait en marches et en contre-marches pour attirer le duc d'Albe à une bataille : mais celui-ci avait compris que c'était vaincre que de rester sur la défensive contre un ennemi qui tente une invasion. Il ne put être forcé à intervertir le plan qu'il s'était formé, et tous les honneurs de la campagne lui restèrent.

On n'était pas encore au milieu de l'été, lorsque Guise demanda des secours en France, et menaça de retourner si on ne lui en envoyait pas. Mais on était bien éloigné de pouvoir lui en faire passer. Philippe II, attaqué à l'improviste, mais poursuivi mollement, avait eu le temps de rassembler aux Pays-Bas, sous le commandement d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et l'un des héros de sa race, une armée beaucoup plus considérable que celle de Henri, dont les principales troupes étaient en Italie. Cependant les premiers efforts des Espagnols échouèrent devant Rocroi qu'ils assiégèrent inutilement; cette entreprise, dans laquelle les forces de l'ennemi se développèrent, fit connaître le tort qu'on avait eu de ne pas mieux concerter ses mesures. A la négligence, comme il arrive, succéda la précipitation. On courut au devant de l'ennemi avec des forces inégales, et on fut souvent battu.

Dans le besoin d'argent on eut recours à la ressource ordinaire de créations d'offices. On érigea sous ce titre, et en nombre illimité, les commissions d'huissiers-priseurs, et jusqu'à celles de mesureurs de charbon. Deux magistrats furent ajoutés aux présidiaux : la compétence de ces siéges fut augmentée ; et, pour leur donner plus d'importance, on leur accorda une chancellerie et un sceau. Les impôts furent aussi augmentés : la rigueur que la nécessité pressante forçait de mettre dans la perception, les rendait encore plus onéreux. On entendait de tous côtés des murmures et des plaintes. La crainte et les alarmes commençaient à percer dans la nation ; mais la cour n'en paraissait pas inquiète, et se livrait aux plaisirs. Dans ce temps fut célébré le mariage de Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi, et veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, avec François de Montmorenci, fils aîné du connétable. On remarqua dans ces noces une magnificence qui contrastait singulièrement avec la misère des peuples. Cette alliance avait été l'occasion de l'édit de Henri contre les mariages clandestins, édit auquel on donna un effet rétroactif pour rompre un engagement imprudent du fils du connétable avec une demoiselle de Piennes.

On songea enfin à hâter la levée des troupes ordonnée en Suisse et en Allemagne, et le roi s'approcha du théâtre de la guerre à la tête de son armée, commandée par le connétable. Séjournant

à Reims, il y reçut un héraut de Marie, reine d'Angleterre, qui lui déclarait la guerre. Cette princesse avait cédé aux empressemens impérieux de son époux, qui menaçait de la quitter si elle ne se joignait à lui contre la France. Elle obtint des Anglais de prendre part à la querelle de Philippe. C'est, dit-on, la seule guerre contre la France où les Anglais entrèrent avec répugnance. Ils joignirent dix mille hommes a l'armée espagnole, déjà forte de cinquante mille, et à laquelle la France n'en avait guère que vingt-quatre mille à opposer. En revanche, Henri engagea les Écossais à une diversion contre l'Angleterre; et, afin de rendre commun l'intérêt des deux couronnes, il se prépara à accomplir le mariage arrêté entre le dauphin François II et Marie Stuart.

Après avoir manqué Rocroi, mais attiré toutes les forces françaises du côté de la Champagne, le duc de Savoie, par un mouvement aussi rapide qu'imprévu, alla investir Saint-Quentin, dont la garnison avait été affaiblie. La place, qui n'était fortifiée que par ses marais, n'avait que trois cents hommes de garnison, point de munitions, et très-peu de vivres. L'amiral de Coligni, neveu du connétable, et alors neveu chéri, s'y jeta avec cinq cents hommes, qui ne pouvaient tenir long-temps. Montmorenci s'en approcha, et le 18 août, jour de Saint-Laurent, il y fit entrer quelque secours. Protégé par des marais qui le séparaient de la ville et des quartiers ennemis, et qu'on ne pouvait

tourner qu'avec beaucoup de temps, ou traverser que sur une chaussée étroite, il espérait avoir le loisir de se retirer. Il se trompa: la chaussée, plus large qu'il ne l'avait cru, donna à la cavalerie la facilité de se former dans la plaine. En vain le prince de Condé l'en fit avertir; il trouva mauvais qu'un jeune homme voulût lui apprendre son métier, et perdit un temps précieux à achever l'introduction de son convoi au travers du marais. Il donna enfin l'ordre du départ; mais il avait à peine fait une lieue que la cavalerie espagnole, commandée par Lamoral, le célèbre comte d'Egmont, Philippe comte de Horn, et le prince de Brunswick, l'attaqua en queue et sur les deux flancs, l'empêcha de continuer sa route, et donna à l'infanterie et à l'artillerie le temps d'arriver. Il fallut combattre; mais l'imprudence du connétable, sentie et appréciée par toute l'armée, avait ôté toute confiance. Dans le trouble général, Montmorenci s'adressant à d'Oignon, vieil officier expérimenté: *Bon homme*, lui dit-il, *que faut-il faire? Monseigneur*, répondit d'Oignon, *je vous l'aurais dit il y a deux heures; maintenant je n'en sais rien.* Il y eut à peine de la résistance; en un moment, l'armée française fut mise en désordre, enfoncée et dispersée. Voyant qu'il n'y avait plus de ressource, et honteux de survivre à sa faute et à sa défaite, le connétable s'était jeté au milieu des ennemis. Il fut blessé, fait prisonnier et une multi-

tude de seigneurs avec lui. On n'avait pas songé à la retraite, et personne n'y pourvut. Les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'à La Fère, et jonchèrent la terre de morts et de blessés. On fait monter la perte des Français entre huit et dix mille hommes : tous les bagages, toutes les tentes, les vivres et les canons furent pris. L'ennemi ne perdit que quatre-vingts hommes.

Cette terrible défaite ouvrait aux ennemis le chemin de la capitale : aussi dit-on que, lorsque Charles-Quint en apprit la nouvelle dans sa solitude, son premier mot au messager fut : *Mon fils est-il à Paris?* Il n'est pas constant cependant que c'eût été le parti le plus sage, à cause des garnisons que l'armée espagnole eût laissées derrière elle, et qui, gênant les convois, auraient pu mettre ses subsistances au hasard. Quoi qu'il en soit, la prospérité fit sur les ennemis le même effet que la terreur sur les Français. Ceux-ci avaient fui en désespérés; ceux-là, comme s'ils étaient stupéfaits de leur victoire, n'en profitèrent pas. Au lieu d'avancer sur Paris, qui était dans la plus grande consternation, Philippe II, qui n'arriva à son armée qu'après la bataille, retourna contre Saint-Quentin. La ville fut prise d'assaut. Coligni, qui résista jusqu'à la fin, fut fait prisonnier. La plupart des seigneurs et des capitaines se sauvèrent à temps par les marais. Les ennemis s'amusèrent ensuite à prendre les petites villes du Catelet, de Ham, de Noyon. Pendant ce temps, le duc de Ne-

vers rassembla les débris de l'armée, côtoya les ennemis et les inquiéta. Les Suisses, engagés pour la France, hâtèrent leur marche. Les troupes d'Italie furent rappelées. Guise arriva le premier, et fut déclaré généralissime ou lieutenant général du royaume. Les Allemands et les Flamands de Philippe, chargés de butin, désertèrent par bandes; et les Anglais voulurent retourner dans leur île pour s'opposer aux Écossais; il ne resta à Philippe que des Italiens et des Espagnols, trop éloignés de leur pays pour songer à aller y cacher le produit de leurs pillages; de sorte qu'après une si grande victoire, qui devait être décisive, il se vit contraint de regagner la Flandre, enrichi de trois ou quatre villes, seul prix de tout le sang qui avait été répandu. La France perdit en Italie les dangereux alliés qui lui avaient mis les armes à la main. Le pape, plus sincèrement attaché à la France que ses neveux, avait hâté lui-même le départ de Guise, et s'était résigné à demander la paix; mais il la voulut honorable, et son inflexibilité ordinaire la lui obtint. Les barons rebelles continuèrent à être sacrifiés, les Caraffes furent ménagés, et Paul, leur oncle, envoya aux deux rois une exhortation pathétique de faire la paix. Le duc de Ferrare, enfin, qui s'attendait à être sacrifié par l'Espagne, et que devait attaquer Octave Farnèse, qui avait déserté le parti de la France, fut sauvé par la médiation de Cosme de Médicis, dont la politique appréhendait la prépondérance de l'Espagne en Italie.

1558. — Guise, qui croyait être venu au secours d'un royaume défaillant, se trouvant au contraire à la tête d'une armée florissante, signala le commencement de son généralat par une action d'éclat propre à relever le courage des Français. Depuis deux cent dix ans que la ville de Calais était entre les mains des Anglais, nos rois avaient plusieurs fois inutilement tenté de la recouvrer. Cette ville passait pour imprenable : la mer d'un côté, un marais de l'autre traversé par une chaussée étroite coupée par des forts, semblaient en défendre toute approche ; aussi le duc ne fut-il pas peu étonné quand le roi lui fit la proposition de l'attaquer. Mais Senarpont, gouverneur de Boulogne, qui en possédait le plan pour l'avoir levé lui-même par parties en différentes visites qu'il avait faites à Calais, en avait reconnu les défectuosités, et avait bien remarqué surtout qu'à l'approche de l'hiver les Anglais, par économie, en diminuaient la garnison. Sur ces renseignemens Guise tenta l'aventure. Après avoir masqué son projet il investit tout à coup la place. La garnison du premier fort de la chaussée était en dehors ; elle fut repoussée et si vivement poursuivie, qu'elle traversa son fort sans pouvoir le fermer, et se réfugia dans le second. Celui-ci au point du jour fut battu, ainsi qu'un autre, à l'entrée du port, près duquel on était parvenu par un petit chemin reconnu par Senarpont, entre la mer et les dunes. A la nuit le fort de la chaussée était si endommagé, que le gouver-

neur profita de l'obscurité pour en tirer ses troupes. Celui du port ne tint guère plus long-temps; en sorte qu'en trois ou quatre jours Guise se trouva au pied de la ville et de la citadelle. Les murs de celle-ci étaient vieux et sans terre-plain, mais il étaient baignés par la mer. A la marée basse, l'artillerie établie sur la plage foudroie une des tours, et avant le retour de la mer, huit à neuf cents hommes parviennent à s'y loger pour protéger l'entrée de l'armée au moment du reflux. Dans l'intervalle, ils furent chargés avec furie par la garnison; mais, s'étant maintenus dans leur poste, l'abaissement des eaux amena la reddition de la place après six jours d'attaque. Le siége ne pouvait pas durer plus long-temps sans qu'on fût obligé d'y renoncer. Les habitans qui ne voulurent pas rester eurent permission de se retirer où ils voudraient, ainsi que les soldats de la garnison, excepté le gouverneur et cinquante officiers au choix du duc de Guise. Même condition fut imposée au commandant de la garnison de Guines; et moyennant l'évacuation du château de Ham, que les Anglais exécutèrent d'eux-mêmes, la France rentra en vingt-deux jours en possession du comté d'Oye. Ce petit pays, regardé par le gouvernement d'Angleterre comme la ressource de la garnison de Calais, était parfaitement cultivé et plein de bestiaux. L'armée s'y reposa pendant trois mois dans l'abondance.

L'artillerie, les munitions, les meubles, les laines, les étoffes précieuses et toutes les richesses

de cette ville opulente, qui était le seul entrepôt de tout le commerce de l'Angleterre et des Pays-Bas, demeurèrent à la disposition du duc de Guise. Il mit à part ce qu'il y avait de plus précieux pour récompenser les principaux officiers, auxquels il distribua des gratifications de deux, de six, de vingt et trente mille livres, abandonna le reste au pillage, et ne réserva rien pour lui. C'est par de pareilles libéralités, qui surpassaient souvent celles des plus grands monarques, qu'il gagnait le cœur de la noblesse, et se rendait l'idole du soldat.

Pendant cette expédition, le roi avait convoqué les états généraux à Paris, pour le but ordinaire; savoir de l'argent. On remarque que c'est improprement qu'ils ont été appelés *états généraux*, parce qu'ils ne furent pas convoqués selon la forme usitée; car, par la raison que l'urgence des circonstances forçait d'en dispenser, ils ne furent pas précédés d'assemblées provinciales, destinées à élire les députés et à préparer la matière des cahiers et doléances; on n'appela pour le clergé que des évêques et archevêques; pour la noblesse, des sénéchaux et des baillis, qui en étaient les chefs; et pour le tiers état, des maires et des échevins : le roi y fit aussi entrer les présidens de tous les parlemens; et comme, y compris les gens du roi de celui de Paris, ils étaient en nombre à peu près égal aux représentans du tiers, le monarque jugea à propos d'en faire un quatrième ordre, sous le

nom d'*état de la justice*, qui eut rang immédiatement après la noblesse.

Henri II parla avec sensibilité des malheurs du peuple, montra le plus grand désir de réformer les abus, en donna l'espérance, mais remontra qu'il ne pouvait y travailler qu'à la paix; dit que pour l'obtenir il fallait de grands efforts; que pour faire ces efforts il fallait de l'argent; qu'il avait vendu ses domaines; qu'il en coûterait à son cœur de mettre de nouveaux impôts; qu'il leur laissait à imaginer les moyens de garnir le trésor public sans trop fouler le peuple, et il insinua qu'il avait besoin de trois millions d'écus d'or au moins.

Le clergé offrit, par l'organe du cardinal de Lorraine, un million, non compris les décimes; l'orateur de la noblesse, ses biens et sa vie; celui de la justice, après de grands remercîmens de la faveur faite à la magistrature, offrit aussi corps et biens; et celui du tiers état accepta de bonne grâce la charge de deux millions restans. Le cardinal, après cette effusion générale de générosité, reprit la parole: il fit observer qu'il était important que cet argent fût levé au plus tôt, et dit que le clergé, sentant cette nécessité, avait fait une liste de mille personnes les plus aisées de son corps, qui donneraient sur-le-champ chacun mille écus, dont la masse des contribuables leur tiendrait compte à des termes fixés. Le prélat exhorta les membres du tiers à suivre la même marche : ils s'y accordèrent dans le premier moment; mais quand ils se mirent à

l'ouvrage, ils reconnurent qu'un pareil choix ne pourrait se faire que par des recherches dans la fortune des particuliers, des délations suivies de haines dont ils auraient tout l'odieux, et qu'il valait bien mieux que l'emprunt fût mis proportionnellement sur les hôtels-de-ville, dont les officiers, connaissant les facultés de chacun, étaient en état d'en faire une juste répartition. « Car c'est un *emprunt*, disait le cardinal, un *emprunt*, et pas autre chose; le roi espère bien le rembourser, et en attendant il paiera la rente au denier douze; au lieu que le million du clergé est un pur don. » Comme il importait peu de quelle manière viendrait l'argent, pourvu qu'il arrivât, cette forme de mettre l'emprunt sur les hôtels-de-ville fut agréée, et devint même plus avantageuse au roi qu'on n'avait espéré, parce que, sous prétexte de priviléges de charges, le roi vendit fort cher des exemptions, que les plus riches achetèrent; de sorte que le prétendu emprunt frappa à la fois les plus malaisés comme les plus riches.

Jamais argent n'a été offert avec plus d'empressement que celui de ces états généraux. On était dans l'ivresse de la joie pour la prise de Calais. Les membres chargèrent le cardinal de Lorraine de dire au roi que, si la somme qu'ils votaient actuellement ne suffisait pas à ses besoins, il pouvait les rassembler hardiment, et qu'ils en fourniraient de nouvelles. Il y eut de grandes réjouissances à Paris; le roi voulut y assister avec toute sa cour; il

envoya demander à souper à l'hôtel-de-ville pour le *jeudi-gras*. Vingt-cinq bourgeoises des plus apparentes, femmes et filles des principaux magistrats, furent choisies pour tenir compagnie à la famille royale : les fils des principaux marchands, en uniforme de soie, se distribuèrent le service de la table. Le plancher de la salle, par grand luxe, était couvert de nattes, le plafond orné de branches de lierre entrelacées de guirlandes, les murailles de riches tapisseries, surchargées des écussons du roi, de la reine, du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, et, ce qui est à remarquer, de la duchesse de Valentinois.

Le défaut d'ordre et de police ôta tout l'agrément de la fête, et y introduisit la confusion. La foule ne laissait pas de place aux personnes invitées. Les plats étaient pillés avant que d'arriver sur la table, et plusieurs s'en levèrent sans boire ni manger. Le poëte Jodelle avait proposé de donner une représentation de sa tragédie d'Orphée : c'était une espèce d'opéra. Les acteurs pressés pouvaient à peine se remuer sur le théâtre; le principal était enrhumé, et malgré sa toux voulait toujours continuer; on le fit taire. Les danses commencèrent, et tout le monde était retiré à onze heures. Brantôme appelle ce genre de spectacle *tragi-comédie*. Il réunissait aux paroles la musique, la danse et les décorations : *chose*, dit-il, *qu'on n'avait pas encore vue en France, car auparavant on ne parlait que des farceurs, des cornards de Rouen*,

des joueurs de la Basoche, et autres sortes de badins et joueurs de badinages, farces, momeries, facéties: même il n'y avait pas long-temps que ces belles facéties et gentilles comédies avaient été inventées, jouées et représentées en Italie.

La conquête de Calais par le duc de Guise ajouta un grand lustre à la gloire qu'il s'était acquise par la défense de Metz. En arrivant à la cour, outre les honneurs et les éloges dont il fut comblé, il eut la satisfaction de voir Marie Stuart, reine d'Écosse, sa nièce, épouser François, dauphin de France. Il fit pendant la cérémonie les fonctions de grand-maître de la maison du roi, à la place du connétable de Montmorenci, qui était prisonnier chez les ennemis. Guise était très-bel homme, poli, insinuant, persuasif; Henri II, auquel on avait inspiré des soupçons et des craintes sur son ambition, commençait à s'accoutumer à lui. On en avertit Montmorenci; il obtint sur sa parole la liberté de venir à la cour; il fut d'abord reçu du roi avec quelque froideur, mais bientôt il reprit auprès du monarque son ancienne faveur.

Cette diversité d'intérêts qui s'établissait à la cour ne put échapper à l'attention des calvinistes. Ils y aperçurent un moyen d'étendre leur religion, et de se procurer la liberté du culte, par la protection des grands seigneurs devenus leurs prosélytes. On comptait entre les principaux l'amiral de Coligni et d'Andelot, son frère, neveu du conné-

table. Le cardinal de Lorraine les dénonça au roi. D'Andelot se trouvait à la cour. Il avait été élevé avec le roi et en était fort aimé; le monarque le fit appeler et l'interrogea lui-même sur sa croyance : non-seulement il avoua sa nouvelle opinion, mais insultant aux dogmes, aux rites, et aux ministres catholiques, il la défendit avec si peu de ménagement, que le roi irrité le fit mettre en prison, et le priva de la charge de colonel général de l'infanterie française, qui fut donnée à Montluc. D'Andelot, cependant, sur les instances du cardinal de Châtillon et de l'amiral de Coligni, ses frères, et sur celles même du cardinal de Lorraine, ayant consenti à laisser dire une messe en sa présence, fut relâché; mais, calviniste persuadé, il se reprocha toute sa vie cette complaisance.

L'attaque du cardinal, frère du duc de Guise, contre les neveux de Montmorenci, fut regardée comme une rivalité plutôt de crédit que d'opinions. Les zélés des deux religions se rangèrent chacun sous leur chef, et prirent l'un contre l'autre un ton de faction et de parti : les catholiques, fiers de marcher sous les étendards du défenseur de Metz, du conquérant de Calais, du restaurateur de la France, héros si brave, si éloquent, si généreux : les calvinistes, glorieux de voir à leur tête des hommes reconnus pour hardis capitaines, de mœurs austères, sacrifiant biens et dignités, et risquant même leur vie pour le soutien de leur religion. Ce genre de dévouement, qui ne prouve pas

toujours la bonté d'une cause, lui assure d'ordinaire l'approbation et la faveur des indifférens, et les rend ardens pour sa défense. Cette manière de penser s'était glissée jusque dans le parlement : les réformés, loin d'y être condamnés selon la rigueur des lois existantes, y trouvaient indulgence et protection. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon firent consentir le roi d'opposer l'inquisition à cette connivence, mais sous l'inspection des évêques, et non pas comme juridiction dépendante du pape; le parlement, auquel l'édit fut envoyé, résista quelque temps ; cependant, dans un lit de justice, il consentit à l'enregistrement, à condition qu'il n'y aurait que les membres du clergé régulier et séculier qui seraient soumis à ce tribunal, et il crut remporter une grande victoire, que d'en garantir les laïques.

Dans ce même lit de justice furent abolis les semestres du parlement. Cette réforme donna de l'embarras. Comme, en réunissant les deux grandes chambres, une seule devenait trop nombreuse, on partagea ses fonctions en trois divisions, chacune de vingt-six conseillers, sans les présidens : chambre du conseil, chambre du plaidoyer, chambre de la tournelle ; même opération pour les enquêtes. Mais il arriva que les attributions de quelques-unes de ces dernières chambres étaient des affaires si rares et si peu importantes, que souvent elles se trouvaient sans occupation. On n'en paya pas moins les gages, et il fut permis de recevoir les

épices qui avaient été supprimées par plusieurs édits.

Guise, après son triomphe, retourna à l'armée. Il en donna une division de sept à huit mille hommes au vieux La Barthe de Thermes, qui venait d'être fait maréchal, et le chargea d'aller piller la Flandre et d'attirer l'attention de l'ennemi de ce côté, pendant que lui-même assiégerait Thionville, la plus forte place des Pays-Bas. Thermes remplit sa mission douloureusement pour les Flamands de la frontière. Comme il revenait chargé de butin, il fut rencontré par le comte d'Egmont, général espagnol, beaucoup plus fort que lui. Cependant, retranché sur le bord de la mer, près de Gravelines, le général français se défendit vaillamment; la victoire même penchait de son côté, lorsque des vaisseaux anglais, qui croisaient dans ces parages, attirés par le bruit du canon des combattans, dirigent leur artillerie sur les Français, qu'ils foudroient. Cette attaque imprévue les déconcerte : la cavalerie fuit à toute bride; l'infanterie rend les armes et est faite prisonnière avec les généraux. Ce fut le dernier exploit des Espagnols dont put se réjouir Charles-Quint, qui mourut à peu de temps de là dans sa retraite du couvent des hiéronymites de Saint-Just.

Cependant Guise, après la prise de Thionville, s'avança jusqu'à Amiens pour couvrir la Picardie. L'armée de l'ennemi, devenue très-nombreuse, était commandée par le duc de Savoie dont Henri II

occupait les états depuis le commencement de la guerre. Une plaine de cinq ou six lieues seulement séparait les deux camps : elle pouvait servir de champ à une grande bataille ; mais la considération du danger que les deux partis couraient les retint deux mois dans l'inaction. Philippe craignait qu'une seule défaite ne lui coûtât les Pays-Bas, un des plus beaux fleurons de sa couronne ; Henri, qu'une victoire n'ouvrît à l'ennemi la Picardie et la Champagne, ce qui reculerait de beaucoup la paix que l'un et l'autre désiraient moins par inclination que par le besoin né de la détresse des peuples.

Le cardinal de Lorraine avait déjà fait des démarches à ce sujet. On le soupçonne de s'y être porté dans la crainte qu'elle ne se traitât et ne se conclût sans son intervention et celle de son frère ; ce qui aurait donné un grand relief à la faction Montmorenci, leur rivale. Le connétable, relâché sur sa parole, était retourné à jour précis dans sa prison, plus sûr que jamais de la faveur du roi, qui lia avec lui un commerce secret dont l'intimité présente des circonstances singulières. L'historien Garnier les décrit ainsi : « Le roi ne rougissait pas de s'abaisser jusqu'à lui servir d'espion, l'informait journellement de ce qui se faisait et se disait à la cour à son préjudice ; des vexations auxquelles étaient exposés ceux qui lui restaient sincèrement attachés ; des trahisons de plusieurs autres qu'il croyait ses amis et qui s'étaient vendus à la faveur ; des mesures sourdes que prenaient le cardinal et le

duc de Guise pour le supplanter et le détruire dans son esprit, si la chose eût été possible. La duchesse de Valentinois, indignée que les Guises commençassent à la dédaigner pour s'attacher à la reine, appuyait de tout son crédit la faction du connétable, rendue chancelante par son absence, et contribua beaucoup à lui conserver le plus haut rang dans la faveur. Le monarque tantôt servait à cette dame de secrétaire, tantôt lui cédait, puis reprenait la plume comme on peut s'en assurer par quelques lettres de cette correspondance secrète, conservées à la Bibliothéque du Roi, qui sont de deux écritures, et qui finissent ordinairement par cette formule : *Vos anciens et meilleurs amis, Diane et Henri.* Le roi le priait, le conjurait, lui ordonnait de se racheter à quelque prix que ce fût, et de ne compter pour rien les sacrifices qu'il faudrait faire. »

Le connétable était traité avec beaucoup de considération par les généraux et ministres du roi d'Espagne, qui le visitaient souvent. Ces égards firent craindre au cardinal qu'il ne se prît, à son insu, des mesures pour la paix entre eux et le prisonnier; c'est pourquoi il s'était hâté, après la prise de Calais, d'ouvrir lui-même une négociation sans ordre et sans pouvoirs. La duchesse de Lorraine, dépouillée du gouvernement des états de son fils et de sa tutelle pendant qu'il était élevé à la cour de France, désirait passionnément embrasser ce fils chéri. Le prélat s'engagea à lui procurer ce

plaisir, si elle pouvait s'avancer sur la frontière, où il le mènerait lui-même. Elle vint accompagnée, comme le cardinal de Lorraine l'avait désiré, du cardinal de Granvelle, principal ministre de Philippe II. On écouta les propositions du prélat français avec une extrême froideur. On lui en fit d'autres, les plus exorbitantes; il en résultait que le roi d'Espagne voulait qu'on lui rendît tout, et ne rien rendre lui-même. On n'avait donc rien conclu; mais le cardinal de Lorraine, en réfléchissant sur la dureté des conditions de Granvelle et de ses adjoints et sur leur fermeté, se persuada que quelque envie qu'eût le roi de retirer le connétable des mains des Espagnols, il ne consentirait jamais à le racheter à un si haut prix; que, par conséquent, la guerre durant, son frère continuerait à en être l'arbitre et le héros, et établirait ainsi la puissance de sa famille sur des fondemens que la faction rivale ne pourrait ébranler. Ainsi, quoiqu'il n'eût pas réussi à un accommodement, il s'était retiré content.

Mais la douairière de Lorraine, qui avait conçu quelque espérance de cette conférence sur la frontière, ne s'en vit pas déchue sans ressentir de la peine. Elle écrivit au cardinal, et le pria d'obtenir que des commissaires français pussent se réunir avec des Espagnols dans l'abbaye de Cercamp, près d'Amiens, pour y conférer sur la paix. A l'invitation de la princesse se joignit auprès de Philippe II le duc de Savoie, qui voyait à regret, de-

puis le commencement de la guerre, ses états entre les mains de Henri II, à cause de l'intérêt qu'il avait toujours montré à la maison d'Autriche. Les deux rois consentirent à des conférences; celui d'Espagne nomma quatre de ses principaux ministres, et celui de France le même nombre : à leur tête étaient le connétable et le maréchal de Saint-André, fait aussi prisonnier à la bataille de Saint-Quentin. Fils du gouverneur du roi, il avait été élevé avec lui, et Henri II avait en lui une grande confiance. « Montmorenci, prisonnier sur sa parole, profita de ce moment de liberté pour aller trouver le roi à son camp d'Amiens, sous prétexte de se procurer une instruction particulière. Le monarque, impatient de revoir son ami, alla bien loin à sa rencontre, le serra tendrement dans ses bras; et, ne pouvant consentir de le perdre un moment de vue pendant le peu de temps qu'il lui était permis d'en jouir, il partagea avec lui sa chambre et son lit.

On s'accorda dès les premiers jours à faire une trêve, à renvoyer de part et d'autre les mercenaires qui composaient la plus grande partie des armées, en les payant, ce qui ne fut pas aisé du côté de la France. Il fallut négocier avec eux, promettre de les payer à la frontière, et leur donner des otages. Le duc de Nevers, toujours généreux, s'offrit à leur en servir. Ce préliminaire donna des espérances qui ne se réalisèrent pas promptement. Les commissaires espagnols reçurent la nouvelle de quelques avantages remportés en Piémont, où Brissac,

presque abandonné par la France, se défendait toujours, mais éprouvait des pertes. L'annonce de ces succès rendit les ministres de Philippe aussi exigeans et aussi fermes que le cardinal de Lorraine les avait trouvés dans l'entrevue sur la frontière. Pendant les débats arriva une autre nouvelle aussi importante, savoir, la mort de l'épouse de Philippe II, Marie, reine d'Angleterre, dont les ambassadeurs assistaient aux conférences. En conséquence de cet incident, elles furent déclarées non rompues, mais suspendues, pour être reprises sous trois mois, à Cercamp ou ailleurs, la trève subsistant toujours.

Comme les commissaires français avaient déjà, lors de cette suspension, commencé à mollir, les Guises publièrent que tout était perdu si le roi continuait à tenir au nombre de ses plénipotentiaires deux prisonniers, qui ne jugeraient aucun sacrifice au-dessus du prix qu'ils mettraient à leur liberté. Le connétable, choqué de voir ainsi calomnier ses intentions, en quittant Cercamp, alla trouver le roi à Beauvais, le supplia d'accepter la démission de sa charge de grand-maître de sa maison, et déclara, en retournant en Flandre, qu'il était déterminé à ne se plus mêler d'affaires, et à finir ses jours en prison, si le roi d'Espagne ne le mettait à une rançon telle qu'il pût la payer; mais les plénipotentiaires espagnols, considérant qu'en tenant Montmorenci éloigné des affaires ils tomberaient dans les mains des Guises, intéressés à continuer

la guerre, engagèrent Philippe II à recevoir une rançon; il la fixa à deux cent mille écus. On est fâché de ce que le connétable se prêta à la clause, que la somme serait réduite à moitié, si la paix se faisait par son entremise.

1559. — A la reine Marie succéda sur le trône d'Angleterre sa sœur Élisabeth. L'espèce d'affront que lui fit Henri II de permettre que Marie Stuart, épouse du dauphin, prît avec le titre de reine d'Écosse celui de reine d'Angleterre, n'empêcha pas cette habile politique de consentir à une paix que l'ordre à établir dans son royaume lui rendait nécessaire. La grande difficulté était l'article de Calais. Il répugnait aux Anglais d'abandonner pour toujours une ville si importante. Les Français étaient décidés à ne la point céder. On prit un milieu, qui sauvait aux Anglais la honte de l'abandonner, et qui en assurait la possession aux Français. Henri II s'obligea à restituer Calais, Guines et le comté d'Oye dans huit ans, et à procurer, en attendant, une caution de marchands étrangers qui s'obligeraient à payer cinq cent mille écus d'or, si la cession n'était pas faite au temps convenu, sans que cette amende dispensât le roi ou ses successeurs d'évacuer ces places. L'Angleterre, de son côté, s'engageait pendant le même temps à ne rien entreprendre contre la France ou contre l'Écosse, et cette clause fournit dans la suite aux Français le prétexte de conserver Calais.

Les conférences pour la paix générale se reprirent

à Cateau-Cambrésis. Elle y fut signée dans le mois de mars. Elle a été appelée *la paix malheureuse*, et elle mérite ce nom, si on la juge plutôt du côté de la gloire que de l'utilité. Henri II abandonna les villes qui lui restaient dans le duché de Milan, dans la Toscane, le Ravennat, le Mantouan, le Montferrat, le Piémont, à l'exception de Turin, Quiers, Pignerol, Chiva, Ville-Neuve, jusqu'à l'éclaircissement de ses droits, toute la Savoie, la Bresse, le Bugey, la protection de Sienne, les droits sur Gènes, l'île de Corse, le royaume de Naples et ses dépendances, le comté d'Ast, la principauté d'Orange; en un mot, deux cents places fortifiées ou non; mais on doit observer qu'elles étaient la plupart dans des pays éloignés, et qu'on ne pouvait s'obstiner à les retenir sans se résoudre à une guerre extrêmement dangereuse dans l'état de faiblesse où la France se trouvait, guerre cruelle, acharnée, dont on ne pouvait prévoir la fin. Henri II, pour les places dont Philippe s'était emparé en Picardie, rendait le Luxembourg et le Charolais. Les villes de Metz, Toul et Verdun restaient unies à la France. Le territoire de la ville de Thérouenne, que Charles-Quint avait renversée de fond en comble, revint à la France. Par représailles il fut accordé à Henri de démanteler celle d'Yvoi avant de la remettre à l'empereur. Cette réciprocité, à laquelle tint Henri, ne fut point tout-à-fait un acte de vaine gloire de sa part; elle était politique et ne fit point de malheureux. On

stipula aussi des mariages : Élisabeth, fille aînée du roi, princesse aimable, destinée d'abord à don Carlos, fils de Philippe, fut accordée au roi d'Espagne même; Claude, sa seconde fille, à Charles, duc de Lorraine; et Marguerite, sa sœur, à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin. Enfin le pape, l'empereur, toutes les villes et tous les états de l'empire, les rois de Pologne, de Suède et de Danemarck, l'Écosse, l'Angleterre, la république de Venise, les Suisses et leurs alliés, les ducs de Savoie, de Lorraine, de Florence, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbin, les seigneuries de Gènes et de Lucques étaient invités nommément à accéder au traité, sans exclure personne de ceux qui voudraient s'y faire comprendre.

Le duc de Guise s'opposa dans le conseil à la ratification du traité avec une vivacité et une hardeur qui déplurent au roi. Il avait déjà mécontenté le monarque en exigeant que la survivance de la charge de grand-maître de sa maison, dont le connétable s'était démis, ne fût pas accordée au duc de Montmorenci, son fils. Le roi l'avait en effet promise au dernier; mais il le nia au duc de Guise en rougissant, et ne la donna ni à l'un ni à l'autre. Dans les remontrances de Guise, qui ne manquaient pas de raisons plausibles, on voit percer le dépit d'un général auquel la paix allait enlever l'occasion des exploits militaires, le fondement le plus assuré de son crédit et de sa puissance. Son opinion était au reste celle de tous les guerriers, qui de

père en fils, depuis Charles VIII, brillaient dans cette carrière. Entre autres, on vit arriver en hâte à la cour, Brissac, demandant que le Piémont où il guerroyait ne fût pas compris dans le traité, et s'offrant de le défendre seul contre toutes les forces de l'Espagne. Au fond, l'opinion publique était contre le traité; et le connétable de Montmorenci, qui en avait été le principal agent, ne recueillit d'éloges que de la part des personnes véritablement sensibles à la misère des peuples, dont les maux avaient été sans cesse aggravés pendant soixante-seize ans de cette malheureuse guerre d'Italie, qu'on croyait interminable. Henri II eut une sincère obligation à son *compère* de l'avoir délivré de ce fardeau, et soit en récompense de ce service, soit par habitude de confiance, sa faveur en redoubla, s'il était possible.

Le roi avait encore à se délivrer d'un poids tous les jours croissant. Les calvinistes, malgré les édits sanglans qui les comprimaient, ne cessaient pas de lever audacieusement la tête. Ils avaient fait essai de leurs forces à l'occasion du mariage du dauphin, qui attira à la cour le roi et la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé, et beaucoup d'autres seigneurs qui n'y venaient pas ordinairement, tous imbus des principes de la nouvelle religion dont ils s'étaient pénétrés dans l'oisiveté de leurs châteaux. Après les fêtes du mariage, les princes, les princesses et les nobles de leur opinion restèrent à Paris, y fréquentèrent les assemblées se-

crètes de l'église réformée, caressèrent extraordinairement les ministres, et les exhortèrent à redoubler de zèle et d'activité pour propager leur religion. Sous l'égide de cette protection ceux-ci indiquèrent deux ou trois assemblées consécutives au Pré-aux-Clercs, promenade fréquentée des Parisiens. Ils y chantaient à gorge déployée les psaumes de Marot mis en musique. En entrant dans la ville, cette troupe traversait les rues, continuant son chant avec affectation, précédée et suivie de gentilshommes armés, qui par leur fière contenance semblaient défier les catholiques et la police.

Le roi ordonna des informations sur ces attroupemens. Ils allèrent plus à la décharge qu'à l'inculpation des accusés, représentés comme des gens séduits plutôt que coupables. Les commissaires du parlement, chargés de ces recherches, dirent que les aveux des personnes interrogées étaient pleins de réticences, causées par la crainte d'encourir la vengeance des personnes distinguées qui se trouvaient compromises. Le président Séguier, dans son rapport plein de cette éloquence qui est devenue héréditaire dans sa famille, attribua, comme à son ordinaire, la cause de la multiplication des réformés à la comparaison que le peuple faisait entre la régularité de leurs mœurs et les désordres du clergé. Il s'éleva surtout contre la non-résidence des évêques, dont quarante étaient à Paris, et fit sortir tous les abus du concordat, de cette hydre que le parlement ne cessait de combattre depuis

cent ans. L'orateur parla aussi des nouvelles charges que le roi venait de créer, des nouveaux emprunts pour la dépense des fêtes, emprunts à la vérité représentés comme volontaires dans les préambules des édits, mais qui s'exigeaient. Ces remontrances ne disposèrent pas favorablement le monarque. Il sut qu'il n'y avait pas dans la compagnie une conduite uniforme sur l'exécution des lois portées contre les hérétiques; qu'une chambre l'adoucissait pendant qu'une autre prononçait avec rigueur; et qu'entre les conseillers enfin et les présidens il y en avait qui, non contens d'adhérer secrètement à la nouvelle religion, la professaient hautement.

On tenait encore alors les *mercuriales*, espèce de tribunal domestique, composé des présidens des chambres et des hommes de la compagnie les plus estimés, autorisés par le choix de leurs confrères à exercer sur eux une espèce de censure. Charles VIII les avait établies pour être tenues tous les mercredis. Louis XII les fixa à quinze jours. Sous François Ier., et depuis lui, elles avaient lieu tous les trois mois. Le monarque, averti qu'il devait s'en tenir une le premier juin, s'y rend accompagné des cardinaux, des princes du sang, du connétable, du duc de Guise, de plusieurs autres seigneurs, et d'une forte escorte. Il prend sa place d'un air tranquille, sans marquer aucune intention sinistre. Il dit qu'il est instruit qu'il y a dans la compagnie différentes opinions sur la manière de traiter l'af-

faire de la religion; qu'il est venu pour s'instruire lui-même à fond de la matière, et que chacun ait à parler et dire librement son sentiment.

Les uns opinent à accorder six mois aux errans pour se faire instruire et revenir à résipiscence, faute de quoi ils seront bannis. D'autres disent que mal à propos ils sont appelés *hérétiques*, puisqu'ils n'ont été ni jugés ni condamnés, et qu'il faut convoquer à ce sujet un concile général. Louis du Faur et Anne du Bourg appuient ces avis avec une chaleur indécente contre l'église catholique, ses rites et ses ministres. Les présidens Séguier et de Harlai prétendent prouver que les arrêts de la cour qui sauvaient quelquefois les accusés ne sont point contradictoires aux édits, qu'ils ne font que les interpréter; le président Christophe de Thou veut qu'on punisse ceux qui censurent les arrêts de la cour, où ils *n'avaient rien à voir;* le président Baillet, au contraire, dit qu'il convient de revoir et de réformer, s'il y a lieu, les arrêts controversés; et Minart, qu'il faut exécuter à la rigueur les lois contre les hérétiques : en appuyant cette opinion, il cita, comme un exemple à imiter, celui de Philippe-Auguste, qui en un seul jour avait fait brûler en sa présence six cents hérétiques, et il loua beaucoup les exécutions barbares renouvelées contre eux en différens temps.

Le roi écouta tranquillement tous ces discours. Se retirant ensuite avec ses principaux conseillers dans une chambre, la séance tenant toujours, il se

fait apporter par le greffier la liste des membres de la compagnie, examine les avis qui étaient déjà inscrits, rentre dans la salle, et dit qu'il n'est que trop vrai, ce qu'il avait refusé de croire jusqu'alors, qu'il y a dans son parlement un grand nombre d'hérétiques; qu'il serait en droit de punir le corps entier pour les avoir gardés dans son sein; mais qu'il ne confondra pas l'innocent avec le coupable. Le connétable monte au trône pour recevoir les ordres du roi, descend et va saisir sur leurs siéges du Faur et du Bourg, et les remet à Montgommeri, capitaine des gardes. Chavigni, autre capitaine, reçoit ordre d'aller arrêter six conseillers dans leurs maisons. Antoine Fumée, Eustache de la Porte et Paul de Foix furent seuls trouvés : les autres se sauvèrent. Le lendemain le parlement fit le procès à Jacques Spifame, évêque de Nevers, qui s'était marié et retiré à Genève. Il fut dégradé, et le procès commença contre les prisonniers.

Pendant qu'on y travaillait, les ministres et députés des églises de l'Ile-de-France, de la Normandie, de l'Orléanais, de l'Aunis et du Poitou, tinrent dans le faubourg Saint-Germain leur premier synode national. Après avoir rédigé en quarante articles les constitutions propres à maintenir l'union et la discipline entre leurs sociétés éparses et indépendantes les unes des autres, ils s'occupèrent du sort des prisonniers, et recoururent à l'intercession de l'électeur palatin et du duc de Wirtemberg, qui les avait servis deux ans auparavant,

en faveur de quelques-uns des leurs arrêtés à la suite d'une rixe entre eux et les catholiques dans la rue Saint-Jacques; mais le roi, qui depuis la paix n'était plus tenu aux mêmes égards pour les religionnaires d'Allemagne, rejeta leurs prières. Il fut même très-courroucé de ce que ses sujets osaient tenir, sans ses ordres, des assemblées réglémentaires dans sa capitale, et recourir à la protection des princes étrangers pour le forcer, s'il était possible, de faire grâce à ses sujets réfractaires. Il ordonna que le procès fût suivi rigoureusement; et jura dans sa colère qu'il les verrait de ses propres yeux expirer dans les flammes.

Pendant ces opérations qui consternaient les uns et faisaient triompher les autres, Paris, où tout se confond, la tristesse et la joie, la misère et les richesses, était dans l'agitation pour le mariage de madame Élisabeth, fille du roi, avec le roi d'Espagne. Il y avait des bals, des festins, et surtout des joutes, auxquelles se plaisait singulièrement Henri, qui y était très-adroit, et un des plus beaux hommes de son royaume sous les armes. Il courut deux jours contre tous les tenans, et fut toujours victorieux. Le troisième, qui était le 28 juin, le dernier du tournoi, sortant de la lice, où il avait déjà rompu cinq ou six lances, il aperçoit Montgommeri, capitaine de ses gardes, qui y tenait encore la lance haute; il court contre lui, baissant seulement sa visière, sans se donner le temps de l'attacher; Montgommeri brise sa lance dans le

plastron du roi. Le choc lève la visière; l'ébranlement ne permet pas au capitaine de retenir son bras, et du tronçon qui lui restait à la main, il frappe le roi si violemment à l'œil droit, qu'un éclat y pénètre jusque derrière la tête. Le monarque chancelle, tombe; la blessure était mortelle. Il vécut cependant quinze jours, mais dans une léthargie perpétuelle. Peu de jours avant sa mort, le mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie fut célébré sans cérémonie.

Henri II mourut à quarante ans, après douze ans de règne. Il laissa de Marie de Médicis trois filles et quatre fils, dont trois ont régné; trois autres enfans, de trois différentes maîtresses, et aucun de Diane de Poitiers, qui l'a captivé toute sa vie. Mézerai dit de ce monarque, « qu'il était bon maître pour ses domestiques, libéral, facile à pardonner, franc, très-attaché à la religion; mais il ajoute qu'il était faible d'esprit, plus propre à être conduit qu'à gouverner, et qu'il surchargea le royaume d'impôts de toute espèce, et l'endetta de plus de quarante millions, dont ses ministres et ses favoris s'enrichirent prodigieusement. »

Il dit aussi que la cour était libertine à son exemple; que sous lui les juremens, les blasphèmes et les mots grossiers entrèrent dans le langage ordinaire; et que les doutes sur la religion dégradèrent autant les mœurs que la croyance. Mézerai compte entre les causes de la corruption, la poésie, « qui commença, dit-il, à paraître avec plus de

grâces et de beauté qu'elle n'avait fait auparavant, et à prodiguer ses fleurs à couronner l'impudicité de l'amour déréglé ; car les muses, qui doivent être vierges, changèrent leurs chastes attraits en des mignardises affectées : elles ne faisaient presque autre métier que de chatouiller et exciter les honteuses passions. » Mais ce mauvais emploi de la poésie, l'obscénité des contes, l'immodeste naïveté des tableaux, nous avaient déjà été apportés d'Italie pendant les règnes précédens.

Celui de Henri II est un des plus malheureux de la monarchie. Ce prince n'a été sans guerre que les trois derniers mois de sa vie. Quoiqu'il l'aimât d'abord, il en était à la fin harassé, et ce n'est pas non plus sans fatigue qu'on peut en soutenir le récit. Jamais jusqu'à lui les impôts n'ont été si multipliés, si onéreux, si variés. Il se fit illusion s'il crut rendre service à son peuple en couvrant la France de tribunaux. Il ne fit que multiplier les suppôts affamés de la justice que le bon roi Louis XII appelait *porte-sacs*, et qu'il ne voyait jamais sans frémir. Henri II empruntait avec honte, recevait avec avidité, et dépensait avec une scandaleuse profusion. Par son imprévoyance et son obstination à accumuler l'élite de ses troupes en Italie, deux fois il risqua la ruine de son royaume, qui aurait été envahi sans la résistance miraculeuse de Metz, et l'aveuglement non moins étonnant de Philippe II après la victoire de Saint-Quentin. Henri avait un sens droit, qui lui suggérait ordinairement le meil-

leur avis dans son conseil; mais il dédaignait de se donner la peine de le faire prévaloir. De cette indifférence pour le bien ou le mal qui pouvait arriver, ainsi que de sa facilité à se laisser séduire, vint entre autres la guerre sollicitée par les princes Caraffes, qui mit la France à deux doigts de sa perte.

Le regard pénétrant de Guise embarrassait Henri; quand le duc pressait, le monarque ne lui répondait qu'en balbutiant; Montmorenci n'était pas simplement un ami estimé, mais un Mentor qui le dominait : timidité et asservissement qui contrastent trop avec l'élévation et la fermeté d'âme qu'on désire dans les hommes destinés à commander. S'il crut assoupir les factions, ou du moins leur imposer silence, en distribuant également aux chefs les grâces et les faveurs, il se trompa, et ne fit que fournir aux rivaux les motifs de se provoquer et les moyens de se combattre, comme son successeur ne l'a que trop éprouvé.

FRANÇOIS II,

AGÉ DE QUINZE ANS ET DEMI.

François II n'avait pas seize ans quand il monta sur le trône, le 10 juillet 1559. Il était déjà uni par les liens du mariage à Marie Stuart, reine d'Écosse. Ces jeunes époux, chargés de deux sceptres, et trop faibles pour les porter, les laissèrent tomber

entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance.

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du roi et sa mort, Anne de Montmorenci, connétable de France, son ministre et son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le gouvernement. Il écrivit aux princes du sang, les exhortant à venir prendre leur place dans le conseil du roi : ses instances s'adressaient surtout à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères du roi. Il lui mandait de se hâter; que le moindre délai allait donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourrait plus leur ravir. Enfin il envoyait courrier sur courrier, excitait les uns, sollicitait les autres, et ne négligeait rien pour former un parti capable de tenir tête à celui des princes lorrains.

Ceux-ci, connus sous le nom de *Guises*, prenaient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la jeune reine, par elle ils captivaient le roi et imprimaient dans son esprit toutes les manières de penser nécessaires à la réussite de leurs projets [2].

Montmorenci, disaient-ils, est un vieillard austère, d'un gouvernement dur, d'un caractère impérieux, qui ne sera pas plus tôt en autorité qu'il bannira les plaisirs de la cour, n'y voudra voir ré-

[1] De Thou, liv. XXIII. — Davila, liv. I.

[2] *Mémoires de Tavan.*, pag. 132.

gner que ses volontés, et maîtrisera le roi lui-même. Quant aux princes du sang, ils les représentaient au jeune monarque comme des ambitieux, esprits remuans et dangereux, surtout les Bourbons, l'un desquels (le fameux connétable) avait autrefois fait la guerre à la France : aussi, ajoutaient les Guises, François Ier. et Henri II ont toujours eu grand soin de les tenir loin de la cour sans autorité; et c'est peut-être pour se venger de cette disgrâce qu'ils désirent aujourd'hui d'être appelés au gouvernement de l'état. Par ces discours, auxquels les grâces touchantes de la jeune reine prêtaient une nouvelle force, les Lorrains captivaient le jeune monarque et éloignaient leurs rivaux.

Il n'y avait plus que Catherine de Médicis, mère du roi, capable de balancer leur crédit; mais ils trouvèrent moyen de la gagner en abandonnant à sa colère les personnes qui lui déplaisaient, entre autres Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. Tant que celle-ci disposa des grâces, les Guises s'attachèrent à elle : un d'entre eux, Claude, duc d'Aumale, comme on l'a dit, épousa une des filles de la favorite, et toute la famille se ressentit de ses bienfaits; mais sitôt qu'elle cessa de leur être utile, ces ambitieux la sacrifièrent, et avec elle ceux que proscrivit Catherine · eussent-ils été jusqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la cour, et ne rachetèrent une partie de leurs biens qu'en sacrifiant l'autre. Au contraire, les personnes favorisées de la reine-mère revinrent en

triomphe, fêtées et caressées par les Guises. A la complaisance ils joignirent l'artifice; il n'y eut sorte de mauvais rapports qu'ils ne fissent, de discours malins qu'ils ne rappelassent, d'anciens mécontentemens qu'ils ne réveillassent pour indisposer Catherine contre le connétable et ses partisans.

Un plein succès couronna des mesures si bien concertées. Quand les députés du parlement vinrent saluer le roi après la mort de son père, il leur dit qu'il avait choisi le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, ses oncles, pour gouverner ses états, et que désormais on s'adressât à eux. Aussitôt le duc s'empara du commandement des troupes, et le cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit, personne ne murmura. Condé et Montpensier, princes du sang, furent envoyés à Philippe II, l'un pour lui faire ratifier la paix, et l'autre pour lui porter le collier de Saint-Michel; et, quoiqu'ils sentissent que cette commission n'était qu'un piége pour les éloigner de la cour, ils partirent sans délai.

Le seul connétable crut pouvoir renouveler des tentatives qu'il avait déjà faites auprès de la reine-mère, afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux Guises : elle le reçut fort mal, et lui rappela avec indignation les marques de préférence que sous Henri II il avait données à la maîtresse sur l'épouse. Le roi lui conseilla froidement d'aller prendre le repos dans ses terres. Ou-

tré d'une disgrâce si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec une fermeté modeste, parla de ses services passés, offrit de nouveau à son prince ses biens, sa vie et celle de ses enfans, et se retira dans son château de Chantilly.

Mais les embarras que Montmorenci avait préparés aux Guises ne tardèrent pas à se former. Le roi de Navarre, quoiqu'à petits pas, venait à la cour : autour de lui se rassemblaient dans la route les princes du sang et les chefs des grandes maisons, aussi mécontens les uns que les autres de la puissance souveraine des Lorrains. Ils se réunirent tous à Vendôme, où il se tint une assemblée, dont le connétable fut l'âme, par Dardois, son secrétaire. On y traita avec une confiance et une sincérité rares entre courtisans : ceux qui avaient été autrefois brouillés se réconcilièrent; les mêmes passions à satisfaire rapprochèrent les esprits, et on délibéra, comme entre amis, sur l'état présent des affaires.

Il se présentait deux questions : Fallait-il ôter l'administration aux Guises ? Quels moyens devait-on prendre pour y réussir ? La première fut décidée tout d'une voix. Envahir l'autorité au préjudice des princes, des anciens ministres, des grands officiers de la couronne, c'était, s'écria-t-on, une honte pour la nation qui le souffrirait, et un crime de lèse-majesté au premier chef dans les étrangers qui l'entreprenaient. Il fut donc conclu qu'il n'y avait point à hésiter, et que les Guises

devaient sans délai être éloignés des affaires.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offrait deux : la violence et la négociation. « La force ouverte, disaient les plus vifs, une rupture éclatante, des armes, des soldats, voilà les seules ressources qui nous restent dans une affaire aussi désespérée. Les Guises, s'ils n'y sont forcés, nous ouvriront-ils d'eux-mêmes un accès auprès du roi pour le détromper ? d'eux-mêmes se détermineront-ils à partager avec nous une puissance qu'ils possèdent seuls ? Commencer par les plaintes, c'est sonner la trompette avant l'assaut. Pressons, frappons, déconcertons l'ennemi, et assurons par notre promptitude une entreprise que le moindre retardement peut nous rendre funeste. »

« Non, répliquaient les plus modérés, ne précipitons rien ; vous ignorez ce que c'est en France que d'avoir à combattre contre le nom d'un roi légitime. En vain publierons-nous que nous armons pour le délivrer de la captivité où le retiennent ses oncles : qui nous croira pendant que lui-même dira le contraire ? Il est majeur et maître de choisir ses ministres, nous allons être appelés traîtres, rebelles; et quelles tristes suites ne peuvent pas avoir ces odieuses qualifications ! l'exil, la proscription, la ruine de nos familles. Ne nous pressons donc pas : marchons prudemment; tâchons de mettre la reine-mère de notre côté, et tentons toute espèce de négociation avant que d'en venir aux moyens extrêmes. »

Ce dernier avis prévalut, et le roi de Navarre partit pour la cour, chargé de parler au roi, de lui ouvrir les yeux sur l'abus que ses oncles faisaient de sa confiance, de gagner la reine, de solliciter pour lui et les siens quelque part dans les affaires, des gouvernemens, des pensions et d'autres grâces.

Les Guises n'ignorèrent pas ce qui se passait à Vendôme [1]; on prétend même qu'ils avaient auprès du roi de Navarre des espions pour éclairer ses démarches, et des pensionnaires pour lui en conseiller de mauvaises. Ainsi instruits, ils préparèrent au négociateur une réception selon la connaissance qu'ils avaient de son caractère.

Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre et décréditée sous les derniers règnes par la révolte du fameux connétable, ne pouvait, quoique homme de cœur et de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune [2]. Trop heureux d'avoir épousé Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisait un sort tranquille, il jouissait des douceurs de la vie, et n'appréhendait rien tant que de voir troubler son repos. Une seule chose était capable de le faire renoncer à son indolence, c'était l'envie de recouvrer la partie de son royaume que l'Espagne

[1] La Planche, pag. 41.

[2] *Mémoires de Condé*, tom. I. — Le Labour., liv. I, pag. 880. — De Serres, liv. I., pag. 680.

lui retenait injustement. Il aimait à se flatter que la France lui procurerait quelque jour cette restitution ; désir qui le rendait absolument dépendant de la cour [1]. *Il craignait le cabinet*, et recherchait comme une grâce la faveur des ministres : il redoutait jusqu'à leur indifférence, étudiait leurs intrigues, non pour les diriger, mais pour n'en être pas la victime ; enfin il flottait sans cesse entre la crainte et l'espérance. De là ces incertitudes et ces variations qui le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres et le jouet de leur politique.

Le plan que les Guises suivirent avec lui fut de l'éblouir par l'éclat de la faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts [2]. En arrivant à Saint-Germain, quoique annoncé, il ne trouva pas le roi, dont en pareille occasion la partie de chasse était dirigée du côté où arrivait le prince auquel on voulait faire honneur : on l'avait mené exprès à la chasse du côté opposé. Ses équipages ne trouvèrent point de place, et lui-même ne trouva point de logement. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un roi, premier prince du sang, était occupé par le duc de Guise, qui ne voulut pas le céder, et qui accompagna son refus de bravades et de paroles insultantes. Il ne se présentait à Bourbon que des visages froids ou dé-

[1] Le Labour.
[2] De Serres, liv. I, pag. 680.

daigneux. Voulait-il parler au roi, on ne le lui montrait qu'entre ses deux oncles, et, quelque proposition qu'il fît, le jeune monarque le renvoyait toujours à eux, disant qu'il était content de leurs services.

Mal reçu du roi, Antoine se tourna du côté de la reine-mère : l'artificieuse Catherine entrait dans ses peines, plaignait son sort : cependant, disait-elle, ne vous pressez pas; le roi est prévenu, il peut s'aigrir : à son âge les premières impressions sont terribles; et, si elles vous étaient défavorables, que n'auriez-vous pas à craindre pour votre fortune? Patientez donc, et comptez sur mes services. Ainsi elle le renvoyait plus timide et plus irrésolu.

De la cour le roi de Navarre alla à Paris; on l'avait flatté que sa présence pourrait émouvoir le peuple, et il trouva tout dans la plus grande tranquillité. C'en était trop pour ne lui pas faire perdre courage; cependant, comme il paraissait encore hésiter à quitter la partie, les Guises firent jouer contre lui les dernières machines.

La reine-mère, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avait dans les premiers jours de son veuvage mendié les secours du roi d'Espagne, qui allait devenir son gendre. Ce roi, ancien ennemi de la couronne, et ennemi à peine réconcilié, flatté d'être recherché, répondit par une lettre pleine de bravades, qu'il prenait le royaume sous sa protection, et qu'il écraserait du poids de sa puissance ceux qui seraient assez téméraires pour désobéir au

roi et troubler le ministère. On fit voir cette lettre au roi de Navarre; c'était lui montrer une armée prête à fondre sur ses états, et à engloutir le reste de son royaume : il ne tint pas contre ces appréhensions, et le premier prétexte qui se présenta de quitter la cour sans déshonneur il le saisit.

On eut soin de le lui fournir, en lui proposant de conduire la princesse Élisabeth en Espagne. On flatta Antoine que ce serait une occasion de négocier la restitution de son royaume, et on lui promit de l'appuyer. Le roi d'Espagne, qui était prévenu, écouta avec quelque apparence de bonne volonté les paroles que Bourbon lui porta directement par lettres : insensiblement Philippe se rendit plus difficile; enfin le roi de Navarre, fatigué des longueurs, remit la négociation à des ambassadeurs, et se retira dans sa principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les Guises, attaqués mollement, et si facilement vainqueurs, ne furent que plus hardis à tout oser par la suite : dès lors on vit régner dans le gouvernement un air de hauteur et d'empire qui convenait peu aux ministres d'un roi de seize ans.

Mais c'était le ton du cardinal de Lorraine *qui avait cela*, dit Brantôme, *qu'en sa prospérité il était fort insolent et aveuglé, ne regardant guère les personnes, et n'en faisant cas* [1]. Le duc de

[1] Brantôme, tome VIII, p. 149.

Guise passait pour être plus modéré : mais d'ailleurs les deux frères possédaient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvaient les rendre recommandables.

Charles, cardinal de Lorraine, était savant, ami des gens de lettres, éloquent, zélé pour l'honneur de l'église, d'un maintien grave et imposant, mais de mœurs que la critique n'a pas épargnées. François de Lorraine, duc de Guise, avait une taille majestueuse : il était fier sans dédain, populaire sans bassesse ; sa bonne mine et son adresse le distinguaient entre tous les courtisans : il fut général à un âge où l'on est à peine soldat. La belle défense de Metz sous Henri II, contre toutes les forces de Charles-Quint, et la prise de Calais le rendirent cher à la France, qui crut lui devoir son salut. A ces vertus d'un héros, François joignait les qualités d'un honnête homme, l'affabilité, la franchise, la générosité, et un attachement sincère pour ses amis : mais aussi malheur à quiconque se déclarait son ennemi ! il le poursuivait sans relâche ; différant néanmoins en cela du cardinal son frère, qui portait la vengeance jusqu'aux dernières extrémités, au lieu que le duc paraissait n'ambitionner la victoire qu'afin de se procurer le plaisir de pardonner. Tous deux enfin n'épargnaient ni peines pour se faire des créatures, ni profusions pour les conserver.

Par une suite de leur caractère autant que par politique, dans les commencemens de leur admi-

nistration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvaient leur être utiles. Le cordon de Saint-Michel devint par leur entremise si commun, qu'on l'appela le *collier à toute bête*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coûtait : mais ils ne tirèrent pas toujours de ces grâces les avantages qu'ils en espéraient : en gagnant les uns, ils mécontentaient les autres. Comme ils ne s'oubliaient pas dans la distribution des grâces, on leur portait envie. Le duc de Guise révolta tout le monde contre son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de grand-maître de la maison du roi, qu'il enleva au connétable : on l'accusa aussi d'une partialité odieuse, pour avoir gratifié Brissac, son confident et son ami, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de Coligni, qui ne comptait s'en défaire qu'en faveur du prince de Condé; mais ce qui acheva d'aigrir les esprits fut une inhumanité criante du cardinal.

La cour passait l'arrière-saison à Fontainebleau; elle y était fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau règne, et nombreuse surtout en personnes qui demandaient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions, des récompenses ou des dédommagemens; car la pénurie du trésor avait forcé à des réformes sévères dans toutes les parties de la dépense. Fatigué de ces importuns, le cardinal fit planter auprès du château une potence, et publier, à son de trompe,

une ordonnance à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit chez les Français, accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le seul regard du prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, et chacun alla porter son mécontentement dans sa province.

On a vu que, malgré les supplices employés par les deux derniers rois, le calvinisme s'était prodigieusement étendu dans le royaume, et que Henri II, peu de temps avant sa mort, avait fait arrêter cinq conseillers au parlement, plus que suspects des nouvelles opinions [1]; de ce nombre était Anne du Bourg, diacre, d'une bonne maison d'Auvergne, conseiller clerc au parlement, et neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France sous François Iᵉʳ., après Duprat [2].

Le procès de ces prisonniers, déjà commencé, fut repris avec activité sous le nouveau ministère : il semblait qu'on en voulût surtout à du Bourg, regardé comme le chef. Il employa pour sauver sa vie tous les priviléges que lui fournissait son double état de conseiller et de clerc; mais, comme il persistait dans ses sentimens, ces ressources lui

[1] *Journal* de Brulart.

[2] *Mém. de Condé*, tom. Iᵉʳ.

furent inutiles; l'officialité le condamna en novembre 1559.

Du Bourg, abandonné au parlement, récusa le président Minard, qu'il regardait comme l'organe des Guises et sa partie. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, parce que la récusation fut déclarée non valable; mais, revenant du palais le 12 décembre, il fut assassiné dans la rue d'un coup de pistolet. Dix jours après, du Bourg, condamné à être pendu et brûlé, subit son supplice avec la plus grande fermeté. La faveur de ses confrères et l'habileté de François Marillac, son avocat, l'auraient sauvé s'il eût exactement gardé le silence que ce dernier lui avait fait promettre. Mais s'étant fait scrupule des atténuations apportées par Marillac à ses opinions religieuses, et du repentir qu'il lui avait supposé, il désavoua son avocat, et fit signifier ce désaveu à ses juges, qui dès lors ne purent éluder la loi.

Le plus coupable ayant été puni, les autres conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quelques amendes, et relâchés ensuite. On sentit dès lors d'où partait le coup qui avait donné la mort au président Minard, et les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençait à employer la violence pour se soutenir.

De ce moment, on s'accoutuma dans les libelles qui coururent à mêler la religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le ministère, les

mécontens ne manquèrent pas de mettre l'intolérance des Guises, afin d'émouvoir les calvinistes. Les écrivains des Guises, au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle contre les nouveautés, pour enflammer les catholiques en leur faveur. De là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le catholique, voyant les Guises attaqués, crut qu'ils ne l'étaient qu'en haine de la religion ; et, par une suite du même préjugé, le calviniste ne vit dans les mécontens que des hommes qui risquaient tout pour le préserver de la persécution.

Ainsi appelaient-ils les efforts que faisait la cour pour abolir la religion de Calvin. Ils se plaignaient qu'on avançait contre eux les calomnies les plus atroces[1]. On les avait accusés dans quelques écrits de vouloir mettre le feu dans Paris et forcer les prisons, afin d'exciter une révolte à l'aide des criminels qui y étaient renfermés. Il est visible, répliquaient les calvinistes, qu'il n'y a que le parti pris de tout hasarder pour nous rendre odieux qui puisse nous faire imputer des abominations dont la seule idée fait horreur : tout cela, ajoutaient-ils, est imaginé par des gens avides de nos dépouilles, qui cherchent à nous faire périr en allumant contre nous le faux zèle de la populace. Il semblait en effet que le but du ministère fût d'encourager le peuple au fanatisme : il permettait aux

[1] De Laplace.

catholiques de s'assembler dans les rues, et de chanter des cantiques devant des petites images de la Vierge. On invitait les passans à ces dévotions; s'ils refusaient d'y participer, on les maltraitait, et, quelques plaintes qu'il y eût, ces excès restaient impunis : néanmoins la partialité du ministère n'aurait peut-être eu aucune suite sans les mécontens, intéressés à la faire valoir.

A leur tête était un homme que les difficultés animaient au lieu de l'abattre, esprit raide, inflexible, incapable de revenir quand il avait une fois pris son parti. Tel fut l'aîné des Châtillons, plus connu sous le nom de l'*amiral de Coligni*[1]. Il avait été ami du duc de Guise; mais, soit rivalité d'honneurs, soit diversité d'intérêts, ils étaient devenus ennemis, et furent toujours irréconciliables.

L'amiral avait deux frères bien en état de le seconder : d'Andelot, colonel de l'infanterie française, et le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais. D'Andelot était un guerrier intrépide, mais sombre, moins taciturne que l'amiral, mais aussi réservé : *De leur nature ils étaient si posés*, dit Brantôme, *que malaisément se mouvaient-ils; et à leur visage jamais une subite et changeante contenance les eût accusés*[2]. C'était d'Andelot qui avait inspiré à l'amiral le goût de la nouvelle reli-

[1] *Vie de Coligni*, pag. 2.
[2] Brantôme, tom. VIII, pag. 163.

gion, et on ne doute pas qu'il n'y fût sincèrement attaché. Le cardinal était pénétrant, doux, insinuant, courtisan délié et excellent négociateur. La capacité des trois frères, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs correspondances, rendirent bientôt formidable à la cour le parti qu'ils formèrent dans l'état.

Il n'est pas aisé de démêler lesquels des calvinistes ou des mécontens firent les premières démarches pour s'unir : c'est même une chose assez vraisemblable, qu'également maltraités par le ministère, ils prirent en même temps la résolution de s'appuyer réciproquement [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette union fut proposée et consommée dans une assemblée que le prince de Condé, frère du roi de Navarre, tint vers la fin de l'année à La Ferté, un de ses châteaux, sur la frontière de Picardie.

Jamais ce prince ne se serait jeté dans l'intrigue si on l'avait plus ménagé; son caractère ouvert et enjoué le rendait peu propre aux méditations profondes de la politique, encore moins à l'austérité commandée par une religion qui ne prêchait que la réforme [2]; aussi ne montra-t-il jamais un zèle bien vif. *Il se convertit*, dit un auteur non suspect, *et*

[1] De Thou, liv. XXIV. — Davila, liv. I. — Matthieu, liv. IV, pag. 213.

[2] Le Labour., tom. Ier., pag. 512.

ne quitta ni ses goûts, ni ses maîtresses[1]. Avec quelques égards, de l'emploi, des pensions, comme il était fier, courageux et pauvre, on aurait pu le retenir ; mais les Guises, ou le méprisèrent ouvertement, ou affectèrent de le rechercher pour le jouer et le brouiller avec ses amis; on lui refusa gratifications et gouvernemens ; il ouvrit donc l'oreille aux insinuations des mécontens, et se livra sans réserve à l'amiral, auquel il était apparenté ainsi qu'au connétable par Éléonore de Roye, sa femme, nièce du premier et petite-nièce du second.

On prétend cependant qu'à son engagement il mit cette restriction : *Pourvu que rien ne se fît contre Dieu, le roi, ses frères et les princes ou l'état*[2]. Mais cette clause ajoutée, ou pour satisfaire sa délicatesse, ou pour le sauver en cas de mauvais succès, n'influa en rien sur les délibérations de l'assemblée[3]. L'amiral y fit voir par des rôles sûrs qu'il y avait en France plus de deux millions de réformés en état de porter les armes, et ce fut sur cette connaissance qu'on forma le plan de la singulière entreprise connue sous le nom de *conjuration d'Amboise*.

Il s'agissait d'enlever le roi entre ses deux ministres, d'arrêter ceux-ci, et de faire leur procès : pour cela il fallait lever des troupes, leur donner

[1] *Vie de Coligni*, liv. III, pag. 201.
[2] De Serres, tom. I, p. 681.
[3] *Vie de Coligni*, liv. III.

des capitaines, les mener sans éclat de toutes les parties de la France à Blois, où on savait que le roi passerait le printemps pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa faible santé. Comme le secret devait être l'âme de l'entreprise, il importait que le chef ne fût point trop distingué, afin de ne point causer de nouveaux soupçons; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti; que les calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la religion, et les mécontens seulement contre les Guises.

On parvint à concilier ces différens intérêts, en nommant chef apparent de l'entreprise La Renaudie, d'une bonne maison de Périgord. C'était un homme de main et d'exécution, qui depuis longtemps faisait épreuve de dangers et de ressources. Contraint de se cacher pour crime, et de chercher même un asile hors du royaume, il alla à Genève et à Lausanne, y fit connaissance avec les Français qui s'étaient expatriés à cause de la religion, et par sa vie errante il devint comme le lien des réfugiés et des régnicoles.

La confiance était donc établie, et les correspondances certaines; il ne s'agissait plus que de réunir les membres dispersés sous un chef déjà connu, qui passait pour intelligent, sage autant qu'intrépide, et dans l'occasion brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptaient d'ailleurs sur son éloquence, et principalement sur cet enthousiasme qui, en l'emportant lui-même, de-

vait par communication entraîner tous les autres.

1560.— Cependant ils ne se fondaient pas tellement sur l'empire d'un zèle aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux et enhardir les timides[1]. On fit venir une consultation de théologiens et de jurisconsultes allemands, qui décidèrent que les sujets d'un roi mineur, persécutés par ses ministres pour la religion, pouvaient légitimement se soulever contre eux, et les poursuivre à outrance[2]. On donna de plus à La Renaudie un plan d'opérations, dans lequel tous les accidens étaient prévus, et le succès rendu infaillible : il lui fut aussi permis d'insinuer que le prince de Condé se mettrait à la tête au moment de l'exécution; enfin, soit vérité, soit mensonge politique, on débita que la reine-mère et les plus grands du royaume approuvaient l'entreprise. La Renaudie écrivit aux gentilshommes ses correspondans, de se rendre le premier janvier à Nantes, où le parlement de Bretagne tenait alors ses séances, et où l'on devait donner plusieurs fêtes à l'occasion de quelques mariages des premiers de la province; circonstances propres à réunir sans soupçon une foule d'étrangers, sous l'apparence de plaideurs et de curieux.

Ils se trouvèrent exactement au rendez-vous :

[1] Pasquier, liv. V, lett. IV, V et VI.

[2] *Mémoires de Tavannes*, pag. 222. — D'Aubigné, tom. II. chap. XVI, pag. 229.

la plupart ignoraient les motifs qui les rassemblaient; cependant aucun ne marqua ni surprise ni découragement, quand ils surent qu'il était question d'attaquer en pleine paix, dans un royaume sans troubles et sans factions, de frapper presque entre les bras du roi, des ministres revêtus de son autorité.

La Renaudie fit un discours artificieux, dans lequel il remonta jusqu'à l'établissement des princes lorrains en France, établissement qu'il prétendit ne s'être fondé que sur la ruine des familles les plus illustres : il supposa aux Guises le dessein formé dès le commencement de renverser la constitution de l'état; il les fit auteurs de la persécution des calvinistes, de la disgrâce des grands, de l'exil des princes, de la ruine du peuple, et de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le royaume. A l'entendre, la vie du roi était en danger entre leurs mains. Déjà, disait-il, ils répandent avec affectation le bruit que sa mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin : alors, se trouvant les maîtres par l'éloignement des grands et des princes du sang, ils éteindront les restes de la famille royale, qui ne consistent qu'en quelques enfans, et se placeront eux-mêmes sur le trône.

« Pour moi, ajouta La Renaudie avec véhémence, je jure, je proteste, je prends Dieu à témoin que je ne penserai, ne ferai, ne dirai jamais rien con-

tre le roi, contre la reine sa mère, contre les princes ses frères, ni contre ceux de son sang; mais que je défendrai jusqu'au dernier soupir la majesté du trône, l'autorité des lois et la liberté de la patrie, contre la tyrannie des étrangers. » Nous le jurons! s'écrièrent tous les assistans : ils en firent le serment, qu'ils signèrent, et se touchèrent dans la main en signe d'union; ils s'embrassèrent ensuite, versant des larmes d'attendrissement, et chargeant d'imprécations les perfides qui seraient assez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant de se séparer, la manière de faire les levées, et on fixa le lieu et le jour de l'exécution, qui devait être à Blois le 15 mars. Après cela chacun partit pour la province qui lui était assignée.

Tout réussissait à souhait : les Guises amenèrent le roi à Blois, où ils lui procuraient des amusemens, et vivaient dans une sécurité profonde. Pendant ce temps, les levées se faisaient avec succès à la manière d'Allemagne, c'est-à-dire, que les soldats s'enrôlaient sans savoir pour quelle expédition, s'obligeant de marcher sans délai à l'ordre du capitaine qui les soudoyait[1]. Déjà ceux des provinces les plus éloignées étaient en mouvement; ils avançaient par pelotons, qui grossissaient à mesure qu'ils approchaient, et le centre du royaume se remplissait de troupes. Les Guises cependant ne soupçonnaient rien : ils recevaient bien quelques

[1] De Laplace, liv. II.

avis des pays étrangers : on leur mandait de se tenir sur leurs gardes, qu'il y avait un complot formé contre eux; mais on ne leur donnait ni lumières, ni détails : néanmoins, sur ces faibles indications, par précaution ils transférèrent la cour de Blois à Amboise. C'était une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours : ils se crurent alors en sûreté; ces hommes si habiles allaient se laisser surprendre, si le chef de la conjuration lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La Renaudie logeait à Paris chez un avocat nommé *Avenelles*, son ami : celui-ci, voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui se succédaient chez son hôte, eut quelques soupçons; il les communiqua à La Renaudie, qui lui avoua la conspiration. Avenelles écoute avec un air d'intérêt, et paraît s'échauffer pour le succès de l'entreprise; mais roulant dans son esprit l'importance de l'affaire, les difficultés et les périls, saisi de crainte, il prend le parti d'aller tout révéler au sécrétaire du duc de Guise, qui était alors à Paris. Sans délai le secrétaire envoie Avenelles à Amboise; on l'interroge, et les Guises voient avec le plus grand étonnement le précipice ouvert sous leurs pas.

A la sécurité succèdent la terreur et les alarmes. Les oncles du roi sentent alors que ce n'est plus contre quelques particuliers isolés qu'ils ont à se

défendre, comme ils le pensaient, mais contre un parti formidable, qui a des chefs, un conseil et des soldats. Comme Avenelles, peu instruit lui-même des détails, ne pouvait leur donner les lumières nécessaires, tout ce qui les environne leur devient suspect; ils ne savent si, en donnant des ordres, ils se fient à des amis ou à des ennemis.

Il y avait dans les prisons de Vincennes un nommé *Robert Stuart*, esprit brouillon, de ces hommes entreprenans qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses : avec lui étaient renfermés plusieurs autres de même caractère. Les Guises soupçonnent que ces gens du fond de leurs cachots pouvaient bien avoir part au complot, et ils les font amener en poste, liés et garrottés, pour leur arracher la vérité par les tortures.

Le conseil rencontra plus juste, en conjecturant que les Châtillons devaient être mieux instruits. La reine-mère, à la prière des ministres, les manda sous prétexte de prendre leurs avis sur la conduite à tenir dans ces circonstances : peut-être espérat-on, en les gardant sous les yeux du roi, empêcher qu'ils n'aidassent les conjurés. De leur côté, les Châtillons vinrent volontiers, se flattant que leur présence ne pouvait être qu'avantageuse à l'exécution.

Introduit dans le cabinet de la reine-mère, l'amiral parla vivement contre la mauvaise administration; il insista principalement sur le mécontentement des peuples, et s'appliqua à faire voir ce

qu'il y avait à craindre de l'esprit de discorde qui s'emparait de toute la nation. Il plaida la cause des réformés, et conclut à suspendre jusqu'à la décision du concile les peines capitales décernées contre eux. Les plus modérés du conseil, du nombre desquels étaient le chancelier Olivier, embrassèrent le même avis, et on dressa un édit en faveur des calvinistes; mais on excepta de l'amnistie les prédicateurs, ceux qui, sous prétexte de religion, avaient formé des complots contre le roi, la reine, ses frères et ses ministres; ceux qui avaient arraché les coupables des mains de justice, pillé les finances du roi, et arrêté ses lettres et ses courriers. La déclaration fut publiée le 12 mars.

Pour être venue un peu trop tard, elle ne remédia à rien. La Renaudie, sur le transport de la cour de Blois à Amboise, avait changé ses rendez-vous, assigné d'autres postes, et fixé l'exécution au 16, au lieu du 15. Le prince de Condé, ne désespérant pas non plus, vint à Amboise avec des gens de main, qui devaient être cachés tant dans la ville que dans le château, pour seconder à temps les tentatives du dehors. Le duc de Guise, fécond en ressources, voyait le péril sans se déconcerter : il n'omit aucune des mesures qu'il pouvait prendre dans l'incertitude où il se trouvait. Son frère voulait qu'on réunît les troupes disséminées dans les garnisons des frontières; qu'on levât le ban et l'arrière-ban, et qu'on envoyât ordre de faire main-basse sur tous les gens armés qu'on trouverait par

les chemins. Le duc s'opposa à des dispositions qui sans doute feraient avorter la conjuration, mais qui mettraient les complices dans le cas de la désavouer, et de faire un crime au gouvernement de ses mesures et de ses imputations. Il voulait au contraire les laisser tellement s'engager, qu'ils fussent pris en flagrant délit; il fut confirmé dans ce plan par la découverte qu'il fit de celui des conjurés. Linières, l'un d'eux, dénoncé par Avenelles, avait deux frères au service de Catherine. Par ceux-ci on entra en liaison avec lui, et on lui offrit grâce et récompense, s'il mettait le gouvernement au courant des résolutions des conjurés. Alors Guise n'agit plus en aveugle : il sut de quel côté devaient venir les plus grands efforts; il connut les embuscades, les lieux de ralliement, les stratagèmes, les ruses, et par conséquent les mesures qu'il fallait y opposer.

Le jeune roi voyait ces mouvemens, et ne savait qu'en penser. Quoiqu'il fût, pour ainsi dire, gardé à vue par ses oncles, il passait toujours quelques doutes jusqu'à lui; et, au besoin, son bon sens tout seul suffisait pour lui persuader qu'un pareil soulèvement ne pouvait le regarder personnellement. « Qu'ai-je fait à mon peuple qui m'en veut ainsi? disait-il quelquefois au duc et au cardinal. Je veux entendre ses doléances, et lui faire raison. Je ne sais, ajoutait-il, mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je désirerais que pour un temps vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi

qu'on en veut [1]. » Mais les Guises se gardèrent bien de risquer cette épreuve; au contraire, le duc profita des troubles pour obtenir la dignité de lieutenant-général du royaume : les lettres en furent expédiées le 17 mars.

Dès le 16 les gens de La Renaudie parurent : ils suivirent, autant qu'ils purent, le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangemens, une troupe de calvinistes sans armes, avec toutes les marques d'hommes de paix et un air suppliant, devait entrer dans la ville, sous prétexte de présenter une requête au roi. Si on leur laissait le passage libre, ils se flattaient, par leur grand nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues et des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auraient été soutenus, devait accourir et s'emparer des portes, pendant que l'infanterie répandue autour de la ville pénétrerait par les brèches des remparts et les jardins du château. En même temps les conjurés, entrés dans Amboise depuis quelques jours à la suite des Châtillons et du prince de Condé, tous gens d'exécution, avaient ordre d'aller droit aux Guises, de les arrêter, et, en cas de résistance, de les tuer sur-le-champ. Le prince de Condé se serait mis ensuite à la tête des vainqueurs : maître du roi, il aurait fait, sous le nom du monarque, le procès aux mi-

[1] De Serres, tom Ier., pag. 652. —Le Labour., tom. Ier, pag. 520. — *Mémoi es de Condé*, tom. Ier., pag. 357.

nistres et à leurs adhérens, et se serait emparé du gouvernement.

Instruit du plan d'attaque, le duc de Guise dresse en conformité son plan de défense; il change la garde du roi, et fait murer les portes désignées : ne voulant pas laisser oisifs le prince de Condé, les Châtillons et leurs complices, qui auraient bien pu, pendant qu'il se défendait de front, l'attaquer à dos, il les place dans les postes les plus exposés, et les entoure de surveillans pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville et du château des patrouilles fortes et nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachemens avant qu'ils soient formés, et les dispersent : tout ce qu'on fait de prisonniers dans la première chaleur est pendu aux fenêtres et aux créneaux du château afin d'intimider les autres.

Mais peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les conjurés avançaient toujours : une troupe n'était pas plutôt défaite qu'une autre la remplaçait; tantôt ils résistaient ouvertement, tantôt ils fuyaient et se cachaient pour attendre du renfort. La Renaudie parcourait la campagne, accompagné d'un seul homme; il pressait les uns, retardait les autres pour tâcher de les réunir et d'en former des corps capables de défense. Dans cette occupation, il est environné par un parti de royalistes : il se défend avec intrépidité, tue, de sa main, le jeune Pardaillan, son parent, qui se met en devoir de l'approcher; mais il tombe lui-même, frappé d'un

coup d'arquebuse que lâche sur lui un page de Pardaillan, et expire à l'heure même. Son corps, porté à Amboise, fut attaché à une potence, avec cette inscription : *Chef des rebelles.*

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée; en conséquence, pour finir promptement cette fâcheuse affaire, en facilitant une retraite aux conjurés, le chancelier Olivier, malgré les Guises, fit passer un édit par lequel le roi accordait une entière amnistie à ceux qui avaient pris les armes, plutôt, disait-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent aussitôt, et qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au roi. Le plus grand nombre, rassuré par cet édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa province.

Mais pendant qu'ils s'en retournaient en paix, un reste de conjurés, croyant trouver la vigilance de la cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour s'approcher d'Amboise et pénétrer dans la ville [1]. Ils furent découverts et repoussés. Cette dernière tentative mit les Guises en fureur; ils firent révoquer l'amnistie. Le roi commanda les arrêts au prince de Condé : des ordres furent expédiés aux gouverneurs des villes, commandans et capitaines, de mettre leurs troupes en campagne, et de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontreraient. Ceux qui se retiraient paisiblement sous

[1] *Mém de la Vieillev.*, tom. IV, pag. 204.

la sauve-garde de l'édit ne furent pas exceptés; on les arrêtait sur les routes et on les traînait en prison : à la moindre résistance, ils étaient impitoyablement massacrés, sans qu'ils sussent quel nouveau crime leur attirait ce cruel traitement.

Quelques officiers envoyés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avaient ignoré le but criminel, en laissèrent échapper plusieurs; mais dans Amboise même il n'y eut point de grâce; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence, d'autres par le tranchant de l'épée; le sang ruisselait dans les rues, et les bourreaux ne pouvaient suffire : sans forme de procès, sans jugement préalable, on les jetait, pieds et mains liés, dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres.

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des conjurés resserrés dans les prisons [1]. Un des plus considérables fut Castelnau, gentilhomme distingué par sa probité et par ses services : il s'était livré lui-même sur la foi de Jacques de Savoie, duc de Nemours. Celui-ci, avee des forces très-supérieures, l'ayant investi dans le château de Noizai, dépôt des armes des conjurés, entra en pourparler avec lui, et lui demanda,

[1] *Mém. de la Vieillev.*, tom. IV, pag. 187.

comme à un homme qu'il estimait, pourquoi il le voyait les armes à la main contre son roi. « Notre dessein, répondit Castelnau, n'est pas de faire la guerre à notre roi, mais de lui présenter nos très-humbles remontrances contre la tyrannie des Guises. *Est-ce ainsi*, reprit le duc de Nemours, *que l'on doit aborder un roi, et lui présenter les vœux de son peuple? Si vous voulez poser les armes, je vous promets sur ma foi de vous faire parler au roi, et de vous ramener en sûreté.* » Nemours en fit le serment, et le signa : Castelnau le suivit; mais il ne fut pas plus tôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers. En vain le duc de Nemours se donna tous les mouvemens possibles pour obtenir sa grâce; les ministres lui répondirent constamment, que mal à propos il avait donné sa parole, et que le roi n'était pas obligé de la garder à un rebelle : *Ce qui causa*, dit le maréchal de la Vieilleville, *un grand crève-cœur et mécontentement au duc de Nemours, qui ne se tourmentait que pour sa signature; car, pour sa parole, il eût toujours donné un démenti à qui la lui eût voulu reprocher, sans nul excepter, tant il était vaillant prince et généreux*[1]*!* exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve.

Castelnau expira sur l'échafaud en martyr de sa religion, et aux yeux des partisans de sa cause

[1] *Mémoires de la Vieillev.*, tom. IV, p. 191.

en héros de la patrie. Avec lui moururent plusieurs de ses complices, qui jusqu'à la fin protestèrent de l'innocence de leur intention, et demandèrent à Dieu vengeance de la cruauté des Guises, seule cause de leur malheur.

Le prince de Condé, violemment soupçonné, et chargé par La Bigne, secrétaire de La Renaudie, et par d'autres conjurés qu'on avait appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute la cour, et les ambassadeurs mandés à ce sujet. Condé se plaignit amèrement des soupçons élevés contre lui, et plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié; il dit que si, par des suggestions étrangères ou par les tourmens de la question, des scélérats obscurs avaient pu abuser de son nom, comme ils eussent pu le faire de celui de tout autre prince du sang, il ne présumait pas qu'on voulût lui faire un crime d'une chose qu'il n'avait pas été en son pouvoir d'empêcher; il finit par cette protestation : *Si quelqu'un est assez hardi pour soutenir que j'ai tenté de révolter les Français contre la personne sacrée du roi, et que je suis auteur de la conspiration, renonçant au privilége de mon rang, je suis prêt à le démentir par un combat singulier.* —*Et moi*, reprit le duc de Guise, que ce défi semblait regarder, et qui, faute de preuves complètes, eût voulu étouffer cette poursuite, *je ne souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous supplie de me prendre pour second.*

Ainsi finit par une scène presque comique un des plus tragiques événemens que fournisse notre histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un auteur contemporain, *il y eut plus de malcontentement que de huguenoterie*[1]. C'est en effet ce que protestèrent les prétendus réformés dans les écrits qu'ils répandirent d'abord ; ils affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la religion, mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises, et procurer l'assemblée des états, dans lesquels on aurait pu modérer les édits portés contre les calvinistes.

Au contraire, dans les écrits envoyés sous le nom du roi aux parlemens, aux gouverneurs des provinces et aux princes étrangers, on lui fait dire que la conjuration était formée contre lui, contre la reine sa mère et ses frères, pour changer la religion et établir en France une république semblable à celle des Suisses. Chacun en jugea comme il était affecté. Le connétable, chargé malignement par les Guises d'aller faire au parlement le rapport de ce qui s'était passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvait dire pour et contre. On lui avait donné cette commission afin de le prendre dans ses paroles, de le rendre odieux au roi s'il approuvait les conjurés, et suspect à ses amis s'il les condamnait. Il rendit brièvement compte du

[1] *Mém. de Condé*, tom. Ier., pag. 347. — De Thou. liv. XXV. — Davila, liv. II.

fait, et ajouta pour toute réflexion que les conjurés étaient en faute, parce que, si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le roi avait-il dû être irrité qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministrés.

Mais le connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des Guises, comme ils le désiraient; et, par son silence, il laissa croire qu'ils étaient en faute eux-mêmes, d'avoir, par leur mauvaise administration et leur dureté, poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étaient pas dans la conjuration n'auraient pas été fâchés qu'elle réussît : ils ne se déclarèrent pas, mais on lisait ce désir dans leurs yeux, ce qui fit soupçonner de complicité bien des gens qui n'en avaient peut-être pas entendu parler.

Après l'amnistie, le nombre des coupables se trouva beaucoup plus grand qu'on ne pensait. « Je vis, dit Brantôme, des huguenots qui disaient : Or, hier nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise était bonne et sainte [1]. »

Les criminels qu'on avait retenus en prison malgré l'amnistie trouvaient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation : on prenait à tâche,

[1] Brantôme, tom. VIII.

dans les conversations, de diminuer leur faute, si l'on ne pouvait les justifier entièrement. Chacun s'empressait à leur fournir les moyens de se sauver : plusieurs s'évadèrent par la connivence des premiers de la cour ; et quelques-uns, à peine en liberté, recommencèrent à braver les Guises. Stuart, cet homme intrigant, amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, écrivit au cardinal : « La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande douleur par le chagrin que nous savions qu'elle occasionerait à votre éminence. Nous nous sommes mis aussitôt à la suite des fuyards ; et, dès que nous les aurons pris, nous ne manquerons pas de vous les ramener bien accompagnés. » Le prélat, qui était timide, ne méprisa pas cette ironie, à laquelle maintes levées de boucliers dans les provinces du midi et sur les ruines de Mérindol donnaient de l'importance. Dès ce moment les deux frères montrèrent plus d'affabilité au commun des calvinistes; ils firent même donner un édit qui portait abolition de tous les crimes commis sous prétexte de la religion, pourvu toutefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'Église.

La dernière victime que la mort frappa à Amboise fut le chancelier Olivier; il fut soupçonné, comme bien d'autres, d'être de la conjuration : en effet, soit humanité, soit intérêt, il ne montrait pas pour la punition des coupables toute l'ardeur que les princes lorrains auraient désirée, et se re-

prochait les rigueurs que sa charge l'avait forcé de déployer [1]. Ce fut le chagrin qu'il en conçut qui, dit-on, le conduisit au tombeau. Le cardinal vint lui rendre une visite un moment avant sa mort; mais le chancelier ne voulut pas le voir, et s'écria, en se tournant vers la muraille: *Ah! maudit cardinal, tu te damnes, et tu nous fais aussi tous damner!*

Olivier fut remplacé par Michel de l'Hospital, qui avait passé par tous les grades de la magistrature; grand poëte, mais poëte grave et philosophe, de mœurs austères, ferme, courageux, et plus propre qu'aucun autre à garantir le royaume, s'il eût été possible, des maux qui le menaçaient: il dut son élévation à la reine-mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des Guises [2]. Depuis qu'ils se trouvaient bien affermis, ils dédaignaient de lui communiquer les affaires; elle cessa aussi d'avoir confiance en eux, et à cette époque commencèrent les variations qu'on lui a tant reprochées, et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes.

Catherine de Médicis ne doit pas être jugée sur les libelles qui en font un monstre, ni sur les panégyriques qui lui prodiguent toutes les vertus: elle eut de grandes qualités et de grands défauts [3].

[1] D'Aubigné, tom. II, ch. XVI. — *Mém. de Tav.*, p. 222. — *Mém. de la Vieillev.*, tom. IV, p. 93.

[2] *Mém. de la Vieillev.*, pag. 184.

[3] Brantôme.

Comme reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa cour, à la rendre brillante et magnifique, nulle ne l'égala, dit Brantôme, qui faisait lui-même partie de cette cour. Elle était belle, d'une taille élevée, majestueuse et prévenante : sans cesse environnée d'un cortége nombreux des premières demoiselles de son royaume, elle se divertissait avec elles à la pêche, à la chasse, à la danse et aux ouvrages de soie, qui, avec la conversation, étaient l'amusement le plus commun des cercles.

Elle aimait tous les arts, et les protégeait. L'étranger, comme le Français, était surpris, en arrivant à sa cour, de se voir flatté, distingué par l'éloge des actions qui pouvaient relever sa famille ou sa personne. C'était elle qui se chargeait de présenter aux rois ses enfans les gentilshommes de son royaume, et elle le faisait avec cet air d'intérêt qui éloigne la timidité et attire la confiance : sa cour, en un mot, était libre, gaie, folâtre, même au milieu du sérieux des guerres et des sombres fureurs du fanatisme.

Mais souvent la liberté dégénéra en licence : Catherine ne veillait pas d'assez près sur cette jeunesse vive et sensible, ou plutôt elle lui souffrait trop un goût de galanterie dont on prétend qu'elle n'était pas éloignée elle-même : on l'accuse aussi de s'être servie des charmes de ses filles d'honneur, et d'avoir autorisé, du moins par une trop longue patience, leurs complaisances criminelles pour enchaîner dans le repos les princes et les grands

dont elle redoutait le courage. Quoi qu'il en soit de cette imputation, il est du moins certain que c'est à son règne qu'a cessé l'austère bienséance de l'ancienne galanterie française, chassée par la fureur de la parure et des ajustemens : la pudeur en souffrit; et comme toutes les vertus se tiennent, à la généreuse franchise de nos ancêtres succédèrent la ruse et la finesse qui, sous une reine italienne, s'accréditèrent aux dépens de la bonne foi.

Comme mère des rois, tutrice de ses enfans, et régente du royaume, le caractère de Catherine est encore un problème pour les esprits non prévenus : elle était plus circonspecte qu'entreprenante; au défaut de la vigueur d'un chef, elle avait toute l'astuce de son sexe et de son pays; elle ne fut ni méchante pour le plaisir de l'être, ni bonne par principe ou par une pente naturelle; ses vertus et ses vices dépendirent toujours des momens et des circonstances.

Avant la conjuration d'Amboise, et long-temps depuis, la reine-mère, entraînée par la rapidité des événemens, n'eut point de plan fixe de conduite. Aujourd'hui, favorable aux religionnaires, elle recevait leurs écrits, et les lisait avec les apparences du penchant et de l'approbation; demain, rendue aux Guises, elle se livrait à eux jusqu'à leur servir d'instrument pour tirer les secrets de leurs ennemis. Pendant tout le règne de François II, son fils, ce fut le même caractère, faiblesse et variation.

Négocier, aboucher les personnes, se proposer pour médiatrice et arbitre, faire de grandes assemblées, dont les préparatifs et les délibérations donnent du temps, c'était là sa marche ordinaire. Ces sortes de convocations eurent toujours sous son administration les prétextes les plus plausibles. Tels furent ceux de l'assemblée de Fontainebleau : on devait, dans des conférences pacifiques, y rechercher de bonne foi la cause des troubles, prendre des mesures fixes pour réparer le passé, et procurer, s'il était possible, une tranquillité durable. Le ministère y appela les princes, les chevaliers de l'ordre et les principaux magistrats. Elle fut convoquée pour le 21 d'août.

Mais dans cet intervalle, les Guises aigrirent de nouveau les esprits. Ne pouvant chagriner autrement les Montmorencis, ils achetèrent un procès contre eux : la sagesse du parlement empêcha l'instance, et l'affaire s'assoupit; mais les Montmorencis gardèrent profondément dans leur cœur le souvenir de cet affront.

Tant de hauteur, si peu de ménagement de la part de ceux qui avaient en main la puissance souveraine, donnèrent lieu de tout appréhender. On regarda l'assemblée de Fontainebleau comme un piége. Le prince de Condé, qui s'était déjà rendu à Nérac auprès du roi de Navarre, son frère, pour se plaindre des mauvais traitemens qu'on lui avait fait essuyer à Amboise, y resta, et l'engagea à s'unir à lui pour en tirer vengeance, en formant des

entreprises sur Poitiers et Limoges. Les Montmorençis et les Châtillons, n'osant résister ouvertement aux ordres du roi, se présentèrent à l'assemblée, mais comme à une conférence militaire, escortés d'une grosse troupe de cavalerie, et prêts à repousser la force par la force.

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée, qui devait produire des événemens si avantageux, se passa comme un spectacle de théâtre ; les rivaux entrèrent à tour de rôle sur la scène ; ils récitèrent de grands discours, firent parade des sentimens les plus épurés pour la religion et l'état [1] ; tout le mal, ils le rejetèrent sur leurs adversaires, se contredirent, et cherchèrent à s'épouvanter par l'ostentation réciproque des moyens de se nuire. Montluc, évêque de Valence, se plaignait des désordres du clergé, dont l'exemple était peu propre à ramener les hérétiques à la saine doctrine ; il s'éleva contre les peines rigoureuses décernées contre eux, proposa que la parole de Dieu fût entendue plus fréquemment par la cour ; que le chant des psaumes y remplaçât celui des chansons voluptueuses, et sollicita des conférences avec les promoteurs de la nouvelle doctrine. Marillac, archevêque de Vienne, et frère de l'avocat qui avait défendu Du Bourg, distingué comme Montluc dans la carrière diplomatique, excellent citoyen que la douleur des maux qu'il prévoyait devoir fondre bientôt sur sa

[1] *Comment.*, tom. Ier., pag. 37.

patrie conduisit au tombeau cette même année, demanda, à défaut d'un concile général, un concile national, pour pourvoir aux malheurs de la religion, et les états généraux pour remédier à ceux de l'état. Il s'attacha à prouver leur nécessité et à répondre aux objections élevées sur leur danger. Coligni présenta une requête au nom de cinquante mille religionnaires pour obtenir des temples, et attaqua le ministère sans ménagement. Le duc de Guise répondit avec aigreur. Le cardinal se contint davantage, et adopta la mesure proposée d'un concile national et des états généraux. Ses conclusions furent celles de l'assemblée, et il fut décidé que jusqu'à ce temps les choses resteraient en l'état où elles étaient.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croirait que l'intention des princes lorrains fut de réunir sous ce prétexte les chefs des mécontens, de les arrêter, et d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigerait [1]. Ceux qui penchent pour ce sentiment s'appuient sur les mesures que prirent les Guises après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de l'état. Ils envoyèrent des troupes dans les endroits suspects, changèrent les commandans, investirent d'espions et d'autres gens gagnés le roi de Navarre et le prince de Condé; et, quand vint le temps, ils n'épargnèrent ni menaces, ni espérances,

[1] *Mém. de Tavannes*, pag. 133.

ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les princes aux états. Mais d'autres pensent que les Lorrains ne prirent un parti violent contre le prince de Condé que quand ils le virent recommencer ses intrigues, quand ils surent que les troubles se renouvelaient partout; qu'on courait déjà aux armes dans la Provence, dans le Dauphiné et dans d'autres provinces; quand enfin ils furent certains qu'il y avait un complot formé pour les chasser de la cour et les perdre.

Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un gentilhomme gascon, nommé *La Sague*, que le prince de Condé avait envoyé à l'assemblée de Fontainebleau, pour lui faire le rapport de ce qui s'y passerait [1]. Ces lettres ne contenaient rien d'essentiel en apparence: c'étaient, de la part des Montmorencis, des assurances d'attachement aux Bourbons. François de Vendôme, vidame de Chartres, leur offrait aussi ses services, s'ils entreprenaient quelque chose pour le bien du royaume; offres équivoques qu'on ne pouvait cependant taxer de crimes; mais La Sague, menacé de la torture, parla : il avoua qu'il y avait une nouvelle entreprise formée pour le temps des états fixés à Orléans; que le roi de Navarre et le prince de Condé devaient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers et de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Picardie, la Bre-

[1] De Laplace, liv. III.

tagne et la Provence; enfin, exciter un cri général qui demanderait la disgrâce des Guises ou leur mort.

La Sague, toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du vidame de Chartres: ce moyen ayant fait paraître des caractères invisibles auparavant, on y lut de la main de Dardois, secrétaire du connétable, que son maître était toujours d'avis que l'on changeât l'administration, et qu'on se défît des Lorrains; qu'il espérait y réussir malgré le roi, par son crédit aux états, et qu'il ne fallait plus tergiverser, mais attaquer les ministres à force ouverte.

On mit à la Bastille le vidame de Chartres: ce seigneur était aimable et galant; il passait pour avoir plu à la reine-mère, et n'avoir conçu une si violente aversion contre les Guises, que depuis qu'il crut le duc mieux que lui auprès d'elle [1]. Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité, il fut traité fort durement dans la prison: les Guises le tinrent long-temps incertain de son sort, et il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment où, ayant profité d'un chapitre de l'ordre de Saint-Michel, dont il avait réclamé les priviléges, il venait de recouvrer sa liberté par les instances du connétable et la condescendance du ministre.

[1] *Mémoires de Condé*, tom. Ier.

C'était un zélé partisan enlevé aux princes de Bourbon, qui se trouvaient alors dans un grand embarras. Les ordres réitérés du roi ne leur permettaient pas de s'absenter des états sans s'exposer à être poursuivis comme criminels [1]. Le prince de Condé, qui n'avait rien à perdre, consentait à en courir les risques ; mais le roi de Navarre, qui d'ailleurs se sentait la conscience assez nette, ne voulait pas se mettre, par sa désobéissance, dans le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint à ce sujet plusieurs conseils. La duchesse de Montpensier, Jaqueline de Longwy, confidente de la reine-mère, avait sous main fait passer un avis qui était goûté de plusieurs ; c'était, au même temps que les Bourbons partiraient pour les états, de surprendre les enfans du duc de Guise, et de les enfermer à Sedan comme otages ; il y avait encore l'expédient de ne se point hasarder tous les deux ensemble, et que le prince de Condé restât en sûreté pendant que le roi de Navarre irait à Orléans. La dame de Roye, belle-mère du prince, et Éléonore, son épouse, pleines de frayeur, insistaient vivement sur ce dernier parti : on balança longtemps, on pesa les dangers et les ressources : mais enfin la mauvaise fortune du prince l'emporta, et les Bourbons partirent pour Orléans, où les états devaient se tenir à la fin d'octobre.

François II, depuis le moment qu'il était monté

[1] Castelnau, liv. II. — De Laplace, liv. III.

sur le trône, n'avait vu autour de lui que perfidie et trahison : on lui remplissait l'esprit d'idées funestes, et, consumé par une maladie de langueur, à l'âge de dix-sept ans, il voyait, pour ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses proches et des complots sanguinaires des grands de son royaume. La tristesse et la mélancolie, suite des inquiétudes de la cour sur la santé du roi et sur les événemens qui se préparaient, rendirent son entrée dans Orléans sombre et lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnait glaça tous les cœurs; la ville fut remplie de soldats; on posa des corps de garde à toutes les portes, et des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues et les places publiques.

C'était avec ces préparatifs qu'on attendait les princes de Bourbon : pour augmenter leur sécurité, le roi avait envoyé au devant d'eux Charles, cardinal de Bourbon, leur frère, qui les assura de la part de Catherine, qu'il ne leur serait fait aucun mal. Pour eux, d'un côté encouragés par cette parole, de l'autre effrayés par les nouvelles qu'ils recevaient en route, ils flottaient entre la crainte et l'espérance; mais, quand ils auraient voulu reculer, ils ne le pouvaient, parce que des compagnies de cavalerie, chargées de veiller sur leur conduite, les investissaient de loin; ils arrivèrent à Orléans le 30 octobre.

Aussitôt ils se présentent chez le roi; dès l'entrée, tout leur annonce la colère du souverain : les cour-

tisans les évitent ; aucun ne leur fait cortége ; les ministres les regardent d'un air froid ; le roi prend un visage sévère, reproche au prince de Condé en peu de mots les crimes dont on l'accusait, écoute à peine ses réponses, et le fait arrêter [1].

Tout était prêt pour appuyer ce premier éclat. Le maréchal de Saint-André, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des calvinistes, avait rapporté des informations à la charge du prince : beaucoup de témoins déposaient qu'il avait fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étaient saisis, ses complices dans les fers ; il ne s'agissait plus que de juger : on établit à cet effet une commission tirée du parlement de Paris, à la tête de laquelle était Christophe de Thou, père de l'historien, et qui fut, depuis, augmentée du chancelier, de quelques maîtres des requêtes et des chevaliers de l'ordre qui se trouvaient alors à Orléans. En vain le prince réclame le droit d'être jugé par le roi à la tête des pairs du royaume et du parlement, toutes les chambres assemblées : il lui fut enjoint de répondre, faute de quoi il serait déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté. Il demanda un conseil ; cette grâce, qu'on ne put lui refuser, tourna à sa perte : les moyens de défense qu'il fournit à ses avocats, l'un desquels était François Marillac, et qu'on lui fit malignement signer, furent employés, par ordre du roi,

[1] Castelnau, liv. II, ch. II.

comme une réponse judiciaire, et le tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenaient néanmoins du temps, et reculaient la conclusion. Les parens et les amis du prince profitaient de ce temps précieux pour tâcher de le sauver. Éléonore de Roye, son épouse, jeune princesse, mère de plusieurs enfans, se jetait fondante en larmes aux pieds du roi, qui lui répondait sèchement : *Votre mari a voulu m'ôter ma couronne et la vie.* On allait aux Guises; ils disaient : *Il faut, d'un seul coup, couper la tête à l'hérésie et à la rébellion*[1]. Le roi de Navarre fut jusqu'à s'humilier devant le cardinal de Lorraine, qui, assis et couvert, recevait le prince debout et tête nue, et qui le rebuta.

Mais, pendant qu'il sollicitait vivement pour son frère, il courait lui-même risque de la vie. Bourbon avait été averti secrètement qu'il lui viendrait un ordre de se rendre promptement chez le roi, et qu'il prît bien garde à ses paroles, parce qu'au moindre signe de mécontentement du monarque, des gens apostés devaient se jeter sur lui et l'assassiner[2]. L'ordre vint : le roi de Navarre se le fit répéter jusqu'à trois fois avant que d'obéir; à la fin, ne pouvant plus s'en dispenser : *J'irai*, dit-il à un

[1] Le Labour., tom. Ier., p. 512. — *Mém. de la Vieillev.*, tom. IV, pag. 249.

[2] D'Aubigné, Cayet, La Planche

de ses confidens, *je combattrai tant qu'il me restera un souffle de vie; si je succombe, prenez ma chemise teinte de mon sang, portez-la à mon fils, et que la vie l'abandonne plutôt que le désir de la vengeance.* Il alla chez le roi, écouta tranquillement, répondit avec modestie, et se retira sans aucun mal. En sortant, il put entendre l'un des Guises, qui, outré de le voir échappé, s'écria, dit-on, avec indignation en parlant du jeune roi François II : *O le poltron cœur que nous avons pour roi !*

Cet attentat plein de noirceur, s'il est aussi constant que l'imagination effrayée du roi de Navarre le lui fit toujours croire, fait frémir, surtout quand on songe qu'il fut conseillé à un roi enfant, dont la santé chancelante s'affaiblissait tous les jours, et que le saisissement, inséparable d'une pareille exécution, pouvait précipiter dans le tombeau; mais, loin de ménager son état, les Guises ne songeaient qu'à en profiter pour consommer leur entreprise [1]. Le prince de Condé fut condamné, à la pluralité des voix; l'exécution fut remise au 10 décembre, jour de l'ouverture des états. Quelques-uns des commissaires avaient déjà signé la sentence, quand le bruit se répandit que le roi, qui languissait depuis un mois, était dans un extrême danger.

A cette nouvelle, les partisans et les ennemis du prince restèrent en suspens. pour lui, déter-

[1] Le Labour., tom. Ier., pag. 512.

miné à tout, il avait toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de la crainte. Resserré sans aucune communication au dehors, entouré de surveillans mal intentionnés, réduit à se faire servir par des domestiques étrangers au défaut des siens qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaieté ordinaire : il écrivit à sa femme, dont on lui avait interdit la vue, des lettres de consolation ; il ne plia pas dans sa disgrâce, à plus forte raison lorsque l'extrémité du roi lui donna quelques espérances. Sollicité, dans cet instant, de consentir à quelque accommodement avec les Guises, il répondit : *Il n'y a meilleur moyen d'appointement qu'avec la pointe de la lance ;* disposition funeste qu'il aurait payée de sa vie si François II n'eût pas été rapidement emporté. On convient aussi que sa maladie devait le conduire au tombeau ; mais sa mort, arrivée si promptement et si à propos, a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 5 décembre, trop jeune et trop affaibli par les infirmités pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son règne.

CHARLES IX [1],

AGÉ DE DIX ANS ET DEMI.

1560. — Ceux qui connaissent l'inquiète activité des ambitieux imaginent aisément que le temps de

[1] M. Fantin des Odoarts, continuateur de Velly, appelle ce prince Charles X, en donnant un rang numérique à Charles

la maladie de François II ne s'écoula pas sans intrigues pour le gouvernement. Il mourait au moment que des deux premiers princes du sang, l'un était prisonnier, près de périr par la main du bourreau comme criminel de lèse-majesté, et que l'autre, soupçonné de complicité, tremblait pour sa propre vie : au moment que deux partis puissans se choquaient, l'un soutenu par une faction affaiblie, mais qui voyait à sa tête les premiers de la nation; l'autre appuyé des Guises, simples princes étrangers, mais qui avaient gagné presque tous les députés des états généraux alors assemblés.

Le trône allait être occupé par un roi de dix

le Gros. Peut-être a-t-il raison ; mais il est dans l'erreur quand il suppose que les rois de la troisième race n'ont point été connus sous l'ordre numérique actuellement en usage, avant Nicolas Gilles, historien du quinzième siècle, qu'il accuse de leur avoir assigné ces rangs assez mal à propos. Le contraire peut se prouver par l'inscription suivante qu'on lit sur la cloche de l'horloge du château de Montargis :

Charles le *Quint*, roi de France,
Pour Montargis,
Aus heures pour ramembrance
Et pour avis,
Faire me fist par Jean Jouvente
L'an mil CCC cinquante et trente.

Depuis la démolition récente du château de Montargis, cette cloche a été transportée à Paris, et exposée en vente chez un fondeur de la rue de Christine.

L'horloge passait pour la seconde qui ait été faite en France.

ans : il fallait une régence; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles, et obtenir d'ennemis si envenimés, du moins une apparence de trève qui sauvât les premiers éclats, capables de bouleverser tout le royaume! C'étaient là les réflexions qui agitaient la reine-mère, et la jetaient dans le découragement : elle fondait en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés [1].

Dans cette perplexité elle appela le chancelier de l'Hospital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité : il lui fit sentir que mère du roi, faite pour donner aux Français par sa conduite l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'état, il ne lui convenait pas de servir d'instrument à la passion des partis; qu'il fallait balancer l'un par l'autre, les commander et non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutait-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée : les Guises, dans la crainte que, malgré leur crédit, les droits des princes du sang ne prévalent; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudraient.

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressaient la reine de faire exécuter la sentence contre le prince de Condé, de détruire, pendant qu'elle en était encore maîtresse, la maison de Bourbon

[1] De Thou, liv. XXVI. — Davila, liv. II.

qui s'élevait dans un esprit de révolte contre ses enfans, et qui peut-être un jour les chasserait du trône. Ils offraient pour soutenir l'exécution leurs personnes, leurs amis, la puissance des états dont ils étaient maîtres, et tous les catholiques : de son côté, le roi de Navarre promettait égards, déférence, soumission entière, si la reine voulait suspendre le coup qui menaçait la tête de son frère et peut-être la sienne.

Catherine arrêta la fougue des Guises en promettant de les aider, si les princes offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avaient essuyés sous le dernier règne, voulaient se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leurs secours contre les Bourbons lorsqu'ils voudraient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardemens qu'elle opposait à la mauvaise volonté de ses ennemis, et elle obtint de lui d'abord qu'il consentît à embrasser les Guises, ses cousins germains, sur l'assurance qu'elle lui donna, ainsi que le roi mourant, qu'ils n'avaient point contribué à l'emprisonnement de son frère, et ensuite qu'il renonçât par écrit à la régence; de sorte que, quand Charles IX monta sur le trône, la reine-mère se trouva régente sans qu'on voie que les états généraux y aient contribué. Le roi de Navarre fut déclaré lieutenant-général du royaume : les Guises restèrent à la cour, ce qui était déjà beaucoup; et ils y devinrent très-puissans, ce qu'on n'aurait ja-

mais prévu. Enfin le prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, et alla attendre dans les terres de son frère le temps convenu pour son entière justification.

Les disgraciés revinrent, entre autres le connétable Anne de Montmorenci. Ce seigneur fut fameux sous quatre règnes. On doit se rappeler qu'honoré de l'estime et de la confiance de François Ier., il la perdit par des intrigues de cour, et fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrâce en montant sur le trône, et le mit à la tête des affaires. Éloigné de la cour sous Françoís II, il y revint aussitôt que ce prince fut mort, désiré par la reine-mère et par le roi de Navarre pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps de garde, et congédia les troupes qui étaient aux portes. « Je veux, dit-il, que désormais le roi aille en sûreté, sans garde, par tout son royaume. » S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main ; et, saisi d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échapper des larmes. « Sire, lui dit-il, que les troubles présens ne vous épouvantent pas ; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles sujets, pour la conservation de votre couronne. »

Ces sentimens étaient vrais, et le connétable commença à le prouver en s'employant de bonne foi à concilier la régente avec le lieutenant-général du royaume. On régla et on tâcha de prévenir tout ce qui pourrait dans la suite devenir matière à con-

cilier la régente avec le lieutenant-général du royaume. On régla et on tâcha de prévenir tout ce qui pourrait dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devaient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine : elle avait droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en conférer avec les ministres avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours et la forme des conseils, le nombre et la qualité de ceux qui y seraient admis; la manière de donner les ordres et d'expédier promptement, quoiqu'en commun, tout ce qui avait trait au gouvernement du royaume.

1561. Dans tous ces arrangemens, il ne fut en rien question des états généraux, qui étaient à Orléans simples spectateurs de ce qui se passait. Vraisemblablement ils n'avaient été convoqués sous François II, que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on voulait tirer du prince de Condé : ce projet échoué, ils devenaient inutiles. Cependant, comme ils étaient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose; en conséquence le roi s'y rendit avec toute sa cour, et il écouta les discours du chancelier et des autres orateurs [1].

L'Hospital parla avec beaucoup de dignité de toutes les matières qui pouvaient intéresser alors : il insista principalement sur la paix, et s'attacha à prouver que la différence de religion n'était pas

[1] De Thou, liv. XXVII. — Davila, liv. II.

une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la cour, du clergé, de la magistrature, et ne trouva que la noblesse dans son devoir. L'orateur du tiers état invectiva durement contre les ecclésiastiques; il fut vivement réfuté par l'orateur du clergé, qui à son tour exhorta le roi à punir sans pitié les sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avait confiée. Les calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demandèrent justice comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. Coligni se crut attaqué personnellement par quelques phrases de la diatribe, et demanda réparation. Par accommodement, l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, et déclara que, par la citation qu'il avait faite du rebelle Gaïnas maître de la milice romaine, demandant un temple pour les ariens à Constantinople, il n'avait point entendu faire allusion au colonel général de l'infanterie française.

Pendant six semaines que les trois ordres continuèrent à s'assembler, ils rédigèrent des cahiers séparés, renfermant pour la plupart des demandes très-sages; mais ils refusèrent constamment de rien statuer sur les finances. Cependant il fallait satisfaire à une dette de quarante-trois millions, sur laquelle deux millions et demi étaient en assignations sur l'année courante, dont la recette, balancée par la dépense, ne montait qu'à douze millions. Comme les députés alléguaient ou l'impuissance des peuples ou un défaut de mission spéciale,

la cour se vit obligée de clore les états et d'en convoquer d'autres pour le mois de mai. Sous prétexte de prévenir une dépense que l'état n'était pas en état de supporter, et dans la réalité, à l'effet de disposer plus facilement d'une députation moins nombreuse, le conseil fit agréer que cette fois les électeurs ne se réuniraient point par bailliages, mais par provinces, et qu'ils nommeraient seulement un député de chaque ordre : ce qui, à raison de treize provinces dont se composait alors le royaume, formerait une représentation de trente-neuf membres seulement. En attendant leur réunion, la cour alla se délasser à Fontainebleau de la contrainte qu'elle avait essuyée à Orléans.

Tout y semblait d'abord conjuré contre les Guises, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de Condé fut appelé à la cour, le conseil le déclara innocent, et il reparut dans tout l'éclat d'un homme en faveur qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventaient tous les jours de nouvelles manières de mortifier les anciens ministres : ils les trouvaient encore trop ménagés, trop favorisés ; ce n'était que plaintes et que murmures ; enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les Châtillons et la principale noblesse menacèrent de quitter la cour, et d'aller à Paris faire déclarer par le parlement le roi de Navarre régent du royaume, si on ne chassait les Lorrains.

Les équipages défilaient déjà ; tous les partisans des princes étaient prêts à monter à cheval, lors-

que le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avait quatre secrétaires d'état disposés à écrire, en cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, Charles défendit au connétable de quitter la cour, et lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout : le connétable n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle. Il demeura. Le roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seraient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi, et on se mit à négocier.

Ce fut toujours la ressource de Catherine; mais en traitant ainsi les affaires, à mesure qu'elles se présentaient, sans prévoyance et sans système, il était bien difficile qu'elle ne donnât des paroles que les événemens subséquens l'empêchaient de tenir : de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentemens des deux partis et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il était souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les Guises, c'était se mettre, elle et ses enfans, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant pour n'en pas appréhender une révolution dans la religion et dans l'état. Lors au contraire qu'elle vit les Guises, appuyés sourdement par une puissance étrangère, gagner le roi de Navarre lui-

même, se réunir avec le connétable, et former dans le sein de la cour une brigue indépendante, Catherine eut recours aux calvinistes pour se soustraire à l'empire que les Lorrains voulaient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres, les guerres amenèrent des traités, dans lesquels la reine-mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance : enfin, quand par la mort des principaux catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le roi, elle s'attacha sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la reine-mère suivit sans peut-être se l'être d'abord tracé.

Elle soutint les Guises dans cette première bourrasque; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugèrent à propos de se mettre en état non-seulement de se passer d'elle par la suite, mais même de lui donner la loi [1]. On peut se rappeler qu'après la mort de Henri II, Philippe II, roi d'Espagne, mal à propos réclamé par la reine-mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume : depuis ce temps, ce monarque intrigant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux sans y rien gagner lui-

[1] *Mémoires de Condé*, liv. II. — *Lettres de Chantonnay*.

même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenait à la cour un ambassadeur qui y jouait le rôle de ministre d'état, donnait des avis, louait, improuvait, corrigeait les projets, critiquait et blâmait hautement tout ce qui n'était pas conforme à ses vues. Les Guises ne faisaient qu'un avec lui, et ils s'aidaient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumières.

La reine, à qui une telle liaison était suspecte à juste titre, montra des égards pour les calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paraître pour la nouvelle religion un goût de préférence, dont le connétable, très-attaché à l'ancienne, fut scandalisé. Il parla hautement contre l'oubli affecté des jours d'abstinence et contre les assemblées et les prêches qui se faisaient ouvertement à la cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre qui changea le système du connétable, et qui le réunit aux Guises.

En exécution de l'arrêt du conseil, les assemblées provinciales pour l'élection des députés aux états s'étaient formées et discutaient les affaires sur lesquelles on devait y délibérer. Celle de Paris s'était prononcée sur la régence, qu'elle proposait d'ôter à Catherine pour en revêtir le roi de Navarre, et sur le conseil d'administration dont elle voulait exclure les Guises et tous les ecclésiastiques. Elle avait enfin ouvert l'avis de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les der-

niers rois aux Guises, à la duchesse de Valentinois, au connétable, au maréchal de Saint-André, et à toutes les sangsues de la cour, et de faire acquitter le reste des dettes de l'état par le clergé.

Le maréchal se nommait *Jacques d'Albon*, et était cadet d'une illustre famille du Lyonnais. Aux qualités d'homme de plaisir il réunissait les talens d'un général et le goût des affaires : cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé[1]. Il avait la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, et surtout une adresse singulière pour parvenir à ses fins. Comme il donnait à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublemens et les superfluités de toute espèce, les richesses fondaient entre ses mains, et il était toujours embarrassé ; aussi n'y avait-il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brèches que sa prodigalité faisait journellement à sa fortune. On l'accusait de pillages, de concussions ; et les calvinistes lui en voulaient surtout parce que, sous Henri II, il s'était montré, avec la duchesse de Valentinois, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens.

La duchesse et le maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parlait de les obliger à restitution ; pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable menacé

[1] Féron ; Brantôme.

comme eux, et d'autant plus indigné qu'il se croyait des droits justement acquis aux faveurs de ses maîtres, et par les longs services qu'il avait rendus, et par les sacrifices que son dévouement à l'état l'avait mis dans le cas de faire plus d'une fois, tant pour se racheter lui-même, que pour payer la rançon de ses enfans. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en voulait d'abord à la religion, ensuite à ses biens, en vain le maréchal de Montmorenci, son fils aîné, lui protesta que la religion ne courait aucun risque; en vain les Châtillons, ses neveux, lui jurèrent que la recherche proposée contre ceux qui auraient obtenu des gratifications excessives ne tomberait jamais ni sur lui ni sur les siens : il ne voulut rien entendre, et se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du connétable, du duc de Guise et du maréchal de Saint-André, fut appelée le *triumvirat*.

On fit courir alors un plan général d'une ligue catholique, formée pour soutenir le triumvirat. Philippe II, roi d'Espagne, en était déclaré chef[1]: on devait se servir de son entremise pour gagner le roi de Navarre par des promesses. S'il résistait, Philippe s'engageait à faire passer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flattait de pouvoir faire soulever les

[1] *Recherches de choses mémorables*, tom. II, p. 133.

catholiques par tout le royaume; et, afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religionnaires contre l'armée espagnole qui entrerait en France, l'empereur s'obligeait à retenir les protestans d'Allemagne par des édits sévères; et le pape et les princes d'Italie à faire une puissante diversion chez les Génevois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France; ainsi les calvinistes, laissés sans défense, devaient être tous passés au fil de l'épée.

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé dans la suite, paraît n'avoir été pour lors qu'une de ces pièces qu'on accrédite, afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquait des projets bien au-dessus de leurs idées; mais, en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il est toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'état; celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontens avec les réformés. La reine, qui se regardait comme le centre de l'autorité, tâchait de les réunir à soi : pour cet effet, elle faisait tenir des assemblées, elle demandait des avis, s'adressait aux princes, aux grands, aux magistrats, et à tous ceux qu'elle croyait pouvoir contribuer à la paix. *Mais*, disait le chancelier en plein parlement, *le diable s'était mis parmi les contestations de religion*; et il ajoutait, entre

autres raisons, *que cela était venu de ce que nul n'avait pensé à s'amender et réformer*[1]. C'était dire assez ouvertement que la religion ne servait que de prétexte, et personne n'était à portée de le savoir mieux que lui.

Tant de conférences et de pourparlers aboutirent à un édit qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de juillet : il avait été précédé de quelques ordonnances préparatoires, et entre autres un édit de tolérance que le chancelier, désespérant de le faire accepter au parlement, avait adressé directement aux présidiaux pour y être enregistré. Cette forme inusitée, le débordement des prêches publics auxquels il donna naissance, et la jalousie qu'en conçurent ceux qui étaient attachés à l'ancienne doctrine, produisirent une commotion subite par tout le royaume. Il en résulta des émeutes et de petits combats entre les catholiques et les calvinistes, tant à Paris que dans les provinces. Ces lois particulières ne suffisant donc pas, la cour résolut d'en établir une générale. Pour cet effet le roi se transporta au parlement, et l'affaire fut agitée en sa présence, après que le chancelier eut représenté par son ordre l'inutilité de toutes les lois rendues jusqu'alors à ce sujet, lois dont les rigueurs n'avaient eu d'autre résultat que de pro-

[1] De Thou, liv. XXVIII. — Davila, liv. II. — *Mém. de Condé*, tom. I[er]. — *Journal* de Brulart. — *Cérémonial français*, tom. I[er], pag. 546.

voquer, ou la révolte de la part des peuples, ou l'inexécution de la part des magistrats. La délibération se réduisit à trois avis : 1°. suspendre les poursuites contre les calvinistes jusqu'à la décision du concile; 2°. les punir du dernier supplice; 3°. ne condamner à la mort que ceux qui feraient partie des assemblées. Cette dernière opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit.

On y statue d'abord qu'il y aura paix, union et concorde par tout le royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlemens que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux catholiques, et surtout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permetire des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous discours ou insinuations qui pourraient ameuter les peuples; mais aussi on interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes. Il ne sera permis de suivre dans l'administration des sacremens que le rit de l'église catholique. Les évêques connaîtront du crime d'hérésie, et ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier ne pourront être condamnés qu'au bannissement. Enfin le roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement et en paix.

Les calvinistes ne gagnèrent à cet édit que de ne plus encourir la peine de mort quand ils étaient convaincus; mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandèrent avec tant d'instances par leur *com-*

plainte apologétique au roi, savoir la simple permission de s'assembler en *quelque coin de ses villes* [1]. Aussi le duc de Guise en fut si content, qu'il dit tout haut en sortant du parlement : *Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau*; paroles remarquables qui annonçaient les guerres sanglantes qu'occasioneraient les changemens faits à l'édit [2]. Plusieurs n'étaient point d'avis de renvoyer aux évêques la connaissance du crime d'hérésie; mais le chancelier tint bon sur cet article, par la raison qu'au défaut du tribunal des évêques il en aurait fallu un autre ecclésiastique, ce qui menait à l'établissement de l'inquisition. Au reste, l'édit fut très-mal observé : et par la faveur de la reine, toute dévouée alors aux novateurs auxquels elle voulait plaire, non-seulement les réunions proscrites furent tolérées partout, mais elles furent protégées même à la cour; et en plus d'un endroit les calvinistes purent oser expulser les catholiques de leurs propres églises.

A l'aide de l'édit de juillet on fit à la cour des raccommodemens : le plus difficile était entre le duc de Guise et le prince de Condé; celui-ci paraissait toujours fort ulcéré contre le premier : le roi voulut qu'ils se réconciliassent. Discours et actions, tout fut concerté. *Racontez*, dit le roi au

[1] Pasquier, liv. IV, lett. X.

[2] *Mémoires de Condé*, tom. Ier., p. 283.

duc de Guise, *comment les choses se sont passées à Orléans*. Le duc le fit, en rejetant sur le défunt roi l'emprisonnement du prince. *Quiconque m'a fait cet affront*, dit Condé en se tournant vers le duc, *je le tiens pour un méchant homme et un scélérat. Et moi aussi*, reprit le duc; *mais cela ne me regarde pas*. Second spectacle que ces deux rivaux donnèrent au public. Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble, se jurèrent amitié, et ne se pardonnèrent pas.

Toute la France était en attente de ce que produiraient deux assemblées qui se tenaient alors, les états du royaume et le colloque de Poissy. Les députés de la noblesse et du tiers état, au nombre de vingt-six seulement (car les treize du clergé avaient été retenus à Poissy avec le reste des prélats convoqués), s'occupèrent séparément à rédiger leurs cahiers. Mais inspirés par le même esprit de mécontentement et d'innovation qui fermentait alors dans toutes les têtes, ils se rencontrèrent dans le même expédient pour fermer la plaie de l'état sous le rapport des finances; savoir, de se soustraire eux-mêmes à toutes charges, pour faire retomber sur le clergé seul toute la libération de la France. Il y avait comme une conjuration formée contre cet ordre. Outre les reproches passionnés d'ignorance et de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'Église, cet objet perpétuel d'envie. Le peuple et les courtisans, fidèles échos de leurs orateurs, ne s'entre-

tenaient que de projets à cet égard. Il fallait, disaient-ils, réduire les fonds; un tiers bien administré et bien réparti devait suffire à l'entretien des ecclésiastiques, et le reste mis en vente pouvait être employé non-seulement à acquitter les dettes de l'état, mais encore à diminuer les impôts. Les chefs du clergé sentirent bien que ce déchaînement avait un motif; ils offrirent une somme de quinze millions payable en dix ans, en forme de don gratuit. La cour l'accepta; les clameurs tombèrent, et les états finirent après avoir consenti à un subside de douze cent mille livres sur les boissons. La noblesse, qui croyait acquitter suffisamment la dette par le service personnel qu'elle payait à l'état, s'y prêtait avec peine. Elle se rendit enfin sur l'exemple du clergé, qui s'y trouvait également soumis malgré ses concessions. Le duc de Guise et le connétable, agréables tous deux au clergé, avaient été les médiateurs de la cour auprès de lui, comme d'Andelot et Coligni auprès des états. Mais, avant même de rien accorder, ils voulurent s'assurer les fruits des réformes demandées à Orléans, en exigeant que l'ordonnance dite d'Orléans, extraite par le chancelier des cahiers des trois ordres, et composée de 150 articles, fût d'abord enregistrée au parlement. On y conservait, entre diverses dispositions, l'élection des prélatures et l'abolition des annates.

L'assemblée, dite depuis *le colloque de Poissy*, avait non-seulement pour but le redressement de la

discipline ecclésiastique du royaume, mais était encore un expédient imaginé par le conseil du roi pour satisfaire à la fois les protestans qui réclamaient un concile national et le pape qui le redoutait. Elle s'ouvrit le 9 septembre. Le roi s'y transporta de Saint-Germain avec toute sa cour, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres d'état, cinq cardinaux, quarante évêques, une foule de docteurs, et douze ministres de la nouvelle religion. Cette assemblée eut l'issue qu'avaient prédite ceux qui s'y opposaient. Ils disaient que ces conférences publiques n'avaient aucune utilité, que la cause de la vérité n'avait rien à gagner en ces disputes où l'avantage tenait au plus ou au moins de présence d'esprit et de subtilité des contendans; que chacun n'y venait qu'avec le dessein de faire prévaloir son opinion et non pas d'adopter celle des autres; et qu'enfin elles ne servaient même le plus souvent qu'à aigrir davantage les esprits; mais le cardinal de Lorraine, qui cherchait à faire briller son éloquence, l'emporta. Il y eut en effet de part et d'autre de très-beaux discours qui ne servirent qu'à confirmer chaque parti dans son opinion. Théodore de Bèze, d'une famille noble de Bourgogne, réfugié depuis long-temps à Genève, où il était le bras droit de Calvin, s'y distingua entre les calvinistes, et fit preuve d'adresse et d'élocution. Cependant, comme on ne pouvait s'accorder entre tant de personnes, on changea la forme du colloque : chacun des

partis nomma cinq personnes, qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinèrent les textes, composèrent des confessions de foi, se les présentèrent à signer, les rejetèrent réciproquement, et finirent le colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Je tire d'un auteur très-judicieux le jugement qu'il faut porter sur les athlètes catholiques de cette dispute. « Le cardinal de Lorraine, dit Le Laboureur, fit paraître beaucoup de doctrine ; le cardinal de Tournon, beaucoup de zèle ; Montluc, évêque de Valence, beaucoup d'adresse : l'évêque de Séez et les docteurs s'y signalèrent aussi ; mais Claude de Saintes, chanoine régulier, depuis évêque d'Evreux et docteur de Navarre, et Claude d'Espagne y firent principalement admirer leur grand savoir, leur prudence et leur piété. Ils furent bien nécessaires, non-seulement pour les grands coups, mais pour l'ordre de la bataille, où le cardinal de Lorraine, qui s'engagea d'abord trop avant, eut besoin d'eux pour être soutenu, aussi-bien que l'évêque de Valence qu'on soupçonnait de ne point combattre si franchement que lui [1]. »

Il y avait en effet alors des évêques d'une foi suspecte ; quelques-uns à juste titre, comme le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui avait déjà fait la cène dans son palais, et Antoine Carraccioli, évêque de Troyes, qui, en sortant du col-

[1] Le Labour., tom. I[er]., pag. 273.

loque, se fit réordonner par les ministres. « D'autres, dit Brantôme, étaient soupçonnés de sentir un peu mal de la religion catholique : Montluc, évêque de Valence; l'évêque d'Uzès; Marillac, archevêque de Vienne; les évêques de Baïonne, d'Orléans, et Spifame, évêque de Nevers[1]. » Ces prélats allaient souvent à la cour, et ne contribuèrent pas peu par leur tolérance, à inspirer à la reine-mère les sentimens hardis qu'elle montra dans une lettre au pape, au sujet des prétendus réformés de France; lettre qui fut rédigée, à ce qu'on croit, par l'évêque de Valence.

« Ils ne sont, lui écrivait-elle, ni anabaptistes, ni libertins; ils croient les douze articles du symbole; aussi plusieurs personnes de piété pensent qu'on ne devrait pas les retrancher de la communion de l'église, pour ne pas révolter la faiblesse de quelques-uns. Quel danger y aurait-il d'ôter les images des églises, et de retrancher quelques formules inutiles dans l'administration des sacremens? Ce serait encore un grand bien d'accorder à tous les fidèles la communion sous les deux espèces, de les y admettre tous chaque mois, après la lecture de la confession de foi, et de l'examen général de conscience, d'abolir les messes basses, et de permettre que l'office divin se fît en langue vulgaire. Du reste, on convient qu'il est à propos qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine et la

[1] Brantôme, tom. VII.

hiérarchie, et que l'on conserve toujours pour le souverain pontife le respect et l'obéissance qui lui sont dus. »

Le pape ne se laissa pas surprendre à ces dernières paroles; il n'en écrivit que plus fortement à Hippolyte d'Est, son légat en France, de redoubler ses soins dans le colloque, et d'employer tous les moyens pour fortifier le parti catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher par un lien indissoluble le roi de Navarre au triumvirat; mais il fallait avoir des avantages à lui présenter, pour le déterminer à quitter un parti où il pouvait être chef, et où étaient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominaient les Guises, ses ennemis. Si on était revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince, souvent trompé par de fausses espérances, n'aurait pas manqué de découvrir le piége, et de se tenir en garde; on changa donc de batterie. Les Guises se chargèrent d'abord de le tenter par une offre, qu'ils crurent devoir subjuguer un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne qu'aux charmes de la bautée.

Marie Stuart, veuve de François II, à la fleur de son âge, ornée des grâces touchantes qui la rendirent la plus aimable princesse de son siècle, était retournée depuis peu en Ecosse, sa patrie. La cour retentissait encore des plaintes amères qu'avait laissé échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France, où elle avait été élevée, pour

aller vivre dans un royaume qui lui était devenu presque étranger, et dont les dissensions ne lui présageaient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets par ses soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignaient; et prête à les voir disparaître : *Adieu, France!* s'écria-t-elle; *adieu, France! je ne te verrai plus!* Depuis cet instant ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante [1].

Les Guises, qui n'aimèrent jamais cette jeune reine, leur nièce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvaient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Écosse, et ses espérances sur celle d'Angleterre. Il était marié lui-même à Jeanne d'Albret, dont il avait des enfans; mais le légat lui fit entendre qu'il serait aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas, et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens; mais à la fin il refusa. Il ne fut pas plus tenté par les charmes naissans de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis, sa mère, lui fit offrir pour traverser la négociation du triumvirat [2].

[1] Brantôme, tom. Ier.

[2] *Lettres de Chantonnay.— Négoc. du cardinal d'Est. — Mém. de Condé*, tom. III.

Enfin, sachant que ce prince commençait à se rebuter de tant de propositions plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de Navarre qu'il retenait, promit le royaume de Sardaigne. On publia de cette île, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses. On fit entendre aussi au faible Antoine que c'était le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenait; que d'ailleurs il ne serait jamais que le second dans le parti des calvinistes, dont le prince de Condé avait toute la confiance, et que, s'attachant aux prétendus réformés, il se fermait pour jamais le chemin à la fortune, que l'extrême jeunesse du roi et de ses frères lui permettaient d'envisager. Ces considérations déterminèrent le roi de Navarre : il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des catholiques; et, dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua les ministres venus au colloque de Poissy, en leur reprochant la jactance avec laquelle ils avaient promis de confondre les catholiques, rompit ainsi avec les calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour; il abandonna aussi totalement la reine-mère, que cette désertion remplit d'alarmes, et qui en rechercha avec d'autant plus d'empressement l'appui de Condé et des huguenots.

Il serait difficile de décrire au juste l'état des affaires à la fin de l'année 1561, et au commen-

cement de la suivante. Tont ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs permettaient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffraient aussi qu'on les réprimât. Un prêtre, nommé *Artus Didier*, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne, pour lui demander, au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes; un licencié en théologie, nommé *Tanquerel*, soutint, dans des thèses publiques, que le pape avait le droit de déposer les princes hérétiques. Les Guises se donnèrent quelques mouvemens pour sauver ces boute-feux; mais enfin ils les abandonnèrent à la justice, qui, trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique [1].

De même le prince de Condé, les Châtillons et autres chefs, n'empêchaient pas que les calvinistes n'étendissent à leur avantage l'édit de juillet; qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces, qu'ils s'y rendissent les plus forts, qu'ils maltraitassent les catholiques qui voulaient les troubler; mais aussi ils ne murmuraient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissaient la peine de leur audace. C'était assez pour les chefs d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, et de se préparer par-là des soldats tout formés pour le besoin. La reine,

[1] Pasquier, liv. IV, lett. XII et XIII.



qui sentait ces inconvéniens, mettait toute son adresse à les prévenir, et aurait voulu, une fois pour toutes, poser une barrière qu'il eût été également impossible aux deux partis de franchir.

FIN DU TOME SIXIÈME.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

QUATRIÈME PÉRIODE.

(SUITE.)

CAPÉTIENS.

BRANCHE DES VALOIS.

(SUITE.)

RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

1515. — 1562.

ÈRE VULG. PAGES.

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN.



